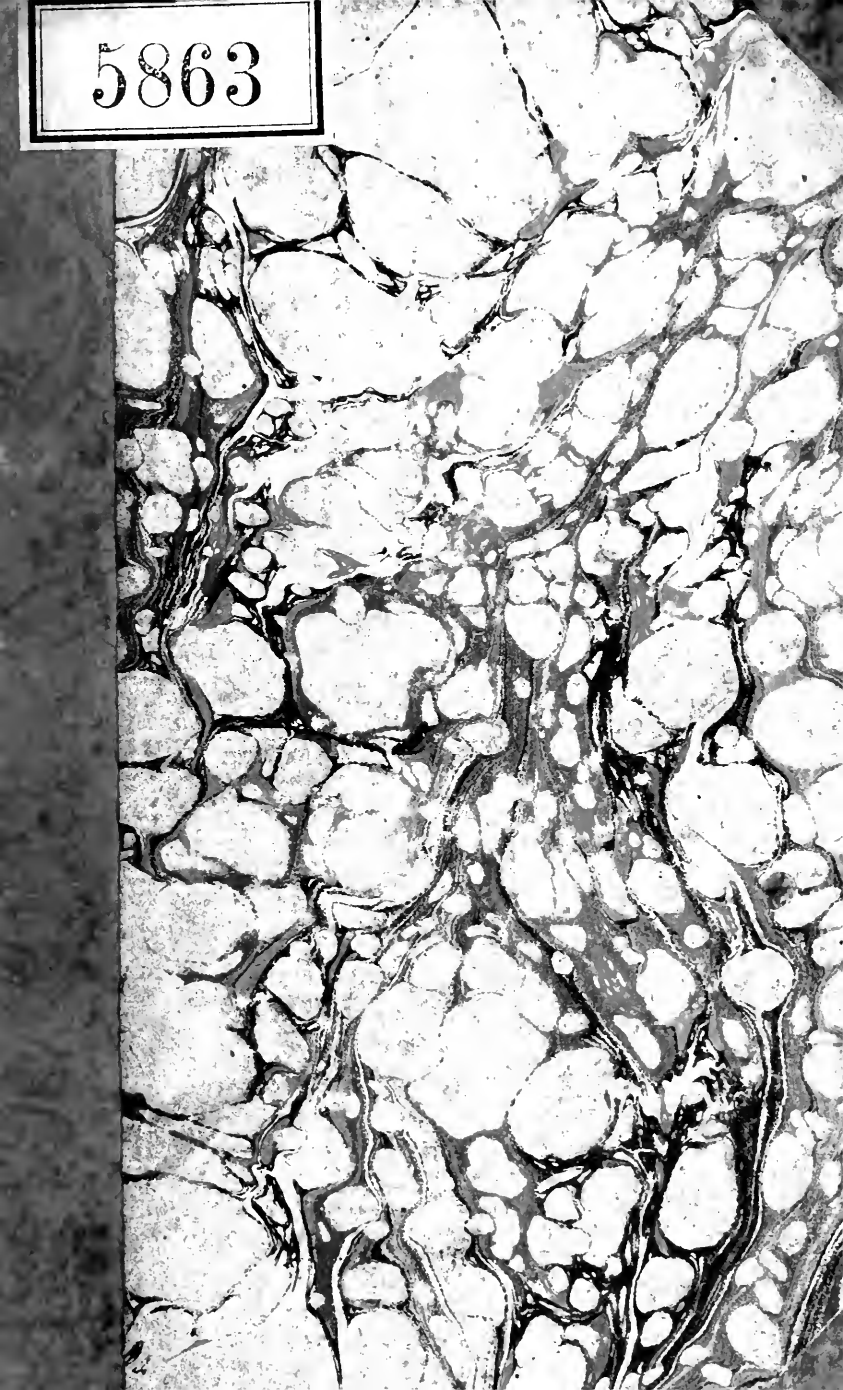

5863

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

TOME SECOND.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

DEPUIS la séparation de la Convention Nationale, jusqu'à la Conclusion de la Paix entre la France et l'Empereur,

Par ANTOINE FANTIN-DESODOARDS,
Citoyen Français.

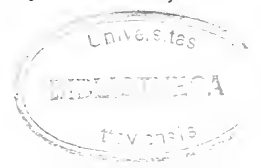
Posteris an aliqua cura nostrî nescio, nos certè meremur ut sit aliqua . . . studio . . . labore . . . reverentia posterum.
PLIN. EPIST.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez { C. CARTERET, Libraire, Rue Pierre-Sarrazin, n°. 13.
A. J. DUGOUR, Libraire, Rue et Hôtel Serpente.
J. A. BROSSON, Libraire, Rue Pierre-Sarrazin, n°. 7.

AN VI DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Depuis la séparation de la Convention Nationale, jusqu'à la Conclusion de la Paix entre la France et l'Empereur.

CHAPITRE XXXVI.

Alliance entre la France et l'Espagne. Descente en Irlande.

Un traité d'alliance avait été conclu entre les gouvernemens de France et d'Espagne; le séjour que faisait dans le port de Cadix une nombreuse escadre française, sous les ordres de l'amiral *Richeri*, annonçait que l'objet de cette convention était d'accélérer la paix avec l'Angleterre. On sut bientôt qu'un embargo avait été mis sur tous les navires britanniques qui 1796. AN V.

1796. se trouvaient dans les ports d'Espagne. Le roi rendit compte des motifs de sa conduite, par un manifeste adressé à tous ses conseils, et répandu dans les cours de l'Europe (1).

---

(1) Un des principaux motifs qui me détermina à conclure la paix avec la République française, aussitôt que son gouvernement eut commencé à prendre une forme régulière et stable, fut la manière dont l'Angleterre en usait à mon égard depuis le commencement de la guerre, et la juste défiance que devait m'inspirer, pour l'avenir, l'expérience de sa mauvaise foi. Elle s'était manifestée, en 1793, dans les entreprises que l'amiral *Hood* s'était permises contre mes intérêts à l'époque de l'occupation de Toulon, et dans son affectation de cacher à *don Juan* de *Langara*, l'expédition qu'il projetait contre l'île de Corse.

Cette même mauvaise foi se montrait dans le mystère que le cabinet de Saint-James faisait à mes ministres, de ses négociations avec diverses puissances, et particulièrement dans le traité conclu, le 19 novembre 1794, avec les Etats-Unis de l'Amérique, sans égard à mes droits qui lui étaient bien connus. Je la remarquai de nouveau dans sa répugnance à prendre les mesures que je lui proposais pour terminer la guerre, ou à me donner des secours pour la continuer. Mais je fus sur-tout révolté par l'injustice avec laquelle le gouvernement britannique

Cet événement avait déterminé la cour de Londres à dépêcher à Paris le lord

AN V.

---

s'appropria la riche cargaison du vaisseau espagnol le *Santiago*, d'abord pris par les Français, ensuite repris par l'escadre anglaise, et qui devait m'être rendu suivant les conventions faites entre mon secrétaire d'état et le lord *Saint-Helen*, ambassadeur de S. M. britannique.

Je ne le fus pas moins par la capture des munitions de guerre qui arrivaient sur des vaisseaux hollandais, pour l'approvisionnement de mes escadres, et des difficultés multipliées pour en éloigner la restitution. Enfin il ne m'a plus été permis de douter des mauvaises intentions du ministère de Londres; en apprenant les fréquentes apparitions des vaisseaux anglais sur les côtes du Pérou et du Chily, pour y faire la contre-bande, et reconnaître les forces militaires, sous prétexte d'une pêche à la baleine, à laquelle ces navires se disaient autorisés par la convention de Nootha. Tels furent les procédés du ministère anglais pour cimenter les liens d'amitié et de confiance formés par nos conventions du 25 mai 1793.

Depuis que j'ai fait la paix avec la République française, non seulement l'intention de l'Angleterre d'attaquer mes possessions d'Amérique perce de toute part; mais j'ai reçu des insultes directes qui me persuadent que ce ministère voudrait me plonger de nouveau dans la guerre continentale.

Ses généraux, dans l'île de Saint-Domingue, ont

1796. *Malmesbury*, sous prétexte de faire des ouvertures de paix, mais en effet pour

---

déployé la force, pour empêcher la réunion de la partie espagnole au territoire français. Ses marins ont formé des compagnies de commerce sur les bords du Missouri, dans l'Amérique septentrionale, avec le dessein de pénétrer par ces contrées jusques dans la mer du Sud; enfin, par la conquête que les Anglais viennent de faire dans l'Amérique méridionale de la colonie de Demeravi, appartenante aux Hollandais, ils se mettent en mesure de s'emparer des positions les plus importantes.

Pourrais-je douter des projets hostiles de l'Angleterre, quand je considère les violences que se sont permises ses frégates, en enlevant des matelots qui venaient de Gênes à Barcelone, sur des vaisseaux espagnols, pour compléter mes armées. Les pirateries des Corsaires anglo-corses, envers le commerce espagnol, jusque sur les côtes de Catalogne, et la détension de plusieurs navires espagnols, envoyés dans les ports d'Angleterre, sur les prétextes les plus frivoles, nommément l'embargo mis sur la frégate espagnole la *Minerve*, et le refus fait de la restituer, quoiqu'il eût été démontré devant les tribunaux compétens que sa riche cargaison était de propriété espagnole.

L'attentat commis sur mon ambassadeur don *Simon Delascasas*, arrêté sur l'ordonnance d'un tribunal, sur la demande d'une somme très-modique, réclamée

prendre une connaissance exacte des ressources qui restaient en France, et pour

AN V.

par le patron d'une embarcation, et que l'ambassadeur ne s'était pas refusé de payer.

Enfin le territoire espagnol a été violé sur les côtes de Galice et d'Alicante, par les brigantins anglais, le Caméléon et le Kingscroon. Le capitaine *Georges Vaughan*, commandant la frégate l'*Allarme*, s'est conduit d'une manière aussi insolente que scandaleuse, en descendant dans l'île de la Trinité, et s'avançant, tambour battant et enseignes déployées, pour attaquer des Français, troublant par cette violation les droits de ma souveraineté, et la tranquillité des habitans de l'île.

Par des insultes aussi graves, le peuple anglais a prouvé à l'univers qu'il ne connaît d'autres loix que celles qui favorisent l'aggrandissement de son commerce. Son despotisme épuisant ma patience et ma modération, m'oblige, pour soutenir l'honneur de ma couronne, et pour protéger mes peuples contre ses attentats, à déclarer la guerre au roi d'Angleterre, et à prendre les mesures nécessaires pour repousser ses attaques.

Donné au palais de Saint-Laurent, le 5 octobre 1796, signé de la main du roi et du secrétaire du conseil de guerre.

Le samedi, 8 octobre, la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre fut publiée à Madrid avec les formalités usitées en pareil cas.

1796. régler sur ces données ses démarches ultérieures. Les négociations furent bientôt rompues, et, pour profiter d'un systême qui adjoignait aux forces navales de France et de Hollande une marine redoutable, le Directoire exécutif résolut de tenter une descente en Irlande, où des mécontentemens très-graves se manifestaient contre le gouvernement britannique.

La supériorité des flottes anglaises sur les mers de France augmentait les difficultés de ce projet; on attendit que la rigueur de la saison forçât les Anglais de rentrer dans leurs ports.

Une flotte, composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates et d'un grand nombre de transport, sous les ordres de l'amiral *Morand-de-Galles*, sortit du port de Brest le 25 frimaire. On y comptait quinze mille hommes de troupes de débarquement, commandés par le général *Hoche*. Bravant la mer en furie, elle porta les guerriers français dans la baie de Banfry. Jamais l'énergie républicaine ne se déploya avec tant d'audace, et si les vents constamment déchaînés rompirent des mesures les plus fortement

prises, la hardiesse de cette entreprise inattendue dut convaincre les Anglais de tout ce qu'ils avaient à craindre d'un peuple qui n'était arrêté dans ses projets que par les seuls obstacles que les forces humaines ne pouvaient vaincre.

Dans la saison la plus fâcheuse l'escadre lutta près d'un mois contre la fureur des vents au milieu des rochers de l'Irlande; dispersée par la tempête, le vice-amiral *Bouvel* était parvenu à rallier la presque totalité des vaisseaux ; des pilotes irlandais s'étaient rendus à bord de l'escadre, et le débarquement était au moment de s'effectuer, lorsque de nouveaux coups de vent, venus de la partie de l'est, ayant fait dérader quelques vaisseaux, le vice-amiral avait cru devoir faire le signal d'appareiller ; depuis des tempêtes qui se succédaient ne permirent plus de rassembler l'escadre ; les vaisseaux qui la composaient rentrèrent les uns après les autres à la rade de Brest : la frégate la Fraternité, que montaient le général *Hoche* et l'amiral *Morand-de-Galles*, ne parut sur les côtes de France que le 24 nivôse.

1797. Une proclamation, publiée dans Brest avant l'arrivée de la frégate la Fraternité, par le général *Chérin*, chef de l'état-major de l'armée, contient des détails intéressans sur cette expédition.

Le général *Chérin* y dit aux soldats: « Braves camarades, le général *Hoche*, sous les ordres duquel vous étiez accoutumés à vaincre, vous conduisait à de nouveaux triomphes. Vous alliez porter la liberté en Irlande, venger les longues injures faites à la République française par le gouvernement anglais, et imposer à cette puissance orgueilleuse les loix d'une paix honorable qu'attend l'Europe entière.

» Les vents ont trahi nos espérances; l'armée a été dispersée par la tempête, et séparée de son chef: de quinze mille hommes qui la composaient, six mille seulement ont pu pénétrer dans la baie de Bandry, et appercevoir la terre dont une mer orageuse leur interdisait l'accès. Avec ce faible corps d'armée dépourvu de munitions de guerre, de bouche et de tous les moyens qui sont l'ame des opérations militaires, les généraux qui vous restaient dans cet instant critique, fiers de votre

valeur et sans calculer les obstacles, n'ont pas hésité d'ordonner la descente. Ce projet, qui secondait si bien votre impatience, allait s'exécuter le 5 nivôse, lorsqu'au milieu d'une tourmente affreuse, le commandant des forces navales quitta précipitamment la baie. Depuis son départ il n'existait plus sur les vaisseaux ralliés qu'environ quatre mille hommes; nos ressources les plus précieuses en artillerie et en vivres s'anéantissaient par l'éloignement successif des bâtimens qui en étaient chargés; les vents devenaient toujours plus violens, ei si, contre l'avis du chef de division qui commandait cette escadre, nous nous fussions opiniâtrés à rester dans l'espoir d'effectuer le débarquement, notre perte était infaillible, ainsi que les événemens l'ont justifié.

» Soldats, en rentrant momentanément en France, vous ne languirez point dans l'attente d'une destinée incertaine; les succès qui vous étaient promis ne sont que différés. Le gouvernement est sans doute trop attaché à l'exécution du projet glorieux qu'il a conçu pour la prospérité de la République, et met un trop haut

1797. prix à vos services, pour ne pas vous offrir bientôt les moyens d'exercer votre énergie et votre constance. Non, parce qu'un élément contraire a enchaîné vos bras, vous ne vous découragerez pas ; le chemin de la gloire vous est présentement connu. Nous avons prouvé aux détracteurs de cette expédition maritime que, malgré les rigueurs de l'hiver, rien n'était impossible à des Français, et si votre apparition seule a suffi pour faire trembler l'Angleterre, jugez de ce que vous devez espérer, lorsqu'avec des forces plus nombreuses, nous irons l'attaquer jusques dans Londres.

» Vos chefs applaudissent à la fermeté héroïque que vous avez fait paraître au milieu des dangers dont vous étiez entourés. Le Directoire exécutif en est instruit. Avec le témoignage de sa satisfaction, vous recevrez bientôt l'ordre que nous désirons tous, celui de retourner combattre les plus acharnés ennemis de la paix et de notre liberté ».

AN V.

CHAPITRE XXXVII.

Siége de Kell. Prise de cette forteresse par les Autrichiens. Hoche *est nommé général de l'armée de Sambre-et-Meuse.*

LES mêmes efforts se faisaient sur les bords du Rhin. A peine l'armée de Rhin-et-Moselle prenait ses positions entre Strasbourg et Huningue, tandis que celle de Sambre-et-Meuse, enfin réunie, couvrait les deux bords du fleuve depuis Dusseldorp jusqu'à Manheim, que le prince *Charles* rassemblait toutes ses forces contre le fort de Kell; jamais plus petite entreprise ne fut exécutée avec de plus grands moyens. Cette place, enlevée d'un coup de main par les Français au commencement de la campagne, et qu'ils avaient entourée d'ouvrages construits à la hâte et non revêtus, avait été assiégée dès le mois de fructidor par le général *Pétrach.* Il suspendit ses attaques pour disputer inutilement à *Moreau* les gorges de la Zintzing; mais il avait laissé devant

1797. la place un corps de troupes pour en continuer le blocus. Le prince *Charles*, après le combat de Kaudern, avait conduit devant Kell jusqu'au corps de *Condé*, qui faisait partie de l'aîle droite de l'armée impériale aux ordres du prince de *Furstemberg*; la gauche de la même armée était commandée par le général *Wolf*.

Les généraux autrichiens, profitant de l'imperfection des ouvrages avancés de ce fort et de la nature des localités, établirent sans obstacle des batteries de mortiers à une distance convenable. Ils commencèrent le bombardement le 8 brumaire; mais, s'apercevant que ce genre d'attaque extrêmement couteux ne leur produisait aucun avantage, ils l'abandonnèrent pour se livrer aux opérations d'un siége régulier.

Dans l'intervalle du 8 au 20 brumaire, les Autrichiens s'attachèrent à perfectionner leur ligne de circonvallation, qui embrassait un terrain immense; les Français de leur côté, maîtres du pont de Strasbourg et d'augmenter ou de changer à leur gré la garnison de Kell, perfectionnaient leurs redoutes dans les îles du

Rhin, dans la crainte que la baisse des eaux de ce fleuve ne permît aux Autrichiens de s'y établir dans des positions d'où ils pussent prendre de revers les ouvrages français.

AN V.

Une sortie fut exécutée le 3 frimaire sous la conduite du général *Désaix*. Son objet était de détruire les ouvrages avancés qui gênaient le fort par leur proximité; on sortit du fort à la pointe du jour sur trois colonnes. Le général *Sissé*, conduisant l'avant-garde, s'empara du village de Sundheim à la suite de trois attaques réitérées. Le général *Lecourbe*, qui menait la gauche, s'empara aussi des retranchemens impériaux, dans lesquels il trouva cinq pièces de canon; mais le général *Decaen*, chargé de la colonne du centre, fut moins heureux; il parvint cependant à se rendre maître d'une redoute, dans laquelle il fit enclouer quelques pièces de canon; mais les secours que reçurent les Autrichiens l'empêchèrent de s'y maintenir. Il se réunit au général *Sissé*, dont l'expédition eût été suivie d'une réussite complète si quelques pièces d'artillerie l'avaient soutenue.

1797. Les troupes hongroises, qui arrivaient successivement, forcèrent les généraux français d'ordonner la retraite, et chacun reprit ses anciennes positions.

La tranchée fut ouverte, pendant la nuit du 4 au 5 brumaire, à une très-grande distance du corps de la place; l'artillerie commença à jouer le 8, et continua sans interruption jusqu'au 21. Pendant cet intervalle l'arcdiduc *Charles* voulut avancer ses ouvrages dans le village du vieux Kell, et emporter l'île de Herlen-Rhin, que la baisse des eaux avait jointe à la terre ferme. Il paraît que cette entreprise, qui n'eut aucune réussite, avait été tentée pour couvrir une autre expédition que préparait la gauche de l'armée impériale contre la tête du pont de Huningue. Ce poste fut attaqué subitement, le 10 frimaire à onze heures du soir, par trois fortes colonnes, qui forcèrent la barrière d'une demi-lune et escaladèrent cette fortification; les Français furent contraints de se retirer dans l'ouvrage à corne qui couvrait le pont; les Autrichiens tentaient de l'emporter d'assaut.

Le général *Abbatuci* rendit ces efforts

inutiles. S'appercevant que le feu qu'on faisait de l'ouvrage à corne sur la demi-lune n'en chassait pas les Autrichiens qui tentaient au contraire de s'y loger, il se met à la tête de sa troupe, sort de l'ouvrage à corne, charge l'ennemi avec intrépidité, et parvient à le forcer d'abandonner la demi-lune dont il s'était emparé. La poursuite en eût été encore plus meurtrière, sans la blessure que reçut le général *Abbatuci*, et dont il mourut quelques jours après. Le général *Sissé* eut alors le commandement de la tête du pont d'Huningue.

Il ne se passa rien d'intéressant jusqu'à la fin de frimaire. Le feu continuait de part et d'autre; mais les gelées survenues retardaient les travaux du siége; la rigueur de la saison obligeait de relever au bout de quarante-huit heures les troupes qui défendaient Kell; on fit venir à Strasbourg plusieurs compagnies d'artilleurs, afin que ceux qui servaient les batteries pussent être changés fréquemment.

Les premiers jours de nivôse, la tranchée fut ouverte devant le camp retranché des Français. Un officier autrichien, accom-

1796. pagné d'un trompette, se rendit au quartier-général de l'armée française, pour exposer à *Moreau* qu'il était tems de procurer du repos aux troupes, et que, par la belle défense du fort de Kell, les Français ayant satisfait au devoir et à l'honneur, il les sommait de remettre la place, pour éviter l'effusion du sang humain. *Moreau* répondit avec politesse et fermeté; en conséquence le feu recommença avec plus de force. Le grand pont fut rompu par les bombes; les batteaux étaient tellement endommagés qu'on ne vint pas à bout de le rétablir. La défense de Kell devint alors plus pénible.

Le 6, la seconde parallèle fut achevée; les Autrichiens travaillèrent jusqu'au 9 à son armement; ils cheminaient à la sappe, quoiqu'ils fussent encore à cent cinquante toises du corps de la place. Le 12, ils attaquèrent pour la seconde fois l'île d'Herlen-Rhin, et furent de nouveau repoussés. Le général *Lecourbe*, s'appercevant que ses troupes excédées de fatigue cédaient du terrain aux ennemis, renvoyant sur la rive gauche le pont-volant pour s'ôter tout moyen de retraite, se saisit d'un drapeau

drapeau et marche à la tête de la division. AN V.
Les ennemis furent chassés d'Herlen-Rhin, après avoir fait une perte considérable.

La nuit du 18, l'archiduc fit attaquer la redoute du cimétière de Kell et l'ouvrage à corne du Haut-Rhin; les dixième, soixante-deuxième et cent-troisième demi-brigades parvinrent à repousser les Autrichiens. Cependant le terme de la défense de Kell prolongé au-delà de toute espérance s'approchait. Ce fort, dont les ouvrages étaient détruits par le canon ennemi, n'offrait qu'un monceau de ruines abreuvé de sang. Il fut évacué le 21 nivôse. Ce siége avait coûté à l'empereur quinze mille hommes de ses meilleures troupes et cinquante millions. Ce fut la dernière action de la campagne sur le Rhin. Les armées respectives prirent leurs quartiers d'hiver sur les deux bords du fleuve, en vertu d'une convention entre les généraux. L'armée de Rhin-et-moselle ne conserva à la droite du Rhin que la garnison du pont d'Huningue. Celle de Sambre-et-Meuse conserva ses positions à la gauche de la Wupper; il fut convenu que les pays entre le Rhin, la Wupper

1797. et la Sieg seraient neutres, et qu'aucune des deux armées ne pourrait s'y établir durant l'armistice. La partie de l'armée du Nord, qui se trouvait dans les environs de Mulheim, se retirait en Hollande.

Le général *Hoche*, chargé de l'expédition d'Irlande, fut nommé général de l'armée de Sambre-et-Meuse; alors *Beurnonville* ne commanda que celle du Nord, et *Moreau* que celle de Rhin-et-Moselle.

CHAPITRE XXXVIII.

Le feld maréchal Alvinzi *prend le commandement de l'armée impériale d'Italie. Bataille d'Arcole.*

CETTE inaction, nécessitée par les frimats d'Allemagne, ne s'étendait pas aux armées d'Italie. Après la bataille de Castiglione et la dispersion de l'armée du feld maréchal comte de *Wurmser*, des efforts prodigieux avaient été faits, dans toutes les provinces autrichiennes, pour opposer à *Buonaparte* une troisième armée. Le sénat de Venise, suivant la mar-

che tortueuse qu'il avait employée jusqu'alors, et qui devait le conduire à sa perte, donnait aux Impériaux une protection éclatante et décidée; les recrues, venues de Hongrie, entraient sur le territoire vénitien par Udine, par Civita-di-Friuli, par Palma-Nuova, par Marano, et se formaient entre le Taïamento et la Piava, deux fleuves qui descendent des Alpes Noriques, et se jettent dans le golfe de Venise entre les lagunes de Venise et celles d'Aquilée. AN V.

Le feld maréchal marquis *Alvinzi*, successeur de *Wurmser*, ayant rassemblé ces troupes dans les premiers jours de vendémiaire, se proposait de s'approcher de l'Adige, pour opérer sa jonction avec les débris de l'armée de son prédécesseur, répandus derrière l'Arrisio dans les montagnes qui séparent le Tirol du Vicentin.

Un parti autrichien s'étant hasardé à passer à la droite de la Piava pour s'établir à Castel-Franco, *Massena*, dont le quartier était à Bassano depuis la déroute de *Wurmser*, chargea le chef de brigade *Leclerc* de l'en chasser; les Au-

1797. trichiens se retirèrent avec précipitation à la gauche de la Piava.

Le général *Vaubois* contenait de son côté les ennemis derrière l'Arrisio ; mais la défaite de *Jourdan* leur ayant procuré des renforts aussi nombreux que subits, les Français, pour concentrer leurs forces, furent obligés d'abandonner Bassano, Vicence, Trente et Roveredo, pour défendre la ligne de l'Adige et les deux bords du lac de Garda.

Plusieurs combats partiels eurent lieu le 12, le 13 et le 17 brumaire, sur les bords de l'Adige ; celui de Caldero, livré le 22, augmenta la réputation des généraux *Augereau* et *Massena*. Cependant les dispositions locales du pays favorisaient la jonction de la division autrichienne du Tirol avec celle que commandait *Alvinzi* : ce général se trouvait à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes.

Buonaparte, abandonnant la conduite du siége de Mantoue au général *Kilmaine*, s'approcha de l'Adige. Les armées étaient en présence le 24 brumaire : la droite des Français commandée par *Massena*, la

gauche par *Vaubois* et le centre par *Augereau* ; l'aîle droite des Autrichiens, conduite par *Davidovilk*, se trouvait à la droite de l'Adige entre ce fleuve et le lac : son centre et son aîle gauche occupaient sur la rive gauche du fleuve la route de Vicence. AN V.

Buonaparte, pendant la nuit du 24 au 25, fit jeter un pont de batteaux sur l'Adige entre les villages de Ronco et d'Albaredo. Les deux divisions d'*Augereau* et de *Massena* avaient passé à la gauche du fleuve avant la pointe du jour ; les avant-postes autrichiens furent culbutés ; mais on trouva la résistance la plus opiniâtre au village d'Arcole, dont la position était fortifiée naturellement au milieu des marais et des canaux qu'on avait garnis d'artillerie. Ce village arrêta une partie de l'armée pendant toute la journée ; en vain les généraux, sentant que la prise de ce poste décidait du succès de la bataille, se précipitaient à la tête des colonnes pour braver avec elles le feu de l'ennemi, presque tous furent mis hors de combat ; *Augereau*, empoignant un drapeau, se porte sur un pont qu'il fallait

1797. absolument franchir, pour emporter le village ; il est forcé de reculer ; *Buonaparte*, à la tête d'une colonne de grenadiers, se présente pour franchir le même passage ; il est renversé dans un marais avec son cheval ; mais il se relève sous le feu de l'ennemi et se présente de nouveau au combat. Le village d'Arcole fut forcé à l'entrée de la nuit ; on crut devoir l'abandonner avant le jour.

La bataille recommença le lendemain, et fut soutenue de part et d'autre avec l'opiniâtreté la plus inconcevable. La nuit força encore les combattans à se séparer, sans que la victoire se fût déclarée pour l'un ou l'autre parti.

L'armée était excédée de fatigues ; cependant, au lieu de prendre du repos, elle s'employa à jeter des ponts sur le canal dont le passage avait arrêté des troupes les deux jours précédens.

Une nouvelle attaque avait été combinée pour le 27. *Massena* devait se porter sur la gauche, et *Augereau* attaquer de front le village d'Arcole, tandis qu'une partie de la garnison de Porto-Legnano, favorisée par un train d'artillerie considé-

rable, établirait une diversion sur les derrières de l'ennemi. AN V.

La colonne de *Massena* trouva moins de résistance; mais celle d'*Augereau*, repoussée à Arcole, se retirait en désordre sur le pont de Ronco, lorsqu'ayant reçu un renfort considérable de la division de *Massena*, on attaqua de nouveau l'ennemi, qui, se voyant tourné par sa gauche, abandonna le village, et se retira pendant la nuit sur Vicence.

Cependant l'aîle gauche de l'armée française avait été forcée à la droite de l'Adige, et le général *Davidovilk* s'avançait jusqu'à Castello-Nuovo, à huit lieues de Mantoue. *Buonaparte*, profitant de la déroute de l'ennemi à Arcole, ordonne à la division de *Massena* de repasser l'Adige, et de se réunir à celle de *Vaubois*; *Davidovilk* est attaqué le premier frimaire, et poursuivi, le long de l'Adige, jusqu'aux montagnes du Tirol. Le maréchal *Trivulce* appelait la journée de Marignan une bataille de géans; il eût sans doute donné ce nom à un combat qui dura quatre jours avec un acharnement dont il n'est presque point d'exemple dans l'histoire. *Davidovilk*

1797. se retira derrière l'Arrisio, et *Alvinzi* derrière la Brenta; mais ses troupes étaient tellement effrayées, que sans la connivence du sénat de Venise, jamais il ne fût venu à bout de les rassembler.

Buonaparte en informait ainsi le Directoire, le 8 nivôse, de son quartier-général de Milan : « Les Vénitiens ayant accablé de soins l'armée du général *Alvinzi*, j'ai cru devoir prendre de nouvelles précautions, celle de m'emparer du château de Bergame, qui domine la ville de ce nom, afin d'empêcher les postes des ennemis de gêner nos communications de l'Adda à l'Adige. Cette province de l'état de Venise, est mal intentionnée à notre égard. Il y avait dans la ville de Bergame un comité chargé de répandre les nouvelles les plus ridicules sur le compte de l'armée. C'est sur le territoire de cette province qu'on a le plus assassiné de nos soldats, et c'est delà qu'on favorisait la désertion des prisonniers autrichiens. Quoique l'occupation de la citadelle de Bergame ne soit pas une opération militaire, il n'en a pas moins fallu du talent et de la fermeté pour l'obtenir. Le général *Baraguey-d'Hil-*

liers, que j'en avais chargé, s'est, dans cette occasion, parfaitement conduit. Je vais lui donner le commandement d'une brigade, et j'espère qu'aux premières affaires il méritera, sur le champ de bataille, le grade de général divisionnaire ».

CHAPITRE XXXIX.

Retraite des Autrichiens ; ils reçoivent de nombreux renforts. Alvinzi *reparaît aux bords de l'Adige. Bataille de Rivoli.*

APRÈS la bataille d'Arcole, Mantoue fut cernée avec un plus grand soin : l'armée française d'observation occupait les villes de Brescia, de Salo, de Peschiera, de Garda, Castello-Nuovo, Rivoli, Corona, et les rives de l'Adige, depuis Vérone jusqu'au-dessous de Porto-Legnano. Des postes avancés suivaient les mouvemens d'*Alvinzi* et de *Davidovilk*, derrière la Brenta et l'Arrisio. Aucun corps autrichien ne paraissait en campagne : la seule garnison de Mantoue se montrait de tems à

1797. autre entre le Tartaro et Borgo-Forte; mais la faiblesse de ses efforts annonçait sa détresse. *Buonaparte*, auquel cette forteresse ne pouvait plus échapper, partageait son tems entre les périls de la guerre et les occupations de la paix; il perfectionnait l'organisation de la république italienne qu'il avait créée; il visitait tous les corps de son armée, pourvoyait à leurs besoins, et maintenait la tranquillité intérieure de l'Italie, par l'habileté de ses combinaisons.

Pendant quelque tems les généraux autrichiens parurent se résigner à leur destinée. Trois armées allemandes avaient été successivement détruites, en Italie, dans le cours d'une seule campagne; la situation de l'empereur, dans cette contrée, était beaucoup plus fâcheuse que celle des Romains, vaincus quatre fois par *Annibal*. A l'exemple du sénat de Rome, qui félicita le consul *Terentius Varo* de n'avoir pas désespéré de la fortune publique à l'issue de la bataille de Cannes; le conseil de Vienne, loin de destituer le feld maréchal *Alvinzi*, après la bataille d'Arcole, forçait les ressorts

de son gouvernement, pour lui procurer une nouvelle armée; tous les jeunes gens de Vienne, formés en corps de volontaires, étaient transportés en poste dans le Frioul vénitien, et l'Impératrice avait elle-même brodé leurs drapeaux. Un corps nombreux, levé dans les provinces polonaises soumises à l'Autriche, se portait avec célérité sur les bords de la Brenta; plusieurs régimens de chasseurs tiroliens s'organisaient dans le Trentin.

Lorsque toutes ces forces furent rassemblées, vers le 15 de nivôse, *Alvinzi* se vit à la tête de cinquante mille combattans, favorisés par une artillerie formidable, fournie en grande partie par le sénat de Venise. C'était toujours la même opération à faire, forcer les lignes de défense de *Buonaparte*, pénétrer par quelque point, se jeter dans Mantoue, débloquer cette place, porter ailleurs le théâtre de la guerre, et rendre inutiles les succès précédens de l'armée française.

Buonaparte, instruit de la rapidité avec laquelle l'armée impériale se formait, pressait la marche des renforts annoncés par le gouvernement.

1797. L'occasion semblait favorable aux Autrichiens ; d'un côté quelques difficultés s'élevaient entre *Buonaparte* et le grand duc de Toscane, à l'occasion de la garnison française de Livourne; de l'autre, la cour de Rome avait assemblé une armée dans la Romagne, pour attaquer les états de Boulogne, Ferrare, Modène et Régio, qui s'étaient déclarés indépendans. Des correspondances interceptées annonçaient que *Wurmser* avait ordre, s'il n'était pas secouru à tems, d'abandonner Mantoue avec sa nombreuse garnison, et de se jeter dans les états du pape, pour fortifier l'armée pontificale. Ces différentes circonstances forçaient le général français à disséminer ses forces, et *Alvinzi* calculait, sur ces dispositions, pour la réussite de ses desseins.

Buonaparte rassemblait auprès de Bologne un corps de troupes pour inquiéter en même-tems Rome et Florence, et rendre plus difficile l'évasion de *Wurmser*, lorsqu'il apprit que les ennemis, par des marches forcées, se concentraient vers l'Adige, et qu'*Alvinzi* faisait ses dispositions pour attaquer tous les postes

occupés par les Français à la gauche de ce fleuve. Laissant devant Mantoue des forces suffisantes pour contenir sa garnison, il se rend dans Vérone, où se portait le centre de l'armée impériale, le 23 nivôse.

An V.

La droite de l'armée française, commandée par *Augereau*, et postée à Bevilaqua, en avant de Porto-Legnano, avait été attaquée le 19 par des forces très-supérieures, et n'avait maintenu le combat qu'avec beaucoup de peine. Cependant les Autrichiens, trouvant une trop grande résistance à Porto-Legnano, rassemblaient leurs principaux efforts contre le centre de l'armée française, commandé, dans Vérone, par *Massena*. L'avant-garde de ce général était pressée vivement lorsque *Buonaparte* arriva dans Vérone. Dans le même tems le général *Davidovilk*, qui commandait la droite des Autrichiens, fondait sur l'aîle gauche de l'armée française, sous les ordres du général *Joubert*; les Autrichiens s'emparèrent d'abord d'une redoute à Montebello; mais ils en furent bientôt chassés. Les Autrichiens se retirèrent à l'entrée de la nuit.

1797. Tous les rapports qui parvenaient au quartier-général, pendant la nuit du 23 au 24, annonçaient un mouvement général de l'ennemi, auquel l'attaque du 23 était liée. *Alvinzi* masquait ses opérations avec tant d'art, qu'il était difficile de préjuger si ses plus grandes forces se porteraient à la droite ou à la gauche de l'Adige. *Buonaparte* crut devoir rester à Vérone, dont les ponts favorisaient la marche rapide de l'armée sur l'une et l'autre rive.

Le 24, les Autrichiens attaquèrent les Français sur toute leur ligne, à la droite et à la gauche de l'Adige, depuis la Corona jusqu'à Porto-Legnano; mais les forces déployées contre *Joubert* étaient si considérables, qu'il fut obligé d'évacuer le poste de la Corona, pour prendre une position avantageuse en avant de Rivoli. Cette disposition démasquait les projets de l'ennemis : il voulait forcer l'aîle gauche de l'armée française auprès de Rivoli, et se porter rapidement sur Mantoue, par Castello-Nuovo, Vallegio, et les bords du Mincio.

Buonaparte, fixant aussitôt ses idées,

après avoir envoyé ses instructions à *Augereau*, qui défendait le bas Adige entre Vérone et Porto-Legnano, fait marcher une partie de la division de *Massena* sur Rivoli, et s'y rend lui-même au milieu de la nuit du 24 au 25.

Aussitôt changeant les dispositions défensives faites par le général *Joubert*, il fait occuper la position de San-Marco, qu'on avait évacuée, fait garnir d'artillerie le plateau de Rivoli, et emploie la nuit entière à fortifier son terrain et à reconnaître la position de l'ennemi, dont la droite était à Caprino, et la gauche en arrière de San-Marco.

Alvinzi, en formant son plan d'attaque, ne s'attendait pas aux renforts que devait recevoir le général *Joubert* au moment du combat. A la pointe du jour, les avant-gardes ennemies se rencontrèrent sur les hauteurs de San-Marco. Le combat fut terrible et opiniâtre : le général *Joubert*, à la tête de la trente-troisième demi-brigade, soutenait son infanterie légère, que commandait le général *Vial*. *Alvinzi*, qui avait fait ses dispositions pour enfermer toute la division du général

Joubert, fut surpris d'être attaqué lui-
1797. même.

La dix-huitième demi-brigade de bataille, qui se portait à Garda, reçut ordre de se rapprocher de la gauche de l'attaque. Le général *Joubert* faisant des progrès sur les hauteurs qui dominent la rive droite de l'Adige, auprès de la Corona; le reste de la ligne se portait également en avant. Le centre, commandé par le général *Berthier*, se trouvait sur les hauteurs de San-Martino. Le général en chef fit alors marcher la quatorzième demi-brigade, qui était en réserve; un bataillon se préparait à fondre sur le village de San-Martino, lorsqu'on s'apperçut que la gauche de notre ligne perdait du terrain, mouvement d'autant plus dangereux, que les troupes qui suivaient l'ennemi sur les Crêtes, le long de l'Adige, abandonnaient une partie de leurs avantages. *Berhier* déploya, dans cette occasion, la bravoure et le sang-froid dont il avait donné des preuves dans toutes les affaires.

Buonaparte s'était porté à la gauche; mais, pendant qu'il effectuait son mouvement, la vingt-neuvième et la quatre-vingt-

vingt-cinquième demi-brigade avaient entièrement plié. Le bataillon de la quatorzième, qui avait chassé les ennemis de San-Martino, en fut repoussé; mais il continuait de tenir l'ennemi en échec, par le feu vif qu'il faisait dans les haies qui entourent ce village.

La hauteur qu'occupait la quatorzième demi-brigade couvrait le seul débouché par où la droite commandée par le général *Joubert* pouvait se retirer; aussi l'ennemi rassemblait-il toutes ses forces pour se porter sur le centre. Le général en chef sentant toute l'importance de ce poste, y fit marcher la trente-deuxième demi-brigade qui arrivait de Vérone; l'ennemi fut bientôt forcé de rétrograder, et déjà les positions perdues par la vingt-neuvième et quatre-vingt-cinquième demi-brigade, étaient reprises sous la conduite du général *Massena*, mais les localités avaient obligé la droite à prendre une position en arrière sur Rivoli, ce qui s'exécuta non sans quelque désordre. Les tirailleurs autrichiens avaient gagné des hauteurs qui dominent ce plateau. *Alvinzi* cherchait à profiter de ce faible avan-

1797. tage sans songer qu'en s'avançant trop par son aile gauche, il pouvait être coupé à la suite des succès que les Français obtenaient sur son aile droite.

En effet les Autrichiens en descendant des rochers qu'ils occupaient, s'étant répandus sur le plateau de Rivoli, le général en chef y avait envoyé le général de cavalerie *Leclerc* et le chef d'escadron la *Salle*, avec les forces qu'ils commandaient. Avec ce secours le général de division *Joubert* dont le cheval venait d'être tué, ralliant quelques bataillons, attaqua avec fureur le plateau de Rivoli, tandis que *Berthier* dirigeait la cavalerie; elle obtint les plus brillans succès. L'infanterie du centre suivit ces avantages, *Joubert* reprend le plateau de Rivoli et culbute l'ennemi vers l'Adige. Les Autrichiens font alors par-tout leur retraite avec précipitation sur les hauteurs de la Corona.

Le géneral autrichien ne doutant pas de battre les Français, avait fait marcher un corps de quatre mille hommes sur les hauteurs entre l'Adige et le lac Garda pour couper leur retraite sur Vérone

et Peschiera. Ce corps attaqué avec fureur fut obligé de mettre bas les armes. An V.

Pendant que l'action la plus sanglante avait lieu sur la rive droite de l'Adige, le général *Provera* qui commandait l'aile gauche de l'armée autrichienne, faisait les plus grands efforts pour percer la division d'*Augereau*. L'étendue de la ligne qu'elle défendait au bord de l'Adige, depuis Vérone jusqu'à Porto-Legnano, l'affaiblissait sur tous les points. *Buonaparte* savait qu'une forte canonnade avait été entendue de ce côté et ne recevant point de nouvelle d'*Augereau*, il présuma que sa communication avec Vérone pouvait être interrompue. Il se rendit à Rivoli, ordonna au général *Joubert* d'attaquer les Autrichiens le lendemain 26, s'ils étaient encore à la Corona, et faisant marcher sur Vérone et Castello-Nuovo les troupes dont *Joubert* pouvait se passer, il se rendit sur-le-champ à Castello-Nuovo.

On lui apprit dans ce bourg que pendant la nuit du 24 au 25, une colonne d'environ dix mille hommes, commandée par *Provera* avait passé l'Adige à

1797. force ouverte auprès d'Anguiari, sous le feu d'une artillerie nombreuse et que le général *Guieux* qui gardait l'Adige dans cette partie avait été obligé de reculer. Aussi-tôt il se porta sur Villa-Franca à la tête de trois demi-brigades. Le général *Serrurier* l'instruisit que *Provera* était parvenu à Castellara et marchait sur Mantoue par le faubourg San-Georgio dont les Français étaient maîtres.

Le général en chef assuré qu'*Augereau* suivait la colonne de *Provera*, continue sa route avec rapidité ; il était le 25 à l'entrée de la nuit à Roverbella à trois petites lieues de Mantoue.

Augereau dans la journée du 25 avait réuni ses forces pour tomber sur les Autrichiens au bord du Ménago ou du Tartaro, mais *Provera* qui n'avait d'autre but que de parvenir dans Mantoue, marchait avec tant de célérité qu'il ne put être attaqué que par la queue de sa colonne : on lui fit deux mille prisonniers ; mais le reste de la colonne parvint le 26 à midi devant le faubourg San-Georgio, et somma inutilement le général *Miolis* qui commandait ce poste de se rendre.

Miolis répondit à coups de canon et donna le tems aux colonnes françaises qui s'approchaient, d'investir *Provera.*

L'attaque de la Corona faite par le général *Joubert* avait eu tout le succès qu'on pouvait en attendre. L'ennemi sur la fin de l'affaire du 25 avait conservé un poste à San-Marco ; *Joubert* le fit enlever par le général *Vial* pendant la la nuit du 25 au 26 ; la division du centre commandé par le général *Baraguey d'Hilliers*, chassa l'ennemi du village de San-Martino, et lui prit ses canons. La colonne droite commandée par le général *Vial*, disputa les hauteurs pendant toute la journée ; mais une colonne commandée par le général *Vaux* ayant tourné les ennemis par les revers de Monte-Baldo, parvint sur les rochers qui dominent la Corona. Les Autrichiens voyant leur retraite coupée se débandèrent ; six mille se rendirent prisonniers.

Buonaparte ayant reçu les renforts qu'il attendait, avait ordonné d'attaquer le 27 au matin la colonne du général *Provera*. Ce général n'ayant aucune nouvelle de l'armée d'*Alvinzi*, se trouvait dans la po-

1797. sition la plus fâcheuse. N'ayant pu emporter le faubourg San-Georgio, il avait attaqué pendant la nuit le poste de la Favorite, pendant que la garnison de Mantoue sortant de la citadelle fondait sur les lignes du Blocus; mais *Wumrser* fut bientôt obligé de rentrer dans la place, laissant le champ de bataille couvert de morts et de blessés; alors *Provera* attaqué de tout côté et se trouvant acculé au faubourg San-Georgio, fut obligé de mettre bas les armes avec toute la colonne qu'il commandait.

La bataille d'Arcole avait duré quatre jours. Celle de Rivoli fut encore plus long-tems disputée. On se battit sans discontinuation pendant huit jours. Les ennemis n'abandonnèrent le champ de bataille qu'après avoir perdu toute leur artillerie et vingt-cinq mille hommes tués ou faits prisonniers parmi lesquels se trouvaient presque tous les corps des volontaires de Vienne. *Alvinzi* fuyait avec précipitation dans les montagnes; les généraux *Augereau*, *Massena* et *Joubert* le poursuivent avec acharnement, l'atteignent et le battent de nouveau auprès

de Carpenedolo, et d'Avio, entrent dans Bassano, dans Roveredo, dans Trente; les Autrichiens se dispersent; *Alvinzi* n'a plus d'armée.

AN V.

CHAPITRE XL.

Les Français rentrent dans Trente. Reprise des hostilités entre la France et la cour de Rome.

ALVINZI était allé rendre compte de sa conduite à la cour de Vienne. Les débris de son armée se réunirent à la tête du lac de Garda, entre Torgole et l'Adige, dans des défilés fortifiés par la nature, mais que les Français avaient déjà forcés, après la bataille de Castiglione. Ils le furent alors de nouveau malgré les neiges dont les montagnes étaient couvertes; le général *Joubert* après une marche très-difficile pénétra dans Roveredo vers les premiers jours de pluviose. Les ennemis forcés dans leur camp retranché de Mori, avaient ajouté de nouvelles fortifications au poste de Calliano emporté de vive force

1797. par les Français quelques mois auparavant et que la rigueur de la saison rendait moins accessible. La nature semblait défendre les Autrichiens; mais aucun obstacle n'arrêtait les Français. Le général *Béliard* escaladant les montagnes au milieu des glaces, tandis que le général *Vial* attaquait les retranchemens de front, les ennemis furent culbutés; on entra dans Trente sans obstacles.

Le général *Massena* qui avait poursuivi les corps Autrichiens qui s'étaient réfugiés derrière la Brenta, remontant ce fleuve, opéra bientôt sa jonction avec *Joubert*, sur la droite de l'Arisio. Il ne resta plus d'ennemis au Sud de Bolsano.

Des succès aussi constans et aussi prodigieux plaçaient le nom de *Buonaparte* parmi ceux des plus habiles guerriers qu'ait célébrés l'histoire. Il jouissait en Italie d'une autorité et d'une considération supérieures à celles des puissances de la péninsule. La seule cour de Rome paraissait le braver, frappée d'un inconcevable aveuglément. Une fatalité qui l'entraînait vers sa perte, l'éloignait de la paix: re-

nouant les fils de son ancienne politique, elle avait essayé de former une ligue avec la cour de Naples, sans faire attention que sa faiblesse autant que les considérations particulières devant lui faire éviter de mettre ses sujets en contact avec les Français, elle sacrifierait toutes les convenances à la nécessité d'éloigner l'armée de *Buonaparte* de son territoire. Frustré d'une vaine attente, le pape convaincu que les Anglais ne lui rendaient jamais aucun service important, n'avait d'autre ressource que dans son alliance avec l'empereur. Il multipliait les ruses, les négociations, les dépenses et les armemens pour favoriser un allié auquel des miracles seuls pouvaient permettre de réunir ses forces aux forces pontificales.

Le meilleur appui de Rome était dans sa faiblesse même qui n'offrait aucune gloire à son vainqueur. Elle pouvait fonder avec plus de certitude l'espoir de sa conservation sur l'indifférence ou sur la générosité des Français, que sur ses armemens.

Cependant le gouvernement romain

1797. comptant toujours sur les succès des Autrichiens et ignorant que la correspondance de son ministre le cardinal *Busca* (1) avec le prélat *Albani* nonce envoyé

---

(1) Les nouvelles que vous m'envoyez sont de plus en plus consolantes. J'apprends par les deux derniers courriers que le baron de *Thugul* a changé de langage. Malgré son air de mystère, nous ne pouvons plus douter des secours de l'Empereur, d'autant plus que l'impératrice et lui vous les ont promis. Il semble aussi que le baron de *Thugul* compte sur nous à en juger par le prompt départ du général *Colli*, par l'obligation qu'on lui impose de se hâter de voir nos troupes, et par la manière dont on nous a excités à reprendre nos pays. Tout nous dit que déjà, on nous regarde comme alliés.

On ne nous parle plus de sacrifices; en aurait-on abandonné l'idée? Sans doute je me flatte trop et je ne me croirai sûr, que lorsque le traité sera signé aux conditions que je vous ai marquées dans mon dernier courrier. A présent que vous êtes muni de pleins pouvoirs, M. de *Thugul* ne pourra plus tergiverser, il faudra qu'il se décide.

Quant à moi, tant qu'il me sera permis d'espérer des secours de l'Empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que les Français nous ont faites. Vous ne pouvez vous former une idée de tout ce qu'on a fait pour m'obliger à

extraordinairement à Vienne, était tombée au pouvoir de *Buonaparte* qui l'avait trans-

---

répondre à *Cacault*. Les uns tâchaient de me persuader par l'espoir de meilleures conditions, les autres par la crainte et par les menaces. Mais toujours constant dans mon opinion, et jaloux de mon honneur, que je croirois offensé en traitant avec les Français, lorsqu'une négociation est entamée avec la cour de Vienne, je ne me suis laissé ni séduire ni intimider; et jusqu'à ce que je m'y voye obligé, je ne changerai pas de parti. Vous ne devez pas douter de la sincérité de ces sentimens.

Il est pourtant vrai que les Français ont grande envie de conclure la paix avec nous, j'en ai une preuve récente dans la lettre ci-jointe du nonce à Florence, et par la réponse dont je vous envoie copie, vous verrez la manière dont je me suis conduit. Je vous envoie les deux copies, afin que vous puissiez citer la constance et la bonne foi avec lesquelles je traite.

Sans doute au reçu de ma lettre, M. *Colli* sera déjà parti, j'espère que sous peu il se trouvera à Ancône. J'ai écrit au général commandant de ce port pour sa réception, et pour qu'il lui propose de jeter un coup d'œil dans la Romagne sur nos troupes avant de se rendre dans cette capitale, afin que nous soyons à même de prendre des mesures dans nos premiers entretiens.

Je vous avoue que je suis fâché de ce que le

1797. mise au Directoire, faisait passer des troupes dans la Romagne ; elles étaient

---

général *Colli* s'abouche avec *Alvinzi* avant de venir en Italie. Je vois bien que cela est nécessaire pour les opérations de guerre, mais je ne sais pourquoi j'ai une opinion peu favorable d'*Alvinzi*. Quoique je ne sois pas en état de juger de ses opérations en Italie, je crois qu'il pouvait faire plus qu'il n'a fait. Mais l'abouchement est nécessaire, je me tranquillise en songeant qu'il y va de l'honneur d'*Alvinzi* de servir les intentions de son maître.

Quant aux apointemens à donner au général *Colli*, quand même l'empereur ne lui passerait rien pour le tems qu'il sera au service du pape, nous fournirons le tout, et je n'en suis pas fâché. Je loue beaucoup le général d'amener avec lui deux officiers et sur-tout celui du génie, dont nous manquons totalement. Il devrait amener aussi plusieurs bas-officiers pour instruire nos troupes. L'éloge que le maréchal *Lascy* fait de *Colli* me console.

Puisque vous êtes persuadé que le baron de *Thugul* serait jaloux si vous parliez à d'autres qu'à lui en faveur de notre cause, abandonnez les autres moyens que je vous proposais dans le tems où le baron n'était pas dans les bonnes intentions qu'il manifeste aujourd'hui. Continuez cependant à cultiver tous ceux qui peuvent nous être utiles suivant les circonstances.

Je pense que vous aurez pris des mesures pour

au moment d'attaquer Bologne. *Buonaparte* ne pouvant plus éviter d'arrêter AN V.

être exactement informé du résultat des conférences ouvertes dans Inspruch avec le général *Clarke* : je me guiderai sur les détails que vous me ferez parvenir.

Je vous ai prévenu que j'avais pensé que quelques corps Autrichiens se joindraient à nos forces dans la Romagne, et que ces corps embarqués à Trieste pouvaient être portés à Ancône, ne perdez pas de vue ce projet, il est également avantageux à l'empereur et à nous.

Les brefs que vous me demandez ne sont pas encore expédiés, sa sainteté ne croit pas devoir donner ceux que vous proposez, parce que devant être adressés à tous les monarques catholiques de l'Europe, on ne pouvait les cacher aux Français : c'était déclarer une guerre de religion avant le tems et s'exposer à l'indignation de *Buonaparte* sans être assuré de l'alliance de l'empereur.

Suivant les renseignemens que vous m'enverrez dans la suite sur le fait de la guerre de religion, le *Saint-Père* donnera les brefs quand il en sera tems. Si le traité d'alliance se conclut, il faudra le faire signer par le nonce ordinaire, pourvu que M. de *Thugul* qui voit ce prélat d'assez mauvais œil, ne s'y oppose pas.

J'envoie au nonce les brefs pontificaux pour l'empereur de Russie, en l'invitant de les faire parve-

1797. leur marche, donna ordre au ministre *Cacault* de quitter Rome sur-le-champ et publia la déclaration suivante le 13 pluviose :

ART. Ier. Le pape a refusé formellement d'exécuter les articles VIII et IX de l'armistice conclue, le 2 messidor, à Bologne, sous la médiation de l'Espagne, et ratifiée à Rome le 27 juin 1796.

II. La cour de Rome n'a cessé d'armer et d'exciter par ses manifestes les peuples à la croisade ; ses troupes se sont approchées de Bologne jusqu'à dix mille, et ont menacé d'envahir cette ville.

---

nir à leur adresse par le premier courrier que le chargé d'affaires de Russie à Vienne expédiera pour Pétersbourg ; s'il ne trouve pas cette occasion, je lui mande de les envoyer au nonce près du roi de Pologne qui les fera passer à sa majesté impériale.

A la première audience que vous aurez de l'empereur et de l'impératrice, faites leur des remercîmens pour l'empressement avec lequel ils s'intéressent à la santé de sa sainteté, assurez-les de la ferveur avec laquelle il fait des vœux pour leur conservation et pour la gloire de ceux qui avec tant de constance et tant d'intérêt, soutientiennent la juste cause. Rome le 7 février 1796.

III. La cour de Rome a entamé des négociations hostiles contre la France avec la cour de Vienne, comme le prouvent les lettres du cardinal *Busca* au prélat *Albani*, nonce à Vienne.

IV. Le pape a confié le commandement de ses troupes à des généraux et des officiers autrichiens envoyés par la cour de Vienne.

V. Le pape a refusé de répondre aux avances officielles qui lui ont été faites par le citoyen *Cacault*, ministre de la République française, pour l'ouverture d'une négociation de paix.

VI. Le traité d'armistice a donc été violé par la cour de Rome; en conséquence, je déclare que cette suspension d'armes doit être regardée comme non avenue.

Cette déclaration fut suivie d'une proclamation, dans laquelle le général français, après avoir assuré que son armée, en écrasant par ses armes tous les ennemis de la République, offrait aux villes et aux villages, paix, sûreté, protection,

Engageait le peuple à ne pas abandonner ses travaux ordinaires, et les ministres

1797. de la religion à vaquer paisiblement aux exercices du culte de Dieu, pourvu que, se conformant aux maximes de l'évangile, ils eussent soin de se renfermer dans leurs fonctions religieuses, sans entretenir le peuple des objets qui concernaient la guerre.

CHAPITRE XLI.

Expédition des Français dans la Romagne. La ville de Mantoue est forcée de capituler.

LA division du général *Victor*, qui se trouvait dans les environs de Bologne, s'était portée, le 13 pluviôse, à Imola, petite ville de l'Appenin sur le Santerno, au commencement de la belle plaine de la Lombardie. L'armée pontificale s'était retranchée avec le plus grand soin le long du Sénio, dont tous les ponts étaient coupés; sa gauche était à Caffiano, son centre à Faenza sur le Lamone et sa gauche à Lugo.

L'armée française sortit d'Imola le 14 pluviôse

pluviôse à cinq heures du matin ; l'avant-garde, dans laquelle se trouvait la légion lombarde, fut bientôt en présence des ennemis. Protégés par une nombreuse artillerie, ils firent d'abord une résistance assez forte ; mais, malheureusement pour eux, les glaces de l'Appenin avaient rendu la rivière de Sénio guéable. Plusieurs corps français, ayant pénétré à l'autre rive, attaquaient les retranchemens de revers ; les Pontificaux prirent la fuite après avoir perdu mille hommes, tués ou prisonniers. La légion lombarde, qui voyait le feu pour la première fois, enleva toute l'artillerie ennemie à la baïonnette.

AN V.

Les Français se portèrent aussitôt à Faenza. On trouva les portes fermées ; toutes les cloches sonnaient le tocsin ; une multitude égarée prétendait défendre les remparts ; ils furent bientôt escaladés. Les loix de la guerre autorisaient à mettre cette ville au pillage ; mais les généraux, voulant donner aux peuples de la Romagne une preuve éclatante de la générosité française, retinrent le courroux des troupes ; les propriétés furent respectées. On savait que les mouvemens

1797. du peuple n'étaient occasionnés que par les prédications incendiaires des moines; le général *Victor* les assembla dans la principale église, et employa l'influence de la raison et de la nécessité pour les engager à tenir une autre conduite.

L'armée pontificale, abandonnant les plaines de la Romagne, s'était réfugiée sur les sommités de l'Appenin, vers les sources de l'Arno et du Tibre. Les villes de Cezène, de Forli, de Ravenne se soumirent successivement, et bientôt l'armée française fut maîtresse de toute la Marche d'Ancône jusqu'aux frontières du royaume de Naples.

Dans le même tems, la forteresse de Mantoue ouvrait enfin ses portes aux Français. Cette place se rendit le 14 pluviôse à dix heures du soir, et toute la garnison fut faite prisonnière de guerre. Les troupes françaises entrèrent le 15 dans la citadelle, et le 17 la ville était entièrement évacuée. (1) La garnison, réduite

---

(1) *Capitulation de Mantoue.*

ART. Ier. La garnison impériale de Mantoue et de la citadelle, sortira par la porte majeure de

aux dernières extrémités de la famine, avait mangé tous les chevaux de la cavalerie. On trouva dans les fortifications AN V.

---

la citadelle, avec les honneurs de la guerre, tambours battans, drapeaux déployés, et traînera avec elle deux pièces de canon de six, deux de douze, deux obusiers avec leurs caissons et attelages, ainsi que les munitions nécessaires à ces pièces, de même que leurs artilleurs. La garnison se formera sur la chaussée qui conduit de Mantoue à Marmirolo, ne déposera pas ses armes, mais sera prisonnière de guerre jusqu'à son échange, excepté ceux dont il est parlé dans l'article second.

R. Accordé à l'exception qu'hors des barrières les armes seront déposées sur les glacis ainsi que les drapeaux, guidons, étendards et tout autre objet militaire, la garnison devant rester toute prisonnière de guerre. Accordé de même pour ce qui concerne l'artillerie et les artilleurs qui devront partir avec les sept cens hommes qui ne sont pas prisonniers de guerre.

II. Ne seront point prisonniers de guerre M. le maréchal comte de *Wurmser* et sa suite, savoir : les adjudans-généraux *Aver*, et *Iloht*, le capitaine aide-de-camp comte de *Degenfeld*, tous les généraux chacun avec leur aide-de-camp, deux cens hommes de cavalerie avec leurs chevaux et leurs officiers et cinq cens individus à choisir à volonté par M. le maréchal ; de même que les

1797. ou dans les arsenaux trois cens pièces de canon depuis le plus petit calibre jusqu'à

---

six canons mentionnés dans l'article premier avec leurs canonniers, munitions et attelages.

R. Accordé pour M. le maréchal de *Wurmser*, pour tout ce qui lui appartient personnellement, deux cens hommes de cavalerie y compris leurs officiers, et cinq cens individus au choix de M. le maréchal, compris les artilleurs mentionnés dans l'article premier, M. M. les généraux, ceux de l'état-major, et tout autre individu que M. le maréchal jugera à propos d'y comprendre.

III. Tous les officiers garderont leur épée, retiendront leurs chevaux, équipages et leurs propriétés, les soldats, leurs sacs, de même que les non combattans, officiers civils, et toutes les personnes attachées au service militaire.

R. Les officiers garderont leur épée, les généraux et autres exprimés ci-après conserveront le nombre de chevaux, savoir :

Les lieutenans-généraux.	16.
Généraux majors.	10.
Colonels.	8.
Lieutenans colonels et majors.	7.
Capitaines de cavalerie.	3.
Capitaines d'infanterie	2.
Lieutenans de cavalerie.	2.
Lieutenans et enseignes d'infanterie. . .	2.

celui de trente-six, et un grand nombre de mortiers. AN V.

Les commissaires de guerre, comme le grade militaire équivalent au leur.

Tous les employés auxquels on passe des chevaux. 1

Je demande la parole d'honneur des officiers destinés pour confection de cette capitulation, qu'aucun individu de l'armée n'emportera rien autre que les effets à lui appartenans ; chaque soldat emportera son sac, et chaque cavalier son porte-manteau.

IV. La garnison impériale sera conduite par le chemin le plus court, sur Gorice dans le Frioul, et sera échangée par préférence contre les prisonniers de guerre français.

R. Les troupes seront dirigées par Porto-Legnano, Padoue, Trévise, les échanges devront se faire le plutôt possible, et les sept cens hommes emmenés par M. le maréchal de *Wurmser*, promettront de ne point servir contre l'armée française de trois mois d'ici, à dater du jour de la capitulation.

V. La marche des troupes sera réglée par les commissaires français sur deux colonnes, et on ne pourra les faire marcher que quatre lieues de france par jour, vu que la garnison est affaiblie par les maladies. Les commissaires français pourvoiront aux subsistances nécessaires aux hommes et aux chevaux, et donneront les charriots nécessaires pour conduire ceux qui pourraient tomber malades sur la

1797. La nouvelle de cette capitulation fut publiée à Paris avec la solemnité con-

---

route, sur quoi on délivrera des quittances pour en tenir compte dans la suite.

R. Afin de ne pas trop surcharger le pays, et pour avoir plus de facilité pour la subsistance, on employera plusieurs jours au départ des colonnes; chacune sera composée de mille hommes, et la première qui devra être particulièrement composée de toute la troupe armée partira le 4 février (16 pluviose.) On aura attention d'avoir plusieurs voitures à la tête des colonnes pour ramasser les malades, il sera pourvu à la nourriture des hommes et des chevaux.

VI. Les charriots de convoi portant la chancellerie du quartier-général et des troupes ainsi que la caisse de la guerre formant une totalité de vingt-neuf charriots, dont vingt-cinq à deux chevaux et quatre à quatre chevaux, pourront sortir librement et se joindre à la garnison pour se rendre à Gorice.

R. Refusé. Un commissaire sera chargé de visiter les registres ou autres papiers de la chancellerie, et s'ils ne sont d'aucune utilité à l'armée de la République française, il sera fourni des voitures pour le transport.

VII. Les malades et blessés seront humainement traités. On laissera dans les hopitaux les chirurgiens et gardes-malades nécessaires, dont on fixera

venable à un événement qui annonçait l'issue prochaine et glorieuse de la guerre d'Italie. Un nombreux détachement de ca-

AN V.

---

le nombre, et après leur guérison, ils jouiront des articles de cette capitulation, de même ceux qui pour des affaires devront rester à Mantoue; auxquels on délivrera les passe-ports nécessaires lorsque leurs affaires seront terminées.

R. Accordé, et subiront le même sort que la garnison.

VIII. Tous les officiers civils au service de l'empereur pourront partir librement avec les bureaux et chancellerie, et on délivrera les charriots nécessaires pour le transport.

R. Ces individus pourront partir librement, mais les bureaux et chancellerie seront examinés, et resteront au pouvoir de l'armée française si cela est jugé nécessaire.

IX. La ville sera maintenue dans tous ses droits et priviléges, propriétés, et religion. On ne pourra faire rendre compte à qui que ce soit de ses bourgeois qui ont rendu des services à leur souverain légitime.

R. Accordé.

X. Quiconque des bourgeois ou habitans de cette ville voudrait se retirer de Mantoue, avec ses propriétés, dans les pays héréditaires de S. M. I. aura une année de tems pour vendre à son gré et li-

1797. valerie accompagnait l'officier public, qui semblait proclamer la gloire des armes

---

brement ses possessions, meubles et immeubles, et leur seront accordés les passe-ports nécessaires.

R. Accordé.

XI. Les canonniers de la bourgeoisie qui ont servi sur le rempart contre l'armée française ne seront pas inquiétés pour cela, n'ayant fait que leur devoir fondé sur la constitution du duché de Mantoue et ils rentreront dans leur foyers.

R. Accordé.

XII. S'il se trouvait un article douteux dans la capitulation qui pourrait donner lieu à des contestations, il sera expliqué en faveur de la garnison.

R. Il sera discuté et interprêté suivant la justice.

XIII. Trois heures après la signature de la capitulation, on remettra aux troupes françaises un ouvrage avancé de la citadelle jusqu'au premier pont-levis, et il ne sera permis d'entrer dans la place et citadelle, qu'aux commissaires français et à ceux qui, pour des affaires, seront envoyés par le commandant français du blocus, l'armée française n'entrera dans la place que lorsqu'elle sera évacuée par la garnison impériale.

R. La citadelle sera remise en totalité trois heures après la signature de la capitulation, mais s'il était trop tard, elle serait remise le lendemain matin à neuf heures. On empêchera toute commu-

françaises avec le même enthousiasme qui avait fait éclore les prodiges qu'il était chargé de célébrer.

Lorsque l'annonce en fut faite au conseil des Cinq-cens, *Villetard*, montant à la tribune, dit :

« La superbe Mantoue est donc tombée au pouvoir des républicains ! Grâces en soient rendues à cette armée de héros, dont les succès ont étonné l'Italie elle-même, jadis le théâtre des faits d'armes les plus glorieux. Ainsi s'écouleront tous

---

nication entre les troupes des puissances respectives. Les Français occuperont les postes avancés des portes de la ville. Il n'entrera dans la place que les commissaires français chargés par le général des opérations relatives à leurs fonctions, de même que des officiers d'artillerie pour leurs armes, et les officiers du génie pour les plans et cartes, qui doivent nécessairement se trouver dans la place.

XIV. On permettra d'envoyer un officier à S. M. l'empereur, ainsi qu'un autre au général commandant de l'armée impériale dans le Tirol avec la capitulation.

R. Accordé, le commissaire général aura un passe-port pour se rendre d'avance sur le territoire de S. M. I.

les sinistres projets des ennemis de la
1797. liberté des peuples.

» Agitez-vous péniblement dans vos obscurs complots, vils partisans de la tyrannie; ourdissez contre le peuple l'imposture et la perfidie; dévouez aux assassinats ses plus intrépides défenseurs: ces moyens sont dignes de vous et de votre cause. Les républicains triomphent au champ de l'honneur; c'est là que vos projets seront confondus, que vos attentats seront expiés.

» Eh! depuis quand les lâches sybarites prétendent-ils donner des fers aux hommes intrépides?

» Pygmées, qui façonnez dans les ténèbres le joug de la tyrannie, des aides, des gabelles, des corvées, des droits féodaux, des dîmes et de toutes les vexations, vous flattez-vous de rendre à l'esclavage, à la misère et aux humiliations les généreux enfans de la victoire?

» Non, j'en atteste l'éternelle raison, qui ne veut pas que la France victorieuse soit désormais dégradée à ce point. Les perfides! ils avaient leurré notre crédulité par les mots d'humanité et de justice;

mais ce prestige de la plus infame hypocrisie vient d'être dissipé : le voile est tombé, leur plan d'oppression vient d'être manifesté à tous les yeux.

» Tout ce que l'ingénieuse cruauté des bourreaux a inventé de plus abominable, voilà le premier don qu'apportaient au peuple français ces hommes si justes et si humains à l'avènement de leur domination royale.

» Vous frémissez d'indignation, héros magnanimes que votre dévouement rassemble dans nos camps, et dont l'univers contemple les travaux avec admiration ! Oui, voilà le prix que le royalisme réservait à votre constance, à tant de travaux soufferts, à tant de sang versé, à vos pères, à vos femmes, à vos enfans, l'esclavage, l'ignominie ou les supplices. Mais reposez-vous sur vos représentans. Ils voient d'un œil stoïque les poignards dirigés contre leur sein par le royalisme. Calmes au milieu des dangers, ils demeureront inébranlables dans le dessein d'affermir le gouvernement, constitué l'an 3, ce monument indestructible de votre liberté, consacré par le peuple français,

1797. après avoir été élevé par la Convention nationale ;

» De la Convention nationale, dont la fermeté dissipa la ligue des rois, déconcerta les complots de l'intérieur, renversa des obstacles estimés insurmontables ; dont les membres vous ont si souvent conduits à la victoire, qui s'honore de la haine des mauvais citoyens, que lui ont attirée ses efforts constans et ses succès inattendus contre la tyrannie.

» Oui, braves soldats, les représentans du peuple français, que vous immortalisez par vos victoires, sont unis avec vous, de cœur, d'intention et de volonté, pour soutenir ce gouvernement qui vous a affranchis de l'esclavage, qui vous rend à votre dignité. Ce ne sera point pour être subjugués et opprimés de nouveau par ces lâches esclaves d'un tyran, que vous aurez été invincibles ; la gloire, la liberté et l'égalité, ce but honorable de vos travaux, en seront le prix.

» Et vous, brave légion lombarde, dont les premiers pas dans la carrière de la liberté sont signalés par des victoires, vous avez aussi acquis des droits à la re-

connaissance de la République. Recevez-en pour garant la nouvelle couronne civique que le Corps législatif s'empresse de tresser pour ceindre vos fronts victorieux. Je propose que le Conseil décrète que l'armée d'Italie n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie ». AN V.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. Le même enthousiasme se manifestait dans le conseil des Anciens. *Lacombe-Saint-Michel* s'exprima en ces termes :

« Il est donc dissipé ce nuage qui obscurcissait l'aurore des beaux jours que la liberté semblait promettre depuis quelques mois à l'Italie ! Mantoue est prise. Oui, vous serez libres, successeurs des *Camille*, successeurs des *Caton*. Gravez à jamais dans vos fastes la reconnaissance éternelle que vous devez à la brave armée d'Italie et au génie audacieux de son chef, de *Buonaparte*, dont chaque pas au-delà des Alpes fut un prodige. Il est bien permis sans doute à ceux qui, depuis huit ans, combattent pour l'établissement et pour l'affermissement de leur liberté, de goûter une vive jouissance à l'aspect

1797. du triomphe qui assure la liberté à de nouveaux républicains.

» Loin de nous l'idée que la guerre que nous soutenons en Italie contre la maison d'Autriche, n'ait pour objet qu'un calcul diplomatique, pour acheter de l'empereur les pays conquis par les armées françaises. Ne croyez pas, descendans des Romains, que le gouvernement français ait eu le projet, après vous avoir engagés à marcher sous les drapeaux tricolors, de vous enchaîner de nouveau au char de vos anciens maîtres. Non, vous seriez injustes si vous suspectiez sa loyauté. Vous avez combattu à côté de nos phalanges pour la cause de la liberté; que la liberté soit votre récompense. Il est dans les principes invariables de la nation française de respecter les gouvernemens de tous les peuples, quels qu'ils soient; mais il est aussi dans le cœur des hommes libres de sourire aux efforts des peuples qui veulent jouir de leurs droits.

» Plaignons les Français, assez malheureux pour exalter les désastres de leur patrie, tandis qu'ils atténuent les événemens en faveur de la liberté; puisses-tu,

République cispadane, ne pas connaître ces enfans dénaturés ! Puisse la conquête de l'heureux rivage qui vit naître *Virgile*, être l'augure certain de tes brillantes destinées ! Puisses-tu ne pas éprouver les secousses terribles et multipliées dont la République française fut trop long-tems le théâtre ! Profite de nos fautes ; garantis-toi de nos divisions.

» Il ne nous appartient plus d'ordonner des fêtes pour célébrer les victoires de nos armées ; ce soin fut réservé au gouvernement ; mais il est permis à chacun de nous de manifester à cette tribune son impatience d'approuver la résolution, qui, sans doute, déclarera que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie ».

1797.

CHAPITRE XLII.

Les Français s'emparent du duché d'Urbin et de la marche d'Ancône. Négociations de paix avec le pape. Le général Augereau *se rend à Paris, pour présenter au Directoire les drapeaux pris à Mantoue.*

L'ARMÉE française, après avoir conquis en peu de jours toutes les provinces de l'état ecclésiastique situées entre l'Appenin et la mer adriatique, poursuivait l'armée pontificale dans les montagnes. Elle était, le 24 pluviôse, à Macerata, à quarante lieues de Rome. L'indécision la plus prononcée régnait dans cette capitale : un grand nombre de Romains espéraient de voir renaître leur ancienne république, et publiaient qu'ils attendaient le général français pour lui élever une statue au Capitole.

En vain le pape, dans ses manifestes, promettait à ses sujets l'assistance des apôtres, et des succès qui surpasseraient leurs

leurs espérances, son armée reculait perpétuellement devant celle de France, malgré les savantes manœuvres du général *Colli*. Il ne restait à la cour romaine que la Sabine, le patrimoine de Saint Pierre et la campagne de Rome. La famille du pape et les princes romains envoyaient à Naples furtivement leur argent, leurs bijoux et leurs meubles. Les pays qu'avait traversés l'armée française s'organisaient en républiques et créaient des municipalités. En vain les congrégations se succédaient, elles ne trouvaient aucun moyen d'arrêter un torrent prêt à se déborder sur Rome. *Buonaparte* avait établi son quartier-général à Tolentino, petite ville sur la Chienta à trente-cinq lieues de Rome, et faisait ses dispositions pour traverser l'Appenin jusqu'à Foligno. Ce trajet, de trente milles d'Italie, est très-difficile au milieu des sinuosités des montagnes ; il faut passer, dans de certains endroits, par des chemins taillés dans le roc et bordés de précipices ; les plus mauvais sont ceux appelés Corniche de *Colfioreto*, qui forment un demi-cercle de deux milles d'étendue, où deux voitures qui se ren-

AN V.

1797. contrent sont dans le plus grand danger; mais des troupes, qui avaient traversé les Alpes au milieu des neiges malgré les efforts d'une armée d'Allemands, ne devaient pas être arrêtées par les difficultés que présentait le passage de l'Appenin.

Le pape, réduit à l'alternative d'abandonner Rome ou d'y subir le joug des Français, prit le parti d'écrire à *Buonaparte* la lettre suivante :

« Cher fils, désirant terminer à l'amiable nos différens actuels avec la République française par la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal *Mattei*, parfaitement connu de vous, et monsignor *Galeppi*, et deux séculiers, le duc *Louis Braschi*, notre neveu, et le marquis *Camille Massimo*, lesquels sont revêtus de nos pleins pouvoirs pour concerter avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables, nous obligeant, sous notre foi et parole, de les approuver et ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout tems. Assurés des sen-

timens de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenus de tout déplacement de Rome, et par là vous serez persuadé combien grande est notre confiance en vous. Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous donnant la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février, l'an 22 de notre pontificat. Signé *Pie P. P. VI* ».

La détresse où se trouvait la cour romaine ne lui permettait pas de disputer sur les articles de la paix. Elle était obligée de s'en remettre à la générosité de l'armée française. On fut bientôt d'accord de toutes les conditions, et pendant qu'on les rédigeait, *Buonaparte* envoyait à Paris les drapeaux autrichiens enlevés dans Mantoue.

Dans des occasions moins importantes, les dépouilles des ennemis avaient été transmises au Directoire par des officiers d'un grade inférieur ; mais la prise de Mantoue jetait un si grand éclat sur les armes françaises, que le général en chef crut devoir informer le gouvernement des

1797. détails de cette conquête par l'organe du général *Augereau*, un des guerriers qui s'étaient le plus distingués dans la guerre d'Italie.

Il fut présenté le 10 ventôse. L'importance de sa mission et le concours des spectateurs n'avaient pas permis de le recevoir dans la salle ordinaire des audiences; le Directoire, accompagné des ministres et du corps diplomatique, s'était placé sur une estrade, élevée dans la cour du palais.

Le ministre de la guerre, en présentant le général *Augereau*, prononça ce discours : « Lorsque tant de voix se liguèrent contre nous, lorsqu'on exagérait l'inexpérience de nos troupes et la puissance de nos ennemis, on était loin de prévoir que le génie de la République, chassant par-tout l'aigle impériale, étendrait bientôt ses aîles de la Hollande aux bords du Tibre.

» Mais il appartient au peuple, qui a recouvré sa liberté, de la faire naître dans les lieux mêmes qui en furent le berceau.

» Nos premières campagnes furent remarquables par cette explosion subite,

qui, précipitant vers nos frontières un million de soldats, opposa l'enthousiasme et le courage à l'expérience. Celle-ci présente un bien autre spectacle : le génie d'un jeune héros, luttant contre la science des vieux guerriers ; la valeur française, franchissant les montagnes, les fleuves et tout ce que la nature et l'art peuvent opposer de difficultés, et, au milieu de tant de combats, dans l'ivresse de tant de victoires, reprenant son caractère de générosité.

» On voit nos guerriers, dans leur marche triomphale, se montrer les libérateurs des peuples, et non les destructeurs des gouvernemens ; les protecteurs de la religion et les amis des arts, dont ils ont conquis la patrie.

» C'est une bien douce satisfaction pour moi de présenter en même-tems au Directoire, et les monumens de la conquête de l'Italie, et le brave *Augereau*, qui, dans un grand péril, à l'exemple de *Buonaparte*, s'arma d'un drapeau pour s'élancer en avant de nos bataillons, et fixer la victoire ».

Le public se montrait impatient d'en-

1797. tendre le général *Augereau*, dont la présence retraçait toutes les actions dans lesquelles il s'était illustré. A ses côtés étaient son père, vénérable vieillard, et son jeune frère, qui fut toujours le compagnon de ses travaux. Il se fit un silence profond, lorsqu'*Augereau* parla au Directoire en ces termes :

« L'armée d'Italie, au nom de laquelle je viens déposer ces enseignes ennemies à côté de celles qui vous ont été présentées depuis le commencement de sa glorieuse campagne, m'a chargé d'être auprès de vous l'organe de ses sentimens, et le garant de son inviolable attachement à la constitution de l'an 3; de vous exprimer aussi le désir qu'elle a de procurer à la République une paix aussi durable que glorieuse.

» Fidèle à son serment, forte de son courage et de l'estime des amis du gouvernement républicain, l'armée justifiera dans la campagne prochaine, l'opinion avantageuse que lui ont acquise, depuis 11 mois, soixante-quatre combats particuliers, et vingt-sept batailles générales.

Ce n'était pas assez pour sa gloire d'avoir

détruit cinq armées nombreuses à l'ennemi, l'opiniâtre ambition de la maison d'Autriche, prodigue du sang humain, fondait l'espoir de conserver le sceptre de l'Italie dans la garnison qui défendait la place de Mantoue. Le nombre des combattans, la réputation du général qui s'y était renfermé, et les approvisionnemens considérables dont elle était pourvue, tout concourait à nourrir ce chimérique désir, et à donner des prétentions ridicules à l'agent du cabinet de Vienne, dépêché à Vicence pour y traiter des préliminaires de la paix. Il était donc réservé à la gloire de cette armée, d'obtenir, pour prix de ses fatigues et de son courage, d'en prendre possession au nom de la République, et d'assurer, par cette forteresse, la conquête de l'Italie.

» Quels efforts l'ennemi peut-il opposer désormais aux soldats républicains, qui ont si souvent triomphé de ses phalanges nombreuses, des obstacles opposés par la nature, qui se sont familiarisés avec la faim, la soif, les marches forcées, et auxquels aucun sacrifice ne coûte.

» Tant de vertus ne contribueraient pas

1797. suffisamment à la gloire de nos frères d'armes, si elles ne puisaient leur principe dans l'amour sacré de la liberté, et n'avaient pour but le bonheur de leurs concitoyens.

» Tel est l'effet des passions humaines: tant de vertus ne peuvent manquer de provoquer la calomnie. Que ceux pour qui elle est un besoin, et qui s'enrichissent par elle, viennent dans nos rangs, qu'ils apprennent de la bouche même des étrangers, l'éloge qu'on fait des troupes françaises, et nous serons assez vengés. Eh quoi! ont-ils pu se persuader, ces ennemis de leur patrie? Ces lâches courtisans, qui osent se flatter de nous donner un maître, que les soldats républicains se sont battus pendant six années pour en avoir d'autres que la loi? Non, citoyens Directeurs, toutes les factions doivent échouer devant votre sagesse et l'énergie des armées; ce n'est que pour le maintien de la constitution, qu'elles ont acceptée, et pour la prospérité de la République, qu'elles sont disposées à verser leur sang.

» Tandis que vous consacrerez tous vos momens, citoyens Directeurs, à conserver

le dépôt constitutionnel, et à comprimer les malveillans, l'armée d'Italie ne cessera de concourir à seconder, par sa discipline et son énergie ordinaire, tous les projets qui tendront à donner à la République cette paix qui fait l'objet des désirs de tous les Français.

AN V.

» Puissent votre sagesse et son courage unir l'olive au laurier, et forcer tous nos ennemis à chérir et à respecter la République ».

Le président du Directoire répondit : « Qu'il est grand pour tous les Français, qu'il est doux pour le Directoire exécutif, le jour où l'on voit dans cette enceinte ces trophées présentées par un des héros d'Arcole.

» O Paris ! berceau de la révolution, que de charmes ce spectacle doit avoir pour toi, puisque tu peux t'énorgueillir d'avoir vu naître dans tes murs un des guerriers qui ont le plus illustré les armes républicaines aux Pyrénées et aux Alpes.

» Que l'on vante les hauts faits des plus grands capitaines qui ont servi les rois, ils n'égaleront jamais les prodiges enfantés par l'amour brûlant de la liberté, qui, fran-

chissant tous les obstacles, met l'homme
1797. à la place que la nature et la vertu lui ont marquée.

» Brave général, apprenez à vos frères d'armes que leurs exploits, couronnés par la prise de Mantoue, ont excité cet enthousiasme universel, qui a réduit au silence jusqu'à l'ennemi le plus implacable de la patrie. Dites-leur que leur haine prononcée pour toutes les factions, leur soif ardente de la gloire, leur attachement à la constitution de l'an 3, leurs vœux sincères pour une paix solide, digne de leurs généreux sacrifices, leur sont communs avec les guerriers de toutes les armées. Portez-leur le tribut de notre reconnaissance ».

Le président du Directoire remit alors au guerrier un drapeau tricolor, symbole de celui qu'il avait planté sur le pont d'Acole, sous les obus et la mitraille de l'artillerie autrichienne, et que le Corps législatif lui avait décerné par un décret.

CHAPITRE XLIII.

Signature de la paix entre la France et le Pape. L'archiduc Charles *prend le commandement de l'armée impériale d'Italie. Passage du Tagliamento par les Français. Bataille de Cainin.*

LE traité de paix entre le République française et le pape, fut signé le premier ventôse ; la cour romaine abandonnait non seulement les territoires qui avaient été spécifiés dans les préliminaires convenus l'année précédente, et les sommes qu'elle s'était obligée de payer ; mais elle y ajoutait celle de quinze millions, qui devait être acquittée dans le courant de mars et d'avril. Ce traité, avantageux au pontife romain, dont les états pouvaient être prochainement envahis, l'était aussi à l'armée française, contre laquelle de nouveaux ennemis accouraient des bords du Danube.

Les combats de *Buonaparte* avec les Autrichiens ressemblaient à ceux d'*Her-*

cules contre l'hydre de Lerne. Les armées
1797. impériales renaissaient à mesure qu'elles étaient détruites. Les succès de l'archiduc *Charles* contre le général *Jourdan*, avaient persuadé au ministère de Vienne que ce jeune prince rendrait aux armées autrichiennes la supériorité qu'elles avaient si vainement disputée dans les plaines de la Lombardie.

Le prince *Charles* était du même âge que *Buonaparte*, et tous les deux témoignaient la même ardeur pour la gloire des armes; mais quelques talens que montrât le prince autrichien, il était difficile qu'il luttât avec avantage contre une armée accoutumée à vaincre, et dont chaque soldat joignait l'expérience à la bravoure.

L'armée que l'empereur destinait pour l'Italie se levait avec d'autant plus de rapidité, que, dans l'ignorance où l'on était à Vienne des négociations de Tolentino, on ne pouvait se flatter de dégager le pape que par des succès aussi prompts que décisifs; mais on trouvait de grandes difficultés à remplir les cadres. J'ai déjà observé que la guerre que la maison d'Autriche soutenait depuis plusieurs années

AN V.

contre les Ottomans, lorsqu'elle entra dans la coalition contre la France, avait dévasté une partie de la Hongrie, et particulièrement le bannat de Temesvar. Les recrues continuelles, que depuis lors fournissait ce royaume, avaient enlevé la plus grande partie de la jeunesse : on était obligé d'avoir recours aux hommes que les travaux de l'agriculture réclamaient dans les champs.

Ces nouvelles levées ne pouvaient guères répondre aux grandes espérances que l'empereur fondait sur leurs exploits; on leur adjoignait plusieurs divisions, avec lesquelles l'archiduc *Charles* avait combattu l'année précédente dans la Souabe et dans la Franconie, et que l'inaction des armées d'Allemagne laissait reposer au bord du Rhin.

Cettte disposition avait déterminé le Directoire français à faire marcher en Italie une partie des armées cantonnées sur le Rhin. Le général *Bernadote*, connu par sa bravoure et par ses talens, en eut le commandement, et les Allemands furent sans doute surpris d'avoir à combattre, au pié des Alpes Noriques, les mêmes guer-

riers avec lesquels ils s'étaient mesurés
1797. dans la forêt Noire et sur les bords de la Nab.

Depuis la bataille de Rivoli et la dispersion de l'armée d'*Alvinzi*, les Français occupaient la rive gauche de l'Arisio, jusqu'à son embouchure dans l'Adige; et la rive droite de la Piava, depuis sa source, dans les Alpes, jusqu'à la mer Adriatique.

Les Autrichiens, arrivant en Italie, en petites bandes, par le Frioul autrichien et par la haute Carniole, se formaient comme ils avaient faits sous le maréchal *Alvinzi*, entre le Tagliamento et la Piava. *Buonaparte*, dont les troupes occupaient Vicence, Padoue, Bassano, Feltre, fut instruit, dans les derniers jours de pluviôse, que les Autrichiens reparaissaient dans les environs de la Piava, sur-tout vers les hauteurs de Bellano.

Les généraux *Murat*, *Baliard*, et l'adjudant-général *Kellermann*, qui commandaient les avant-postes, avaient eu quelques engagemens peu considérables avec les ennemis, dans les premiers jours de ventôse.

A peine *Buonaparte* avait signé le traité de paix avec les plénipotentiaires du pape, que les colonnes de son armée se rassemblaient à la gauche de la Brenta. AN V.

L'archiduc *Charles* s'était avancé sur la rive gauche de la Piava : son centre était placé au bord de la petite rivière de Cordevole ; sa droite s'appuyait à l'Adige, auprés de Salurn, et sa gauche s'étendait du côté de Saletuolo.

Le 20 ventôse la division du général *Massena* s'était rendue à Feltre : les Autrichiens, à son approche, abandonnant les bords du Cordevole, se replièrent sur Belluno, au confluent de la Piava et de la Fisadanda. La division du général *Serrurier*, cantonnée à Asoto, passa la Piava le 22, vis-à-vis le village de Vidor, tandis que le général *Guieux*, qui commandait l'aîle droite de l'armée, se portant aussi à la gauche de la même rivière, s'avançait jusqu'à Sacile, sur la grande route de Vicence à Palma; les Autrichiens se retiraient à mesure que l'armée française s'avançait sur eux : on sut bientôt qu'ils avaient passé à la gauche du Tagliamento, et qu'ils se préparaient à dis-

1797. puter le passage de ce fleuve dans des retranchemens qui s'étendaient depuis les montagnes jusqu'auprès de Belgrado.

Toute l'armée française était parvenue au bord du fleuve le 26 ventôse ; la division *Massena* formait un corps séparé, qui poursuivait le centre de l'armée autrichienne du côté de Cadore, sur les montagnes qui séparent les états de Venise du Tirol ; un autre corps séparé, commandé par le général *Joubert*, ayant sous ses ordres les généraux *Delmas* et *Baraguey-d'Hilliers*, et formant la gauche de la ligne française, était chargé de pénétrer dans la Carinthie, par le Tirol, en remontant l'Adige jusqu'à son confluent avec l'Eisach, auprès de Balzano, suivant ensuite cette rivière jusqu'à Brixen, et celle de Rients, depuis cette ville jusques vers les sources de la Drave.

Le prince *Charles* avec ses principales forces occupait des retranchemens derrière le Tagliamento qui couvraient la grande route de Trevise à Udine et à Palma-Nuova ; dans cette position il tirait ses subsistances du Frioul autrichien par Gradisca et Goritz, et des pays vénitiens situés

situés entre le Tagliamento et les Alpes qui formaient un demi-cercle sur ses derrières. Les glaces des Alpes avaient considérablement baissé les eaux du Tagliamento qui se trouvait guéable en plusieurs endroits. *Buonaparte* profitant de cette circonstance ordonne au général *Guieux* de se porter sur la gauche pour passer la rivière à la droite des retranchemens ennemis, tandis que le général *Bernadotte* avec les bataillons venus du Rhin exécuterait la même opération sur la droite. L'une et l'autre de ces divisions forment leurs bataillons de grenadiers et se rangent en bataille ayant chacune une demi-brigade d'infanterie légère en avant, soutenue par deux bataillons de grenadiers, et flanquée par la cavalerie. L'infanterie légère s'avance en tirailleurs; le général *Dammartin* à la gauche et le gé- *Lespinasse* à la droite font avancer leur artillerie et la canonnade s'engage avec la plus grande vivacité. AN V.

Le général *Duphot* à la tête de la vingt-septième demi-brigade d'infanterie légère, se jette dans la rivière, il est bientôt à l'autre rive. Le général *Lebon* le sou-

tient avec les grenadiers de la division
1797. *Guieux.* Le général *Murat* qui fait le même mouvement sur la droite est également soutenu par les grenadiers de la division *Bernadotte.* Toute la ligne se met en mouvement, chaque demi-brigade par échelons, des escadrons de cavalerie en arrière des intervalles. La cavalerie autrichienne veut plusieurs fois charger l'infanterie française; mais sans succès. Toute l'infanterie fançaise passe la rivière; dès lors les Autrichiens épouvantés par la supériorité de l'artillerie française, et par la promptitude du déployement et de la manœuvre de l'infanterie pliaient de toute part; mais lorsque le général *Guieux* eut enlevé le village de Cainin, où se trouvait le quartier-général du prince *Charles,* la déroute de l'armée autrichienne fut complette, elle profita des ombres de la nuit pour se retirer dans les gorges des montagnes, abandonnant à l'armée française une partie de son artillerie et de ses bagages, les villes de Palma, d'Udine, de Gemma, *civita di friuli,* et tout le territoire vénitien jusqu'aux confins de la haute Carinthie et de la haute Carniole.

AN V.

CHAPITRE XLIV.

Les Français pénètrent dans les états autrichiens à travers les montagnes du Tirol et de la Carniole. Prise de la forteresse de Gradisca.

L'ARCHIDUC *Charles* entraîné dans la fuite de ses soldats n'était parvenu à les rallier que dans les sinuosités des Alpes, entre la longue vallée que parcourt la Drave et celle du Muerch. Dans cette position il semblait inattaquable par un tems où les glaces et les neiges couvraient toutes les montagnes dont il était environné; d'un côté il protégeait la retraite de son artillerie et de ses gros bagages, de l'autre il pouvait donner quelques secours à la division autrichienne qui défendait les gorges du Tirol contre les attaques du général *Joubert*; mais il abandonnait toute la partie des états vénitiens que les Autrichiens avaient occupée jusqu'alors, et l'Istrie autrichienne avec le Frioul autrichien, jusqu'aux sources de l'Ydria.

1797. Toutes les colonnes françaises de la droite à la gauche, des bords de l'Adige à ceux de la mer, marchaient en avant, malgré la rigueur de la saison.

Les généraux *Joubert*, *Baraguey d'Hilliers* et *Delmas*, avaient attaqué le 30 ventôse l'avant-garde autrichienne sur le plateau de Lavis auprès de l'Arisio, et après un combat opiniâtre dans lequel ils firent quatre mille prisonniers, ils s'étaient emparés du pont de Neumark pour couper aux ennemis la retraite sur Bolsano; un second combat s'engagea auprés de cette ville, sur les bords de l'Adige. Les Autrichiens se battaient avec la dernière obstination; cependant leurs efforts furent inutiles. Le général *Dumas* commandant la cavalerie, s'étant précipité sur le village de Tramin, rompit entièrement la colonne ennemie : elle se dispersa, et les Français s'étant présentés devant Bolsano en trouvèrent les portes ouvertes; le général *Laudohn*, qui commandait les ennemis, passant l'Adige entre Andriani et Siébéneich, se portait rapidement à Clausen par la rive droite de l'Eisach. *Joubert* craignant avec raison

qu'il ne se fortifiât dans ce poste, ne fit dans Bolsano que le séjour nécessaire pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main, et continua de poursuivre les ennemis en traversant un pays que la maison d'Autriche à toujours regardé comme un des plus fermes boulevards de son empire.

Laudohn profitant des fortifications naturelles que présentait le pays, attendait les Français sur la route de Clausen à Brixen dans une gorge étroite entre l'Eisach et des montagnes qui paraissaient inaccessibles. Il y fut attaqué le 3 germinal avec une impétuosité qui présageait la victoire en faveur des assaillans; cependant les efforts que faisaient les Autrichiens et la bonté de leur position balançaient la fortune; quelques colonnes françaises écrasées par le feu ennemi avaient été obligées de reculer; le succès de la journée était incertain, lorsque l'infanterie légère tournant les ennemis par leur gauche, parvint avec des peines infinies sur des rochers qui dominaient les Autrichiens, et fit rouler sur eux les roches entières. Les onzième et trente-

1797. troisième demi-brigades d'infanterie de bataille profitant de ce nouveau genre d'attaque, s'avancent en colonnes serrées. Tous les obstacles sont surmontés. Le centre des Autrichiens est rompu, ils prennent la fuite, abandonnant leur artillerie et quinze cens prisonniers.

Joubert arriva dans Brixen toujours poursuivant les ennemis. Il trouva dans cette ville des magasins de toute espèce que les Autrichiens y avaient rassemblés pour leur expédition d'Italie. *Laudohn* dans la crainte de se trouver entre l'armée qui le poursuivait et celle de *Massena* qui pénétrait dans les montagnes du Tirol par les gorges de Gemona, avait pris le parti de remonter l'Eizach, de passer le mont Saint-Michel, et de se retirer du côté d'Inspruch.

La division qui formait le centre de l'armée autrichienne et qui s'étendait des hauteurs de Cadore au Tagliamento, s'était repliée avec précipitation sur les bords de la petite rivière de Fella, en apprenant l'issue de la bataille de Cainin. *Massena* après avoir passé successivement la Fisa-

danda, la Livinza et le Tagliamento, poursuivait les ennemis à Forno d'Isoto, à Guarda-Gnano, à Saint-Daniel, à Asopo, à Gemona; il s'empara du fort de Chiusa sur les bords de la Fella. Son avant-garde rencontra l'ennemi qui voulait lui disputer le passage du pont de Casa-Sola; mais les grenadiers des trente-deuxième et soixante-et-quinzième brigades réunis en colonnes serrées forcent le pont, culbutent l'ennemi malgré ses retranchemens et ses chevaux de Frise, et le poursuivent jusqu'à Pondeba petite ville sur la Fella, dont la moitié sous le nom de Pondeba Veneta fait partie des états de Venise, et l'autre sous celui de Pondeba Impériale, appartient à la maison d'Autriche.

AN V.

De Pondeba pour descendre sur les bords de la Drave, les chemins sur les sommités des montagnes sont presque absolument impraticables; on passe vers les sources de la Save, auprès d'un lac d'où sort un gros ruisseau qui baigne les murs de la ville de Tarvis qui n'est connue que par ses fourneaux pour les mines de fer. Cette ville est la plus

élevée de l'Europe après Briançon. *Massena* y arriva le 4 germinal.

1797. L'aile droite de l'armée française après avoir passé sans obstacle le Corno et le Natisone, et s'être emparée des villes d'Udine, de *Civita di Friuli* et de Palma-Nuova, pénétrait dans les états autrichiens par les rives du Lisonzo, fleuve qui descend des Alpes noriques et se jette dans le golfe de Trieste auprès des ruines d'Aquilée.

Le Frioul autrichien, réduit à ses propres forces depuis la retraite de l'archiduc *Charles*, n'avait pour défense que la forteresse de Gradisca bâtie à la rive droite de Lisonzo. Cette place fortifiée avec beaucoup de soin pouvait retenir long-tems l'armée, sur-tout dans la mauvaise saison où l'on se trouvait, si les Français se fussent servis de la méthode ordinaire des siéges ; mais *Buonaparte* avait résolu de brusquer les attaques.

Bernadotte chargé de cette expédition périlleuse, se présente à la tête des grenadiers : tous les ouvrages avancés de la place sont enlevés en plein jour à la baïonnette ; les Français maîtres du chemin couvert, menacent d'enfoncer les

portes à coups de canon. Pendant ce tems là, le général *Serrurier* se portait sur les hauteurs qui dominent la ville. *Bernadotte* avant d'ordonner l'assaut, écrit ce billet au gouverneur : AN V.

« Vous vous êtes défendu, Monsieur, comme un brave homme, et par là vous vous êtes acquis l'estime des militaires ; mais une plus grande obstination de votre part serait un crime qui tomberait sur vous principalement ; et pour me justifier aux yeux de la postérité, je vous somme de vous rendre dans dix minutes, sans quoi je ferai passer votre troupe au fil de l'épée. Épargnez le sang que vous feriez verser : les principes de philantropie qui doivent animer un chef vous en imposent la loi. Les échelles sont préparées, les grenadiers et les chasseurs demandent l'assaut à grands cris.

Le commandant craignant que la place ne fût forcée prit le parti de capituler sur le champ. (1)

---

(1) *Capitulation de la forteresse de Gradisca.*

ART. Ier. La garnison sortira demain à cinq heures du matin, avec tous les honneurs de la guerre, c'est-

1797.

CHAPITRE XLV.

Les Français se rendent maîtres du Frioul autrichien et du port de Trieste. Ils traversent les Alpes noriques et italiennes, et parviennent à Clagenfurt.

LA prise de Gradisca soumettait aux Français toutes les possessions autri-

---

à-dire avec armes, bagages et canons, tambour battant. Les officiers garderont leurs chevaux, armes et bagages, les soldats mettront bas les armes sur les glacis et garderont leurs sacs.

R. La garnison sortira, dans un quart-d'heure, par la porte Mucame; elle aura les honneurs de la guerre, les officiers garderont leur épée et pourront se retirer chez eux sur leur parole d'honneur de ne pas servir jusqu'à leur échange. Ils garderont leurs bagages ainsi que les soldats, mais ces derniers seront prisonniers de guerre après avoir déposé leurs armes.

II. Toute la garnison sera faite prisonnière de guerre jusqu'à son échange et pourra retourner dans les pays autrichiens.

R. Renvoyé à l'article précédent.

chiennes depuis les Alpes jusqu'à la mer. La ville de Goritz ne fit aucune résistance; celle de Trieste attendit à peine pour se rendre la colonne française qui se portait sur elle. Les Français furent maîtres du seul port que possédait l'empereur sur l'Adriatique ; et tandis qu'ils franchissaient les Alpes noriques au milieu des neiges,

---

III On conduira la garnison jusqu'au premier poste des Autrichiens du côté de Goritz.

R. Répondu au premier article.

IV. On fournira aux officiers et soldats blessés et malades, ainsi qu'à tous les officiers qui n'ont pas de chevaux, les charriots nécessaires jusqu'au territoire occupé par les Autrichiens.

R. On fournira les charriots aux officiers. Les soldats seront traités de même avec les soins que l'humanité réclame en faveur des blessés.

V. Les habitans qui veulent quitter la ville en auront la permission quand bon leur semblera, et ceux qui resteront, seront traités comme ils l'étaient sous le gouvernement autrichien, les habibitans qui sont sortis par la crainte du bombardement, auront toute liberté d'y rentrer.

R. Personne ne pourra sortir sans un passe-port du commandant français, les habitans qui sont sortis de la ville pour cause de bombardement peuvent y rentrer sans aucune appréhension.

Accepté par le commandant de la forteresse, etc.

1797. *Buonaparte*, pour se concilier l'esprit des peuples, réglait la forme du gouvernement par cette proclamation, publiée au quartier-général de Goritz :

« Une frayeur injuste a devancé l'armée française ; nous ne venons dans votre pays ni pour vous conquérir, ni pour changer vos usages et votre religion ; la République française est l'amie de toutes les nations ; malheur aux rois qui lui font la guerre.

» Prêtres, nobles, bourgeois, peuple, qui formez la population de la province de Goritz, bannissez vos inquiétudes : nous sommes bons et humains, vous vous appercevrez de la différence des procédés d'un peuple libre d'avec ceux des cours et des ministres des rois.

» Vous ne vous mêlerez pas d'une querelle qui n'est pas la vôtre, et je protégerai vos personnes, vos propriétés et votre culte ; j'augmenterai vos priviléges, en vous restituant vos anciens droits. Le peuple français attache plus de prix à la victoire par les injustices qu'elle lui permet de réparer, que par la gloire qui lui en revient.

AN V.

» Le culte de la religion continuera d'être exercé sans aucune espèce de changement, comme par le passé : à dater de demain, le service sera célébré dans toutes les églises comme à l'ordinaire.

» Les provinces de Goritz et de Gradisca seront provisoirement administrées par un corps de magistrats composé de quinze personnes ; il portera la dénomination de gouvernement central. Dans ce corps seront concentrées toutes les autorités politiques, judiciaires et administratives.

» Le gouvernement central me présentera, sous vingt-quatre heures, un projet d'organisation pour la justice civile et criminelle, et un projet d'organisation municipale.

» Le gouvernement central nommera son président, son secrétaire et son trésorier. Il se divisera en bureau militaire, en bureau des finances, bureau de police, bureau des subsistances. Les différens bureaux ne pourront prendre aucune mesure essentielle, qu'elle ne leur ait été ordonnée par le corps composant le gouvernement, et ils seront spéciale-

1797. ment chargés de l'exécution des mesures prescrites par ledit corps.

» Toutes les impositions directes ou indirectes, qui appartenaient ci-devant à l'empereur ou à la province, seront administrées par le gouvernement central et seront employées pour subvenir aux dépenses du service public.

» Toutes les loix civiles et criminelles existantes sont maintenues, tous les corps, sous quelque dénomination que ce soit, qui formaient l'ancienne administration, sont abrogés.

» MM. *Francisco de Simon*, *Francisco Savio*, *Guisgyne Morelli*, *Giovani*, *Visini*, *Alfonso* comte *Portia*, *Francisco* comte *della Torre*, *Guisgyne Caltarini*, *Francisco Zanaria*, *Luigi de Castellini*, *Francisco Bassa*, *Giacomo Jehp*, *Carlo Cotinello*, *Marvio* comte *Strasoldo*, *Nicolo* comte *Altonis* composeront le gouvernement central ; ils se réuniront en conséquence au palais des états à cinq heures. Le général chef de l'état-major les installera, et dressera procès-verbal de cette installation ».

Les généraux *Guieux* et *Bernadotte*

s'enfonçaient dans les montagnes de la Carniole. En remontant le Lizonzo ils rencontrèrent une division ennemie dans les gorges de Buffero ; elle prit la fuite, et, se retirant vers les sommités des Alpes, elle se trouvait, le 3 germinal, entre la division du général *Massena*, qui était à Tarvis, et celle du général *Guieux*, qui la suivait pas à pas.

Pour la dégager, le prince *Charles*, dont le quartier-général était à Clagenfurt, capitale du duché de Carinthie, avait envoyé à Tarvis une division considérable, qui attaqua *Massena* le 5 germinal, sur un plateau qui domine l'Allemagne et la Dalmatie. Les armées étaient rangées en bataille sur un terrain couvert de trois pieds de neige, et lorsque les Autrichiens furent enfoncés, la cavalerie française les poursuivit sur la glace.

Cependant le général *Guieux* suivait de montagne en montagne la colonne autrichienne qu'il avait battue à Pufero. La marche de cette colonne était d'autant plus pesante qu'elle escortait toute la grosse artillerie et presque tous les bagages de l'armée de l'archiduc. Son

1797. arrière-garde, composée de l'élite de l'armée autrichienne, profitait de tous les passages dangereux pour retarder la marche des Français; elle se retrancha dans un poste fortifié par la nature, appelé la Chinze autrichienne; mais ce poste fut enlevé de vive force par les Français, et tous ses défenseurs faits prisonniers de guerre.

La colonne, qui se trouvait découverte, voulant précipiter sa marche, tomba dans la division de *Massena*, qui s'empara de tout le convoi après un leger combat. *Bernadotte*, prenant par sa droite et suivant le cours de la Save, s'était rendu maître de Leybach et du reste de la Carniole.

Toute l'armée française, après des fatigues incroyables, était enfin parvenue, le 8 germinal, sur les bords de la Save auprès de Villach. L'Istrie autrichienne, le Frioul autrichien, la Haute-Carniole et une partie du Tirol et de la Carinthie obéissaient aux armes de la République. Les obstacles n'étaient plus aussi compliqués; une grande route conduisait les Français à de nouvelles conquêtes.

Le 9 germinal toute l'armée se mit en

en mouvement. Le général *Massena*, ayant passé la Drave, marchait sur Clagenfurt, tandis qu'un corps de cavalerie, remontant cette rivière, s'avançait vers Lients pour opérer sa jonction avec le général *Joubert*, qui venait dans la Carinthie par les gorges du Tirol.

Ce général, après avoir battu le comte de *Laudohn* auprès de Brixen, l'avait poursuivi quelque tems dans les gorges d'Inspruch; mais cette chasse, l'écartant de la marche qui lui était tracée, il était revenu sur les bords de la Rient; remontant cette rivière jusqu'au col de Toblach, il traversa cette montagne couverte de neige, et parvint au bord de la Drave vers sa source auprès du village d'Iniching. De ce village à la ville de Lients, bâtie au confluent de la Drave et de l'Isola, il existe une route tracée dans des vallons étroits, qui forment le lit de la Drave. Il faut passer vingt fois cette rivière dans l'espace d'environ quinze lieues. Cette marche eût été extrêmement difficile si les Autrichiens, au lieu de se retirer vers les bords de l'Ihnn, s'étaient portés sur les sommités des montagnes

1797. depuis Nictendorf jusqu'à Sillau. Les Français, parvenus à Lients, continuèrent leur route le long de la Drave sans éprouver aucun obstacle. Toute l'armée était réunie à Clagenfurt, le 10 germinal.

CHAPITRE XLVI.

Proclamation de Buonaparte *dans Clagenfurt. Lettre du général français à l'archiduc* Charles. *Réponse de ce prince. Envoi du fils du général* Kellerman, *à Paris, pour présenter les drapeaux enlevés aux Autrichiens dans les Alpes noriques.*

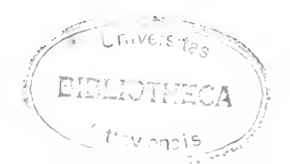
L'ARCHIDUC avait perdu, dans différens combats, la moitié de son armée; vingt mille hommes de ses troupes étaient prisonniers des Français, et, dans une campagne de vingt jours, *Buonaparte*, après avoir battu les Autrichiens dans dix combats, et franchi des montagnes qui paraissaient inaccessibles, menaçait le cœur des états de la maison d'Autriche.

Les Impériaux se retiraient sur les bords

de la Muerh à mesure que toutes les divisions françaises se formaient aux environs de Clagenfurt, où *Buonaparte* avait établi son quartier-général. Il régla l'administration du pays, et, voulant rassurer les habitans de la Carinthie sur ses intentions, il publia cette proclamation le 12 germinal :

« Rassurez-vous, habitans de la Carinthie, l'armée française, qui traverse votre pays, ne veut ni vous conquérir ni changer vos usages; les Français font la guerre aux rois et sont les amis des peuples.

» Le Directoire exécutif de la République française n'a rien épargné pour éteindre les calamités qui désolent l'Europe. Il s'était décidé à faire le premier pas, et à envoyer le général *Clarke* à Vienne, en qualité de plénipotentiaire, pour entamer des négociations de paix; mais la cour de Vienne a refusé de l'entendre; elle a même déclaré à Vicence, par l'organe de M. de *Saint-Vincent*, qu'elle ne reconnaissait pas de République française. Le général *Clarke* demanda un passe-port pour se rendre à



1797. Vienne auprès de l'empereur ; les ministres ont craint, avec raison, que la modération des propositions qu'il était chargé de faire, ne décidât l'empereur à la paix. Ces ministres, corrompus par l'or de l'Angleterre, trahissent l'Allemagne et leur prince ; ils n'ont plus de volonté que celle de ces insulaires, ennemis de l'Europe entière.

» Habitans de la Carinthie, je le sais, vous détestez autant que nous, les Anglais, qui seuls gagnent à la guerre actuelle, et le ministère de Vienne, qui leur est vendu. Si les Français sont en guerre depuis six ans avec la maison d'Autriche, c'est contre le vœu des braves Hongrois, des citoyens éclairés de Vienne et des simples et bons habitans de la Carinthie.

» Eh bien ! malgré l'Angleterre et les ministres de la cour de Vienne, soyons amis. La République française a sur vous les droits de conquête ; qu'ils disparaissent devant un contrat qui nous lie réciproquement. Vous ne vous mêlerez pas d'une guerre qui ne vous regarde pas ; vous fournirez les vivres dont nous pour-

rons avoir besoin: de mon côté, je protégerai votre religion, vos usages et vos propriétés; je ne vous demanderai aucune contribution; la guerre n'est-elle pas par elle-même un fléau assez horrible? Ne souffrez-vous pas déjà trop, vous victimes innocentes des sottises des autres? Toutes les impositions, que vous aviez coutume de payer à l'empereur, serviront à indemniser des dégâts, inséparables de la marche d'une armée, et à payer les vivres qne vous nous aurez fournis ».

Avant de publier cette déclaration, *Buonaparte*, montrant au milieu de ses triomphes une rare modération, avait écrit la lettre suivante à l'archiduc *Charles* :

« Monsieur le général, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Celle-ci, qui dure depuis six ans, ne s'est-elle pas assez prolongée? Avons-nous assez tué de monde et fait assez de maux à la triste humanité? Elle réclame la fin des massacres. L'Europe, qui avait pris les armes contre la République française, les a posées. Votre nation reste seule, et cependant le sang va couler plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des

1797. présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre plusieurs milliers d'hommes, et il faudra bien qu'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses.

» Le Directoire exécutif de la République française avait fait connaître à S. M. l'empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples : l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée. N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre ? Et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'un peuple étranger aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entr'égorger. Vous, M. le général en chef, qui, par votre naissance, approchez si près du trône, et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernemens, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité et de sauveur de l'Allemagne ?

» Ne croyez pas que j'entende par-là qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes ; mais, dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne

n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire, peut sauver la vie à un seul homme, je m'énorgueillirais davantage de la couronne civique, méritée par cette action, que de la triste gloire qui peut me revenir des succès militaires. Je vous prie de croire, M. le général, aux sentimens d'estime et de considération distinguée ».

L'archiduc répondit en ces termes : « M. le général, assurément, tout en faisant la guerre et en écoutant la voie de l'honneur et du devoir, je désire, ainsi que vous, la paix, pour le bonheur de l'humanité.

» Comme néanmoins, dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des nations belligérantes, et que je ne suis muni, de la part de S. M. l'empereur, d'aucun plein pouvoir pour traiter : vous trouverez naturel, M. le général, que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation, et que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'une aussi haute importance, et qui n'est pas de mon ressort.

1797. » Quelles que soient au reste les chances futures de la guerre, ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, M. le général, de mon estime et d'une considération distinguée ».

La tournure de la lettre de l'archiduc laissait voir à *Buonaparte* que ce prince, malgré sa détresse, voulait encore tenter le sort des armes. L'armée se mit en marche le 12 germinal; la division de *Massena*, qui formait l'avant-garde, prit sa route vers le nord, en cotoyant la petite rivière de Gurg.

L'armée de l'archiduc occupait le sommet des Alpes noriques, entre Neumarc et Judenbourg: ses postes avancés étaient retranchés dans les gorges de Freisach; *Massena* les attaque et les enlève à la bayonnette: les Français s'obstinaient avec tant d'acharnement à la poursuite de ce corps autrichien, que, pour le soutenir, l'archiduc fut obligé de faire marcher ses huit bataillons de grenadiers, qui avaient pris le fort de Kell, et qui faisaient alors le principal espoir de l'armée autrichienne. Mais ce renfort ne retarda que de peu de tems la défaite du corps qu'il venait pro-

téger; l'infanterie légère ayant gravi tous les rochers à la droite et à la gauche des Autrichiens, les pressait par leurs flancs, tandis que les grenadiers, formés en colonne serrée, attaquaient de front les retranchemens autrichiens sur la route de Clagenfurt à Judembourg; les ennemis défendirent cependant leur position jusqu'à la nuit; mais ils profitèrent des ténèbres pour s'éloigner.

L'armée entra dans Neumarc le 13, et le lendemain, descendant sur les bords du Muerch, elle occupa la ville de Judembourg, et tous les postes des environs.

La division autrichienne du général *Laudohn*, qui s'était retirée du côté d'Inspruch, marchant à grandes journées sur la rive droite de l'Ihnn jusqu'à Ratemberg, et ensuite sur la rive droite de la rivière de Salzach, jusqu'à Caprun, avait passé l'Ens entre les villages de Raditatt et de Schiaming, et descendait sur le Muerch, pour se réunir à l'armée de l'archiduc; son avant-garde, commandée par le général *Spork*, s'approchait de Muchrau. La promptitude avec laquelle les Français occupèrent au bord du Muerch le poste

1797. de Scheiling, avait rendu cette jonction impraticable. Elle ne pouvait plus avoir lieu qu'au-delà de la chaîne des montagnes qui couvrent Vienne du côté de Mariœ-Zell.

Buonaparte avait chargé l'adjudant-général *Kellermann* d'aller rendre compte au Directoire de la situation dans laquelle se trouvait l'armée, et de lui présenter les drapeaux enlevés aux Autrichiens depuis que l'archiduc *Charles* les commandait.

Kellermann, admis à l'audience publique du Directoire, remplit sa commission en ces termes :

« Après l'honneur d'avoir combattu dans les rangs de l'armée d'Italie, je ne pouvais recevoir une mission plus flatteuse que celle de présenter au Directoire, au nom de son illustre général, les prémices de la nouvelle campagne qu'il vient d'ouvrir avec tant de gloire.

» Ce sont les drapeaux pris au prince *Charles* dans les affaires de Gémona, du Tagliamento et de Gradisca. Dans ces brillantes journées, les troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse ont rivalisé de gloire avec celles qui formaient seules auparavant

l'armée d'Italie ; la victoire est résultée de cette généreuse émulation, présage certain des succès que l'armée n'a cessé d'obtenir depuis. Que ne devons nous pas attendre de l'habileté du héros qui nous commande, du dévoûment, du courage des généraux, des troupes qui le secondent, et qui exécutent avec tant de bonheur les plans que vous avez conçus.

» Parmi ces trophées vous distinguerez, citoyens Directeurs, plusieurs bannières des troupes de sa sainteté. Elles vous rappelleront la modération du jeune vainqueur, qui, loin de céder au désir d'entrer en triomphateur dans l'ancienne capitale du monde, et de fouler, sur son char orgueilleux, le sol qu'habitèrent les *Scipion* et les *Brutus*, n'a consulté que l'intérêt de son pays, en présentant le rameau d'olivier au faible ennemi qu'il venait de terrasser, pour voler vers un rival plus digne de lui.

» L'expédition de Rome terminée, *Buonaparte* se porte, avec sa célérité ordinaire, sur les bords de la Piava, attaque, culbute le prince *Charles*, qui lui abandonne l'Italie, et déjà l'armée française

1797. menace la capitale de *François II*, et sappe à grands coups les fondemens de son trône ébranlé. Espérons que le danger pressant qui le menace, fera sortir de son aveuglement, fatal à l'humanité, cette maison d'Autriche, trop obstinée à se refuser aux intentions pacifiques et généreuses que vous n'avez cessé de manifester.

» C'est le vœu, c'est l'objet des travaux de mes compagnons d'armes et du général, qui m'a chargé de vous offrir l'hommage des drapeaux de l'armée vaincue, et que, dans ce moment solemnel, j'ai l'honneur de déposer entre vos mains ».

Le président lui répondit : « Fils d'un guerrier sage et célèbre dans les fastes de la République, le Directoire exécutif reçoit avec d'autant plus de sensibilité les trophées que vous lui présentez, qu'ils sont arrosés de votre sang généreux, versé pour la patrie.

» En vain de vils conjurés s'agitent pour nous redonner des fers ; en vain quelques-unes de leurs perfides combinaisons ont une apparence de succès : la fermeté des républicains déjouera tous leurs complots.

» Ce n'est pas au nom d'un fantôme errant et fugitif, c'est contre lui et au nom de la République que les armées ont combattu. C'est au nom de la République qu'elles ont triomphé des sicaires dont il dirige les bras contre leur mère commune, pour déchirer son sein, et de cette masse de coalisés qu'il avait soulevée contre la France pour l'écraser. AN V.

» Si tous les bons citoyens, si le Directoire exécutif, comptent sur la valeur des guerriers français, qu'à leur tour ils se reposent sur l'énergie du gouvernement, qui ne leur présentera de nouveaux lauriers à cueillir, que pour le salut de la République.

» L'Anglais, en fomentant des divisions intestines avec son or corrupteur, prétend sans doute retarder l'époque si désirée de la paix continentale; mais l'or ne corrompt que des lâches. Portez donc, dès-à-présent à l'armée d'Italie, l'expression pure de la reconnaissance nationale, pour l'espoir du bienfait de la paix, que la patrie devra à son courage et à celui de toutes les autres armées de la République ».

1797.

CHAPITRE XLVII.

Suspension d'armes publiée entre l'armée de Buonaparte *et celle de l'archiduc* Charles.

Les Français, maîtres des bords du Muerch depuis Muchrau jusqu'à Leoben, étaient parvenus à trente lieues de Vienne; il ne restait à l'archiduc *Charles* d'autre point de défense que les montagnes qui avoisinent la capitale de l'Autriche, du côté du Sud.

Le général français n'ayant devant lui qu'une armée de fuyards, et sur le point d'arriver auprès de Vienne, où des succès très-probables pouvaient renverser à jamais le trône de cette maison d'Autriche, dont la puissance balança si long-tems celle de la France, n'était pas sans inquiétudes. D'un côté, la marche rapide de ses troupes à travers des gorges et des précipices, où ne se trouvait aucune route tracée, l'avait forcé de laisser en arrière une partie de sa grosse artillerie;

de l'autre, les habitans des pays conquis, séduits par les gouvernemens de Vienne ou de Venise, pouvaient s'emparer de tous les défilés qui l'environnaient, et rendre ses subsistances difficiles. AN V.

Son armée, constamment victorieuse, avait cependant beaucoup souffert dans sa marche, moins encore par le feu de l'ennemi, que par les difficultés des chemins dans une saison rigoureuse. Elle montrait le même courage, la même énergie : mais sa force était notablement diminuée. D'ailleurs *Buonaparte* savait que le sénat de Venise, persuadé que les Français seraient écrasés dans les gorges, depuis Leoben jusqu'aux confins septentrionaux de la Haute-Styrie, engageait les habitans de toutes ses provinces de terre ferme, à se porter en forces sur les derrières de l'armée, pour couper sa retraite, tandis que des corps nombreux de paysans attaqueraient les faibles détachemens français qui se trouvaient dans les places vénitiennes.

La haute chaîne des Alpes, après avoir séparé la France de l'Italie, se partage en deux principales branches dans les environs du mont Saint-Gothard. L'une, d'où

1797. découlent toutes les rivières qui versent leurs eaux en Italie, à la gauche du Pô, est dirigée vers le sud, sous le nom d'Alpes rhétiques, d'Alpes juliennes, et d'Alpes noriques, et se termine à la pointe de l'Istrie, dans les environs de Fiume; ses bras, qui s'étendent au midi depuis Crême jusqu'à Vicence, servent de conducteurs au Lambro, à l'Adda, à l'Oglio, à la Chiésa, au Mincio, qui porte le nom de Sarca avant que d'entrer dans le lac Garda, à l'Adige, à l'Astico, à la Brenta, à la Piava, à la Meduna, au Tagliamento, à la Roja, au Lisonzo, et à quelques rivières moins considérables. Les ramifications de ces montagnes ont beaucoup plus d'étendue dans le nord. Elles remplissent la partie du Tirol, appelée Tirol allemand, l'évêché de Brixen, toute la Carinthie, toute la Carniole, une partie de la Styrie; la Croatie et l'Esclavonie. Dans les vallées, que forment les sinuosités des monticules, coulent le Muerch, la Drave, la Save, et toutes les rivières affluentes dans ces fleuves.

La seconde chaîne se rapproche du Danube, s'élève entre l'Ens, au nord, et le Muerch, au midi, et se termine, dans la Hongrie,

Hongrie, auprès de Bude. Les rivières qui en sortent, au midi, sont peu considérables, et se rendent toutes dans le Muerch ou dans la Drave; mais au nord, les ramifications de ces montagnes sont très-étendues : elles remplissent la Souabe, la Bavière, le haut et bas Wienervald, touchent au Danube, depuis l'embouchure de l'Ens, jusqu'à celle du Trazen, et enveloppent, pour ainsi dire, Vienne. Toutes les rivières qui tombent dans le Danube au midi, depuis sa source jusqu'à javarin, en Hongrie, descendent de ces montagnes; les principales sont l'Iller, le Lech, l'Ihnn, le Traun, l'Ens, le Trazen, la Leytha et le Raab. AN V.

Buonaparte avait franchi en vainqueur la chaîne méridionale des Alpes : il lui restait la chaîne septentrionale à percer. Cette opération était au moins aussi difficile que la première; la rivière de Muerch, sur laquelle les Français étaient cantonnés, coule de l'ouest à l'est, depuis sa source jusqu'à la petite ville de Bruch, à quelques lieues au-dessus de Leoben. Arrêtée à cet endroit par les montagnes de la Haute-Styric, elle change de direction, et se porte, au midi, dans la vallée de

Gratz. Il n'existe aucune route sur le col
1797. d'Afflent, pour descendre avec des voitures vers le nord, soit à Lilliensfeld, au bord du Trazen, ou à Neustad, au bord de la Leytha; on ne pouvait suppléer à ce défaut, que par des travaux immenses. L'armée française pouvait remonter le Muerch par les défilés de Rottermann, et descendre sur les rives de l'Ens. Alors la route devenait moins difficile sur les deux bords de cette rivière; mais elle était très-longue: les corps de troupes que *Buonaparte* aurait été obligé de laisser sur ses derrières, pour conserver sa communication avec l'Italie, devaient prodigieusement affaiblir son armée. Il est probable que sur cette spéculation, le sénat de Venise combinait le succés de l'insurrection à laquelle il se préparait.

On était instruit à l'armée d'Italie, que les généraux *Moreau* et *Hoche* avaient ordre de passer le Rhin, et de se porter en force au bord du Danube. Mais la crue excessive de ce fleuve, causée par la fonte des neiges dans les montagnes, au mois de germinal, pouvait rendre cette opération impossible en présence d'une

armée ennemie, qui devait multiplier tous ses efforts pour y mettre obstacle; d'ailleurs le trajet des bords du Rhin jusqu'aux extrémités orientales de la Bavière, était si long, qu'avant que *Buonaparte* reçût quelque secours de cette armée, il pouvait être affamé dans des montagnes stériles. AN V.

Dans cette disposition de choses, il crut devoir écouter les propositions que lui faisait l'empereur. L'effroi régnait dans Vienne. Les habitans de cette capitale s'empressaient de se soustraire aux horreurs d'un siége, regardé comme prochain; des corps nombreux se ralliaient autour du monarque, pour la défense du pays; mais l'exemple des volontaires de Vienne, qui ne s'étaient montrés à l'armée d'Italie, que pour y trouver la mort ou pour mettre bas les armes, ne permettait pas aux ministres de se rassurer sur ce dévoûment.

J'ai rapporté la manière dont l'archiduc avait éludé les pacifiques ouvertures que lui avait faites *Buonaparte* à son arrivée à Clagenfurt : quelques heures après il fit demander, par un de ses aides-de-camp, au général français, une suspension d'armes de quelques heures. C'était

une ruse de guerre. L'armée française ne
1797. marchait jour et nuit, avec la plus grande précipitation, que pour arriver au bord du Muerch assez à tems pour empêcher la jonction du corps de *Laudohn*, à la principale armée autrichienne. L'archiduc demandait cette armistice pour arrêter la marche de l'armée française, et opérer sans obstacles la jonction projetée. On a vu précédemment comment l'arrivée d'une division française à Scheiling la rendit impossible.

Alors des négociations furent ouvertes : le lieutenant-général, comte de *Bellegarde*, et le général-major *Morveld*, envoyés par l'empereur auprès du général français, avec des pleins pouvoirs, après les premières conférences, lui remirent la note suivante :

« S. M. L'empereur et roi, n'ayant rien de plus à cœur que de concourir au repos de l'Europe, et de terminer une guerre qui désole les Allemands et les Français.

» En conséquence de l'ouverture que vous avez faite à son altesse royale l'archiduc *Charles*, par votre lettre datée

de Clagenfurt, S. M. l'empereur nous a envoyés vers vous pour nous entendre sur un objet d'une si grande importance.

» Après la conversation que nous venons d'avoir avec vous, et persuadés de votre bonne volonté, comme de l'intention des deux puissances de finir le plus promptement possible cette guerre désastreuse, son altesse royale désire une suspension d'armes de dix jours, afin de pouvoir avec plus de célérité parvenir à ce but désiré de tous, et afin que toutes les longueurs et les obstacles que la continuation des hostilités porterait aux négociations, soient levées et que tout concoure à rétablir la paix entre deux grandes nations. »

Buonaparte répondit sur le champ : « dans la position militaire des deux armées, une suspension d'armes est désavantageuse à l'armée française ; mais si elle doit être un acheminement à la paix si désirée, et si utile aux deux peuples, je me rends sans peine à vos desirs.

» La République française a plusieurs fois manifesté à S. M. L'empereur son désir de mettre fin à cette lutte sanglante :

1797. elle persiste dans ces sentimens. Je ne doute pas, après la conférence que j'ai eue avec vous, que sous peu de jours la paix ne soit enfin rétablie entre la France et l'Allemagne. Voici les conditions de la suspension d'armes que vous demandez :

» Le général *Buonaparte* commandant en chef de l'armée française en Italie, et son altesse royale l'archiduc *Charles* commandant en chef l'armée impériale, voulant faciliter les négociations de paix qui vont s'ouvrir, conviennent :

1°. Il y aura une suspension d'armes entre les armées françaises et impériales, à dater de ce soir 18 germinal (7 avril), jusqu'au 24 germinal (13 avril) au soir.

2°. L'armée française gardera la ligne suivante : les avant-postes de l'aile droite de cette armée resteront dans la position qu'ils occupent aujourd'hui entre Fiume et Trieste, la ligne se prolongera en occupant Silley, Windich, Seistrit, Marburg, Seceau, la rive droite du Muerch, Gratz, Bruch, Leoben, Mantern, la route de Man-

tern jusqu'à Rottermann, Irdinng, la vallée de l'Ens jusqu'à Rastadt, Saint-Michaël, sur le Muerch, et la vallée de la Drave jusqu'à Lients.

3°. La suspension d'armes aura lieu également pour le Tirol; les généraux des troupes françaises et impériales dans cette province, régleront ensemble les postes qu'ils doivent occuper.

Les hostilités ne recommenceront dans le Tirol que vingt-quatre heures après que les généraux en chef en seront convenus, et dans tous les cas, vingt-quatre heures après que les généraux commandant les troupes françaises et impériales dans le Tirol s'en seront prévenus réciproquement.

En conséquence de la suspension d'armes la division du général *Serrurier* occupa la ville de Gratz et les frontières de Hongrie, depuis cette ville, jusqu'à Fiume.

1797.

CHAPITRE XLVIII.

L'armée de Sambre-et-Meuse passe le Rhin, et bat les Impériaux. Prise du fort de Kell, par Moreau.

PENDANT que les plénipotentiaires de l'empereur discutaient avec *Buonaparte* les articles des préliminaires de paix, l'armée de Sambre-et Meuse avait passé le Rhin en présence des Autrichiens et s'avançait dans l'intérieur de l'Allemagne. Jamais la convention faite par les généraux pour procurer aux troupes de paisibles cantonnemens pendant l'hiver, n'avait été parfaitement exécutée. Violée indirectement par les Autrichiens, par l'envoi qu'ils faisaient successivement dans le Tirol des divisions entières qui devaient se reposer jusqu'au printems dans les cercles du Rhin, de Franconie, et de Souabe; les Français avaient été contraints de prendre la même mesure, pour conserver à l'armée d'Italie sa supériorité. Ces mouvemens respectifs annonçaient que

l'armistice serait rompue aussi-tôt que la saison, devenue moins rigoureuse, permettrait aux soldats d'entrer en campagne. AN V.

Dès les premiers jours de germinal, les Autrichiens et les Français se rapprochaient du Rhin. Le général *Hoche* avait déclaré que la droite de l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par le général *Grenier* et composée de la première division s'étendrait depuis l'embouchure de la Moselle le long du Rhin jusqu'à Bingen, et le long de la Nahe jusqu'a Kreulsnach. Le centre composé de la deuxième et troisième division, sous les ordres du général *Lefèvre*, devait border le Rhin depuis Coblentz jusqu'à Cologne, occuper les îles du Rhin et la tête du pont de Neuvied. La a uche commandée par le général *Championet*, et formée par la quatrième division et par la réserve, était chargée d'occuper le pays de Berg à la droite du Rhin, depuis la ligne de neutralité, Eberfeld, Solingen, jusqu'à l'embouchure de la Wupper à deux lieues de Cologne. Enfin le 24 germinal le général *Hoche* après avoir reçu un courrier du directoire

1797. expédia un parlementaire au quartier général des Autrichiens commandés par le général *Wernecht*, pour déclarer que les hostilités allaient recommencer.

La détresse où se trouvait l'archiduc *Charles* dans les défilés de la haute Styrie, redoublait les préparatifs que faisaient les Autrichiens au bord du Rhin, pour opposer aux attaques des Français une vigoureuse résistance ; cependant les détachemens envoyés dans le Tirol les avaient tellement affaiblis que n'osant pas hasarder le sort d'une bataille dans les plaines entre la Sieg et la Lahn, ils se retiraient à la rive gauche de cette dernière rivière, dans les formidables retranchemens qu'ils y avaient élevés et renvoyaient sur leurs derrières vers Francfort et Wursbourg, les bagages, la grosse artillerie, et les autres objets qui pouvaient retarder leur marche rétrograde, si les circonstances les obligeaient de se retirer vers le centre de la domination autrichienne. Les dispositions du général *Wernecht* répandaient la terreur et la consternation parmi les habitans de la rive droite du Rhin, et donnaient

aux Français la facilité de passer le fleuve à Mulhein et à Neuvied. AN V.

Le Directoire parfaitement informé de la position de *Buonaparte* dans les montagnes de la Styrie, savait que deux armées autrichiennes assez considérables, l'une sous les ordres du général *Laudohn* et l'autre sous ceux du général *Alvinzi*, s'avançaient pour le prendre de revers, l'une par le Tirol, et l'autre par la Croatie, Fiume, et Trieste. Il savait encore que les révoltes qui se manifestaient contre les Français dans différentes provinces vénitiennes, et qui paraissaient combinées avec les mouvemens des Autrichiens exigeaient une prompte diversion pour favoriser la marche du vainqueur de l'Italie. En conséquence les généraux *Moreau* et *Hoche* avaient reçu ordre de se porter rapidement avec toutes leurs forces dans la Franconie et dans la Souabe.

L'armée de Sambre-et-Meuse passa le Rhin sans obstacles le 27 et le 29 germinal. Les Autrichiens retranchés sur les deux rives de la Lahn et entourés de fortes redoutes fraisées et palissadées, de-

1797. mandaient une prolongation d'armistice; sous prétexte que la paix était à la veille d'être signée entre l'empereur et *Buonaparte*. Mais lorsqu'on exigea qu'en garantie de leur bonne foi, ils abandonnassent à l'armée française la forteresse d'Erenbreisten, et les bords de la Lahn, les conférences furent bientôt abandonnées. Les deux armées étaient en présence. L'attaque commença par une canonnade tres-vive. Bientôt toute l'armée française s'ébranla, l'infanterie soutenue par le feu de l'artillerie légère, et par les hussards et les chasseurs, fondit au pas de charge sur les redoutes autrichiennes. Le général en chef enleva lui-même celles du centre, tandis que le général *Lefèvre* avec l'aile droite enfonçait la gauche de l'ennemi, et le général *Championet* mettait en fuite leur aile droite. *Wernecht* passa la Lahn pendant la nuit, et *Hoche* franchissant la même rivière au dessous de Wertzlar, vint camper au bord de la Nidda et menaçait Francfort.

L'armée de Rhin-et-Moselle éprouvait plus de difficultés. Il n'existait auprès de

Strasbourg qu'un seul équipage de pont par la perte qu'on avait faite d'une partie de ceux d'Huningue, de Brisach et de Kell. AN V.

On manquait aussi de bateaux de débarquement; mais la baisse des eaux du Rhin procurait aux Français l'avantage de faire deux ponts avec le seul équipage qui leur restait. Ils avaient encore celui de trouver guéable une partie des bras qui forment les îles depuis Brisach jusqu'à l'embouchure de la Murg; mais il en naissait l'inconvénient de ne pouvoir conduire que très-difficillement des bateaux sur le grand cours du Rhin du côté de l'Allemagne.

Les troupes dispersées pour la facilité de leurs subsistances depuis Deux-Ponts jusqu'à Huningue, devaient être mises en mouvement le même jour pour donner par-tout de la jalousie aux ennemis. Le centre de l'armée cantonnée à Strasbourg fut destiné au premier effort, les autres divisions devaient arriver successivement par des marches forcées.

Tout était en mouvement le 30 germinal; on enleva militairement les ba-

teaux qui se trouvaient sur la rivière
1797. d'Ill depuis Scélestat jusqu'à Strasbourg, et on les conduisit vis-à-vis Kilstell, où l'embarquement devait se faire le premier floréal, à trois heures du matin. Le gravier qu'il fallait passer à force de bras auprès de la tour de Vantzeneau retarda la marche plus qu'on ne l'avait calculé. La rivière ayant encore baissé pendant la journée de quelques pouces, de sorte qu'aucun batteau ne flottait, on ne déboucha qu'à six heures.

On avait formé quelques fausses attaques depuis le fort Vauban jusqu'à Brisach pour inquiéter les ennemis ; la vraie attaque commandée par le général *Duhem* se partageait en trois divisions. La première était formée de la trois-centième demi-brigade de ligne, et d'un bataillon de la cent-soixantième, la seconde se composait de la centième demi-brigade et d'un bataillon de la soixante-quinzième : enfin deux bataillons de la cent-neuvième de ligne, et un bataillon de la cent-soixantième d'infanterie légère étaient employés à la troisième attaque.

Au débouché de la rivière d'Ill, cette flotille naviguait à la vue de l'armée ennemie rangée en bataille sur la rive droite. Elle aborda sous le feu le plus vif de mousqueterie et de mitraille. Un bataillon et deux compagnies de grenadiers se forment en colonne serrée et marchent rapidement aux postes ennemis les plus près d'eux, les culbutent, s'emparent d'une île qui les séparait encore de la terre ferme, passent le bras du Rhin à gué ayant de l'eau au dessus de la ceinture, et donnent le tems à la centième demi-brigade de débarquer, de se former et de venir à leur secours.

Tous les bateaux sont aussi-tôt renvoyés à la rive gauche pour chercher d'autres troupes. Le général *Vendamme* commença par s'établir au bord du Rhin et s'y maintint, pendant que les généraux *Duhem* et *d'Avoust* formant les troupes à mesure qu'elles débarquaient, les disposaient à l'attaque du village de Diershein où les Autrichiens rassemblaient leurs forces.

Duhem fondant sur les ennemis à la tête d'une colonne fut mis hors de com-

1797. bat d'un coup de sabre ; *Vendamme* qui le remplaça, emporta le village à la baïonnette.

A onze heures toute l'infanterie française se trouvait à la droite du fleuve. Elle formait alors un demi-cercle, sa droite et sa gauche au Rhin et son centre au village de Diershein dont on avait chassé les ennemis. Les plaines qui sont entre ce village, Lients et Hobine ne permettaient pas au général *Désaix* qui commandait l'expédition de quitter cette position jusqu'au passage de la cavalerie et de l'artillerie légère.

Le pont volant, pouvant contenir environ vingt-cinq chevaux, une pièce d'artillerie et son caisson, venait d'être établi ; il ne put porter à la rive droite pendant la journée que huit pièces de canon et quatre cens chevaux.

A trois heures, le corps autrichien que les Français combattaient, avait été renforcé par deux divisions venues d'Offembourg et de Stolhoffen. Vingt-cinq bouches à feu et seize escadrons de cavalerie lui donnaient la supériorité la plus marquée. Il attaqua le village de Diershein

hein avec tant de furie, que la moitié des maisons fut incendiée ; ses colonnes pénétrèrent même dans les retranchemens que *Désaix* avait élevés à la hâte ; mais elles furent forcées de faire retraite, laissant couvertes de cadavres les rues dans lesquelles elles avaient combattu.

Le pont fut achevé pendant la nuit, et, dès la pointe du jour, le quarantième régiment de dragons, commandé par le colonel *Durfat*, le vingtième de cavalerie, les compagnies d'artillerie légére des capitaines *Foy* et *Bochard*, la trentième demi-brigade d'artillerie légère, commandée par le général *Cassagne*, la trentième de ligne, aux ordres du général *Martillière*, les quarante-quatrième et quatre-vingt-neuvième de la division du général *Dufour* passèrent sur la rive droite; la réserve de cavalerie était en marche pour s'y rendre.

Les Autrichiens avaient aussi reçu des renforts pendant la nuit ; ils recommencèrent leurs attaques, les dirigeant sur la droite de Diershein, où commandaient les généraux *Dufour*, *Girard* et *Desenfans* ; leur artillerie démonta celle des

1797. Français. Le feld maréchal comte de *Latour*, voulant profiter de ce premier succès, fit attaquer le village par la plus grande partie de son infanterie; le chef de brigade *Cassagne* soutenait cet assaut à la tête de trois demi-brigades. Cependant le général *d'Avoust* débouchait de la tête de Diershein, et se portait dans la plaine avec deux demi-brigades et se jetait sur le flanc gauche des assaillans malgré le feu de son artillerie. Malgré cet effort la colonne ennemie gagnait du terrain.

La réserve de la cavalerie française et de son artillerie légère achevait de passer le Rhin; elle se mit en bataille entre les villages de Diershein et de Honnau; alors les Français étaient en état d'agir à leur tour offensivement. Le général *Moreau* ne prit que le tems de former les colonnes d'attaque.

Le centre de l'armée était commandé par le général *Vendamme*, ayant sous ses ordres les généraux *Jordis*, *d'Avoust*, *Demont*, *Heudelet*, *Cassagne* et *Laval*. Le général *Dufour* conduisait la droite et le général *Lecourbe* la gauche.

Le premier devait se diriger sur les villages de Lients et d'Hobine, et en chasser les Autrichiens ; le second avait ordre de s'emparer du fort de Kell, et de se porter sur les bords de la Kintzing, et le troisième était chargé de combattre l'aîle gauche de l'armée impériale. Les Autrichiens, affaiblis par les combats qu'ils avaient livrés pendant la journée, ne firent pas la résistance qu'on avait lieu d'attendre d'eux ; attaqués à la baïonnete, ils se dispersèrent entièrement avant le coucher du soleil. AN V.

Le régiment d'Alton fut pris en entier. Les Français s'emparèrent du parc d'artillerie de l'armée ennemie ; ils entrèrent, le 2 floréal, dans Offembourg, Reichen, Fraischiel, Oberkirk, Jengenbach et dans le fort de Kell, dont le feld maréchal de *Latour* faisait relever les fortifications. Un escsdron du dix-septiéme régiment, qui avait passé la Kintzing à gué, somma le gouverneur, et il se rendit en voyant arriver les colonnes françaises.

Le 3 floréal, l'armée de Rhin-et-Moselle, après avoir poursuivi les Autrichiens pendant huit lieues, se trouvait

1797. dans les montagnes du Brisgaw; la gauche, sous les ordres du général *Saint-Cyr*, s'emparait d'Helmhingen et de Lichtenau; le centre, commandé par le général *Vendamme*, pénétrait dans la vallée de la Zintzing, et la droite s'approchait de Fribourg. Le comte de *Latour* se retirait avec précipitation sur les bords du Danube, lorsque *Moreau* reçut un courrier de *Buonaparte*, qui lui annonçait la signature des préliminaires.

Cette bonne nouvelle était parvenue à l'armée de Sambre-et-Meuse au moment où, après avoir passé la Lidda, elle brisait les portes de Francfort, que le général *Wernecht* défendait en vain. La rapidité avec laquelle aux cris de guerre succédèrent les chants de la paix, annonçait la disposition morale des deux armées : au même instant, officiers et soldats des deux partis, jetant le glaive sanglant dont leurs mains étaient armées, se précipitent dans les bras les uns des autres, et les doux épanchemens de la joie succèdent aux horreurs du carnage.

Un adjudant-général du comte de *Latour* accompagnait le courrier envoyé par

AN V.

Buonaparte à *Moreau* ; les conditions de la suspension d'armes furent réglées sur-le-champ. Il fut convenu que les Français conserveraient les places qu'ils venaient de conquérir à la droite du Rhin , et qu'ils ne se porteraient pas plus avant. Les mêmes dispositions pacifiques avaient lieu auprès de Francfort. Après plusieurs conférences entre le général *Hoche* et le général *Kray* , le Mein et la Lidda furent déclarés ligne de séparation entre les deux armées belligérantes. On convint que les Français se retireraient à un assez grand éloignement de Mayence et d'Erenbreistein , pour laisser à ces deux places les moyens de pourvoir librement à leur subsistance ; la navigation du Rhin , de la Moselle et du Mein fut déclarée libre; le quartier-général de *Wernecht* était à Offembach , celui de *Kray* à Bergen ; le général *Lefèvre* , commandant l'avant-garde de l'armée française , campait à Hoch à deux lieues de Francfort ; mais la plupart des régimens de cette armée rétrogradèrent bientôt vers Dusseldorp , la gauche du Rhin et les départemens réunis de la Belgique.

1797.

CHAPITRE XLIX.

Préliminaires de paix signés à Leoben, entre Buonaparte *et les plénipotentiaires de l'Empereur. Réflexions sur la nature des liaisons qui existaient entre la grande Bretagne, et la plupart des puissances continentales de l'Europe.*

BUONAPARTE avait chargé le général *Massena* d'apporter au Directoire les préliminaires qu'il venait de signer. L'adjudant-général *Sole*, chargé de la même mission auprès des armées du Rhin, ayant un espace bien moins long à parcourir, arriva à Paris avant *Massena*. Il était porteur d'une lettre dans laquelle *Moreau* prévenait le Directoire que les hostilités avaient déjà cessé sur toute la ligne du Rhin, et que les armées françaises et impériales s'occupaient à prendre des cantonnemens respectifs, en attendant que les préliminaires fussent changés en une paix solide et durable.

Le Directoire fit part de cet événement aux deux conseils, le 11 floréal, en ces termes : AN V.

« Nous nous empressons, citoyens représentans, de dissiper, par ce message, les inquiétudes qui se sont élevées dans le public, et que la malveillance et l'agiotage se sont efforcés d'accréditer sur la réalité des préliminaires de paix conclus entre le général *Buonaparte* et les plénipotentiaires de l'empereur. L'adjudant-général de l'armée d'Italie, *Sole*, arriva hier au soir avec les stipulations préliminaires signées, qu'il a remises au Directoire. Cet officier a traversé l'Allemagne, et les hostilités ont cessé par-tout.

» Les bases de ces stipulations préliminaires, approuvées aujourd'hui par le Directoire exécutif, sont la renonciation à la Belgique par l'empereur, la reconnaissance des limites de la France telles qu'elles ont été déterminées par les loix de la République, l'établissement et l'indépendance d'une République dans la Lombardie.

» Ces conditions modérées autant qu'honorables sont les garans de la solidité

1797. et de la durée d'une paix si glorieusement conquise par l'amour de la liberté, l'infatigable bravoure de nos frères d'armes, et le talent des généraux, qui depuis six ans les mènent à la victoire ».

Le général *Massena* arriva quelques jours après : il apportait, avec le traité préliminaire de paix, les drapeaux enlevés aux Autrichiens dans les derniers combats que leur avait livrés l'armée d'Italie. Le général *Mermet* apportait en même tems les trophées des victoires de l'armée d'Allemagne. Les deux généraux eurent une audience publique du Directoire, le 20 floréal ; le premier parla en ces termes :

« Les vœux des républicains s'accomplissent ; les puissances coalisées baissent successivement leurs fronts devant la grandeur de la République ; l'orgueilleuse maison d'Autriche, sur laquelle comptaient avec tant d'assurance les amis du trône et de l'autel, vient de nous demander la paix. Ce jour prospère et glorieux, la République le doit au mâle courage de ses guerriers, dirigé par votre sagesse.

» L'armée d'Italie, fatiguée, mais non

rassasiée de succès, s'était frayé un passage que les phalanges d'aucun peuple moderne n'avaient pu forcer; Vienne était menacée. Les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, jalouses de moissonner leur portion de gloire dans cette campagne, avaient passé sur la droite du Rhin, et marchaient à pas de géant vers le cœur des possessions autrichiennes. Dans cette heureuse disposition de nos armées, il a été beau de voir *Buonaparte*, qui n'a de modèle que dans l'antiquité, accepter les préliminaires de paix, que proposait le roi de Hongrie et de Bohême. Ce général m'a envoyé vers vous pour vous en présenter la ratification. Cette paix sera sans doute bientôt suivie de la paix générale avec l'Empire.

» Les soldats de l'armée d'Italie, citoyens directeurs, sont les amans jaloux de la liberté et de la constitution de l'an 3. Mais leur gloire n'est rien pour eux tant qu'il reste des ennemis à la patrie. Commandez, citoyens directeurs, et les vainqueurs de l'Italie, réunis à ceux des bords du Rhin, voleront à de nouveaux combats, anéantiront les restes

AN V.

1797. agonisans de la coalition, et forceront les peuples les plus mutins à trembler au seul nom de la République française ».

Le général *Mermet* dit à son tour : « La République française triomphe et donne glorieusement la paix à l'Autriche vaincue. Une trop longue guerre fatiguait et désolait l'Europe, les armées françaises viennent d'y mettre un terme. En confondant leurs victoires, elles ont affermi les douces espérances de la patrie, ouvert les sources de la prospérité publique et rassuré les véritables amis de la liberté. Ces drapeaux, arrachés à l'ennemi dans les plaines de Neuvied, citoyens directeurs, sont le fruit du courage, armé pour la défense de la constitution que nous devons à vos longs travaux, et le gage du bon esprit qui n'a cessé d'animer les soldats français. Vous les trouverez toujours prêts à combattre au dehors et au dedans les ennemis de la République ».

Le président du Directoire et le ministre de la guerre répondirent aux deux guerriers par un éloge bien mérité de la conduite qu'avaient tenue toutes les armées

pendant la guerre. Leurs discours furent très-applaudis, sur-tout, lorsqu'insistant sur les grandes et mémorables victoires remportées par les Français, ils présentaient la paix comme l'heureux résultat de ces triomphes. Cependant quelques mouvemens d'inquiétude se mêlaient à ceux de la joie, lorsque les directeurs se retirèrent sans avoir donné une connaissance plus étendue des préliminaires, dont les détails avaient été présentés aux deux conseils avec une ambiguité qui n'expliquait ni l'étendue que devait avoir la nouvelle République italienne, ni la nature des compensations qui décidaient l'empereur à se réconcilier de bonne foi avec la République.

Au surplus l'espoir d'une paix prochaine avait électrisé toutes les ames. La lassitude des armées ennemies, l'enthousiasme avec lequel les préliminaires avaient été reçus dans les camps, et le besoin respectif des Allemands et des Français, semblaient assurer que la conclusion d'une paix définitive trouverait de grandes facilités, lorsque le bruit des armes n'étourdissant plus sur les maux de la

1797. guerre, laisserait voir à nud la plaie immense qu'il était urgent de fermer.

Lorsque les rois ou leurs ministres attirent sur leurs sujets le plus déplorable des fléaux pour les raisons les plus frivoles, et quelque fois sans raison, par de simples motifs d'ambition ou de vengeance, pourquoi ne sont-ils pas condamnés, après chaque bataille, à parcourir lentement ces champs de carnage et d'horreur, qu'on ose embellir à leurs yeux sous des formes triomphales. Qu'ils fixent leurs regards, sur une terre abreuvée de sang humain, qu'ils envisagent des milliers de mourans faisant de vains et déplorables efforts, pour se séparer d'un tas de morts ; des agonisans oubliant le parti pour lequel ils ont versé leur sang, se bandant respectivement leurs plaies, et multipliant leurs efforts pour échapper à une mort inévitable, et des monceaux de cadavres préparant une ample pâture aux animaux carnaciers qui suivent les armées, ils verseront des larmes involontaires arrachées par la nature.

Ce dégoutant tableau ne renferme cependant pas ce que la guerre traîne à sa

suite de plus funestes pour les peuples. Les guerriers tombent sous la faux de la mort et leur sang est bientôt oublié. Il faut les remplacer. C'est dans les campagnes qu'on va chercher les nouveaux soldats destinés au même sort que leurs devanciers : de paisibles agriculteurs sont enlevés des bras de leurs parens désolés, pour aller mourir sur une terre étrangère, les uns par le fer de l'ennemi, d'autres de chagrin et de misère, le plus grand nombre par des maladies, suites inséparables du changement de climat, d'habitudes, de nourriture, d'exercice. On s'apperçoit au bout de quelques années que les jeunes gens manquent dans les villages. La terre n'étant plus cultivée par leurs mains robustes perd sa fécondité, le désespoir s'empare du peuple.

Cependant pour subvenir aux dépenses de la guerre, il a fallu surcharger toutes les classes de la société précisément dans le tems que par la diminution de leurs revenus territoriaux, de leur industrie, de leur commerce, elles sont le moins en état de supporter cette augmentation de charges. Le gouvernement force les res-

sorts de l'état, il crible les citoyens, il
1797. les vanne, il les pressure dans ses mains. Toutes les classes refoulant les unes sur les autres, les surcharges réduisent aux dernières extrémités ces familles voisines de l'indigence qui sont les mères, les nourrices des armées. Bientôt la difficulté d'établir de nouveaux impôts et même de recouvrer les anciens, force de recourir à d'autres expédiens : l'état mange ses capitaux et sacrifie les générations futures au besoin du moment.

Ce n'est point dans Paris et dans les grandes villes que la misère se manifeste d'abord, des causes particulières y entretiennent toujours un luxe qui cache la publique indigence. La pauvreté se promène au milieu des grandes villes en broderies et en rubans, tandis qu'elle se montre nue dans les campagnes.

Le découragement devient général : une longue paix pourrait seule le faire cesser ; mais depuis trois cens ans les traités entre les nations de l'Europe n'ont été que de simples trèves.

On parle avec horreur des siècles de barbarie ; cependant la guerre était alors un

AN V.

état violent : c'est presque un état habituel aujourd'hui. Les guerres sont moins sanglantes, il est vrai, il ne se commet plus d'atrocités après le combat, on respecte les prisonniers, on traite les blessés ennemis avec commisération, les cités enlevées ne sont pas toujours détruites par le fer et par le feu ; mais l'excessive multiplication des armées en Europe annonce la chûte de son organisation sociale.

Il viendra un tems sans doute, où tous les peuples auront en exécration les hommes de sang qui sont la terreur de leurs voisins. Les gouvernemens partageront la sagesse de leur siècle, ils ne voudront pas que l'histoire de leur administration ne contienne que la lugubre nomenclature des malheureux qu'ils ont faits. La voix de la vérité éclairera les hommes sur les véritables sujets de leur admiration et de leur reconnaissance. L'humanité ne se traînera plus en suppliante devant ceux qui la foulaient aux pieds, les fléaux seront regardés comme des fléaux, les crimes éclatans cesseront d'occuper les veilles des grands artistes.

1797. Les lumières sont assez étendues pour avoir porté dans tous les conseils d'état la conviction de cette vérité, que la prépondérance des grandes nations n'est pas fondée aujourd'hui sur la guerre, mais sur les richesses, fruits d'une grande population, d'une excellente agriculture, des manufactures florissantes, de l'industrie et du commerce. C'est même une mauvaise politique, d'affaiblir ses ennemis autant qu'on le peut : aucune nation ne travaille à la ruine des autres sans préparer de loin son propre asservissement.

Il est des instans où la fortune offre tout-à-coup une grande augmentation de puissance à un peuple. Une prospérité subite n'est pas durable. Souvent il vaudrait mieux protéger ses rivaux que de les écraser. Sparte refusa de réduire les Athéniens à l'esclavage. Rome se répentit d'avoir détruit Carthage. La trop grande étendue de l'empire de *Charlemagne* en précipita la ruine. L'Angleterre n'eût peut-être pas perdu ses colonnies américaines, si elle eût laissé le Canada à la France, et le tems nous apprendra si l'occupation de la Pologne ne sera pas

pas le principe de la destruction de l'empire de Russie. AN V.

Quand une nation est grande et riche, elle doit mépriser cet esprit d'inquiétude qui agite les puissances du second ordre toujours sur le point d'être envahies. Contente de l'influence que lui donne sa masse, et sans chercher à l'augmenter aux dépens d'autrui, ses ressources doivent se tourner vers l'augmentation e sa félicité intérieure. On trouve aisément cent millions pour envoyer des hommes à la boucherie : quel ministre employa jamais cette somme en améliorations intérieures. Avec cent millons les landes de Bordeaux auraient été mises en valeur, et toute la France serait coupée en canaux navigables.

Si chaque peuple européen connaissait ses véritables intérêts, ni la terre ni la mer ne se fairaient mutuellement la loi, mais il s'établirait une influence réciproque, un équilibre d'industrie et de puissance entre les nations méditerranées et les nations maritimes. Chacune cultiverait et recueillerait sur l'élément qui lui est propre, les empires jouiraient de

cette liberté d'exportation et d'importa-
1797. tion qui règne entre les provinces d'un même royaume ; chaque peuple parviendrait à la prospérité à laquelle il est appelé par la nature.

Il est un peuple en Europe, plus flatté de dominer par l'étendue de son commerce et par l'immensité de ses richesses que de posséder sur le continent quelques provinces qui lui seraient fréquemment contestées. Ce peuple se renfermant dans son île, et affectant un désintéressement dont sa position topographique lui fait une loi, ne manque jamais, en entrant dans toutes les guerres qui se font en Europe, de protester qu'il ne veut point faire de conquêtes, et que s'il prend les armes, ce n'est uniquement que pour maintenir l'équilibre du pouvoir et la liberté de l'Europe. Ces grands mots font leur effet, parce que la plupart des hommes sont entraînés par l'arrangement des phrases autant que par la force des choses. On s'allie avec une puissance dont les intentions paraissent si pures, sans penser qu'elle vole à son but et qu'on se se sacrifie pour elle.

Il serait injuste d'attribuer plus de désintéressement à un gouvernement qu'à un autre. Rome et Carthage, Athènes et Sparte, *Pompée* et *César*, tendaient à l'augmentation de leur puissance avec une ardeur égale; la différence était seulement dans la manière d'aller à leur but. Rome en guerre contre Carthage, ne parlait que de délivrer les peuples opprimés par la République africaine; *Pompée* se couvrait contre *César* du prétexte spécieux de défendre la liberté publique. Au fond on voulait dominer et avoir beaucoup d'argent : c'est le but des grands comme des petits, des états comme des particuliers; l'envie et l'ambition sont deux monstres aussi anciens que le monde, ils habitent les palais et les cabanes.

Lorsque l'Angleterre au commencement de ce siècle entra dans la guerre de la succession d'Espagne, elle assurait qu'elle n'avait aucun projet d'agrandissement, cependant par la paix elle se fit céder en amérique la baye d'Hudson, l'île de Terre-Neuve, l'Acadie dont elle étendit les limites à volonté, en Europe, Mi-

norque et Gibraltar, et enleva presque
1797. tout le commerce espagnol.

Le gouvernement d'Angleterre conduit par le désir de se venger de *Louis XVI* qu'il regardait comme l'auteur de l'indépendance des Angloaméricains, fomenta les troubles qui s'élevèrent en France sous le régime de la constituante, sans prévoir quelles en seraient les suites. Mais lorsque la République fut proclamée et que le supplice du descendant de soixante rois eut fixé le caractère de la révolution française, le cabinet de Saint-James crut entrevoir un moyen de transformer en spéculations financières, des dispositions diplomatiques, qui n'avaient eu jusqu'alors qu'un but vague de vengeance.

L'Angleterre, malgré l'étendue de son négoce et de ses ressources, était accablée par une dette nationale à peu-près égale à celle de la France en 1789. Son systême suivi depuis quarante ans était d'augmenter perpétuellement chez elle la masse du numéraire par les reviremens du commerce, et de diminuer ainsi peu-à-peu la valeur de l'argent et par conséquent le capital de sa dette. L'immense

commotion qui devait accompagner la chûte de l'antique monarchie française, offrait l'occasion de parvenir à ce but de la manière la plus prompte. Il s'agissait de s'emparer de tout le commerce de l'Europe. Alors d'un côté les profits immenses des commerçans angmentaient le revenu public, presque tout étant établi en Angleterre sur des impôts indirects, et de l'autre le numéraire s'avilissait, par la surabondance qui en entrait dans la circulation. Celui qui devait cent francs n'en doit plus que cinquante lorsque le numéraire est devenu si commun, que l'écu de six livres ne vaut plus réellement que trois livres, ou ce qui revient au même, lorsqu'on paye douze francs tout ce qu'on avait auparavant pour six livres.

AN V.

Dans cette vue la cour de Londres qui jusqu'aux premiers jours de 1793, n'était entrée que d'une manière indirecte dans les démêlés de la France avec les nations voisines, y joua dès lors le principal rôle. Non seulement elle offrit des subsides considérables au roi de Prusse, à l'empereur et au roi de Sardaigne, mais le roi de Sardaigne et l'empereur

1797. dont les états étaient contigus à la France, reçurent l'assurance que dans le cas où ces états seraient envahis par les Français, elle ne ferait la paix avec la France qu'en stipulant leur restitution. Les ministres britanniques prévoyaient que les dépenses incalculables que la France serait obligée de faire pour soutenir la guerre continentale contre toutes les puissances de l'Europe, atténueraient ses opérations maritimes, d'autant plus qu'une partie des matières premières nécessaires pour la construction et le gréement des vaisseaux ne se trouve pas en France, ils en concluaient qu'ils auraient de grandes facilités à s'emparer des colonies françaises en Amérique et dans les Indes Orientales.

Ces conquêtes devaient d'abord augmenter le commerce britannique et opérer la diminution de sa dette publique; elles devaient ensuite offrir des compensations pour faire restituer à l'empereur et au roi de Sardaigne les provinces envahies par les Français, si les événemens de la guerre ne tournaient pas en faveur de la coalition.

Il est probable que pour remplir son double systême de s'emparer de tout le commerce de l'Europe pendant la guerre, et d'avoir dans ses mains au moment de la paix une masse de compensations à offrir à la France, la cour de Londres aurait cherché quelque prétexte de déclarer la guerre aux Hollandais comme elle fit pendant la guerre d'Amérique, si les Français ne lui eussent pas évité cet embarras.

AN. V.

Lorsqu'après la campagne la plus étonnante, les Français furent maîtres de la Hollande, un grand nombre d'observateurs pensaient qu'il était de l'intérêt de la France et même du véritable intérêt des Bataves, que cette région fût traitée en pays de conquête. Je ne répéterai pas les raisonnemens que je fis à ce sujet lorsqu'il en était tems; ils furent recueillis dans quelques journaux, et je les ai insérés dans mon histoire philosophique de la révolution de France. Je ne sais quelles idées de générosité prévalurent ; il en résulta que presque tout le fruit de la conquête fut en faveur des Anglais. Les principales colonies bataves, que les Français avaient seuls défendues pendant la guerre

1797. d'Amérique, furent livrées à la Grande-Bretagne par la connivence des Hollandais. Cet événement resserrait les liens qui attachaient les cours de Vienne et de Turin à celle de Londres ; mais ce système de compensation ne pouvant être d'aucune utilité pour le roi de Prusse, ce prince, malgré les subsides que lui offrait l'Angleterre, abandonnait une guerre dont les périls étaient pour lui et les avantages pour d'autres.

Le roi de Sardaigne ne sépara ses intérêts de ceux de la coalition que lorsque les Français, étant parvenus aux portes de sa capitale, toutes les îles, que les Anglais avaient conquises dans les quatre parties du monde, ne pouvaient retarder sa ruine ; et le traité de paix ayant remis dans les mains des Français ses principales forteresses, il ne pouvait violer sa foi, quelles que fussent les promesses ultérieures de la cour de Londres.

La situation de la cour de Vienne n'était pas aussi désespérée, lorsqu'elle signait les préliminaires de Léoben ; cependant le passage du Rhin par les armées de *Moreau* et de *Hoche*, et les premiers

succès qu'elles avaient obtenus sur les généraux de *Latour* et *Wernecht*, donnaient un poids immense à l'étonnante expédition de *Buonaparte*. Une des deux armées suffisait pour garder les communications, tandis que l'autre, s'avançant rapidement sur les bords du Danube, et chassant devant elle des troupes épouvantées, aurait rendu la position de l'archiduc *Charles* extrêmement critique. Mais lorsqu'après la signature des préliminaires *Buonaparte* repassa les monts pour rentrer en Italie, les insinuations des Anglais acquirent du poids sur l'esprit de l'empereur, que *Buonaparte* ne tenait plus en échec : de-là les difficultés qu'éprouva la conclusion définitive de la paix.

AN V.

Lorsque le lord *Malmesbury* vint en France avec le caractère et non les pouvoirs de ministre plénipotentiaire pour traiter de la paix, il développa le système des compensations. Le gouvernement français crut éteindre les avantages sur lesquels se fondaient les Anglais, en déclarant qu'il voulait faire une paix séparée avec chacun de ses ennemis, et en fermant les barrières de la France à toutes

1797. les marchandises anglaises. Mais par la nature des choses, aucune de ces deux mesures ne pouvait remplir le but désiré.

La séparation diplomatique qu'on établissait entre les intérêts de l'empereur et ceux du roi d'Angleterre, rendait plus étroite, plus serrée la liaison morale qui existait entre les deux monarques, et il leur restait mille moyens de la manifester dans le cours des négociations. A l'égard de la prohibition des marchandises anglaises en France, elles en obtenaient un plus grand prix. Le gouvernement français ne pouvait empêcher que toutes les denrées coloniales ne fussent exportées à Hambourg, d'où elles venaient en France par les pays neutres. Il en était de même de la quincaillerie anglaise, des chevaux anglais et même des draps anglais. Les manufacturiers n'avaient qu'à imiter les fabriques de Prusse et toutes celles qui fournissaient à l'habillement des troupes.

Les écrivains politiques, parfaitement instruits des causes qui devaient retarder la conclusion définitive de la paix, n'osaient les développer, dans la crainte de relever les espérances du parti qui voyait

dans toutes les chances de la révolution la résurrection prochaine de la monarchie. D'ailleurs ces difficultés étaient compensées par des considérations du plus grand poids. L'impératrice de Russie fournissait à la cour de Vienne un subside considérable ; la mort de cette princesse avait privé l'empereur de cette ressource, et *Paul I* avait déclaré à *François II* que l'épuisement de ses finances ne lui permettait pas de remplir les engagemens pécuniaires que sa mère avait contractés envers lui. L'empereur n'avait plus de possessions à perdre en Italie ; mais le grand duché de Toscane, possédé par sa famille, n'avait aucun moyen de défense ; il pouvait être envahi non seulement par les Français, mais par la nouvelle République italienne, à laquelle ce superbe pays semblait nécessaire pour son arrondissement. D'autres circonstances engageaient encore la cour de Vienne à ne pas trop se fier aux promesses des Anglais, et confondaient les calculs des royalistes de France, qui, après avoir exercé leur pirronisme sur les succès de *Buonaparte* en Italie, l'accusaient de n'avoir pas su profiter de ses victoires.

1797.

CHAPITRE L.

Dispositions des esprits en France, pendant les six premiers mois de l'an 5. Les négociations de paix entre la France et l'Angleterre sont rompues. Découverte d'une conspiration royaliste.

Le lord *Malmesbury*, après une suite de négociations, dans lesquelles il déployait vainement les prétentions les plus hautaines, avait reçu ordre du Directoire de quitter la France. Si son séjour dans Paris le rendit témoin des ruses qu'employaient tour-à-tour les royalistes et les anarchistes pour renverser le gouvernement, et des calamités que le mouvement révolutionnaire avait versées sur la France, il dut emporter une grande idée d'un peuple qui marchait à la liberté au milieu des orages sans calculer ses sacrifices, et s'il se souvenait que, pendant le peu de tems où, sous l'influence de *Cromwel*, l'Angleterre se gouvernait en République, elle conquit la Jamaïque sur

les Espagnols et garda sa conquête, il fut à portée d'apprécier le degré d'énergie que l'indépendance inspire à un républicain. An V.

Parmi le nouveau tiers qui avait succédé aux conventionnels après les événemens de vendémiaire, an 4, on comptait un grand nombre de législateurs, dont les sentimens républicains étaient sévèrement prononcés; mais il se trouvait parmi eux quelques hommes attachés aux institutions de la constituante, et qui, pendant la session de la législative, s'opposaient de tout leur pouvoir à la dissémination des germes de la République. Leur influence donnait du poids à la faction semi-royaliste dont j'ai parlé plus haut, et les vrais royalistes feignaient d'en adopter les maximes.

La discussion, qui s'était établie en vendémiaire sur la loi du 3 brumaire de l'année précédente, avait relevé l'espoir des ennemis du gouvernement. Ceux qui attaquaient cette loi et ceux qui la défendaient convenaient également que ses dispositions étaient contraires à cet esprit de justice rigoureuse qui consolide le contrat social entre les gouvernans et les

gouvernés. Mais tandis que les uns pré-
1797. tendaient qu'elle devait être abrogée comme contraire à la constitution, les autres, se fondant sur les circonstances dans lesquelles la Convention l'avait rendue, et sur les attaques journalières que des hommes pervers portaient chaque jour à l'esprit républicain, la regardaient comme un bouclier que le guerrier ne porte qu'en tems de guerre, et que la République ne pouvait alors déposer sans courir à sa perte.

Une législature est inexcusable, disait-on, quand elle devient la victime de son imprévoyance. Songez à *Monk*, d'abord compagnon d'armes de *Cromwel*, frère rouge, fougueux parlementaire, qui, depuis vendit à *Charles II* la liberté anglaise. Créé duc d'*Albermale*, il parvint à une grande fortune; pour apprendre aux traîtres à venir, qu'auprès des gouvernemens, si la grandeur des services est quelquefois un motif d'ingratitude, elle peut aussi servir d'expiation à ce que ces mêmes gouvernemens regardaient comme des forfaits. Les nobles, sous les ordres de *Condé*, portent les

armes contre leur patrie; leurs parens, leurs alliés sont au milieu de nous, et témoignent dans toutes les circonstances combien le régime républicain leur déplaît; un *Monk* ne se trouvera-t-il pas parmi eux? Un instant d'enthousiasme peut bien diriger certains hommes vers la véritable gloire, mais bientôt on retombe dans les habitudes anciennes. L'honneur d'une délégation temporaire disparait devant l'éclat et le profit d'une place à vie, d'un honneur héréditaire. Il faut plus d'un an de séjour à Sparte, pour apprécier les avantages de son gouvernement, et les préférer aux titres, aux hochets de la vanité et à toute la pompe de la cour du grand roi.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner cette loi provisoire, et les discours prononcés contr'elle dans les séances du conseil des Cinq-cens des 22 et 23 fructidor, an 4, avait dit avec vérité qu'elle était le point de mire de deux factions opposées, qui marchaient au même but, et qui se réunissaient par la haine qu'elles avaient vouée au gouvernement républicain. Les efforts multi-

1797. pliés des ennemis et des partisans d'un réglement, qui devait tomber de lui-même après la paix, s'éloignant également d'une exacte impartialité et d'une sage modération, annonçaient l'effervescence des passions.

La loi ne fut ni abrogée ni maintenue; mais elle reçut quelques modifications. L'amnistie du 4 brumaire, an 4, fut étendue à tous les délits révolutionnaires antérieurs à cette époque; mais il fut décrété que tous les amnistiés qui, ayant été mis en accusation, n'avaient obtenu leur liberté que par l'effet de l'amnistie, les chefs des chouans et des Vendéens, et les parens des émigrés resteraient interdits de l'exercice des fonctions publiques jusqu'à la paix générale.

Dans le cours de la discussion, qui fut très-longue et très-vive, plusieurs opinans avaient avancé qu'une vaste et profonde conjuration enlaçait la République. «L'anarchie aiguise ses poignards, disaient-ils, et les fauteurs hypocrites du royalisme vont rejetant sur le systême représentatif, sur l'organisation républicaine, les maux dont ils sont eux-mêmes les artisans.

tisans. La République chemine entre deux écueils; des hommes sanguinaires ou voleurs occupent les places : qu'on les en chasse ; mais qu'ils ne soient pas remplacés par des contre-révolutionnaires : la République n'a pas été fondée pour être livrée garrotée et sans défense à ses ennemis ». Ils ajoutaient qu'à Bâle, à Vienne et dans d'autres villes, les chefs des émigrés attendaient le succès d'un complot qui se méditait en France. Ces rapprochemens furent bientôt justifiés par une conspiration royaliste que decouvrit le gouvernement. AN V.

CHAPITRE LI.

Particularités de la conspiration découverte le 12 pluviôse, dont le but était de renverser le gouvernement républicain, et de rétablir la royauté.

CET événement fut annoncé aux deux conseils le 15 pluviôse par un message du Directoire, qui contenait les pièces

relatives à cette affaire. Elles étaient nu-
1797. mérotées depuis la lettre A jusqu'à la lettre M.

« Vous y lirez, citoyens représentans, disait le Directoire, l'organisation du plan médité pour le renversement de la République. On ne peut se le dissimuler, l'audace sans cesse renaissante des diverses factions qui s'agitent contre le gouvernement, coincide d'une manière frappante avec le systême qu'ont adopté la plupart des journalistes, et qui devient de jour en jour plus affligeant pour les bons citoyens.

» Les uns prêchent le royalisme avec une impudeur qui ne connaît plus de frein, les autres préconisent avec fureur la licence et l'anarchie ; les uns et les autres s'accordent pour semer dans l'état des germes de division, et pour opérer la subversion de l'ordre social. Quelque évident que soit le caractère de calomnie que portent leurs déclamations, elles produisent les plus funestes effets. Les conspirations qu'elles ont successivement provoquées et défendues, en sont des preuves irrécusables, et les bons citoyens ont la

douleur de voir que chaque jour le mal prend un degré de consistance, plus alarmant par le caractère dont se trouvent honorés quelques-uns de ces écrivains dangereux.

» C'est à vous qu'il appartient, citoyens Représentans, de peser l'importance de ces réflexions : quant au Directoire, il ne peut que vous déclarer que ses membres, toujours sincèrement unis pour le maintient de la République, toujours plus étroitement serrés, en raison des efforts qu'on fait pour les diviser, sans cesse disposés à de nouveaux efforts pour le bonheur des citoyens, animés constamment des sentimens de respect et de dévoûment pour le Corps législatif, feront exécuter avec zèle et fermeté les mesures que vous croirez devoir prendre pour préserver la République des dangers dont elle est menacée ».

La première pièce était un ordre d'arrêter *Dunan*, *Brottier* et *Lavilleurnoy*, prévenus de conspiration contre la République, le procès-verbal de leur capture, et la liste des papiers trouvés sur eux ; la seconde renfermait l'énoncé de ces pa-

1797. piers (1); la troisième n'offrait que des détails insignifians; les quatrième, cin-

(1) *Plan d'instruction.*

Poser des corps-de-gardes de gens sûrs à toutes les barrières, même aux brèches des murs de la clôture de Paris, ne laisser entrer que les approvisionnemens et les *fidèles* attendus, lesquels seront en état de répondre à un mot d'ordre convenu et tenu secret. Ne laisser sortir personne, dans les premières vingt-quatre heures, excepté les porteurs d'ordres expédiés par les dépositaires de l'autorité royale.

S'emparer au même instant des invalides, de l'école militaire, de l'Arsenal, de la Monnaie, de la Trésorerie, de toutes les caisses publiques, des Tuileries, de tous les magasins qui sont aux Feuillans, du Palais-Royal, du Temple, des postes aux lettres et aux chevaux, des voitures publiques, des télégraphes, du Luxembourg, des maisons des ministres, et s'assurer du cours de la rivière tant au dessus qu'au dessous de Paris.

Meudon est un poste très-important à occuper sans délai. C'est le dépôt des munitions des pièces d'artillerie qui sont à Paris. De plus il y existe trois cens chevaux. Trois cens hommes suffiront pour cette expédition. Il faut s'emparer des magasins de poudre d'Essone et des magasins de farine de Corbeil.

On peut compter sur les habitans du village de

quième, sixième et septième, étaient des lettres de *Ramel* et de *Malo* au ministre AN V.

Vincennes ; il faut s'emparer du donjon qui servirait pour y renfermer les prisonniers intéressans, ou de retraite momentanée en cas de besoin. Le temple étant une enceinte isolée facile à défendre, il serait convenable de le choisir pour le quartier général des représentans du roi.

Intercepter tous les ponts ; contenir les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau par tous les moyens possibles. Une batterie à Montmartre en contenant Paris, éclairerait et assurerait les routes du Nord.

S'il s'échappe un des directeurs, et que la promesse de l'amnistie ne le ramène pas, mettre sa tête à prix et déclarer par une proclamation, traître au roi et à la patrie quiconque le récélera ; il serait bon par une autre proclamation de consigner les membres des deux conseils à la garde des propriétaires, principaux locataires, et portiers de leur domicile, jusqu'à nouvel ordre.

Il faut s'assurer des principaux jacobins et terroristes, rétablir la jurisdiction prévotale et les anciens supplices. Ordonner aux administrations municipales de surveiller exactement les agitateurs, et aux premiers propos incendiaires, les faire juger prévotalement, bruler sur-le-champ les presses des journaux jacobins et arrêter leurs auteurs.

Pour faire place dans les prisons y envoyer un magistrat probe et actif qui vérifierait les écrous

1797. de la police, contenant la manière dont ils s'étaient procuré la connaissance de la

---

et mettrait en liberté ceux qui ne seraient pas détenus pour crimes. Il faudra sur-tout s'occuper de bicêtre. Les habitans de Paris auront un intérêt pressant à contenir efficacement les assassins, les voleurs et les terroristes.

Il faut proclamer une amnistie générale au nom du roi, conserver provisoirement tous les tribunaux et publier une déclaration honorable pour les armées et amicale pour les puissances étrangères.

Faire garder avec honneur mais avec vigilance les envoyés des puissances étrangères, ordonner à à tous les fournisseurs et agens de continuer le service chacun dans sa partie, faire circuler de nombreuses patrouilles dans les rues, ordonner l'ouverture des boutiques, avoir un approvisionnement de grenades pour dissiper les attroupemens, c'est le moyen le plus efficace, ordonner d'illuminer les premiers étages une ou deux nuits, nommer un chef à la gendarmerie, laquelle reprendra sur-le-champ le nom de maréchaussée, annoncer par des proclamations dans les provinces, le roi comme un père tendre rappelé par ses enfans.

Déployer une grande sévérité contre tout royaliste qui se livrerait à des vengeances personnelles. Envoyer des commissaires dans les campagnes pour faire les approvisionnemens nécessaires; donner sur-le-champ à M. de *Vauvillers* la commission de

conspiration, et la conduite qu'ils avaient tenue dans cette occurrence; je crois devoir les rapporter en entier : An V.

---

directeur général des approvisionnemens de Paris. Réunir les anciens agens de la police, et les charger de remonter cette partie si essentielle de l'ordre public, abolir sur-le-champ les décades et le comput républicain. Ordonner à tous les intendans de se rendre dans les provinces qui leur étaient confiées avant la révolution, et nommer des magistrats pour se transporter dans les provinces dont les intendans n'existeraient plus; ces adminstrateurs auraient le titre de préfets royaux. Rappeller ceux des magistrats du conseil précédemment connus sous la dénomination d'intendans du commerce; on les désignerait sous celle de préfets royaux du commerce et des manufactures.

Tous ces pouvoirs seraient déclarés n'être que provisoires jusqu'à l'arrivée de sa majesté. etc.

Première proclamation, copie.

La providence toujours impénétrable dans ses décrets, a permis pour l'instruction des rois et la punition des peuples, que le royaume de France fût bouleversé par des factieux, que son culte, ses loix, son gouvernement fussent anéantis, que son clergé, sa noblesse, ses magistrats, ses meilleurs habitans fussent persécutés, ex-patriés ou massacrés, qu'enfin notre très-honoré seigneur et frère

1797. « Vous m'avez ordonné, citoyen ministre, de vous faire un rapport général

---

et une partie de son auguste famille fussent victimes de la tyrannie qui remplaçait le gouvernement légitime.

Cette même providence a daigné jeter un regard de commisération sur un empire successivement augmenté pendant quatorze siècles de prospérité, gouverné par une maison qu'une descendance de huit cens ans rendait assez illustre pour lui faire espérer un meilleur sort, eu égard sur-tout aux nombreux bienfaits qu'elle s'est plu dans tous les tems de verser sur les Français. Leurs yeux se sont ouverts, leurs cœurs se sont attendris, ils sont revenus aux sentimens d'amour pour leur légitime souverain, sentimens qui les distinguaient parmi toutes les nations. Ils ont rassemblé les débris dispersés de notre trône, et reconnaissant nos droits aussi sacrés qu'imprescriptibles à la couronne héréditaire dans notre maison, ils nous l'ont rendue, par esprit de justice et dans la persuasion sans doute que nous ne la laisserions ni vaciller ni flétrir sur notre front.

Nous en prenons l'engagement solemnel en présence du très-haut, qui seul dispose des empires et du cœur des sujets. Plus cette couronne fut souillée par des mains impures et sacrilèges qui osèrent la briser, plus nous ferons d'efforts pour lui rendre son éclat et sa dignité, persuadés que les Français nous seconderont, et par un redouble-

sur mes conférences avec les agens de la conspiration, dont vous venez de rompre le fil.

---

ment de fidélité, effaceront la tache que la fureur révolutionnaire a imprimée à ce nom qu'ils avaient porté jusqu'alors avec un légitime orgueil.

De notre côté, mettant en oubli l'égarement d'un peuple entrainé par le torrent des factions, séduit et trompé par des ambitieux, qui ont osé porter leurs attentats jusqu'à la divinité, n'écoutant que l'affection qui nous a été transmise par nos ancêtres pour des sujets toujours dignes de ces sentimens quand ils sont rendus à eux-mêmes, loin de signaler notre avènement par l'appareil des vengeances en monarque irrité, nous voulons leur montrer que le père tendre et indulgent, qui, satisfait du repentir de ses enfans, impose silence à sa justice pour répandre sur eux tous les trésors de la clémence.

Oui, Français, nous vous pardonnons avec autant de plaisir que vos tyrans en éprouvaient à vous immoler. Que ce soit ici le dernier souvenir qui nous reste d'eux. Abandonnons-les à la main invisible et toute puissante qui a déconcerté leurs horribles projets. La justice du Dieu vivant ne ressemble pas à celle des hommes, abandonnons-lui les coupables. Seul il peut lire dans leurs cœurs, apprécier le repentir et punir l'endurcissement.

Pleins pouvoirs. Le roi donne pouvoir aux sieurs *Brottier*, et *Duverne de Presles*, ses agens à Pa-

1797. » Dans le cours du mois de nivôse j'ai eu la visite du citoyen de *Poly*, se disant

---

ris, d'agir et de parler en son nom, en tout ce qui concerne le rétablissement de la monarchie. Ils pourront se donner un adjoint à leur choix qui partagera leurs fonctions et leurs pouvoirs. Ils devront faire en commun tous les actes relatifs à leur mission, à moins que l'un d'entre eux ne soit autorisé par les deux autres à agir séparément dans les cas dont ils seront convenus. Ils pourront choisir les agens secondaires dont ils croiront devoir se servir, et en tel nombre qu'ils jugeront nécessaire, le tout à la charge par eux de se conformer aux instructions anexées au présent pouvoir.

Fait à Vérone, le 25 du mois de fevrier, l'an de grâce 1796 et de notre règne le premier.

Signé *Louis*.

Instruction. Je suis bien aise, MM., que les circonstances en vous mettant à portée de rendre votre zèle de plus en plus utile à mon service, me donnent aussi le moyen de prouver davantage ma confiance. Vous trouverez l'ensemble et les détails de l'importante mission que je vous confie, dans les plans, instructions et pouvoirs que je vous envoie. Mais il y a d'autres points sur lesquels vous pouvez me servir utilement, et que je me suis réservé de vous expliquer moi-même daus cette lettre. La division qui s'est glissée entre les chefs de l'armée

baron allemand. Je l'avais connu à Bagnères en 1794, lorsque je commandais la division du Val d'Aran, armée des Py- AN V.

---

catholique et royale, est la chose la plus pernicieuse qui puisse exister. Cette division cessera bientôt, j'espère, par l'arrivée de mon frère, mais en attendant, il peut en résulter bien des maux. Les ordres que je vous donnerais, pour que tous ces chefs en reconnaissent un d'entre eux pour leur chef suprême, loin d'y porter remède, ne feraient qu'aggraver le mal. C'est en engageant M. de *Charette* à ne pas prétendre au commandement suprême et en amenant les autres chefs non pas précisément à lui obéir, mais à se conformer à ses avis, qu'on peut faire de ces différentes parties, un tout vraiment utile. J'écris à MM. de *Charette* et *Stofflet*, que j'attends de leur attachement à ma personne qu'ils se prêteront aux arrangemens que le bien de l'état exigera d'eux.

C'est à vous et à M. de *Moustier* avec lequel vous vous entendrez, à vous conduire de manière à ne pas blesser cet amour-propre et cependant à parvenir au but que je me propose; cette mission est délicate, mais je suis sûr que vous la remplirez parfaitement. J'approuve que M. d'*Antraigues* continue à être le canal de votre correspondance avec moi, il conservera vos originaux. Je vous autorise à donner aux autres chefs la même autorisation que je donne à M. de *Charette* pour les

1797. rénées orientales ; on me l'avait signalé comme un intrigant jouant tous les partis.

---

croix de saint Louis, plaques de soldats et commandemens.

Mémoire. Le roi a appris avec la plus grande satisfaction que ses agens à Paris en s'occupant efficacement des moyens de rallier à lui les membres des deux conseils n'ont jamais cessé d'avoir en vue le grand but vers lequel doivent se réunir tous les intérêts bien entendus.

C'est vers un régime destructif des anciens abus qu'il faut diriger tous les efforts, en donnant les assurances les plus tranquillisantes des intentions invariables du roi. Il est trois principaux moyens d'acroître l'influence du parti royal : écarter des administrations les chefs des Régicides et des Jacobins, travailler à assurer le succès des nouvelles élections, gagner le plus grand nombre qu'il sera possible des membres du parti connu sous la dénomination du *Ventre*.

Les plus récentes notions sur la situation actuelle des deux conseils rendent ce troisième point bien important. Le roi voudroit que vous lui fissiez parvenir des éclaircissemens sur la consistance du parti dont vous lui annoncez les intentions et sur sa connection avec une des deux armées principales.

Le roi approuve les tentatives faites pour ramener *Ke, Va, Ac, Dl, B. Db, Td, Ah, Dr, Er, Af.* Si les provinces dans lesquels ils se trouvent, ne

M. *Poly* me croyait alors royaliste, parce que je lui communiquais mon horreur

AN V.

---

présentent pas les moyens de fournir à l'entretien du corps de troupes qui se sera déclaré, vous les réclamerez du ministre britannique, mais sans vous écarter des instructions que vous avez déjà.

S. M. approuve la commission que vous avez donnée à M. de *Rochecot*; mais il importe de faire en sorte qu'on ne prenne à l'égard de M. de *Puisaye* qu'un parti tellement justifié par sa nécesité, qu'il n'indispose pas ceux des ministres anglais qui se sont déclarés ses protecteurs. Elle approuve aussi tous les changemens que ses agens croiront nécessaires pour l'exécution du plan général dont l'enchainement leur a été tracé.

Quant à l'envoi d'un prince de son sang dans la Vendée, S. M. va s'occuper de cet objet si important. Mais avant que de donner à M. le duc de *Bourbon* comme précurseur de *Monsieur*, ses ordres définitifs, elle veut que vous lui développiez les moyens de prudence qui seront employés pour ne pas se compromettre inutilement.

Signé le duc de la *Vauguyon*.

à Blankembourg, le 24 novembre 1796.

Observations pour remplir le gouvernement provisoire.

Affaires étrangères, M. *Henin*, ancien premier commis.

1797. contre cette horde de cannibales, qui, depuis 1792, ont couvert la France de deuil et de sang.

Le 7 nivôse, *Poly* se présente chez moi : sa première conversation n'eut d'autre intérêt que celui de me parler des *Cinq-Sires*. La seconde, qui me fut faite le 13, n'eut encore rien d'intéressant : il s'agissait toujours des *Cinq-Sires*. J'étais prévenu, je me taisais, parce que je voulais tout savoir. Enfin, le 20, *Poly* m'invite à dîner : je m'excuse, mais je lui

---

L'intérieur, laisser *Bénésech*.

La marine, M. de *Fleurieu*.

La justice, M. *Simeon* ou *Baresseux*.

Les finances, M. *Benignot* de la Grange, rue Saint Florentin, vis-à-vis l'hôtel de l'Infantado, ou un *Barbé-Marbois*, qui a des talens, qui a été intendant à Saint Domingue, et qui passe pour honnête homme.

Ponts et chaussées, *Th.* de la *Millière*.

Subsistance, *M.* de *Vauvilliers*.

Commissaire général des prisons, *M. Sourdas*.

Police, laisser *Cochon*. On y mettra *Portalis*, ou *Simeon*, si *Baresseux* est à la justice. *Cochon* ayant voté la mort du roi, effaroucherait trop les royalistes et n'attirerait pas leur confiance.

offre ma soupe pour le lendemain : elle est acceptée ; avant et pendant le dîné, nous parlâmes de contre-révolution, de rétablir *Louis XVIII* sur le trône, et le gouvernement tel qu'il était en 1788. AN V.

» Quels sont vos moyens ? — Dans les secours de l'Angleterre et dans le mécontentement de la France entière. *Poly* ajoutait que le Directoire royal, séant à Paris, était sûr que le jour où *Louis XVIII* ou son lieutenant-général se montreraient à Paris, à la tête des colonnes royales, commandées par les généraux *Bouillé*, *Malseigne*, prince de *Poix*, et *Puisaye*, douze mille hommes s'insurgeraient dans le Jura, et Lyon léverait l'étendard de la révolte ; ces deux endroits étaient inondés d'officiers de l'armée de *Condé*, et l'argent ne manquait pas.

» *Louis XVIII* reconnu, quels seront ses premiers actes ? — Une amnistie générale ; mais le parlement qui s'installe, prétend que le roi n'a pas le droit de faire grâce ; en conséquence il décrète de prise-de-corps *Lafayette*, *Menou*, *Dumas-d'Aiguillon*, *Lameth*, et tous les hommes qui, dans les premiers jours de la ré-

volution, levèrent l'étendard de la li-
1797. berté.

» Je demandais à *Poly :* Mais quel sort réservez-vous à ces hommes qui ont joué un si grand rôle depuis le 10 août 1792? --Les galères, me répondait-il, sont le seul châtiment de ces misérables : vous seuls avez tort qui les avez investis du pouvoir dont ils ont abusé. Et dans sa fureur, oubliant qu'il parlait à moi, il ajoutait : — Vous êtes tous la cause de la mort de *Louis XVI* : vous êtes tous des scélérats, vous périrez tous !

» J'observais qu'il en serait de ce projet comme de ceux qui avaient existé jusqu'à ce jour ; voici sa réponse : — Il n'y a jamais eu de véritable conspiration ; mais toutes les mesures sont prises aujourd'hui: la réussite est certaine; les Anarchistes feront sous peu un mouvement qui empêchera les prochaines élections, ce préalable nous est nécessaire ; et il ne cessa de répéter que le point essentiel, pour les Royalistes, était d'empêcher les élections de germinal.

» Il revenait toujours à son projet de répandre beaucoup d'argent pour empêcher

cher les prochaines élections, et d'observer, lorsque *Louis XVIII* serait rétabli sur le trône, de proclamer une amnistie en faveur des hommes de 1793; mais de livrer aux échafauds les abominables constitutionnels de 1791.

» — Mon rôle était de proclamer dans Paris *Louis XVIII*, d'égorger tout ce qui résisterait, et l'opération finie, je devais me rendre à Brest, pour être conduit dans les Indes orientales, parceque *Louis XVIII* ne pouvait souffrir en France un homme qui embrassa des premiers le parti de la révolution ».

Signé *RAMEL*.

En conséquence de cette lettre, il paraît que *Ramel* et *Malo* eurent ordre du ministre de la police de continuer leur correspondance avec les conspirateurs. *Malo* lui rendit compte de ses découvertes par cette seconde lettre du 10 pluviôse :

« J'ai été au rendez-vous qui m'était donné : on m'a fait voir des lettres signées de *Louis XVIII* et du comte *d'Artois*; ce n'est pas tout, m'a-t-on dit, voilà des pouvoirs illimités du roi; nous ne sommes

1797. que trois qui en ayons de semblables. Tous les émigrés partant de l'armée de *Condé* pour prendre le commandement des différentes provinces du royaume, nous sont adressés directement; et quand ils sont rendus à leur destination, ils nous envoyent leur correspondance, et nous sommes les seuls qui correspondions avec Sa Majesté. Nous promettons, au nom du roi, à tous les militaires qui serviront à le remettre sur le trône, de leur donner des brevets au moins suivant le grade dont ils sont revêtus, ou suivant le courage qu'ils auront montré; cela vaudra mieux que l'état précaire dont ils jouissent maintenant; au surplus, notre caisse militaire est arrivée, nous ne manquerons pas d'argent: nous saisirons l'occasion d'un mouvement jacobin que nous aurons ordonné; nous culbuterons le gouvernement, et un prince en prendra les rênes jusqu'à ce que le roi soit arrivé; une fois le gouvernement détruit, les honnêtes gens ne manqueront pas de se ranger de notre côté, dans la crainte de voir renaître le régime de la terreur.

» Je levais des doutes sur ces moyens:

An V.

il me demanda un rendez-vous où se trouveraient ses compagnons, qui me feraient part de l'ensemble du plan. Le jour fut fixé au lundi suivant, qui est demain 11, chez moi, à l'École militaire, entre neuf heures et midi.

» —Je crois qu'il serait essentiel que vous eussiez des personnes affidées à la grande grille du côté de Vaugirard, pour les reconnaître lorsqu'ils sortiront; je les reconduirai jusqu'à cette grille: ce sera le signal de reconnaissance; il vaudrait peut-être mieux les arrêter tout de suite: on les trouverait porteurs des pièces qu'ils veulent me communiquer, ce qui serait plus que suffisant pour acquérir les preuves contre eux. Au surplus, j'apposterai deux personnes dans mon appartement, pour être témoins de la conversation que nous aurons ensemble, et j'aurai six ou huit hommes prêts à monter à cheval pour donner main-forte ».

Seconde lettre de *Malo*, écrite le 11 pluviôse: « Depuis plus d'un mois, citoyen ministre, je n'ai cessé de vous rendre compte des entrevues que je me suis ménagées avec les commissaires du prétendu

Louis XVIII; vous ne devez pas douter
1797. des crises que j'ai éprouvées dans des séances aussi pénibles : obligé, pour leur inspirer la confiance à laquelle je voulais parvenir, d'applaudir à leurs complots, et de paraître un instrument des ennemis de ma patrie.

» Aujourd'hui 11 pluviôse, *Théodore Dunan* s'est rendu à dix heures chez moi. J'avais disposé dans mon appartement un endroit où mon secrétaire et un dragon devaient se tenir cachés, pour entendre notre conversation.

» Il m'a d'abord parlé du roi et des princes ; il s'est informé de la quantité de troupes qui se trouvent à Paris ou aux environs : je lui ai dit qu'il pouvait y avoir douze mille hommes : — Eh bien ! en donnant sept sous à la cavalerie, et cinq sous à l'infanterie, ou plutôt six sous l'un portant l'autre, cela fera à-peu-près trois mille six cens livres par jour. Mais il faudra quarante ou cinquante mille livres pour leur faire des avances. Depuis long-tems les soldats sont très-mal payés, et nous comptons essentiellement sur eux.

» *Berthelot de Lavilleurnois* et *Brottier*

sont arrivés quelque tems après. Le premier tire de sa poche des papiers dont il était porteur : il m'exhibe des pouvoirs illimités, dont le roi l'avait revêtu, et remet au second un plan de vingt-neuf articles, dont celui-ci nous donna lecture ; vous avez le plan sous les yeux, je ne vous en parlerai point.

» Ils comptaient entièrement sur les faubourgs, et se proposaient de mettre en avant les Jacobins ; ils m'ont promis cinquante mille livres, la croix de *Saint-Louis* et le brevet de colonel, et ont fini par me proposer d'écrire moi-même un mot au roi, pour l'assurer de ma fidélité. Je leur ai donné rendez-vous, à cet effet, pour demain à six heures du soir ; et ils sont convenus que le lendemain ils feraient partir leur courrier pour le lieu où le roi fait sa résidence. Nous nous sommes enfin séparés, et après les avoir reconduits jusques sur l'escalier qui mène dans la grande cour de l'Ecole militaire, j'ai donné le signal à l'officier et aux dragons que j'avais désignés : ils s'en sont emparés. J'ai donné ordre à l'officier de les conduire au corps-de-garde ; toutes

les pièces, dont ils étaient porteurs, ont
1797. été saisies par le juge-de-paix de la section des Tuileries, et les agens de la police, qui en ont dressé procès-verbal. Je ne me suis pas étendu sur l'article des Orléanistes, quoique ces MM. m'aient désigné les principaux chefs de cette faction. Ils pensent que le fils d'*Orléans* est à Paris caché chez Santerre ».

Les pièces numérotées H, I, K, L et M, comprenaient les interrogatoires prêtés devant les adminstrateurs du bureau central de Paris (1), par *Berthelot de La-*

---

(1) Nous, administrateurs du bureau central, etc.

D. Vos noms, prenom, âge, pays de naissance, demeure et profession ?

R. *Charles-Honorine Berthelot de Lavilleurnois*, âgé de 47 ans, natif de Toulon, ci-devant maître des requêtes, à présent sans état, demeurant rue Culture - Sainte - Catherine, n°. 520.

D. En quel endroit avez - vous été arrêté et à quelle heure ?

R. A l'École Militaire, à onze heures du matin.

D. Pourquoi y êtiez-vous venu ?

R. Pour y faire une visite au citoyen *Malo* qui m'en avait prié.

D. Quelle était la nature d'affaire qui avait dé-

Villeurnois, Brottier, Théodore Dunan, Frédéric Poly et François Debar.

AN V.

terminé le citoyen *Malo* à vous donner ce rendez-vous, et l'avez-vous trouvé à l'École Militaire?

R. J'ai trouvé le citoyen *Malo* et j'ai resté chez lui environ une demi-heure.

D. Savez-vous pour quel motif vous avez été arrêté?

R. On m'a lu le mandat d'amener en vertu du quel j'ai été mis en arrestation, mais je ne m'en rappelle pas les causes.

D. Lors de votre arrestation, a-t-on saisi sur vous quelques papiers?

R. On en a saisi une certaine quantité que j'ai signé, et que je reconnaitrai lorsqu'on me les présentera.

D. Reconnaissez-vous les pièces que nous vous représentons, la première commençant par ces mots: *poser des corps-de gardes*, et finissant par ceux-ci: *les puissances étrangères;* la seconde portant en tête ces mots: *ordonner à tous les fournisseurs*, terminé par ceux-ci: *ceux qu'on ne peut conserver sans danger.* La troisième ayant pour titre: *première proclamation*, commençant par ces mots: *Louis* etc. *la providence*, et finissant par ceux-ci: *punir l'endurcissement.* La quatrième commençant, *faites garder avec honneur*, et finissant: *d'envoyer sans délai à sa cour.* La cinquième datée du 25 janvier 1797, d'un endroit dont on a déchiré le

1797.

CHAPITRE LII.

Circonstances de la capture des conspirateurs, leur jugement.

DEPUIS long-tems le ministre de la police était instruit par ses correspondances

---

morceau, adressée à M. *Etienne*. La sixième commençant : *les affaires étrangères*, finissant : *n'attirerait pas leur confiance*. La septième qui est une lettre datée de Calais, dont la souscription a été effacée. La huitième qui est une lettre adressée au citoyen *Lavilleurnois*. La neuvieme qui est une lettre adressée à mademoiselle *More*. La dixième, une autre lettre coutenant des détails de ménage. La onzième portant pour titre : *portrait de Louis XVI*, commençant par ce vers : *Ce prince infortuné, qu'une sévère loi*, et finissant par celui-ci : *s'il ne sut pas régner, au moins il sut mourir*.

R. Je reconnais toutes ces pièces.

D. Voulez-vous nous dire, citoyen, quel a été l'objet de la première pièce que vous venez de reconnaître et dans quelles intentions a été conçu le plan qu'elle renferme ?

R. Comme on parlait beaucoup de mouvemens jacobins et de ceux de la faction d'Orléans qui pa-

avec les départemens, par ses agens particuliers et par divers avis du Directoire, raissaient coincider pour détruire le gouvernement de France, j'ai pensé que si ce bouleversement avait lieu, l'anarchie qui le suivrait serait pire que la commotion même, et que tous les bons citoyens devaient s'occuper des moyens de substituer un gouvernement sage à celui qui ne subsisterait plus. Dans ces vues j'ai essayé de réunir dans un tableau général les grandes masses de l'administration dont il est essentiel de ne pas laisser briser les ressorts; j'observe que je n'ai pas tracé un plan de contre-révolution, mais que la rédaction de mes idées part du moment où cette contre-révolution aurait lieu d'une manière quelconque.

D. La proclamation a-t-elle été rédigée dans les mêmes principes?

R. C'est un canevas de ce que je crois être la voie la plus sage pour rallier autour de l'aîné des frères de *Louis XVI* les Français, dans un moment où une faction quelconque serait parvenue à changer le système du gouvernemet actuel.

D. Il paraît cependant que ces pièces caractérisent un plan combiné de manière, que vos mesures étaient prises pour en amener l'exécution.

R. Les différentes idées sans liaisons entre elles m'ont été suggérées par une conversation que j'ai eue précédemment avec le citoyen *Malo* qui me parlait du danger de rester spectateur purement

1797. qu'il existait à Paris des commissaires du prétendant, chargés de correspondre avec ses partisans répandus sur le sol de la

---

passif des mouvemens extrêmement allarmans des anarchistes et des orléanistes. Il me disait que si le gouvernement actuel était détruit, la France serait de nouveau inondée de sang, saturée de crimes et finirait peut-être par tomber en dissolution.

D. Avez-vous soumis votre plan au citoyen *Malo* ?

R. Hier il m'avait indiqué un rendez-vous pour lui communiquer mes idées. C'est hier matin que je les ai écrites à cinq heures.

D. Assurez-vous n'avoir vu le citoyen *Malo* que deux fois ?

R. Oui.

D. Comment avec les talens que vous paraissez avoir, avez-vous pu confier un projet de cette importance à un homme que vous ne connaissez presque pas ?

R. La conduite tenue par le citoyen *Malo* lors de l'attaque du camp de Grenelle a du donner une haute idée de lui à tout ce qui n'était pas jacobin.

D. Pourquoi dans votre projet annoncez-vous qu'on peut compter sur les habitans de Vincennes ?

R. Cet article comme tous les autres ne sont que des idées jetées en masse et qu'il aurait été nécessaire de dégrossir. Mes assertions sont le résultat

République, et de diriger les moyens d'exécution du plan, concerté par ces conspirateurs, pour renverser le gouver- AN V.

---

de ce que j'ai entendu dire dans le public, je n'ai rien vérifié sur les lieux.

D. Si vous n'avez jamais eu d'autre idée que de substituer un autre gouvernement dans un cas de contre-révolution antérieure, pourquoi l'article onze de votre projet est il ainsi conçu : s'il échappe un des directeurs et que la promesse de l'amnistie ne le ramène pas, il faut mettre sa tête à prix, etc?

R. Mon canevas ne présente que des masses à élaborer pour remplacer un gouvernement qui n'existerait plus.

D. Comment n'ayant que des intentions non hostiles, avez-vous annoncé qu'il serait bon de consigner les membres des deux conseils à la garde des propriétaires, principaux locataires et portiers de leurs domiciles, d'empêcher la réunion de ces membres et leur inspirer de la terreur?

R. La désunion existante non seulement dans les deux conseils, mais dans l'intérieur du conseil des cinq cens où les montagnards ont pris un ascendant fait pour effrayer les amis de l'ordre m'a fait penser qu'il serait essentiel de trouver une mesure pour empêcher les effets terribles de cette scission dans un moment d'explosion. Quant au mot *terreur*, je n'ai entendu l'appliquer qu'à ceux entre

1797. nement républicain et rétablir la royauté sur les ruines de la France.

---

les mains desquels elle a été une arme si terrible pour nous.

D. Quel est le citoyen *Debar* dont vous parlez dans un article de votre plan ?

R. Je l'ai connu, il y a vingt-trois ans, major du guet à cheval, je l'ai perdu de vue, je l'ai vu citer dans les journaux, il y a trois semaines, comme ayant proposé au ministre de la police un plan relatif à l'organisation économique de la garde de Paris. Je sais qu'il demeure dans le faubourg Saint-Honoré ; mais j'ignore sa demeure précise.

D. Connaissez-vous particulièrement les individus désignés dans la pièce numéro 6, et quel est le citoyen *Etienne* qui a reçu ou doit recevoir des lettres sous le couvert des citoyens *Bertrand* et la *Chaussée* marchands de chevaux ?

R. Je ne connais ces citoyens que de réputation, *Etienne* est un nom qu'on me donne dans certaines sociétés.

D. Quels sont les deux citoyens qui ont été arrêtés en même tems que vous ?

R. L'un s'appelle *Brottier*, je le crois ecclésiastique, l'autre se nomme *Dunan*, je le crois négociant.

D. Ces deux citoyens vous ont-ils accompagné chez le citoyen *Malo* dans les deux entrevues ?

R. Le citoyen *Brottier* était avec moi à ma pre-

Il ne suffisait pas d'être assuré de l'existence de ce conseil royal, il fallait con-

AN V.

---

mière entrevue avec le citoyen *Malo*, hier les citoyens *Dunan* et *Brottier* étaient également avec moi.

D. Ces deux citoyens sont sans doute instruits de votre projet ?

R. Le citoyen *Brottier* en est instruit.

D. Connaissez-vous le citoyen *Laborrière*, quelle est sa qualité ?

R. Il est chef de brigade, commandant l'artillerie à l'École-Militaire, je l'ai vu deux ou trois fois, et ne lui ai donné aucune connaissance de mes idées.

D. Ce n'est donc pas vous qui avez désigné ce citoyen comme devant être un instrument actif pour l'exécution de votre projet ?

R. Non, citoyen.

D. Reconnaissez-vous ce paquet sous enveloppe, ainsi que le cachet du commissaire de police de la section du Muséum et le vôtre pour être le même qui a été fait en votre présence au moment de la perquisition faite chez vous, et les cachets pour être sains et entiers, et les différentes pièces qu'ils contiennent ?

R. Oui, citoyen.

D. Connaissez-vous le rédacteur des observations faisant partie de ces pièces ?

R C'est le citoyen *Renaud*, ancien avocat, j'ignore sa demeure actuelle.

D. De quelle nature sont vos liaisons avec les

1797. naître ceux qui le composaient, saisir leur plan et se procurer la preuve de leur crime.

---

citoyens *Brottier* et *Dunan?* Vous ont-ils fait des ouvertures qui se rapprochent de votre projet?

R. Je connais le citoyen *Brottier* depuis dix mois; j'ai vu chez lui pour la première fois le citoyen *Dunan* il y a quatre mois. *Brottier* m'a communiqué ses idées qui se rapprochent des miennes.

D. Ce citoyen vous a-t-il communiqué la pièce finissant par ces mots : le duc de la *Vauguyon*. Blankembourg, le 24 novembre 1796, au pied de laquelle sont ces expressions : *J'approuve le contenu que M. le chev.* Duvernet *transmettra à ses collègues*. A Blankembourg, ce 24 novembre 1796. Signé *Louis?*

R. Elle a été lue chez le citoyen *Malo* par extrait.

D. Le citoyen *Brottier* vous a-t-il communiqué la pièce commençant par ces mots : *le roi donne pouvoir*, et finissant par ceux-ci : *de notre règne le premier, signé* Louis?

R. Elle a été lue chez le citoyen *Malo*.

D. Connaissez-vous l'écriture de cette pièce?

R. Elle est d'une écriture semblable à celle que j'ai vue anciennement et qu'on m'a dit être du comte de *Provence*.

D. Le citoyen *Brottier* vous a-t-il communiqué une lettre datée de Vérone, commençant par ces

Tant que ces commissaires royaux se bornèrent à méditer et à combiner solitairement leurs complots ou à correspondre

AN V.

---

mots : *Je suis bien aise, Messieurs*, et finissant par ceux-ci : *tous mes autres sentimens pour vous. Signé* Louis ?

R. Il en a été lu hier une partie chez le citoyen *Malo.*

D. Connaissez-vous le comte de *Rochecot ?*

R. Je le connais pour avoir été chef d'une armée insurgée.

D. Comment pouvez-vous assurer que vous n'avez jeté des idées au hasard que pour substituer un meilleur ordre au gouvernement actuel s'il venait à être renversé par une ou plusieurs factions, puisqu'il résulte des pièces, que votre projet était organisé de manière à placer sur le trône le ci-devant comte de *Provence* et que vous avouez avoir une connaissance particulière des pièces signées de lui contenant les ordres qu'il a donnés pour mettre ce plan à exécution dans le plus court délai ?

R. Le développement de mon projet ne pouvant s'opérer que dans la destruction du gouvernement actuel, j'ai désiré de savoir s'il y avait des pouvoirs de celui que les royalistes appellent *Louis XVIII*, parce qu'alors je me serais dévoué pour faire triompher ses droits légitimes, de préférence aux prétentions de tout usurpateur.

D. Avez-vous connaissance que le citoyen *Brot-*

1797. secrètement avec quelques chefs affidés ; il était difficile de parvenir au but pro-

posé.

---

tier ait été lié avec le citoyen *Malo* avant votre entrevue commune chez ce dernier ?

R. Non ; mais je sais que le citoyen *Dunan* avait une entrevue avec le citoyen *Malo*, la surveille de notre arrestation.

*Interrogatoire d'*André Charles Brottier, *mathématicien, ex-prêtre, âgé de 46 ans, natif de Tonnai, département de la Nièvre, demeurant à Paris, rue de l'Égalité, n°. 4, division du Luxembourg.*

D. Où et pour quel motif avez-vous été arrêté et chez qui êtiez-vous alors ?

R. J'ai été arrêté hier à midi, à l'École-Militaire, sortant de chez le citoyen *Malo*, parce qu'on me supposait porteur des papiers qui ont été trouvés sur moi.

D. Pourquoi vous étiez-vous rendu chez le citoyen *Malo* ?

R. Parce qu'on m'avait dit qu'il serait bien aise de m'entendre sur les moyens de réconciliation et de rapprochement du gouvernement actuel, avec le roi.

D. Reconnaissez-vous une pièce numérotée 3, finissant par ces mots : *j'approuve le contenu de cette instruction que M. le chev.* Duvernet *transmettra à ses collègues. Signé* Louis. Etes-vous en

posé. Le ministre de la police, *Cochon*, se borna pendant quelque tems à exercer une exacte surveillance, à recueillir avec soin les renseignemens, à les transmettre

AN V.

état d'expliquer ce que signifient ces mots ke, va, ac, dl, tf, ak, dr et af, connaissez-vous l'écriture qui se trouve au pied de la piece dans laquelle sont les mots ci-dessus cités?

R. Je connais cette pièce comme ayant été trouvée sur moi, je ne connais pas la signification des mots placés dans la pièce; l'écriture qui se trouve au pied contenant l'approbation de l'instruction est de la main du roi.

D. Connaissez-vous la pièce commençant par ces mots : *le roi donne pouvoir*, et finissant par ceux-ci, *de notre règne le premier. Signé* Louis, ainsi qu'une lettre datée de Vérone?

R. Je connais ces deux pièces pour être écrites en entier de la main du ci-devant comte de *Provence*, et être signées par lui.

D. Est-ce à vous que ces pièces ont été adressées?

R. Oui citoyen.

D. Vous vous déclarez donc l'agent du prétendant à la couronne?

R. Je ne me déclare point cet agent, mais les pièces trouvées sur moi me déclarent cet agent.

D. Reconnaissez-vous le reçu de vingt-cinq louis signé *Rochecot*, quel est le citoyen *Zozime* dont un reçu de cent cinquante louis a été trouvé sur vous?

1797. aux généraux, aux commissaires du Directoire dans les départemens, et à leur

---

R. Je reconnais ces reçus; mais je ne sais comment ils se sont trouvés dans ma poche.

D. Y a-t-il long-tems que vous connaissez le citoyen *Malo* ?

R. Je ne l'ai vu que le jour de mon arrestation.

D. Comment, ne connaissant pas ce citoyen, lui avez-vous fait confidence de vos projets.

R. Parce qu'il m'a annoncé qu'il était dans des dispositions propres à en accélérer le succès.

D. Avez-vous connaissance d'un plan proposé par le citoyen de *Lavilleurnois* ?

R. Il m'a été communiqué chez le ciroyen *Malo*, j'en ai donné lecture, le citoyen *Malo* a paru le goûter, pour moi je ne pouvais l'approuver, les instructions qui m'ont été données par *Louis XVIII* y étant contraires.

D. Quelle est la troisième personne qui s'est trouvée avec vous chez le citoyen *Malo* ?

R. Le citoyen *Dunan* sur lequel je ne peux ni ne veux donner des renseignemens.

D. Avez-vous connaissance de la liste des différentes personnes désignées dans la note comme devant être employées en qualité de ministres dans le nouvel ordre de choses ?

R. Elle a été lue en ma présence.

D. Y a-t-il long-tems que vous êtes en correspondance avec *Louis XVIII* ?

recommander un surcroît de zèle pour découvrir et déjouer les complots tramés dans AN V.

R. Depuis le 25 février 1796.

D. N'avez-vous pas été impliqué dans l'affaire de *Lemaître ?*

R. Ce dernier m'a dénoncé, mais j'ai été acquité et mis en liberté.

Interrogatoire de Théodore Dunand, *âgé de trente trois ans, épicier en gros, natif de Saint-Saulgère, département de la Nièvre, demeurant à Paris, comme citoyen, rue de l'Oursine, n°.* 2, *et comme épicier, rue notre Dame des Champs, n°.* 1481.

D. Où avez-vous été arrêté, pour quels motifs, d'où sortiez vous alors ?

R. Dans une des cours de l'École-Militaire en sortant de l'appartement d'une personnne que je ne connais pas.

D. Connaissez-vous les deux citoyens qui étaient avec vous ?

R. Je connais le citoyen *Brottier*, à l'égard du citoyen *Lavilleurnois*, c'est la seconde fois que je l'ai vu.

D. Pour quel motif vous êtes-vous rendu à l'École-Militaire.

R. On m'a demandé si je pouvais faire une fourniture d'eau-de-vie.

D. N'y a-t-il pas été question d'autre chose en votre présence ?

1797. l'ombre. Il pensait que, pour se procurer les instrumens d'exécution, les conspirateurs se mettraient à découvert, en

---

R. Non.

D. Quelle était la destination de cette fourniture?

R. Je l'ignore.

D. S'agissait-il d'une quantité considérable à fournir?

R. On m'a demandé si j'en avais, sans m'annoncer la quantité.

D. Êtes-vous arrivé à l'École-Militaire avec les citoyens *Brottier* et *Lavilleurnois*?

R. Je suis arrivé seul.

D. Avez-vous entendu la conversation qui a eu lieu entre les citoyens *Brottier*, *Lavilleurnois* et *Malo*?

R. Non.

D. Connaissez-vous le citoyen *Malo*?

R. Je ne le connais pas.

D. Il est bien étonnant que vous vous soyez rendu avec les citoyens *Lavilleurnois* et *Brottier* chez le citoyen *Malo*, sans savoir chez qui devait avoir lieu le rendez-vous?

R. J'avais fourni quelques bouteilles d'eau-de-vie au citoyen *Brottier*, je cherchais l'occasion d'en vendre par son entremise une plus grande quantité.

D. Vous n'avez donc aucune connaissance des pièces lues chez le citoyen *Malo*.

R. Non. Je me suis tenu dans un lieu écarté pendant la durée de cette conférence à laquelle je

cherchant à corrompre les troupes ou à séduire les gens en place.

AN V.

---

n'ai été admis que pour raison de la fourniture d'eau-de-vie qui m'avait été proposée.

D. Êtes-vous resté dans la chambre où étaient réunis les citoyens *Lavilleurnois*, *Brottier* et *Malo*, pendant que le citoyen *Brottier* y a fait lecture du plan rédigé par le citoyen *Lavilleurnois* ?

R. J'étais dans cette chambre, mais je n'ai point écouté la lecture de ces pièces.

D. Qu'avez-vous à répondre aux citoyens *Brottier* et *Lavilleurnois* qui assurent l'un et l'autre que la lecture de cette pièce a été faite en votre présence ?

R. Je conviens que ces citoyens et le citoyen, dans la chambre duquel nous étions, ont eu ensemble une longue conférence, mais je n'y ai point pris part.

D. A quel endroit avez-vous vu le citoyen *Lavilleurnois* la première fois ?

R. Au jardin du Luxembourg. Je ne répondrais pas que je ne l'eusse vu avant chez le citoyen *Brottier*, mais je l'ai vu au Luxembourg sans le connaître positivement.

D. Votre eutrevue au Luxembourg avec le citoyen *Lavilleurnois* était-elle concertée ?

R. Elle était l'effet du hazard. Le citoyen *Brottier* m'a demandé en présence du citoyen *Lavilleurnois* si je croyois pouvoir faire une fourniture d'eau-de vie, je lui ai répondu que je la ferais quand il voudrait.

D. Connaissez-vous le paquet que nous vous

1797. Ses conjectures se vérifièrent. Les commissaires royaux, ayant long-tems mûri

---

représentons, ainsi que trois cachets portant votre empreinte gravée de la lettre D. pour être celui qui a été fait dans votre appartement au moment de la perquisition ?

R. Oui, citoyen.

D. Y a-t-il long-tems que vous êtes de retour de la Suisse ? Y avez-vous emmené votre famille, et qu'étiez-vous allé faire dans ce pays ?

R. J'étais allé en Suisse pour affaires de commerce, j'avais emmené ma femme, j'en suis revenu au mois d'août 1796.

D. Quel est le citoyen *Audebert*, est-il dans une situation aisée, connait-il le citoyen *Brottier* ?

R. C'est un jardinier fleuriste rue de l'Oursine, il n'est pas à son aise. Le citoyen *Brottier* le connait et a pu lui prêter quelque argent.

D. Quels sont les particuliers qui se sont présentés chez vous au moment de votre arrestation, qui étaient armés de pistolets et qui ont désarmé le factionnaire ?

R. Je ne les connais.

Interrogatoire de Frédéric Poly, *âgé de vingt-six ans, négociant fabriquant, natif de Gunterblum, domicilié à Sainte-Mamelte, département de Haute-Garonne, demeurant à Paris, faubourg Saint-Denis, rue des Petites Écuries.*

D. De quelle espèce est votre fabrique, y a-t-il

leur plan, se hasardèrent à faire des enrôlemens au nom de *Louis XVIII*; mais avec un systême d'isolement si habilement suivi, que, les enrôlés connus, il était An V.

---

long-tems que vous êtes à Paris, avez-vous un passe-port?

R. C'est une verrerie, je suis à Paris depuis cinq semaines, j'ai un passe-port.

D. Pour quel motif avez-vous été arrêté et qu'avez-vous à répondre aux inculpations qui motivent votre mandat d'amener?

R. Je n'ai aucune connaissance de ces inculpations.

D. Connaissez-vous le citoyen *Clerget*, rédacreur du journal des élections, savez-vous sa demeure, avez-vous avec lui des liaisons particulières?

R. Je le connais pour l'avoir vu une ou deux fois chez moi, je crois qu'il demeure rue Saint-Lazare, au coin de celle des Trois-Frères.

D. Connaissez-vous le citoyen *Gavaux* ancien militaire?

R. Il est possible que je l'aye vu; mais je ne sais pas son nom.

D. Ne s'est-il pas présenté chez vous avec une lettre du citoyen *Clerget* qu'il vous a remise?

R. Je n'en ai aucune connaissance.

D. Nous vous déclarons cependant, que le citoyen *Gavaux* atteste formellement avoir été chez

1797. difficile d'atteindre les principaux enrôleurs, et au moment où l'on croyait tenir

---

vous le six de ce mois à midi, et vous avoir remis une lettre du citoyen *Clerget.*

R. Je persiste dans la dénégation que j'ai faite ci-dessus.

D. Ne lui avez-vous pas proposé de servir la cause de *Louis XVIII*, moyennant la somme de quatre louis par mois, lui donnant l'espoir, si vous réussissez, de le récompense amplement, n'avez-vous pas ajouté que moyennant une somme de vingt-quatre mille louis, qui devait arriver le même jour ou le lendemain vous comptiez gagner les grenadiers du corps législatif et les troupes cantonnées à Paris?

R. Je nie absolument d'avoir dit rien de tout cela au citoyen *Gavaux*, et j'assure qu'il n'est jamais venu chez moi.

D. Où et comment avez-vous passé la journée du 4 de ce mois?

R. Je vais souvent chez le citoyen *Maillane*, il est possible que j'aye passé chez ce citoyen une partie de cette journée, mais je ne me le rappelle pas.

D. Vous souvenez-vous des personnes qui y sont venues tant en cabriolet qu'en carosse?

R. Je ne me le rappelle point.

D. Où avez-vous passé la journée du 5 de ce mois?

la chaîne, elle se trouvait rompue. Les enrôleurs subalternes non seulement ne

---

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Savez-vous ce que vous avez fait le 6?

R. Je vais presque tous les jours chez le citoyen *Maillane.*

D. Avez-vous dîné chez ce citoyen, le 6 janvier dernier (vieux style), avez-vous tiré le roi de la fève et crié vive le roi, n'y avait-il pas au nombre des convives un représentant du peuple?

R. On a mangé un gâteau, tiré la fève, on a dit : le roi boit; mais je n'ai point entendu crier vive le roi, il est possible qu'il y eût un représentant du peuple parmi les convive, je ne saurais l'assurer.

D. N'avez-vous pas été voir, le 7 nivose, le citoyen *Ramel*, commandant des grenadiers du corps législatif, lui avez-vous fait une seconde visite le 12, ne lui avez vous pas écrit pour l'engager à venir dîner chez vous?

R. Oui, citoyen, il n'a pas pu venir dîner chez moi, mais il m'a invité à manger sa soupe, ce que j'ai accepté.

D. Quel a été l'objet de votre conversation, ne lui avez-vous pas parlé des *Cinq-Sires*, de *Louis XVIII*, d'un projet de le rétablir sur le trône?

R. Je ne m'en rappelle pas?

D. Par suite de votre conversation n'avez-vous pas annoncé que les premiers actes de *Louis XVIII*

1797. connaissaient point ceux qui les mettaient en œuvre, ils ne savaient pas même qu'ils

---

seraient une amnistie générale, mais que le parlement installé prétendant que le roi n'a pas le droit de faire grâce décréterait de prise de corps tous les hommes qui ont sacrifié leur vie et leur liberté pour marcher sous les étendards de la liberté?

R. Je ne m'en rappelle pas.

D. Connaissez-vous les citoyens *Lavilleurnois*, *Dunan* ancien mousquetaire et *Brottier* mathématicien?

R. Je n'en connais aucun?

D. Quel motif vous avait déterminé à vous rapprocher du citoyen *Ramel*?

R. Je voulais lui rendre compte de quelque propos qu'on tenait sur lui.

D. Connaissez-vous le citoyen *Malo*, vous êtes-vous trouvé avec lui?

R. Oui je me suis trouvé avec lui chez le citoyen *Ramel*. Il est venu chez le citoyen *Ramel* le jour où j'y ai diné.

D. Connaissez-vous quelqu'un au directoire exécutif, ne vous êtes-vous jamais vanté dans la société que vous avez un accès facile au directoire et que vous obtenez aisément des radiations de la liste des émigrés?

R. Non. Mais j'avais une lettre de recommandation pour le citoyen *Carnot*, je ne l'ai jamais remise.

D. N'êtes-vous pas allé le 8 pluviôse dans une

servaient la cause des royalistes. De semblables opérations ne pouvaient fournir que de faibles moyens : on eut recours à d'autres. Il fut question de séduire les troupes en s'assurant de quelques chefs. AN V.

---

maison rue des Saints-Pères, quel est le nom de la personne que vous y alliez voir et quel était le sujet de vos conversations ?

R. J'ai été chez le citoyen *Garnier* de l'Aube, on y parlait du fort de Kell, j'ai observé qu'il était étonnant que ce fort se fût rendu à raison du raffraîchissement de troupes qu'on pouvait lui fournir.

D. Connaissez-vous un nommé *Labarrière* chef de brigade commandant l'artillerie à l'Ecole-Militaire ?

R. Je ne le connais pas.

D. Pourquoi ne prenez-vous pas la qualité de baron de *Poly*, que vous paraissez avoir d'après le consentement qui vous a été donné le 16 juillet 1791 (vieux style), par *Frédéric Louis* baron de *Poly* votre père et *Caroline* née baronne de *Nimptel* votre mère ?

R. Parce que quoique étant né dans le Palatinat, étant naturalisé français par mes servicss militaires, je me suis conformé à la constitution.

D. En quel tems avez-vous quitté le régiment de Hesse Darmstad où vous étiez employé comme officier ?

R. Je suis entré en 1792, dans le régiment

1797. J'ai rendu compte des propositions faites par l'un des commissaires royaux au chef-

---

ci-devant Conti, infanterie, en qualité de lieutenant.

Interrogatoire de Jean-François Debar, *général de brigade, ci-devant chef de la légion de police, demeurant rue de la Ville-l'Évêque, n°.* 1056.

D. S'il connaît le citoyen *Lavilleurnois*, et s'il l'a été voir depuis la révolution ?

R. Qu'il le connaît depuis trente ans, qu'il l'a été voir depuis la révolution à l'occasion d'un ci-devant gendarme que le citoyen *Lavilleurnois* désirait placer dans la légion de police ?

D. Si le citoyen *Lavilleurnois* ne lui a pas communiqué son plan de contre-révolution?

R. Qu'il ne lui en a jamais dit un mot.

D. S'il connaît les citoyens *Labarrière*, *Poly* et *Brottier* ?

R. Qu'il ne les connaît pas.

D. S'il connaît un nommé *Duverne de Presles* ?

R. Qu'il a connu, mais fort peu, un ancien mousquetaire qui se nommait *de Presles*, mais qu'il ne sait pas ce qu'il est devenu.

D. Si *Lavilleurnois* ou *Brottier* ne lui ont point communiqué le plein pouvoir qu'ils avaient reçu du prétendu *Louis XVIII*, par lequel celui-ci les autorisait d'agir et de parler en son nom, en ce

d'escadron *Malo*, commandant le vingt-unième régiment de dragons. Il avait sans doute pensé que cet officier qui, dans plusieurs occasions, avait donné des preuves de son dévouement à la constitution de l'an 3, et qui combattit l'anarchie avec courage en floréal et en fructidor, devait avoir le cœur ulcéré des calomnies auxquelles il avait été en butte en cette occasion, et que les royalistes avaient peut-être eux-mêmes provoquées.

AN V.

Dans le même tems le nommé *Poly* sondait de son côté le commandant de la garde du corps législatif, *Ramel*, qu'il avait connu à l'armée des Pyrénées.

Ces deux militaires firent part au ministre *Cochon* de la proposition qui leur avait été faite, d'engager les grenadiers de la Convention et les troupes cantonnées à Paris à proclamer *Louis XVIII*. Le

---

qui concernait le rétablissement de la monarchie, et de s'adjoindre à ce sujet qui bon leur semblerait?

R. Qu'aucun de ces individus ne lui a rien communiqué de relatif à cette affaire, et qu'il atteste qu'il n'a pas vu de leur part la plus petite parcelle de papier.

1797. gouvernement les engagea au nom du bien public de déguiser leurs sentimens, de feindre même, s'il le fallait, d'adopter les mesures proposées, afin de découvrir toute la trame. Il convint avec eux d'une maison dans laquelle ils devaient se rendre pour instruire le ministre de leurs découvertes.

Cochon avait informé le Directoire de chaque entrevue particulière : il lui était facile de faire arrêter les commissaires ; mais il voulait saisir leur plan, leurs pouvoirs, et acquérir la preuve écrite de leur conspiration.

Malo, pressé d'agir, témoignait qu'avant de se compromettre il voulait connaître en détail le plan du projet et la nature des pouvoirs dont les commissaires se disaient fondés ; ils reconnurent la justice de cette demande, et promirent qu'à la première conférence qui se tiendrait à l'Ecole Militaire, ils apporteraient ces papiers essentiels.

Malo rendit compte sur-le-champ du résultat de cette entrevue, et les mesures furent prises pour arrêter les commissaires avec les papiers dont ils étaient porteurs.

Il fut encore convenu que deux individus cachés dans l'appartement de *Malo* entendraient toute la conversation, et en rendraient compte.

La conférence fut tenue le 11 pluviôse entre neuf heures et midi. A un signal convenu des hommes armés entrent et se saisissent des conspirateurs. Un commissaire de police prévenu dresse un procès-verbal des pièces trouvées sur eux. Les trois individus, d'après leurs cartes de sûreté, se nommaient, l'un *Dunan*, le second *Brottier* et le troisième *Lavilleurnois*. On fit sur-le-champ les perquisitions nécessaires dans leur domicile.

Dans le même tems les ordres furent donnés pour faire arrêter *Poly* et quelques particuliers prévenus de complicité dans cette affaire. Les uns et les autres furent enfermés au Temple et renvoyés au jugement d'un conseil de guerre, qui tint ses séances à l'ancien Hôtel-de-Ville de Paris.

Jamais on ne vit un exemple plus frappant de l'empire des passions sur les opinions humaines pendant l'effervescence d'une révolution.

1797. Les journalistes qui s'étaient déchaînés avec le plus de force contre la conspiration de *Babeuf*, ceux dont les écrits appelaient avec le plus d'énergie le glaive des loix sur la tête des individus impliqués dans le complot de floréal, an 4, réunissaient leurs efforts pour reléguer au rang des chimères la conspiration de *Brottier* et *Lavilleurnois*. Cependant non seulement les preuves de l'une et de l'autre étaient absolument de même nature ; mais les circonstances dans lesquelles les conspirateurs avaient été saisis avaient une frappante analogie, on pourrait même ajouter qu'il est probable que les uns et les autres allaient au même but par des chemins différens. Ces preuves devinrent encore plus claires lorsqu'on sut que l'épicier *Dunan* était le mousquetaire *Duverne-de-Presle*, auquel était adressé le plein pouvoir du prétendant, que j'ai rapporté plus haut en note.

Cependant l'opinion publique était violentée avec beaucoup d'adresse dans la plupart des journaux. Toutes les ruses de la chicane étaient employées pour environner de difficultés le jugement

de

de cette affaire. On contesta d'abord la compétence du conseil de guerre ; on se pourvut de ses décisions préparatoires au tribunal de cassation ; une lutte fut établie entre ce tribunal suprême et les deux pouvoirs législatif et exécutif. Le conseil de guerre se déclara compétent et rendit un jugement définitif. Craignant néanmoins de donner une trop grande étendue à un pouvoir qui lui était contesté, il prononça, le 19 germinal, que *Brottier*, *Dunan*, *Lavilleurnois* et *Poly* étaient coupables ; mais qu'ayant égard aux circonstances atténuantes, touché de la franchise que les prévenus avaient mise dans leurs aveux, et, en vertu de la loi du. . . . , il commuait la peine de mort en celle de réclusion, savoir : *Brottier* et *Dunan* pour dix années, *Poly* pour cinq, *Lavilleurnois* pour une. Les autres accusés étaient acquittés ou renvoyés au tribunal criminel pour d'autres délits.

AN V.

Ce jugement fut regardé par les royalistes comme un triomphe qu'ils devaient à la force irrésistible de l'opinion publique et à la masse de leurs partisans disséminés par-tout. Leurs espérances se

1797. fortifièrent ; ils pensaient que le gouvernement n'osait punir des coupables qui pouvaient devenir à leur tour les arbitres du gouvernement. Le Directoire de son côté profitait de la tournure qu'avait prise ce procès, pour connaître à fond toutes les ramifications d'un plan qui embrassait la France entière. *Dunan* et *Brottier*, auxquels la liberté fut promise pour prix de leurs aveux, entrèrent dans les détails les plus circonstanciés. Ils convinrent que le projet était de renverser le Directoire, et de mettre un roi à sa place en laissant subsister les deux conseils. C'était, comme je l'ai dit plus haut, une amalgame de la constitution de 1791 avec celle de 1795. Les conspirateurs comptaient sur cent quatre-vingt-quatre membres du corps législatif ; plusieurs d'entr'eux étaient agens particuliers de la cour de Blankembourg. On avait créé dans toute la République des centurions et des commissaires qui organisaient la contre-révolution dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque commune considérable. Les élections de germinal avaient été l'ouvrage de l'esprit de parti ; une force

armée était disposée, et, à l'instant convenu, la France devait être plongée de nouveau dans un déluge de sang. Ces dépositions, qui furent insérées dans les registres secrets du Directoire, doivent être regardées comme un des principaux élémens de la journée du 18 fructidor. AN V.

Il est certain que dans une grande partie des départemens, il s'était établi dans les assemblées primaires une lutte scandaleuse entre les royalistes et les jacobins : les deux partis se réunissaient pour exclure tous les individus qui ne leur étaient pas dévoués, et se disputaient ensuite les nominations. Un très-grand nombre d'assemblées primaires se préservèrent de ces excès. Les corps électoraux, nommés par elles, portèrent à la législature des hommes sincèrement attachés à la République, et dignes par leurs lumières et leurs vertus de consolider le nouveau gouvernement : mais dans les autres, où l'esprit de parti prédominait, on choisit des hommes qui venaient à Paris avec le projet formé de faire rétrograder la révolution.

A peine le nouveau tiers était entré

1797. dans les deux conseils, que ces dispositions commençaient à se manifester. Dans une circonstance délicate, où le gouvernement avait besoin de toute la confiance publique et de toute la considération qui résulte de cette confiance pour parvenir au grand ouvrage de la paix, on travaillait sourdement et d'une manière infatigable à ridiculiser sa conduite, à entacher ses intentions, à neutraliser ses efforts. Un état de guerre s'établissait entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Cette nuée de journalistes, qui semblaient être les troupes légères de tous les partis, fomentait cette désunion, augmentait les haines par des propos empoisonnés. Les uns prêchaient le royalisme, les autres l'anarchie, en protestant qu'il n'y avait en France ni anarchistes ni fauteurs de la royauté; ils s'indignent que, sur les débris d'un trône fumant, on prêtât serment de haine au gouvernement que les loix avaient proscrit.

On tâchait de rendre le titre de patriote et de républicain haïssable, en le confondant avec celui de jacobin et de buveur de sang. Chaque faction procla-

mait infames les loix qui lui étaient contraires ; on donnait le même nom aux législateurs qui les avaient provoquées. Chaque faction chargeait d'injures les directeurs et les ministres, sur l'esprit desquels elle ne pouvait influer : l'un était un imbécille, l'autre un orléaniste, un troisième un égorgeur, un quatrième un traître. Toutes les habitudes, toutes les formes, toutes les institutions monarchiques étaient rappelées à l'intérieur dans la conduite de la vie privée. Le fanatisme nobiliaire était excité d'une manière révoltante ; on n'osait pas dire tout-à-fait qu'aucun noble n'eût porté les armes contre son pays ; mais on assurait que le nombre des émigrés était peu considérable : on donnait la dénomination de *fugitifs* à la plupart d'entr'eux, et, sous ce prétexte, tous rentraient. Les uns achetaient de faux certificats de résidence et se faisaient rayer de la liste des émigrés ; d'autres, qui n'avaient pas les mêmes facilités, se promenaient librement sur les places publiques, en attendant l'occasion de rentrer dans leurs propriétés. On disait publiquement que les émigrés,

1797. transformés en fugitifs, avaient été injustement dépouillés de leurs biens, et que les acquéreurs de domaines nationaux devaient être considérés comme des voleurs. Il en résultait que de nouveaux acquéreurs n'osaient se présenter, ou voulaient avoir à-peu-près pour rien des domaines dont ils craignaient que la possession ne leur fût un jour contestée. Les effets publics tombaient dans le discrédit, et augmentaient la pénurie du trésor national.

Le gouvernement éprouvait de grandes difficultés à subvenir aux dépenses publiques : alors les faiseurs de projets et les usuriers se présentaient en foule, et lorsque dans des circonstances épineuses, les approvisionnemens de l'armée éprouvaient quelque retard, on ne manquait pas d'insinuer aux soldats que la République était sans ressources et que la disette n'aurait pas de terme. On ajoutait : Chez vos parens vous aviez des habits et du pain, ici vous manquez de tout ; voilà ce qu'on gagne à servir la République.

En effet, c'était dans les armées qu'il fallait chercher les infatigables défenseurs

de la République, tant contre les ennemis du dedans que contre ceux du dehors; c'était donc parmi eux qu'on s'efforçait de porter l'inquiétude et le désordre. Quelques journalistes, pour décourager les soldats, avaient soin d'extraire des papiers étrangers les rapports qui ne parlaient que des succès de l'empereur et des revers des républicains. Si le gouvernement proclamait des victoires, ils en faisaient part à leurs lecteurs avec un ton d'ironie qui révoltait; quelquefois même ils osaient protester que c'étaient des impostures; d'autres journalistes, pour affaiblir les armées, s'élevaient contre les mesures prises par le gouvernement, pour réunir à leurs frères d'armes les réquisitionnaires, que des raisons particulières retenaient dans leurs foyers: les uns et les autres assuraient que la révolution était finie, que la guerre n'avait plus d'objet. Ils disaient, ils répétaient: L'Angleterre veut la paix, l'Europe veut la paix, la France veut la paix, le Directoire seul s'y refuse; pour qui désormais, soldats, versez-vous tant de sang? revenez à vos travaux champêtres, et ne

AN V.

1797. vous battez pas pour les caprices de quelques hommes, auxquels il convient que la guerre soit éternisée.

Buonaparte força l'empereur à signer les préliminaires de cette paix, dont les ennemis de la République parlaient toujours, et qu'ils croyaient plus éloignée. Alors tous les traits de la calomnie furent lancés contre ce général : je crois avoir entendu traiter de brigand, dans le conseil des Cinq-cens, l'homme qui, jamais, mérita le mieux de la France et de l'humanité entière.

CHAPITRE LIII.

Insurrection des provinces vénitiennes. Assassinats d'un grand nombre de français. Mesures de Buonaparte *pour punir ces attentats.*

J'AI observé précédemment que les mouvemens hostiles, qui se manifestaient dans les états de la République de Venise, avaient contribué à la détermination, prise par *Buonaparte*, de signer les pré-

liminaires de Léoben. Depuis la paix de Passarowits, en 1718, la politique du sénat avait été constamment de se maintenir en paix au milieu des commotions qui agitaient l'Europe. Sans ambition comme sans énergie, ce gouvernement timide, défiant et circonspect laissa traverser et envahir son territoire par les Allemands et par les Français, toutes les fois que la guerre fut portée en Italie pendant le règne de *Louis XV*. Cette pusillanimité passait pour prudence, et l'expérience l'avait en quelque sorte justifiée; puisque, malgré sa nullité militaire et l'inquiète ambition de ses voisins, cette république était restée entière et paisible.

Le sénat de Venise, ménageant toutes les puissances de l'Europe, ne craignait que la maison d'Autriche. Les prétentions de l'empereur *Joseph II*, des demandes impérieuses d'échanges refusés, et des négociations pénibles, avaient précédé de peu d'années l'époque de la révolution française; ce procès était assoupi plutôt que terminé: il semblait, au premier abord, devoir intéresser le *Pregadi* à donner des preuves d'un vé-

1797. ritable attachement à la République française.

Il n'est point probable que la crainte de l'inondation révolutionnaire eût balancé celle que les Impériaux inspiraient aux nobles Vénitiens. Ils ne devaient être que faiblement affectés par une commotion morale, dont le foyer était éloigné de leur territoire, et qui s'éloignait même entièrement des mœurs et de l'esprit du peuple qu'ils gouvernaient; mais lorsque les Français, après avoir franchi l'Appenin, pénétrèrent dans le cœur de l'Italie, d'autres considérations réglèrent la conduite d'un corps renommé par la souplesse des négociateurs qu'il avait produits.

D'un côté on était persuadé à Venise, comme dans toutes les cours de l'Europe, que la France serait écrasée par la coalition. On pensait que l'expédition d'Italie ne ferait que hâter cette catastrophe. Les événemens qui se succédaient, affaiblissaient peu ce sentiment, lorsqu'on se souvenait que dans toutes les irruptions des Français en Italie, ils avaient toujours commencé par les plus rapides triomphes, et fini par les plus fâcheuses déroutes. En

conséquence, le sénat de Venise craignait, en se déclarant en faveur de *Buonaparte*, que sa défaite ne livrât la république à la merci de l'empereur. D'un autre côté, à peine les formes démocratiques s'étaient introduites dans le Milanais, que les provinces vénitiennes, voisines des Suisses, paraissaient vouloir les adopter. *Buonaparte* s'empara du château de Bergame, afin d'empêcher les Autrichiens de gêner sa communication entre l'Adda et l'Adige. Bientôt la ville de Brescia se déclara libre et indépendante ; l'esprit révolutionnaire gagnait de proche en proche : l'administration vénitienne était peu respectée entre le lac de Garda et la Valteline.

On proposa de lever une armée pour protéger l'indépendance vénitienne ; mais la futilité de cette mesure se faisant bientôt sentir, le sénat eut recours à un système de duplicité, dont s'accommodaient sa faiblesse et son génie, mais qui entraînait les plus imminens dangers. Adoptant une feinte neutralité, il accablait les Français des témoignages de son affection, tandis que, sous prétexte d'obéir à des traités formels, en vertu desquels la république

1797. devait aux troupes autrichiennes le passage sur son territoire, non seulement il leur laissait occuper les forteresses qui leur convenaient, et en particulier celle de Peschiera, voisine de Mantoue, mais tous les secours secrets, toutes les facilités qu'on pouvait leur procurer, sans rompre ouvertement avec *Buonaparte*, leur étaient donnés, ou si les circonstances s'y opposaient, on les leur laissait prendre.

Le gouvernement de Venise entrevit peut-être les succès des Français dans ses états, comme un événement heureux qui pouvait le délivrer à la fois de deux ennemis. *Buonaparte*, qui n'ignorait ni le cauteleux manège du sénat de Venise, ni les motifs de sa conduite, paraissait y faire d'autant moins d'attention, que, comme je l'ai dit plus haut, la marche des Autrichiens, dans les provinces vénitiennes, lui donnait l'exemple de ne pas respecter le territoire de cette république. Tous les états vénitiens se trouvèrent insensiblement envahis par les Autrichiens ou par les Français. La République n'usa pas même de ces pro-

testations d'usage, auxquelles elle avait eu recours dans des occasions pareilles; barrières élevées par les faibles, méprisées par les forts, aussi inutiles au présent qu'à l'avenir. Mais elle réunit autour de ses lagunes quinze mille Esclavons, qui ne paraissaient destinés qu'à protéger la capitale contre un coup de main.

AN V.

Lorsque *Buonaparte* s'enfonçait dans les défilés des Alpes, il était instruit qu'il circulait dans les campagnes du Bergamasque, du Bressan, du Val-Sabbia, des proclamations qui excitaient les paysans à se lever en masse contre les Français, traités de brigands et d'incendiaires. Le général *Augereau*, de retour de sa mission à Paris, commandait alors en Lombardie : ses talens et son activité rassuraient le vainqueur de l'Italie sur les suites de ces insinuations, auxquelles le gouvernement vénitien semblait ne prendre aucune part; *Augereau* fit marcher à Brescia le général *Lahos* avec quelques troupes; il publia cette proclamation : « Je suis envoyé parmi vous pour détruire les brigands qui ont insulté les troupes républicaines, et trou-

blé la tranquillité publique. Je sais que
1797. la plupart d'entre-eux ont été séduits par des perfides conseils, et je pense que la voix de la vérité suffira pour ramener ces hommes égarés ; mais malheur à quiconque désormais ne posera pas les armes ou insultera un soldat républicain : la vengeance qui en sera tirée étonnera ses complices ». Cette première insurrection fut arrêtée en peu de tems.

Mais bientôt le bruit circule dans toute la Lombardie que les Français ont été battus complettement, et que leur perte entière est inévitable, pour peu que les Italiens secondent la bravoure des Allemands. Cette nouvelle était accréditée par la marche du général *Laudohn*, qui avait eu en effet quelque léger avantage sur les Français dans les montagnes du Tirol ; on savait aussi que le maréchal *Alvinzi* s'avançait vers l'Italie par la Carniole inférieure ; on ne doutait pas que les Français, cernés de toute part, ne fussent obligés de mettre bas les armes.

Les nobles Vénitiens crurent que le moment était venu d'assouvir impunément leur vengeance dans le sang français. Ce-

pendant le gouvernement ne se déclarait pas d'une manière directe, imitant la conduite qu'avait tenue en 1740 le sénat de Gênes, lorsque les Autrichiens avaient envahi son territoire, il se contentait d'exciter secrètement le peuple à la révolte. Les émisssaires, répandus dans les villes et dans les campagnes, disaient au peuple : « Jusqu'à quand attendrez-vous que les Français viennent vous égorger dans les bras de vos femmes et de vos enfans, pour arracher le peu de nourriture qui vous reste : leurs troupes sont dispersées par les Allemands; il ne reste qu'un petit nombre de détachemens dans vos villes : vous êtes cent cinquante mille en état de porter les armes, ne vaut-il pas mieux mourir que d'être les spectateurs indolens des ruines de votre patrie? Il appartient au lion de *Saint-Marc* de vérifier le proverbe, que l'Italie est le tombeau des Français ».

Quarante mille paysans demandent des armes ; les magistrats, craignant qu'un soulèvement téméraire et mal concerté ne conduisît à la ruine de la république, feignaient de ne pas entendre les clameurs

1797. de la multitude ; mais des gens qui leur étaient affidés indiquaient les dépôts d'armes et de munitions : on s'arme de toute part. Un certain nombre d'officiers se distribuent dans les régimens nouvellement formés. On battait la caisse au nom du peuple : on ordonnait, sous peine de la vie, à tous les citoyens de sortir en armes hors de leurs maisons, et de se ranger sous les drapeaux de leurs cantons ; alors les quinze mille Esclavons, rassemblés auprès de Venise, se réunissent aux armées vénitiennes. Les Français sont attaqués à Vicence, à Padoue, à Vérone, à Bergame. La seconde fête de Pâques, au son de la cloche, tous les Français qui se trouvaient dans Vérone sont assassinés : on ne respecta pas même les malades dans les hôpitaux.

Pendant qu'*Augereau* prenait des mesures les plus efficaces pour tirer une vengeance exemplaire de ces lâches assassinats, *Buonaparte* écrivait au doge de Venise du quartier-général de Judembourg, le 20 germinal :

« Dans toute la Terre-Ferme les sujets des Vénitiens sont sous les armes : leur

cri

cri de ralliement est: *Mort aux Français*. Le nombre des soldats d'Italie, qui en ont été la victime, se monte déjà à plusieurs centaines. Vous affectez en vain de désavouer des attroupemens que vous-même avez préparés. Croyez-vous que quand j'ai pu porter les armes françaises au cœur de l'Allemagne, je n'aurai pas la force de faire respecter les Français en Italie? Pensez-vous que les légions d'Italie supporteront patiemment les massacres que vous excitez? Le sang de nos frères d'armes sera vengé. Il n'est pas un seul bataillon français qui, chargé de cette mission généreuse, ne se sente mille fois plus de courage et de moyens qu'il n'en faut pour vous punir.

AN V.

» Le sénat de Venise a répondu par la plus noire perfidie à la générosité dont les Français en ont usé à son égard. Je vous envoie mes propositions par un de mes aides-de-camp: *La paix ou la guerre.* Si vous ne prenez sur-le-champ les mesures pour dissiper les attroupemens, si vous ne remettez pas dans mes mains les instigateurs des meurtres qui se commettent, la guerre est déclarée. Je vous donne vingt-

1797. quatre heures pour vous déterminer. Songez que les tems de *Charles VIII* sont passés.

» Si, malgré la bienveillance que vous a montrée le gouvernement français, vous me réduisez à vous faire la guerre, ne pensez pas que les soldats que je commande, à l'exemple des brigands que vous avez armés, aillent ravager les champs d'un peuple innocent et malheureux : non, je le protégerai, au contraire, et il bénira jusqu'aux forfaits qui auront obligé l'armée française de l'arracher à votre tyrannique gouvernement ».

A la réception de cette lettre, le sénat se trouvait dans la plus grande perplexité : on assurait toujours que l'armée française, resserrée au bord du Muerch, ne pouvait avancer ni reculer, et que sa position était semblable à celle des Suédois, en 1709, à Pultova. Cependant la prudence des sénateurs était telle qu'ils n'osaient pas encore se déclarer ; on crut devoir prendre des mesures dilatoires. En conséquence, tandis que les émissaires du sénat augmentaient par tous les moyens l'effervescence populaire, cette proclamation était publiée dans Venise :

« La conduite de la République de Venise, au milieu des troubles de l'Europe, a toujours été si loyale envers toutes les puissances belligérantes, qu'elle n'a pas jugé dignes de son attention les tentatives insidieuses des malveillans, tendant à élever des doutes sur la sincérité de ses dispositions pacifiques. Cependant leur perfidie étant parvenue au point de répandre par-tout les calomnies les plus injurieuses sur ses intentions, et supposant une fausse proclamation, datée de Vérone, le 22 mars 1797, dans laquelle on attribue au proveditenr extraordinaire *Battaglia* des principes opposés à ceux que le gouvernement a toujours professés, et des expressions offensantes envers une nation amie du sénat. La république de Venise se trouve dans la nécessité de désavouer solennellement cette pièce, et d'avertir ses fidèles sujets de ne pas se laisser tromper par de telles séductions, et d'être persuadés que l'amitié et la bonne harmonie de la république envers la nation française, ne sont altérées en aucune manière.

» Le sénat est d'ailleurs convaincu que cette nation saura reconnaître le but per-

1797. fide de pareilles calomnies, artificieusement répandues dans plusieurs papiers publics, et qu'en les couvrant du mépris qu'elles méritent, elle s'empressera de conserver à la république de Venise cette juste confiance à laquelle ses droits sont incontestables ».

En même-tems le doge répondait à *Buonaparte* : « La lettre que votre aide-de-camp a présentée au sénat de votre part, lui a causé la plus vive douleur. Le sénat a toujours été dans la plus ferme résolution d'entretenir la paix avec la République française; toutes ses démarches ont toujours tendu à ce but, et il s'empresse d'annoncer ses intentions, même dans les circonstances actuelles ».

» Cette déclaration franche et solemnelle ne saurait être atténuée par des événemens qui n'ont avec elle aucun rapport; car une insurrection aussi funeste qu'inattendue ayant éclaté dans quelques villes, la fidélité et l'attachement général des peuples pour leur gouvernement, les ont fait courir aux armes dans la seule vue d'étouffer la révolte; en conséquence, ils ont imploré les secours du gouvernement.

« Si dans une grande confusion il s'est glissé quelques désordres, on ne saurait les attribuer qu'à la révolte même; la volonté du gouvernement en est si éloignée, que, par une proclamation publique, il vient de borner l'usage des armes à feu pour ses sujets, au seul cas de la défense personnelle.

» Mais le gouvernement étant disposé à prendre les mesures conformes à vos désirs, votre équité sentira combien il est nécessaire qu'il soit garanti contre toutes les attaques du dehors, et que l'attachement volontaire du peuple pour lui, soit à l'abri des troubles qu'on voudrait exciter à l'intérieur.

» Le sénat étant pareillement disposé à remplir votre demande, concernant la punition de ceux qui ont osé commettre des assassinats sur les individus de votre armée, prendra toutes les mesures pour en découvrir les auteurs et les faire arrêter, afin qu'ils subissent la peine qu'ils ont méritée.

» Pour terminer cette fâcheuse affaire avec une satisfaction réciproque, nous avons nommé deux députés, chargés de

1797. vous faire connaître combien il nous serait agréable que vous voulussiez interposer votre médiation, pour ramener dans leur état primitif les villes vénitiennes, au-delà du Mincio, qui se sont déclarées indépendantes ».

L'entortillage de cette réponse annonçait assez l'embarras du sénat, qui ne voulait ni se compromettre, en avouant que l'insurrection était son ouvrage, ni désarmer sur-le champ, et qui prétextait la nécessité de se garantir des attaques du dehors et du dedans.

CHAPITRE LIV.

Révolution de Venise; le gouvernement patricial est aboli dans cette ville; une municipalité démocratique s'y établit. Les Français s'emparent des îles vénitiennes.

MALGRÉ les pacifiques assurances du sénat vénitien, le feu de l'insurrection augmentait. *Augereau* ayant réuni aux légions lombardes quelques corps de troupes

françaises, aux ordres du général *Derieux*, les avait envoyés à Vérone ; non seulement le commandant vénitien refusait d'ouvrir les portes, mais les troupes esclavonnes et un grand nombre de paysans armés s'étaient retranchés sous le canon de cette place, protégés par une nombreuse artillerie ; leur résistance pouvait être d'autant plus grande, qu'ils attendaient le secours d'un corps autrichien de l'armée de *Laudohn*, qui, ayant pénétré par les derrières de l'armée française, s'avançait le long de l'Adige.

Mais, sur ces entrefaites, les préliminaires de paix entre la France et l'empereur furent signés. La division autrichienne n'arriva dans les environs de Vérone que pour être témoin de la défaite entière des insurgés ; et le gouvernement vénitien, trompé dans son attente, se trouva exposé, presque sans défense, aux ressentimens des Français, dont il avait combiné la destruction.

Dès le 5 floréal vingt-cinq mille Français campaient au bord de la mer, à la vue de Venise ; les troupes, qui avaient pris Vérone, marchaient sur Vicence et sur Pa-

1797. doue : les insurgés fuyaient éperdus, et les peuples s'empressaient de prêter serment de fidélité à la République française. *Buonaparte*, dans un manifeste (1) publié

(1) Pendant que l'armée française s'est engagée dans les gorges de la Styrie, et qu'elle laissait derrière elle l'Italie et ses principaux établissemens, voici la conduite tenue par le gouvernement de Venise :

1°. Il profite de la semaine sainte pour armer quarante mille paysans, y joint dix régimens d'esclavons, les organise en différens corps d'armée, et les porte en différens points pour intercepter toute espèce de communication entre l'armée et ses derrières.

2°. Des commissaires extraordinaires, des fusils, des munitions de toute espèce, une grande quantité de canons sortent de Venise même, pour achever l'organisation des différens corps d'armée.

3°. On a fait arrêter, en Terre-Ferme, tous les individus qui nous ont accueillis; on comble de bienfaits et de la confiance du gouvernement, tous ceux dont on connaît la haine furibonde envers le nom français, spécialement quatorze conspirateurs de Vérone que le provéditeur *Prioly* avait fait arrêter il y a trois mois, comme ayant médité de faire égorger les Français.

4°. Sur les places, dans les cafés et les autres lieux publics de Venise, l'on accable de mauvais traitemens tous les Français, les dénommant du

à Palma-Nuova le 12 floréal, rendait compte des raisons qui le forçaient à prendre les armes contre Venise. Elles furent

AN V.

---

nom injurieux de *jacobins, régicides, athées*. Les uns sont forcés de sortir de Venise, il est défendu à d'autres d'y entrer.

5°. On ordonne aux habitans de Padoue, de Vicence, de Vérone, de courir aux armes, de seconder les différens corps d'armée, et de commencer de nouvelles vêpres siciliennes. Il appartient au lion de Saint-Marc, disent les officiers vénitiens, de vérifier le proverbe : que l'Italie est le tombeau des Français.

6°. Les prêtres en chaire prêchent la croisade, et les prêtres, dans l'état de Venise, ne disent jamais que ce que veut le gouvernement. Des proclamations perfides, des lettres anonymes, répandues dans les villes, électrisent les têtes; et, dans un pays d'où la liberté de la presse est sévèrement bannie, les imprimeurs n'impriment, et les auteurs ne composent que d'après le vœu du gouvernement.

7°. Tout sourit d'abord aux projets sanguinaires du gouvernement vénitien, le sang français coule de toute part, sur toutes les routes on intercepte nos convois, nos courriers, et toutes les communications de l'armée.

8°. A Padoue un chef de bataillon, et deux autres français sont assassinés : à Castiglione di Mori, des soldats sont désarmés et mis à mort; deux cens

1797. approuvées sur-le-champ par le Directoire exécutif.

---

hommes sont poignardés sur les routes de Mantoue, à Porto-Legnano, de Cassano à Vérone.

9°. Deux bataillons français veulent rejoindre l'armée; ils rencontrent une division vénitienne qui s'oppose à leur passage; un combat opiniâtre s'engage, et nos soldats se font jour à travers ces perfides ennemis. Un autre combat est livré à Vallegio; il faut encore se battre à Dezenzano, les Français sont par-tout peu nombreux, mais ils ne comptent pas le nombre des bataillons ennemis, lorsqu'ils sont composés d'assassins.

10°. La seconde fête de Pâques, au son de la cloche, tous les Français sont assassinés dans Vérone; l'on ne respecte, ni les malades dans les hôpitaux, ni ceux qui en convalescence se promènent dans les rues, et qui sont jetés dans l'Adige percés de coups de stilets.

11°. Pendant huit jours l'armée vénitienne assiége les trois châteaux de Vérone, les canons qu'elle met en batterie lui sont enlevés à la baïonette; le feu est mis dans la ville, et la colonne mobile qui arrive sur ces entrefaites, met ces lâches dans une déroute complète, et leur fait trois mille hommes de troupes de lignes prisonniers, parmi lesquels se trouvent plusieurs généraux vénitiens.

12°. La maison du consul français, à Zante, dans la Dalmatie, est brûlée.

13°. Un vaisseau de guerre vénitien prend sous

A l'époque de la célèbre ligue de Cambray, la République de Venise, attaquée AN V.

---

sa protection un convoi autrichien, et tire le canon contre la corvette française la *Brune*.

14°. Le libérateur de l'Italie, bâtiment de la République, ne portant que quatre petites pièces de canon, et n'ayant que quarante hommes d'équipage, est coulé à fond dans le port même de Venise, par les ordres du sénat. Le commandant du vaisseau *Laugié*, dès qu'il se voit attaqué par le feu de la galère amirale, éloignée d'une portée de pistolet, ordonne à son équipage de descendre à fond de cale, et reste seul sur le tillac au milieu d'une grêle de mitraille, cherche par ses discours à désarmer ses assassins lorsqu'il est frappé à mort. Son équipage, qui se jette à la nage, est poursuivi par les chaloupes vénitiennes qui tuent à coup de hache ceux qui cherchaient leur salut vers la haute mer; un contre-maître blessé s'était accroché à un morceau de bois attenant au château du port, le commandant vénitien lui coupe le poignet d'un coup de hache.

A ces causes, le général en chef, autorisé par le titre XII, article CXXVIII de la constitution, et vû l'urgence des circonstances, requiert le ministre de France, près la République de Venise, de sortir de ladite ville, ordonne aux généraux de division de traiter en ennemis les troupes vénitiennes, de faire abbattre, dans toutes les villes de la Terre-Ferme, le lion de Saint-Marc, etc.

1797. par les principales puissances de l'Europe, ne perdit que quelques établissemens éloignés et qui lui étaient peu utiles; sa puissance, déchut depuis lors moins par la diminution de son territoire, que par l'affaiblissement de son commerce, occasionné par la découverte du cap de Bonne-Espérance ; cependant cet état, dont les troupes réglées, y compris six mille Suisses, formaient vingt-huit mille hommes, et qui pouvait armer cinquante mille hommes en tems de guerre, semblait être en état de faire quelque résistance; il avait d'ailleurs la ressource de sa marine, redoutable en elle-même, puisque le doge *Thomas Mocenigo* conseillait en mourant aux Vénitiens, de borner leur empire aux lagunes et à leurs îles de l'Archipel et de l'Adriatique, qu'ils pouvaient aisément conserver, et plus redoutable encore dans la circonstance où l'on se trouvait, en ce que l'escadre française, retenue dans le port de Toulon par la supériorité des forces navales britanniques, ne tenait pas la mer; mais la résistance que peut faire un état d'une médiocre étendue, dépend des circonstances dans lesquelles

il est attaqué ; le *Pregadi* ne s'attendait pas que lorsque les Français, maîtres de toutes les provinces vénitiennes de terre-ferme, se présenteraient à l'entrée des lagunes, l'empereur, lié par des traités avec la France, ne pourrait lui donner aucun secours. Il comptait sur l'affection des sujets pour la république, et presque toutes les villes de terre-ferme proclamaient leur indépendance : un esprit révolutionnaire se répandait même sur une partie des matelots qui composaient la flotte ; le sénat craignait qu'elle n'arborât le pavillon tricolor.

AN V.

Une confusion extrême régnait dans Venise ; *Buonaparte* offrait la paix : mais entr'autres conditions il exigeait qu'on lui livrât les trois inquisiteurs d'état, et dix principaux membres du sénat, coupables de l'assassinat des soldats français. Non seulemennt les sénateurs tenaient à lâcheté d'abandonner des hommes dont ils avaient dirigé les opérations, mais ils ne se rassuraient pas sur les suites que pouvait avoir cette extradition ; les nobles vénitiens parlementaient moins pour obtenir de meilleures conditions, que pour

1797. donner le tems aux familles patriciennes d'abandonner la ville.

Le 22 floréal le grand conseil remit toute son autorité à trente sénateurs, les chargeant d'aviser aux moyens de sauver la république ; ce comité arrêta que l'ancienne forme démocratique serait rétablie dans Venise telle qu'elle existait avant la révolution de 1296. Le lendemain les Français furent introduits dans la ville. *Augereau*, qui les commandait, fit occuper les principaux postes, les forts et l'arsenal. La nouvelle municipalité fut installée le 27 floréal. Elle publia les articles suivans :

ART. Ier. Le grand conseil, en abdiquant la souveraineté, a bien mérité de la patrie.

II. Il sera fait des remercîmens aux membres de l'ancien gouvernement et au commandant de la force armée, qui ont arrêté dans Venise l'effusion de sang pendant la journée du 12 mai (23 floréal).

III. Le gouvernement accorde une amnistie générale pour tous les délits révolutionnaires, à l'exception des crimes commis dans Venise depuis le moment où le grand conseil abdiqua l'autorité pu-

blique, jusqu'à celui où le général français *Augereau* rétablit la tranquillité dans la ville.

IV. Le général en chef *Buonaparte* sera prié de rendre la liberté aux trois inquisiteurs et aux autres prisonniers d'état.

V. La liberté de la presse est rétablie; mais personne ne pourra être recherché pour des événemens antérieurs à l'établissement de la nouvelle municipalité.

VI. Il sera accordé des pensions aux ci-devant nobles vénitiens qui n'ont aucune fortune.

VII. Les citoyens qui ont éprouvé des pertes dans la journée du 12 mai, seront indemnisés par le trésor public.

VIII. Toutes les dettes de l'état sont mises sous la sauve-garde nationale.

IX. Il ne sera porté aucune atteinte à la sûreté des personnes et au respect des propriétés. Tous les individus qui résident dans la ville, et ceux qui s'y établiront dans la suite, auront toute liberté d'exercer le culte qui leur conviendra.

Ce fut ainsi que le gouvernement patricien de Venise, qui s'était établi à la fin du treizième siècle au milieu des

1797. flots de sang versé par les citoyens, s'éteignit à la fin du dix-huitième sans la moindre secousse; c'était une lampe sur laquelle on souffla. Les Français s'emparèrent des forces navales vénitiennes, avec lesquelles les îles de l'Archipel et de l'Adriatique, qui faisaient partie des domaines de cette république, furent bientôt soumises à la domination française. Parmi ces îles, celles de Corfou et de Céphalonie et quelques autres de moindre grandeur, situées sur les côtes de la Grèce, sont pour la France une acquisition d'autant plus précieuse, que des expériences déjà faites prouvent qu'on pourrait y naturaliser les denrées que nous tirons des îles de l'Amérique, qui nous échapperont tôt ou tard. Le comte de *Carbury*, connu pour avoir transporté à Pétersbourg la roche immense dont on a fait le piédestal de la statue du czar *Pierre Ier*, retiré dans Céphalonie, y avait établi des plantations de café, de sucre et d'indigo. Pour ne rien omettre d'essentiel à la culture de ces plantes qu'il voulait introduire en Europe, il avait fait venir de la Martinique plusieurs agriculteurs pour diriger

diriger ses plantations. Le succès commençait à couronner ses travaux, lorsqu'il fut assassiné, en 1782, par des insulaires grecs. Ses cultures périrent avec celui qui les avait fait naître ; mais le gouvernement français renouvellera sans doute son expérience, et tout annonce qu'elle aura les plus heureux résultats.

CHAPITRE LV.

L'armée d'Italie évacue l'Allemagne et le port de Livourne. Nomination de Barthélemy *à la dignité de directeur de la République française.*

BUONAPARTE, au comble de la gloire, s'occupait à consolider son ouvrage. On parlait diversément du sort futur de l'état de Venise. Les uns pensaient qu'il formerait une république démocratique, d'autres qu'il serait réuni à la république italienne ; d'autres enfin considérant les sacrifices que l'empereur avait faits à la paix, et la balance qui consolide les traités entre les grandes puissances, voyaient dans cette conquête des compensations qui pouvaient

1797. dédommager la maison d'Autriche, sans nuire aux intérêts de la France.

Les troupes françaises avaient entièrement évacué le territoire autrichien dans le Tirol, dans la Carinthie et dans la Basse-Carniole, pour se retirer en Italie. On avait abandonné le port de Trieste, et pendant qu'on rédigeait les articles du traité définitif, le général français, voulant temoigner à l'empereur la plus entière confiance, remettait aux officiers du grand-duc de Toscane la ville et les forts de Livourne. La garnison française en sortit le 3 prairial pour être transportée en Corse; les matelots et les canonniers français et corses furent employés sur les vaisseaux de guerre qu'on avait trouvés dans le port de Venise.

Dans le même tems *Buonaparte* mettait la dernière main à l'organisation de la république italienne qu'il avait créée. Elle avait d'abord été partagée en deux gouvernemens. Le premier, qui comprenait la lombardie autrichienne et quelques villes de l'état de Venise, situées à la gauche du Pô, prenait le titre de république transpadane; le second, formé du duché de

Modène, des trois légations papales et de quelques autres districts à la droite du Pô, s'appelait république cispadane. Les deux gouvernemens réunis eurent le nom de république cisalpine. Je leur ai donné dans mon ouvrage celui de république italienne.

Buonaparte lui écrivait, le 16 germinal, du quartier-général de Scheifling: « Vous me demandez la garantie de votre liberté future. Les victoires que remporte chaque jour l'armée d'Italie, vous la garantissent assez. Chacun de nos triomphes place une base solide à l'édifice de votre constitution. Les ennemis vaincus et dispersés, des milliers de prisonniers entre nos mains, trois provinces autrichiennes conquises, tout cela ne vaut-il pas une déclaration désormais puérile, puisque vous ne pouvez douter ni de l'intérêt ni de la volonté prononcée qui porte le gouvernement français à vous reconnaître libres et indépendans.

» Occupez-vous de l'instruction et du bonheur du peuple; portez au complet les légions lombardes et polonaises; profitez du tems que les armées françaises occupent l'Italie, pour former solidement

1797. une puissance militaire, sans laquelle vous n'aurez ni indépendance ni liberté ».

Pendant que l'Italie prenait une face nouvelle, le mois prairial avait amené l'époque où l'un des cinq directeurs de la République française devait rentrer dans la foule des citoyens. *Letourneur*, exclu du Directoire par la voie du sort aux termes de la constitution, fut remplacé par *Joseph Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse, neveu du célèbre auteur des *voyages du jeune Anacharsis*. Le message du Directoire, qui annonçait aux deux conseils que ce citoyen avait accepté l'éminente magistrature à laquelle on l'appelait, était accompagné de cette lettre : « Le courrier extraordinaire, porteur de la lettre dont vous m'avez honoré le 7 prairial, est arrivé ici le 10 au point du jour, citoyens Directeurs.

» J'obéis à l'acte du Corps législatif, qui m'appelle auprès de vous. Je ne dois sans doute qu'à l'extrême indulgence des représentans de la nation cet éclatant témoignage de leur confiance. Absent de ma patrie depuis trente ans, peu instruit de

son administration intérieure, combien je suis effrayé de la tâche qui m'est imposée! mais je ne crois pas que, dans une semblable circonstance, un bon citoyen soit libre de se refuser à l'honorable marque de bienveillance dont je suis l'objet.

AN V.

» Quelques arrangemens nécessaires et quelques soins qu'exige ma santé souvent altérée, ne me permettront de partir que dans quatre ou cinq jours; je me mettrai alors en route pour aller m'associer aux importantes fonctions que la constitution vous attribue ».

Le Directoire avait arrêté que l'entrée du nouveau directeur dans Paris serait accompagnée de quelque pompe : instruit de cette particularité, il entra dans Paris pendant la nuit, et se présenta au palais du Luxembourg lorsque personne ne l'attendait.

Sa réception était fixée au 18 prairial. Il prononça ce discours dans la séance publique : « En recevant des Représentans de la nation le droit de siéger parmi vous, citoyens Directeurs, le premier sentiment que j'éprouvai, fut celui de mon insuffisance. Témoin de l'éclat de la Répu-

1797. blique française au dehors, plein d'admiration pour elle, je n'ai pu concevoir cet excès de bienveillance qui m'appelait à exercer sa première magistrature.

» Mais bientôt oubliant ma faiblesse, je n'ai plus senti que le bonheur de ma destinée. Assister aux derniers jours d'une révolution triomphante pour en consolider les bienfaits, présider à l'exécution des loix, concourir avec vous et avec le Corps législatif à réparer les maux inséparables d'une longue tempête : quelle carrière, et combien elle a d'attraits !

» Dirai-je que j'ai été conduit par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le Directoire les élémens d'une pacification générale ? J'ai pensé qu'après un grand développement de force et de puissance, la République française se montrerait juste et pacifique, même envers ses plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des empires ; la justice et la modération après la victoire amèneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours la constitution que la France s'est donnée.

» Recevez, citoyens Directeurs, l'assu-

rance de mon inviolable attachement à cette constitution, recevez l'hommage de mes sentimens pour vous; il m'est doux de présumer que notre union, commandée par la loi, sera cimentée par une estime, une confiance et une affection réciproques».

Le président lui répondit: « Citoyen et cher collègue, le Directoire exécutif reçoit avec la plus vive joie, dans son sein, celui que la confiance des Représentans du peuple appelle à partager ses travaux.

» Vous avez su dans des tems difficiles faire respecter la République au dehors, lui conserver d'anciens et de fidèles alliés, et neutraliser la malveillance de ceux qui voulaient lui susciter de nouveaux ennemis.

» Vos vastes connaissances et l'esprit de modération qui vous anime, sont un sûr garant du succès avec lequel vous travaillerez de concert avec nous à l'achèvement du grand ouvrage de la paix. L'élévation de vos principes nous assure aussi que nous saurons la fonder en commun sur des bases justes et des conditions honorables.

» Loin du théâtre des factions qui ont

1797. si long-tems affligé notre patrie à l'intérieur, vous avez pu en juger avec impartialité, et les efforts que vous joindrez aux nôtres pour les étouffer, porteront un caractère infiniment favorable à leur anéantissement.

» Nous espérons que, prenant connaissance des premiers travaux du Directoire, et que, témoin de l'union qui règne entre ses membres, vous nous rendrez estime pour estime, et que vous partagerez, pour leur ancien collègue *Letourneur*, les sentimens qu'il nous inspira par ses lumières, sa probité et ses vertus civiques, pendant les dix-huit mois qu'il demeura au poste éminent que vous allez occuper ».

Ce discours avait été reçu avec d'autant plus d'applaudissemens, qu'il était l'expression de l'opinion publique envers un homme qui, remplissant avec honneur une mission très-difficile, avait négocié la paix entre la République et deux des principales puissances de l'Europe. *Barthélemy* ne jouit pas long-tems de ces sentimens de bienveillance qu'on lui prodiguait. A peine trois mois devaient s'écouler, qu'enveloppé par un concours de

circonstances dans une immense conspiration dont peut-être il ignora toujours le véritable but, arrêté dans le palais même du Directoire par ordre de ses collègues, il fut transporté sur une plage lointaine, laissant à la postérité un exemple mémorable des dangers qui environnent les grandes places. AN V.

CHAPITRE LVI.

Révolution de Gênes.

LA même révolution qui s'était opérée dans Venise, s'annonçait dans Gênes, sans avoir été amenée par les mêmes causes. La forme du gouvernement qui subsistait dans cette république, ne remontait qu'au seizième siècle; elle était l'ouvrage d'*André Doria*, contemporain de *François Ier*. Avant cette époque, les Génois, sous une administration démocratique, avaient joui en Italie durant plusieurs siècles d'une influence principale. Les divisions intestines, plutôt que les guerres étrangères, détruisirent cette prospérité. Les Génois,

1797. accablés par la tyrannie de quelques familles patriciennes, auxquelles, à l'exemple des ancieus Romains, ils confiaient le consulat, substituèrent, en 1190, un podestat étranger aux consuls. Ce magistrat, sans entour, n'était pas assez puissant pour courber sous le joug salutaire des loix ceux qui s'appelaient nobles. Ayant acquis insensiblement les plus considérables propriétés, ils vivaient dans leurs châteaux en véritables souverains, et regardaient l'impunité la plus absolue comme une de leurs prérogatives.

L'histoire du moyen âge nous apprend que les Romains, vers le tems où les maisons d'Anjou et d'Arragon se disputaient le trône de Naples, tourmentés, comme les Génois, par toutes les horreurs de l'anarchie fomentée par les familles patriciennes, qui voulaient forcer le peuple, par l'excès du malheur, à se soumettre au gouvernement aristocratique, avaient mis successivement à leur tête plusieurs étrangers auxquels ils donnaient le titre de premier sénateur de Rome. Les Génois crurent rétablir chez eux la tranquillité publique, et donner en même tems de la

vigueur aux loix, en adoptant ce genre d'administration. Les rois de France, les rois de Naples et les ducs de Milan exercèrent successivement dans Gênes la suprême magistrature. Ces républicains, par ces variations politiques, avaient en vue de conserver leur liberté; mais depuis long-tems ils s'appercevaient qu'en changeant de protecteurs, ils ne faisaient que changer de maîtres. Le gouvernement français en particulier était souverainement détesté, et ce n'était pas sans raison; puisque les rois de France, abusant de la manière la plus criante de la confiance des Génois, cherchaient à morceler le territoire de la République, s'en appropriaient une partie, et, par cette fatale scission, préludaient à la dissolution de l'état.

AN V.

Le Génois *André Doria*, un des plus grands hommes de mer du seizième siècle, était alors au service de France en qualité d'amiral du Levant. Les ministres et les favoris de *François Ier*, qui ne s'accomodaient pas de la franchise et de la hauteur de ce républicain, avaient réussi à le perdre dans l'esprit du roi, et *Doria*,

1797. qui s'en appercevait, se mettait en garde.

La cour de France faisait fortifier Savonne, dont le gouvernement était confié au connétable de *Montmorenci*. Le port de Savonne était meilleur que celui de Gênes. Si la France fût venue à bout de faire de cette ville une principauté particulière, indépendante de la République, son commerce était évidemment ruiné, elle perdait, avec la source de son opulence, non seulement la considération dont elle jouissait en Italie, mais son existence politique était menacée. *Doria*, chargé par ses compatriotes de demander à la cour de France la restitution de Savonne, s'acquitta de sa commission avec une fermeté, contre laquelle vinrent échouer toutes les insinuations directes et indirectes des ministres de *François Ier*; mais elle fut inutile. Le connétable de *Montmorenci*, qui dirigeait alors le conseil de Paris, jouissait des droits d'entrée et de sortie établis sur le port de Savonne. La crainte de perdre ce revenu l'emportant dans son ame sur la justice et sur l'intérêt de l'état, non seulement il fit décider que Savonne ne serait pas rendue

aux Génois, mais il obtint un ordre d'arrêter *Doria*, qui se mit en sûreté. AN V.

Ce marin était propriétaire d'un assez grand nombre de galères armées. Elles bloquaient alors le port de Naples, tandis qu'une armée française pressait la ville du côté de terre. L'empereur *Charles-quint*, instruit des mécontentemens de l'amiral génois, le sollicitait depuis long-tems d'entrer à son service.

La grande ame d'*André Doria* était remplie du magnifique projet de rendre à sa patrie son ancien lustre, en régénérant son gouvernement altéré par le tems et les abus. Les impérieuses circonstances dans lesquelles il se trouvait, déterminant ses résolutions, il ordonna à son fils, qui commandait ses galères, de faire entrer des vivres dans Naples, et de se combiner avec les forces navales espagnoles, pour combattre la flotte française dès qu'elle se présenterait.

Par le premier article du traité conclu entre *Doria* et *Charles-quint*, ce dernier reconnaissait l'entière indépendance de la république de Gènes, le droit qu'elle avait de choisir le mode de gouvernement qui

lui convenait et de le changer à son gré.
1797. L'empereur promettait pour lui et ses successeurs de maintenir cette indépendance de tout son pouvoir, sans exiger de la république aucune espèce de vassalité en reconnaissance de la protection impériale.

A peine le traité était signé, qu'une révolution aussi subite que générale éclatait dans Gênes. *Doria* n'eut qu'à se présenter devant le port avec treize galères et environ cinq cens soldats. Ses amis et sa grande réputation avaient tout fait. Dans une seule nuit, et, sans répandre une goutte de sang, les Français évacuèrent la ville. En vain ils voulaient prendre le chemin de Savonne, le même esprit, qui animait les habitans de Gênes, s'était communiqué rapidement à toutes les parties de la république; elle fut libre en un instant. Le peuple, dans les premiers transports de sa reconnaissance, décora *Doria* du titre glorieux de libérateur de sa patrie, et l'investit du pouvoir nécessaire pour établir une forme de gouvernement capable de faire respecter la république au dehors, et d'assurer au de-

dans la tranquillité publique sur des bases solides.

An V.

Il ne tenait qu'à ce grand homme d'abuser de la confiance que lui témoignaient ses concitoyens, pour usurper dans sa patrie l'autorité que les *Médicis* prenaient alors dans Florence au mileu des plus sanglantes convulsions. *Charles-quint* offrait de favoriser ses vues ambitieuses, s'il en avait eues ; mais soit que ce législateur pressentît combien il était difficile d'asservir ses compatriotes, ou que son ame vraiment républicaine préférât la gloire de son pays à ses avantages particuliers, la crainte d'inspirer des inquiétudes lui fit même refuser la qualité de doge qu'on lui offrait. Mais s'il ne fut pas revêtu de la suprême magistrature, il jouit jusqu'à la plus extrême vieillesse d'une considération personnelle, supérieure à toutes les dignités. Peu d'hommes ont joué un aussi grand rôle que *Doria* sur la scène du monde. Honoré par ses concitoyens comme le génie tutélaire de sa patrie, tenant au dehors par les galères qui lui appartenaient le rang d'une puissance maritime, deux fois sa perte

1797. fut en vain tramée. Ces conjurations n'eurent d'autre effet que d'augmenter dans toute l'Italie la réputation de ce grand homme : il en jouit jusqu'à sa mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Doria, voulant éteindre pour jamais les dissentions qui subsistaient à Gênes entre les familles patriciennes et les familles plébéïennes, chargea de l'administration publique les citoyens, sans distinction de naissance, qui étaient propriétaires d'une quantité déterminée de biens immeubles. Cet ordre de choses avait quelque analogie avec celui qui subsiste en Angleterre, où, pour être éligible au parlement, il faut posséder trois cens livres sterling de rente, environ sept mille livres argent de France, quand il s'agit de la représentation d'une ville ou d'un bourg. Celui qui aspire à la représentation d'un comté doit être riche de six cens livres sterling de rente ; mais la différence entre la condition des personnes dans les deux états consista en ce qu'en Angleterre le citoyen qui, par son industrie s'est procuré les propriétés prescrites par la loi pour être éligible dans la

la représentation nationale, profite immédiatement de son avantage, au lieu qu'à Gênes les citoyens, dont les ancêtres n'avaient pas le bien prescrit par *Doria* pour entrer dans le grand conseil, l'acquirent en vain dans la suite; la porte en resta fermée pour eux. Un livre, qui fut appelé, comme à Venise, le livre d'or, et qu'on aurait dû nommer le livre d'airain, renferma les noms des familles qui devenaient exclusivement législatrices. Toutes les autres restèrent à perpétuité sujètes, sans avoir aucune part active au gouvernement. Ainsi *Doria*, en éteignant la distinction qui subsistait de son tems entre les patriciens et les plebéïens, ne fit que modifier différemment l'aristocratie: il créa une nouvelle noblesse.

Toute l'action du gouvernement se balançait dans Gênes entre quatre corps de magistrature: la seigneurie, le collège, le petit et le grand conseil. La seigneurie se composait du doge, qui restait deux ans en charge, et de douze conseillers d'état. Son emploi était de représenter la république dans les occasions d'éclat, et de préparer les affaires qui devaient être

1797. discutées dans le petit et dans le grand conseil. Huit magistrats nommés chaque année et tous les anciens doges formaient le collège. Il administrait les revenus de la république. Le petit conseil était composé de cent sénateurs, réunis avec le collège. Ce tribunal décidait de toutes les affaires civiles. La justice criminelle était exercée à Gênes par des juges choisis en Italie hors du territoire de la république. Enfin l'assemblée des nobles choisissait chaque année quatre cens sénateurs pour former le grand conseil : le doge et les douze conseillers d'état y avaient voix et séance. Cette assemblée décidait de la paix et de la guerre, et disposait des principaux emplois.

Cette forme de gouvernement ayant été admise, en 1528, par la majorité des citoyens, *Doria* se démit de l'autorité qui lui était confiée. Elle a souffert jusqu'à présent peu d'altération. Cependant la jalousie, qui s'établit entre les anciens et les nouveaux nobles, et entre les uns et les autres et quelques familles populaires qui, ayant acquis dans la suite par le commerce des biens considérables, souf-

fraient impatiemment de se voir exclues du gouvernement de leur patrie, élevèrent des orages dans Gênes. Plusieurs nouvelles familles ont été successivement agrégées au corps de la noblesse, les autres qui, s'adonnant exclusivement au commerce, concoururent au grand crédit qu'obtint la banque de Saint-Georges établie à Gênes au commencement du quinzième siècle, mais dont l'opulence devint si considérable, qu'on pouvait la considérer dans Gênes comme une république particulière qui se régissait par des loix qui lui étaient propres, et qui avait ses magistratures, où les populaires pouvaient entrer comme les nobles. Des circonstances particulières avaient obligé le grand conseil de céder à la banque la souveraineté de la Corse et de quelques colonies que possédaient les Gênois dans le Levant. Elle entretenait des flottes; elle avait des troupes à sa solde; on la considérait comme une puissance, et les huit magistrats qui la dirigeaient sous le nom de protecteurs de Saint-Georges, élus annuellement par les actionnaires, partageaient dans Gênes le crédit de la seigneurie.

AN V.

1797. Cet ordre de choses, qui établissait une balance entre les nobles et les populaires, subsista jusqu'à l'invasion des Autrichiens dans le territoire de Gênes, en 1746. La république fut obligée, pour acquitter les contributions qu'on lui demandait, de tirer de la banque quinze millions de livres, malgré les refus des huit protecteurs de Saint-Georges, qui consentirent enfin d'accepter pour hypothèque de cet emprunt une taxe d'un pour cent sur la valeur des biens fonciers. Alors chacun s'empressa de retirer son argent de la banque, qui, ne pouvant satisfaire à-la-fois tous ses créanciers, refusa de payer. Les billets furent discrédités. La perte de la Corse vint encore augmenter la détresse de la banque; elle était presqu'entièrement tombée en 1751. En vain le gouvernement a fait depuis lors des efforts pour relever cet établissement, il a pu remplir une partie de ses engagemens, mais, ne jouissant plus d'aucun crédit politique, la considération qu'il procurait aux populaires avait disparu; les nobles faisaient sentir leur supériorité jusques dans les assemblées commerciales de la banque.

Depuis lors la haine la plus prononcée subsistait dans Gênes entre les nobles et les populaires ; mais les premiers, investis de toute la force publique, et remplissant toutes les magistratures, arrêtaient aisément les effets d'une vaine malveillance ; il fallait des circonstances particulières pour lui imprimer un caractère capable d'inquiéter le gouvernement : ces circonstances furent amenées par l'expédition des Français en Italie. La situation de la République sur les frontières de France, et la jalousie qui subsistait entr'elle et le gouvernement de Turin, ne lui permettaient pas d'entrer dans la coalition. Elle embrassa la neutralité ; mais dans toutes les circonstances le gouvernement montrait sa partialité en faveur des ennemis de la France, ne pouvant se dissimuler que si la République française triomphait, il était bien difficile que les principes de son gouvernement ne prévalussent dans un petit pays contigu à la France, qui avait avec elle les liaisons de commerce les plus multipliées, et où les idées républicaines exaltaient toutes les têtes.

J'ai rapporté quelques exemples de

1797. cette partialité ; les succès de *Buonaparte*, sans en détruire la cause, suspendaient seulement ses effets ; ils reparaissaient dans toutes les occasions. J'ai parlé d'un soulèvement qui s'était manifesté contre les Français peu de tems après leur entrée dans le Milanais. L'aristocratie génoise en profita pour exciter par des écrits insidieux les habitans des *Feudi-Imperiali* à s'insurger contre les Français, et ces manœuvres clandestines forcèrent les généraux à déployer des mesures rigoureuses pour faire rentrer ces pays dans le devoir. La même malveillance fut renouvelée lorsque *Buonaparte* levait le siége de Mantoue pour marcher contre le feld maréchal *Wurmser*. On supposait que des miracles avaient annoncé cet événement. « Le terme du triomphe des armées françaises est enfin arrivé, disaient les prêtres dans toutes les chaires, elles vont être expulsées de l'Italie. Dieu, qui, en permettant qu'elles y entrassent, ne s'en était servi que comme d'un moyen pour rappeler les enfans de l'église à la pénitence et aux autres vertus chrétiennes, vient de les proscrire ».

En même tems on organisait de nouvelles insurrections. Dans le fief de Sainte-Marguerite, qui renferme la vallée de la Scrivia, était un château susceptible de défense. Le gouvernement de Gênes en avait fait un point de réunion, où l'on enrôlait les Allemands, prisonniers de guerre, qui trouvaient le moyen de s'échapper. Des agens, établis sur les routes, fournissaient des étapes à ces déserteurs. Les uns prenaient le chemin de Sestri-de-Levante, passaient par Sala, et retournaient dans l'armée autrichienne par les états de Venise; d'autres se réunissaient, dans le château de Sainte-Marguerite, à des émigrés des fiefs et à d'autres mécontens, commandés par le marquis *Malaspina*, noble gênois, et attendaient le moment convenu pour un soulèvement général. Le gouverneur de Mantoue, instruit de ce plan, avait envoyé à Gênes le colonel *Mercantini*, qui se tenait caché dans la maison du comte *Girola*, ministre de l'empereur.

Cependant le transport d'une grande quantité de munitions de guerre dans le château de Sainte-Marguerite, avait éveillé

1797. les soupçons de *Faypoul*, ministre de France à Gênes. Il en fit part à *Buonaparte*, qui ordonna sur-le-champ au commandant de Tortonne de faire investir le château de Sainte-Marguerite. On y trouva des sommes considérables, et de grands amas d'armes et de munitions ; mais les conspirateurs avaient eu le tems de s'échapper.

Si l'aristocratie gênoise redoutait l'ascendant de la République française, la masse entière du peuple s'y laissait visiblement entraîner, et c'était le vrai motif des terreurs du gouvernement.

Deux partis, dont les vues étaient entièrement différentes, partageaient la ville. Les Français y solemnisèrent avec beaucoup de pompe le premier jour de la cinquième année républicaine, malgré le déplaisir que cette fête donnait à la faction patricienne. Tous les bâtimens français, qui se trouvaient dans le port, l'annoncèrent dès le matin par des salves d'artillerie, qui furent répétées à midi et au coucher du soleil. Le pavillon tricolor et ceux des puissances, amies de la France, flottaient sur tous les navires : le peuple en foule se portait dans les appartemens et dans

les jardins du ministre français, décorés d'emblêmes et de trophées; des orchestres exécutaient tour-à-tour des airs de danses, des marches guerrières et des chansons patriotiques; on y chanta l'hymne italienne, composée à Milan :

Del despotico potere
Ite al foco iniqui editti.
Son nell' huomo i primi dritti
Eguaglianga e liberta.

Dès lors une fermentation, dont la force augmentait progressivement, annonçait une révolution prochaine, et les obstacles qu'y formait le gouvernement, ne pouvaient avoir d'autre effet que de l'ensanglanter.

L'insurrection s'annonça, dans les derniers jours de floréal, sous la forme d'une émeute populaire. Douze mille ouvriers, ayant à leur tête *Philippe Doria*, après avoir enfoncé les prisons et rendu à la liberté les prisonniers qui n'étaient pas détenus pour crime capital, s'étaient rendus maîtres des principaux postes de la ville, et demandaient à grands cris l'abolition du gouvernement patricial et le rétablissement de la démocratie; les riches bour-

1797. geois, enfermés dans leurs maisons, attendaient l'événement pour se décider, et la plupart des nobles, cédant à leur destinée, abandonnaient la ville ; lorsque le petit conseil crut éloigner la catastrophe ou lui donner une autre impulsion, en armant d'autres ouvriers, auxquels il croyait pouvoir se fier, et les réunissant à quelques soldats restés fidèles à la seigneurie. Cette politique eut d'abord quelque succès ; mais les deux partis populaires finirent bientôt par se réunir : alors le gouvernement se trouvait dans le plus extrême danger. En vain il multipliait les proclamations pour engager les insurgés à rentrer dans l'ordre, en promettant que les collèges rendraient au peuple toute la justice qu'il avait lieu d'attendre. Le tumulte augmentait tous les jours : l'état était en proie à tous les fléaux de l'anarchie ; on pillait les maisons des nobles au nom du peuple ; le désordre était devenu si allarmant, que la famille de l'ambassadeur de France *Faypoul* avait abandonné la ville, et que ce ministre se disposait à la suivre.

Les nobles et les populaires avaient envoyé des députés à *Buonaparte* pour l'en-

gager à soutenir leurs prétentions ; mais pendant qu'on parlementait, l'insurrection était devenue générale : le peuple, souverain de fait, prouvait qu'il l'était de droit, en représentant le premier article du traité entre *Charles-Quint* et *André Doria*, dans lequel on reconnaissait que la république de Gênes avait le droit de choisir le gouvernement qui lui convenait, *et de le changer à son gré*. Près de trois mille individus, soupçonnés d'attachement au parti des nobles, avaient été arrêtés depuis le premier jusqu'au 10 prairial ; le peuple était maître du mole, et menaçait d'enfoncer les portes du palais : le grand conseil, assemblé le 12 prairial, déclara, après une assez longue délibération, que le gouvernement était dissout ; et ayant nommé quatre nobles et quatre négocians pour diriger la république jusqu'à l'établissement d'une nouvelle constitution, il abdiqua l'autorité que lui donnaient les anciennes loix.

AN V.

Au milieu de la fermentation qui régnait dans les esprits, le poste que le grand conseil offrait aux huit nouveaux éphores était si dangereux, qu'ils n'osèrent

pas l'accepter. Le pouvoir resta dans les
1797. mains de l'administration provisoire, nommée par les populaires. Elle enjoignit, le 15, à tous les nobles sortis du territoire de Gênes, d'y rentrer, dans deux jours, sous peine de séquestration de leurs propriétés ; les habitans des deux rivières furent invités par ceux de Gênes à nommer des députés, avec des pouvoirs suffisans, pour poser les bases de la nouvelle organisation sociale ; on forma des gardes nationales sous le nom de légions liguriennes, et tandis que les représentans de toutes les communes, qui formaient l'état de Gênes, travaillaient à la confection d'un nouveau code constitutionnel, toutes les parties de l'administration étaient régies sur le modèle du gouvernement français.

CHAPITRE LVII.

Préludes de la journée du 18 fructidor. Manifeste du prétendant. Déclaration faite au Directoire exécutif par Duverne-de-Presles.

ON a vu dans le chapitre cinquante-deuxième que l'indulgence envers les chefs de la conspiration royale, découverte en pluviôse, avait produit les plus fâcheux effets ; les fauteurs de l'ancien régime l'attribuaient ouvertement à la prépondérance de leur parti, qui entraînait le Directoire lui-même à des ménagemens nécessités par la force des choses. Les émigrés rentraient en France par milliers, et, répandant beaucoup d'argent, les uns parvenaient à faire substituer leurs noms à la place de ceux des défenseurs de la patrie, sur les registres des administrations militaires ; d'autres à se faire inscrire dans les matricules des inspecteurs des charrois, et, munis de certificats constatant cette inscription, ils obtenaient aisément leur radiation de la

1797. liste des émigrés. Non seulement dans l'intérieur de leurs maisons, au milieu d'une foule de domestiques, ils se donnaient les titres proscrits par les loix, affectaient un profond mépris pour les formes républicaines, annonçaient leur triomphe prochain et leur connivence avec les deux nouveaux tiers du Corps législatif, mais ils tenaient la même conduite dans les jardins et dans les autres lieux publics, en présence des spectateurs étonnés de leur hardiesse.

On publiait une lettre de *Louis VIII* aux Français, conçue en ces termes :

« Une douleur profonde pénètre notre ame toutes les fois que nous voyons les Français gémir dans les fers pour prix de leur dévoûment au salut de la France. Mais suffira-t-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes? Dans cette conspiration qu'il leur imputent, dans ces papiers qu'ils publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions? N'est-il pas à craindre enfin, que, supposant des pièces ou se permettant de frauduleuses insinuations, ils ne s'efforcent de nous

peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères. AN V.

» C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre une perfidie que l'expérience du passé nous autorise à prévoir. C'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentimens qui le remplissent; les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère : un père ne craint pas les regards de ses enfans. Ceux de nos fidèles sujets que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront dans cet écrit les instructions qu'ils ont reçues; ceux que la pureté de leur zèle et la sagesse de leurs principes rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qui leur sont données. Tous les Français enfin, qui, partageant notre amour pour la patrie, voudront concourir à la sauver, s'y instruiront des règles qu'ils doivent suivre ; et la France entière, connaissant le but auquel ils tendront de concert, et les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle doit en espérer.

» Nous avons dit à nos agens, nous leur répéterons sans cesse : ramenez notre peuple

1797. à la sainte religion de ses pères et au gouvernement paternel, qui fit si long-tems sa gloire et le bonheur de la France; expliquez lui la constitution de l'état, qui n'est calomniée que parce qu'elle est méconnue; instruisez-le à la distinguer du régime qui s'était introduit depuis trop long-tems; montrez-lui qu'elle est également opposée à l'anarchie et au despotisme, deux fléaux qui nous sont odieux autant qu'à lui-même, mais qui pèsent tour-à-tour sur la France depuis qu'elle n'a plus son roi. Consultez des hommes sages et éclairés sur les nouveaux degrés de perfection dont elle peut être susceptible, et faites connaître les formes qu'elle a prescrites pour travailler à son amélioration.

» Affirmez que nous prendrons les mesures les plus efficaces pour la préserver des injures du tems et des attaques de l'autorité même; garantissez de nouveau l'oubli des erreurs, des torts, même des crimes; étouffez dans tous les cœurs jusqu'au moindre désir des vengeances particulières, que nous sommes résolus de réprimer sévèrement; transmettez-nous le vœu public sur les réglemens propres à corriger

corriger les abus, dont la réforme sera l'objet constant de notre sollicitude; donnez tous vos soins à prévenir le retour de ce régime de sang, qui nous a coûté tant de larmes, et dont nos malheureux sujets sont encore menacés. AN V.

» Dirigez les choix qui vont se faire sur des gens de bien, amis de l'ordre et de la paix, mais incapables de trahir la dignité du nom français, et dont les vertus, les lumières, le courage, puissent nous aider à ramener notre peuple au bonheur; assurez des récompenses, proportionnées à leur service, aux militaires de tous les grades, aux membres de toutes les administrations qui coopéreront au rétablissement de la religion, des loix et de l'autorité légitime; mais gardez-vous d'employer, pour les rétablir, les moyens atroces qui ont été mis en usage pour les renverser. Attendez de l'opinion publique un succès qu'elle seule peut rendre solide et durable, ou, s'il fallait recourir à la force des armes, ne vous servez du moins de cette cruelle ressource qu'à la dernière extrémité, et pour donner à l'autorité légitime un appui juste et nécessaire.

1797. » Français, tous les écrits que vous trouverez conformes à ces sentimens, nous nous ferons gloire de les avouer; si l'on vous en présente où vous ne connaissiez pas ces caractères, rejetez-les comme des œuvres de mensonge : ils ne seraient pas selon notre cœur.

» Donné le 10 mars, l'an de grâce 1797, de notre règne le deuxième ».

Signé *Louis*.

J'ai déjà parlé de la confession de *Duverne-de-Presles*, impliqué dans la conspiration de pluviôse, sous le nom de *Dunan*, épicier. Elle fut insérée au mois de ventôse dans les registres secrets du Directoire; cette pièce, considérée en elle-même et comme la déclaration d'un homme condamné, qui croit alléger sa peine en faisant les aveux qu'on lui demande, obtiendrait peu de confiance; mais il n'en est pas de même, lorsqu'on entre dans ses circonstances particulières, et sur-tout qu'on la combine avec les papiers trouvés chez *Lemaître* à l'époque des événemens de vendémiaire, l'an 4, avec les pièces de la conspiration de pluviôse, et les diverses parti-

cularités qui précédèrent la journée du 18 fructidor. An V.

L'importance de l'événement que je vais rapporter, m'oblige de la placer sous les yeux de mes lecteurs :

« Je ne dissimule point, en commençant cet écrit, citoyens Directeurs, que c'est l'acte de ma condamnation que je mets dans vos mains. Mais quoique je sois loin d'être insensible à mon intérêt personnel, je me suis tellement persuadé que c'est un tout autre motif qui m'a déterminé à une démarche bien difficile à mésinterprêter, que je n'hésiterais point à l'entreprendre, lors même que je n'aurais pas pour me rassurer l'engagement que vous avez pris avec moi.

» Beaucoup de tentatives ont été faites depuis la révolution pour relever le trône : toutes ont échoué ; mais la plupart ont coûté la vie à un grand nombre d'hommes de l'un et de l'autre parti. Rien n'a découragé les Royalistes, et il y a eu jusqu'à présent tant de raisons pour justifier leurs espérances, qu'on ne doit pas être étonné qu'à côté d'une conspiration éteinte il s'en relève une nouvelle d'autant plus

1797. dangereuse, qu'à ses propres ressources elle ajoute l'expérience des fautes qui ont entraîné la ruine des autres. Il peut s'en former quelqu'une qui réunisse assez de moyens pour oser attaquer le gouvernement à force ouverte; alors le sang français coulerait encore à flots. C'est pour empêcher le retour de ces scènes de désolation, que j'ai formé le projet de faire connaître tous les fils de la conspiration, à la tête de laquelle je me trouve; je trahis la cause de la royauté, je le sais: mais je crois servir ceux des Français qui la désirent, en détruisant les fondemens de leurs chimériques espérances.

» Il y a bientôt deux ans que je me suis chargé des intérêts du roi à Paris. Dès cette époque je sentis que les Royalistes n'auraient une véritable consistance que lorsque, réunis autour d'un centre commun, ils agiraient ensemble. Je fis tous mes efforts pour amener à ce centre d'unité tous les chefs de la Vendée et de la Bretagne, et les agens répartis dans les départemens, lesquels tendaient à la même fin par des moyens contradictoires. J'allai dans la Bretagne, dans la Vendée, en Suisse, où ré-

side un ministre anglais, chargé spécialement de seconder les Royalistes; j'allai à l'armée de *Condé*: je vis le roi. Enfin je viens de faire un voyage en Angleterre, dans lequel je me suis expliqué avec le comte *d'Artois* et les ministres anglais. Il ne fallait pas moins que toutes ces courses pour faire renoncer chacun de ceux, auprès de qui elles étaient dirigées, au plan particulier qu'il avait adopté, et pour faire ajourner les divisions qui existaient. Je crois que je n'aurais jamais eu de succès durable dans la Vendée: aussi ai-je été loin de regarder comme un événement malheureux la soumission des insurgés. Elle nous servait en nous donnant la facilité de développer entièrement un plan plus sage, par cette seule raison qu'il embrassait toute la France et qu'il excluait tout autre mouvement partiel que celui qui nous aurait rendus maîtres de Paris, en renversant le gouvernement ».

» Voici le plan approuvé par le prétendant, qui seul en a connu la totalité; le ministre anglais et les princes français ont adopté ce qu'on leur a montré de ce plan; on a cherché à faire marcher de concert

les mesures politiques et les mesures mi-
1797. litaires :

« La France était divisée en deux agences ; l'une qui comprend les provinces de Franche-Comté, Lyonnais, Forêt, Auvergne, et tout le midi, confiée à M. de *Précy* ; l'autre, qui s'étend sur le nord de la France, dirigée par les agens de Paris. Ces deux agences unies par une correspondance active et régulière, de manière qu'aucun mouvement ne soit entrepris par l'une sans savoir si l'autre est en état de la seconder.

» Les deux agences auront une correspondance directe avec le roi et avec les ministres britanniques, pour les secours que les agens emploieront indépendamment des instructions données par les Anglais Le second objet de la correspondance anglaise sera de leur donner les connaissances qui tendent au service de la cause, mais jamais celles dont le résultat pourrait être de leur faciliter la prise de quelqu'une de nos places maritimes ; le roi et son conseil n'ayant jamais cessé de penser que les services des Anglais sont des services perfides, qui n'ont pour but que la ruine de la France.

» Les agens municipaux subdiviseront l'étendue, dont la direction leur est donnée, en autant de commandemens militaires qu'ils le jugeront convenable ; ils soumettront leur travail au roi, et lui proposeront les personnes qu'ils croiront pouvoir remplir avec intelligence et fidélité les places de commandans en chef des divers arrondissemens ; les commandans recevront leurs pouvoirs du roi : mais ils ne correspondront directement qu'avec les agens supérieurs.

» Les agens principaux, et sur-tout ceux de Paris, n'épargneront rien pour ramener au parti du roi les membres des autorités constituées. Ils peuvent promettre à tout individu les avantages personnels que son importance peut le mettre en droit de désirer, sans exception de personnes, pas même des membres de la Convention qui ont voté la mort de *Louis XVI* ; mais ils ne prendront jamais aucun engagement qui pourrait laisser croire que l'intention du roi est de rétablir la monarchie sur des bases nouvelles. Le roi fera tout pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'ancien régime ; mais rien ne pourra

1797. le décider à changer la constitution. Dans le cas où un parti puissant dans les conseils proposerait de reconnaître le roi à des conditions, les agens de Paris engageraient ce parti à députer auprès de S. M. un fondé de pouvoirs, avec lequel elle discuterait elle-même les vrais intérêts de la France.

» Le but qu'on se propose est le renversement du gouvernement actuel. C'est dans la constitution actuelle elle-même qu'on peut trouver le moyen de la détruire sans grande secousse ; les fréquentes élections offrent des facilités de porter en majorité les royalistes aux places du gouvernement et de l'administration.

» Jusqu'à ce moment, les royalistes n'ont su tirer aucun parti de leur nombre ; la pusillanimité les a éloignés des assemblées primaires, ou s'ils y ont porté des votes, ils l'ont fait sans concert préalable ; et leurs voix se sont perdues sur les sujets que chacun préférait en particulier. Pour obtenir la majorité des suffrages dans les assemblée primaires, il faut trois choses : 1°. forcer les royalistes d'y aller ; 2°. les forcer de réunir leurs suffrages sur des individus désignés ; 3°. faire

voter, dans le même sens qu'eux, cette classe d'hommes qui, sans attachement à un gouvernement plutôt qu'à un autre, aiment l'ordre qui garantit leurs personnes et leurs propriétés. Afin de parvenir à ce triple but, il sera formé deux affiliations, l'une composée de royalistes éprouvés, l'autre des royalistes timides, des égoïstes, des indifférens. Il est inutile que j'entre à cet égard dans aucun détail, puisque vous avez les réglemens de ces instituts.

» Ils choisiront les royalistes les plus courageux pour en former des compagnies dont le nombre sera proportionné aux moyens pécuniaires que les agens pourront destiner à ce service ; ils leur fourniront des armes et des munitions.

» Ces compagnies seront prêtes à se rassembler, sur-tout dans le tems des assemblées primaires. Elles auront à cette époque pour objet, de repousser tout autre parti armé ou non armé, qui s'opposerait à la liberté des élections, bien entendu qu'elles ne prendront jamais les armes les premières et qu'elles ne se montreront qu'avec les couleurs républi-

1797. caines. Elles s'occuperont encore à forcer par menaces ou autrement les égoïstes et les indifférens à se rendre aux assemblées primaires.

» Les agens encourageront et faciliteront la désertion sous prétexte des travaux de l'agriculture. On préparera les paysans à un nouveau soulèvement ; mais nulle part on n'en excitera qu'après les ordres des agens supérieurs.

» S'il arrivait que le succès des préparatifs militaires fût tel, qu'on pût raisonnablement se flatter de renverser le gouvernement, on renoncerait aux moyens des assemblées primaires et on profiterait du moment favorable pour arriver directement au rétablissement pur et simple de la monarchie. Enfin dès que les agens de Paris croiront assuré que le roi ne peut tarder d'être proclamé, soit par suite des mesures que prendront les deux conseils où ses partisans seraient en majorité, ou par des moyens militaires, ils chargeront sur-le-champ un royaliste sûr de lui en donner avis, et pour ramener immédiatement un prince du sang dont la présence fasse taire toutes les ambitions particulières.

» Pour développer ce plan il fallait des fonds, l'Angleterre seule pouvait les fournir. *Précy* a obtenu pour l'agence dont il est chargé, la permissson de tirer sur M. *Vickam*, ministre d'Angleterre en Suisse, les fonds qui lui seraient nécessaires, sauf l'approbation de M. *Vickam*. J'ai obtenu soixante mille livres sterling pour les dépenses préparatoires, trente milles livres sterling qui devaient m'être payées dans le mois de la proclamation du roi, à condition pourtant que nous n'agirions pas avant les élections, quinze milles livres sterling pour achat d'habits blancs nécessaires à l'habillement de quelques corps.

» Enfin on devait faire passer par nos mains des fonds dont la quantité n'était pas déterminée pour transmettre à MM. de *Puysaye* et de *Frotté* dont la position exige des dépenses plus considérables que celle de nos autres arrondissemens.

» M. de *Puisaye* qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution, veut depuis long-tems se déclarer ; nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment. Il

1797. étend ses intelligences depuis Brest jusqu'à Laval : je crois qu'il compte sur plusieurs corps employés dans cette partie.

» M. de *Frotté* était encore à Londres à l'époque de mon départ, mais il comptait se rendre immédiatement en Normandie où il a laissé les officiers qui servaient jadis sous ses ordres. M. de *Rochecot* est chargé de préparer le Maine, le Perche et le pays Chartrain. M. de *Bourmont* ne fait que commencer ses fonctions depuis l'Orient, jusqu'à Caen. M. *Mallet*, ancien aide-major de Château-Vieux, est chargé de la haute Normandie et de l'île de France jusqu'à Paris. Car tous nos arrondissemens, jusqu'à cinquante lieues, forment un triangle, dont un angle s'appuye sur Paris. Dans l'Orléanais est employé M. *Duglatz* : je ne connais pas la mesure dans laquelle il se trouve. La Picardie, le Sénonais et la Brie sont encore sans chefs ; nous attendions un M. *Bultes* qui nous est annoncé comme ayant de puissantes intelligences dans la première de ces provinces.

» Nous nous occupions à renouer des intelligences dans la Vendée. A Paris il

AN V.

y a deux compagnies de formées : une d'elles est, je crois, aux ordres de M. de *Frinville*, je ne connais pas le commandant de l'autre. Paris est le foyer de nos intelligences. Jusqu'à présent nous n'avions pas essayé de corrompre à prix d'argent, nous l'aurions tenté maintenant, afin de nous procurer des données sûres, sur les projets du gouvernement. J'avais entre les mains le plan de descente en Irlande, ou plutôt le rapport de *Carnot* relatif à ce plan. Je sais bien comment on me l'a procuré, mais je ne sais pas qui.

» Nous mettions beaucoup d'importance à gagner la police. Mais nous étions très-peu avancés à cet égard. Nous tirions aussi toutes les semaines un extrait du rapport des commissaires du pouvoir exécutif sur la situation de l'opinion publique dans les départemens.

» Je ne sais d'où nous venait l'opinion que le ministre de la police ne serait pas éloigné lui-même de nous servir, peut-être uniquement de ce qu'il passe pour modéré, et de la guerre que lui faisaient les Jacobins ; nous pensions de même

1797. du ministre de l'intérieur, et sans doute par la même raison.

» Mais dans les conseils, nous avons trouvé plus de facilité. Dès le mois de juin de l'année dernière, il nous fut fait des propositions au nom d'un parti qui se disait puissant : nous le transmîmes au roi. On offrait de le servir à condition qu'il n'y aurait d'autre changement à la constitution actuelle que la concentration du pouvoir exécutif dans sa personne. Le roi accepta le service, mais voulut discuter la condition. Il demanda en conséquence qu'il lui fût envoyé un fondé de pouvoirs; depuis lors il n'a cessé de le demander, mais le parti étant beaucoup plus faible qu'il ne s'était annoncé, a relaché de ses prétentions sans pourtant y renoncer entièrement.

» De notre côté pensant à relever le trône par le moyen même des deux conseils, nous avons jugé qu'ils resteraient les maîtres d'imposer au roi leurs conditions, et nous n'avons pas insisté sur l'envoi. Il est parti il y a environ deux mois quelqu'un qui, à ce que je crois, a porté au roi la liste des membres qui désirent la monarchie et dont le nombre s'élève à

cent quatre-vingt-quatre : je n'affirme rien sur ce fait. La veille ou l'avant-veille de notre arrestation, une personne était venue proposer de donner encore au roi une soixantaine de députés. Elle s'engageait à obtenir une déclaration formelle du fils du duc d'*Orléans*, portant qu'il ne prétend aucunement au trône ; on proposait même d'envoyer le jeune prince auprès du roi. Nous écoutions tout sans prendre d'engagement formel.

» L'importance dont il pouvait être pour nous de gagner les corps attachés aux différens services à Paris, ne nous avait pas permis de négliger cette mesure. Nous avions quelques succès et nous nous flattions d'un plus grand, puisque c'est à l'occasion des démarches où cet espoir nous a entraînés, que nous avons été arrêtés. Plusieurs de nos agens s'occupaient des administrations particulières, un d'eux m'a dit être sûr que dix présidens d'administrations municipales étaient gagnés ; mais il ne faut pas ajouter foi à ce dire : les royalistes se sont toujours fait illusion sur le nombre de leurs partisans.

» Nous avons payé plus d'une brochure,

1797. nous avons inséré des articles dans plus d'un journal ; mais il est des faits que je ne veux dire que verbalement.

» L'agence de M. de *Précy* était dans un état bien différent que la nôtre : ses préparatifs n'ont été que militaires jusqu'à présent. Ce n'est que dernièrement qu'il vient d'adopter nos mesures politiques. Il est dans ce moment à Berne, où il reçoit les comptes que lui rendent les agens particuliers ; il y en a dans tout le midi. On avait beaucoup de peine, dès l'année dernière, à arrêter l'ardeur d'une partie d'entre eux, qui voulaient à toute force se soulever. C'est à Lyon qu'il a le plus de partisans. Son grand objet est de s'assurer de quelque ville forte, pour ménager l'entrée en France de l'armée de Condé. Il a des intelligences à Besançon.

» Vous voilà instruit dans le secret de la conjuration, je suis convaincu qu'il suffirait, pour la déjouer, de publier ma lettre et les réglemens des deux associations. A cette lecture vous verriez tous les royalistes rentrer en terre, et pour ce moment vous seriez tranquille sur leurs entreprises ; mais

mais il ne suffit pas qu'ils y renoncent pour le moment, il faut leur en ôter pour toujours la pensée. AN V.

» Il va arriver deux choses; la première, que les royalistes qui pensent que le gouvernement ne tient que les chefs de la conspiration et rien du tout de la conspiration même, voudront continuer le même plan. En conséquence ils proposeront au roi et aux Anglais d'envoyer de nouveaux agens pour nous remplacer en marchant sur nos traces, mais avec plus de précautions; la seconde, que d'autres royalistes qui veulent renverser le gouvernement par des excès, forts de notre mauvais succès, proposeront à Londres et à Blankembourg de gagner les jacobins; ces hommes énergiques ramèneront la terreur, et à la suite de la terreur, viendra la royauté.

» Il existe encore un parti royaliste, qui compte sur l'appui de l'Espagne; à sa tête sont MM. de *Lavauguyon* et d'*Antraigues*.

» La personne qui nous est connue sous le nom de *Thébaut* est M. *Despomelles* maréchal de camp avant la révolution. Il peut s'être chargé de nous remplacer, mais provisoirement : car il est trop pru-

dent pour prendre sur son compte une
1797. si pé rilleuse besogne.

» Je n'ai jamais entendu parler de la veuve *Joye*, avant mon interrogatoire ; c'est sûrement un nom de guerre. La personne qui le prend n'a pas eu des correspondances avec nous, mais vraisemblablement avec *Lemaître*, dont *Dutheil* mon correspondant de Londres, était aussi le correspondant ; *Duval* est le nom que j'avais pris en Angleterre, ayant coutume d'en prendre un nouveau, dans chaque voyage que j'y faisais.

» Nous ne connaissons pas les membres du corps législatif qui sont de notre parti. *Lemerer* et *Marsan*, étaient nos seuls intermédiaires, mais les autres sont la plus grande partie de ceux qui forment la réunion de Clichy. L'individu qui nous a procuré le rapport de *Carnot* sur le projet de descente en Angleterre, doit être employé au dépôt des places et cartes, appellé peut-être bureau des *hydrographes* ou *typographes*. Je crois que cette pièce a dû être enlevée pendant une absence que fit le chef du bureau dans le cours du mois de frimaire.

» L'Angleterre payait ici un nommé *Hardamberg*, il avait des rapports directs avec *Saladin*. Elle paye également un nommé *Vincent* que le ministre de la police doit connaître.

» Une correspondance qui ne nous est pas tout-à-fait étrangère est celle de M. d'*Antraigues* avec M. *Sourdat* père. *Sourdat* écrit soit à un abbé *André*, qui se fait nommer *Lamarre*, soit à M. de *Valdené* connu par l'affaire de *Lemaître*. Ces deux MM. sont à Lauzanne ou à Vevay. Ceux-ci transmettent les lettres à un abbé de *Larenie* à Bellinzone, sous le couvert, je crois, du directeur des postes de cet endroit. Ce dernier envoie à Venise où se tient d'*Antraigues*. De Venise les détails vont à M. de *Lavauguyon*. *Sourdat* écrit aussi directement à Bellinzone, tantôt à l'abbé de *Lorraine*, sous le nom de *Grégoire Letoni*, tantôt à *Marco Philiberti*, ou même à d'autres. Il y a encore une correspondance directe adressée à *Marco Philiberti* banquier de Bavière. La correspondance de l'intérieur est sans intérêt quelconque ».

Le général *Buonaparte* avait fait arrêter,

en Italie, d'*Antraigues*, dont il est ques-
1797. tion dans la déclaration que je viens de rapporter, et qui était cité dans les instructions dont *Brottier* et *Lavilleurnois* se trouvaient porteurs, comme le ministre avec lequel ils devaient principalement correspondre. Il trouva le moyen de s'échapper dans le tems où l'on devait le conduire à Paris ; mais ses papiers furent envoyés au Directoire, et il était assez public qu'ils compromettaient un grand nombre de membres des deux conseils.

Le Directoire avait donc la preuve matérielle non seulement qu'il existait une conjuration contre le gouvernement, mais il connaissait tous les moyens employés pour la faire réussir. Les royalistes disaient hautement que la constitution elle-même leur fournissait les moyens pour renverser la République ; et, dans une circonstance aussi épineuse, lorsque le devoir du conseil des Cinq-cens était d'écarter les sinistres présages qui se manifestaient, l'entortillage de sa conduite étonnait les républicains.

Une sorte d'anarchie dans les délibérations, qui devaient être les plus ré-

AN V.

fléchies, des motions d'ordre intempestives lancées au milieu des travaux les plus importans; les superstitions et les préjugés caressés, défendus du haut d'une tribune, d'où la raison ne devrait cesser de lancer contr'eux les armes de la persuasion; l'insoumission aux loix de l'état excusée, et la déclaration du refus d'y obéir, préconisée comme un motif déterminant de céder à la rebellion; les prêtres, soumis aux loix, livrés à la dérision des réfractaires; l'émigré rentrant avec le fugitif, prêt à armer ses partisans en faveur de l'ennemi étranger qui le soudoyait pendant son exil; les finances mises en oubli devant l'intérêt des cloches; un rapport, rempli d'erreurs, qui semblait n'exagérer les ressources disponibles, que pour éluder des ressources nouvelles; les impôts de l'année courante décrétés à peine lorsqu'elle se terminait, comme si on eût voulu en réserver l'exploitation intacte en faveur de la royauté : tout cela avait fait dire dans le conseil des Anciens, que la contre-révolution était dans celui des Cinq-cens.

Le Directoire crut devoir destituer les

1797. ministres de l'intérieur et de la police : il est certain qu'ils avaient montré beaucoup de zèle et beaucoup de talens dans l'exercice de leurs fonctions ; mais la déclaration de *Duverne-de-Presles* suffisait sans doute pour déterminer le Directoire, auquel, un jour, on pouvait demander compte non seulement des mesures qu'il avait prises pour le maintien de la constitution, mais de celles qu'il avait négligé de prendre. Cet acte du gouvernement fut présenté au conseil des Cinq-cens comme une calamité publique. L'attention qu'avaient les royalistes de diriger les élections en leur sens, au moyen d'associations cachées, mais actives, avertissait les républicains d'employer les mêmes armes pour former une balance. De là l'introduction des nouvelles sociétés populaires, connues sous le nom de cercles constitutionnels : les deux conseils en ordonnèrent la clôture.

Enfin, vers les premiers jours de fructidor, on ne parlait à Paris que de la division qui s'était introduite entre les membres du Directoire exécutif, et de la guerre qui paraissait déclarée entre les

deux Conseils et le Directoire. On était convaincu qu'une catastrophe tragique menaçait la majorité des directeurs, ou que la représentation nationale serait de nouveau mutilée ; on parla de réconciliation, il paraît même qu'il y eut des démarches à ce sujet ; mais les hommes qui avaient étudié la marche des passions humaines, ne se rassuraient pas aisément, et la séance publique du Directoire, du 10 fructidor, fixa leur opinion.

AN V.

CHAPITRE LVIII.

Séance du Directoire exécutif, le 10 *fructidor. Discours de* Révellière-Lépeaux, *président du Directoire.*

DANS cette séance devaient être présentés au Directoire un ministre plénipotentiaire de la république italienne, et le général *Bernadotte*, chargé, par *Buonaparte*, des drapeaux pris aux Autrichiens et aux Vénitiens dans les derniers combats en Italie et en Allemagne.

Le nouvel ambassadeur, conduit par

le ministre des relations extérieures, *Tal-*
1797. *leyrand*, présenta ses lettres de créance, et prononça un discours d'usage. Le président du Directoire, *Révellière-Lépeaux*, lui répondit :

« Qu'il est grand pour la République française le jour où elle reçoit l'envoyé d'un peuple devenu libre par elle ; d'un peuple qui se place au rang des puissances, malgré les sourdes menées et le dépit mal déguisé de ceux qui ont tant fait pour qu'on l'abandonnât aux fers et aux vengeances de ses anciens maîtres ! Non, la république cisalpine n'est point précaire ; elle subsistera avec gloire, elle sera l'alliée de la France, les peuples qui la composent peuvent y compter.

» Des hommes, il est vrai, qui abusent lâchement de leur position pour tout calomnier, ont fait entendre leur censure. Semblables au serpent caché sous les fleurs, au milieu des louanges arrachées par la crainte et dictées par l'astuce, ils ont osé glisser des doutes empoisonnés sur la légitimité de la conduite du général, et sur le résultat des opérations de son intrépide armée. Jetant ensuite une partie du mas-

que dont ils s'étaient couverts, ils ont eu l'insolence de vous déclarer que vous ne pouvez être libres que par leur volonté. Les insensés! De pareils discours paraîtraient le comble du délire, si tout ce qui se passe autour de nous ne nous donnait l'affligeante certitude que ces traits appartiennent à un systême, lié pour détruire la liberté sur le globe, pour anéantir la République française et tout ce qui peut l'affermir et l'honorer.

» Non, guerriers immortels, vous n'aurez pas opéré tant de prodiges en Italie, sans y laisser un monument durable de votre gloire : un état libre et des alliés fidèles à votre patrie. Non, peuples de la Cisalpine, vous n'aurez point goûté les premiers fruits de l'indépendance pour retomber dans les fers. Quelques misérables intrigues dirigées par des fauteurs connus du despotisme, ou les discours plus ou moins équivoques de ces hommes qu'on a vus se jeter dans tous les partis, ne règleront point vos destinées. L'envieux serpent brisera ses dents sur la lime, et les pygmées ne détruiront pas l'ouvrage des géans.

1797. » Votre gouvernement et votre nation, citoyen ministre, peuvent donc se reposer sur la grandeur et la loyauté de la nation française, sur le courage et sur l'habileté de ses guerriers, et sur la droiture et la constance du Directoire exécutif. Son vœu le plus ardent, comme sa volonté la plus ferme, est que vous soyez heureux et libres ».....

Bernadotte, en présentant les drapeaux enlevés par l'armée d'Italie, s'exprima en ces termes : « Je partirai bientôt pour rejoindre cette brave et formidable armée où votre confiance et le désir de mon général me rappellent. Puissé-je en y arrivant donner la certitude à mes compagnons d'armes que les tems de troubles et d'alarmes ont disparu en France pour n'y plus revenir ! Puissé-je leur dire enfin : vos pères, sur le bord de la tombe; vos mères, chargées d'années et d'infirmités; vos épouses et vos enfans, quoique vivant dans une honorable pauvreté, se glorifient de vous appartenir; parce que la patrie reconnaissante sent que c'est à votre courage qu'elle est redevable de sa liberté et de sa gloire.

» Et vous, dépositaires suprêmes des loix, certains du respect et de l'obéissance constitutionnelle des soldats de la patrie, continuez d'exciter l'admiration de l'Europe, comprimez les factions et les factieux, terminez le grand ouvrage de la paix : l'humanité la réclame, elle désire qu'il ne soit plus versé de flots de sang ».

Le président répondit en ces termes :

« C'est en vain que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser ; c'est en vain que, pour les seconder, de lâches déserteurs de la cause républicaine ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des *Bourbons*, et leur honneur et leur patrie ; que chaque jour leurs mains criminelles sappent l'édifice de nos loix, et que leur bouche impure essaye de ternir l'éclat des plus étonnans, des plus nobles et des plus touchans résultats de la forme de notre gouvernement et du triomphe de nos armées. C'est en vain qu'ils tentent tout pour armer les citoyens les uns contre les autres ; qu'ils veulent allumer le flambeau des guerres civiles, afin de dévorer la République et de re-

lever la monarchie sur ses sanglans dé-
1797. bris ; que sans cesse ils énervent l'action exécutive et versent l'infamie sur ceux qui la dirigent, d'abord, afin de pouvoir dire que le gouvernement républicain est trop faible pour maintenir la paix et l'ordre public, et, en second lieu, pour trouver moins d'oppositions à leurs projets subversifs. C'est en vain qu'on jette au milieu de nous le levain de la plus dangereuse fermentation et les brandons d'une éternelle discorde, en rappelant par nombreuses bandes les suppots du fanatisme et ceux de l'aristocratie, et cela, lorsque le tems n'a pas encore donné au gouvernement cette stabilité, et aux loix cette vigueur, qui ne s'acquièrent que par la pratique et par l'habitude.

» C'est en vain que, loin de s'occuper à mettre les ames et les esprits d'accord avec la forme du gouvernement, on a constamment travaillé à éteindre l'esprit public, tellement qu'on est parvenu à dégrader une jeunesse naturellement ardente et généreuse; une jeunesse qui, suivant l'impulsion de son âge et les nobles élans d'une ame élevée, se montre si sen-

sible aux premiers accens de la liberté ; on est parvenu, la postérité le croira-t-elle, à lui faire appeler un maître et demander des fers ; des fers pour des mains qui peuvent rester libres !

» Enfin, c'est en vain que la plus affligeante pénurie, prolongée depuis si long-tems, et le premier fruit de cet affreux systême vient encore augmenter la difficulté des circonstances. Semblable à *Hercule*, la République naissante étouffera tous les serpens qui assiègent son berceau.

» Non, généreux soldats, le fruit de tant de triomphes, dont on nous présente encore ici de nouveaux monumens, ne sera pas perdu. Les tentatives des ennemis ouverts seront vaines, et l'œuvre des ténèbres de ces hommes qui invoquent sans cesse la constitution en la violant sans pudeur, ne sera point consommée : elle retombera sur ses auteurs.

» Quant au Directoire exécutif, il ne pactifiera point avec les ennemis de la République, pour en faire un honteux trafic. Il ne se laissera point effrayer par les dangers les plus réels, non plus que séduire par de trompeuses promesses ; il

1797. ne reconnaîtra d'autorités que celles que la constitution a créées, et il ne les reconnaîtra que dans la ligne qu'elle leur a tracée. Il n'oubliera pas qu'elle doit régner également sur tous, et que l'autorité qui se place au-dessus d'elle a par là même cessé d'être légitime. Le nombre ou l'espèce de ses ennemis ne l'épouvantera pas. . . .

» Tels sont, brave général, les sentimens qui animent le Directoire exécutif. La vue des trophées que vous lui présentez, arrachés aux ennemis par les armées républicaines, l'élève aux plus sublimes idées, et redouble encore son énergie. Il en jure par la volonté nationale et la valeur de nos guerriers, la République sera sauvée, la République sera puissante, glorieuse et tranquille ».

Les allusions des deux réponses prononcées par *Révellière-Lépeaux* à plusieurs discours tenus dans le conseil des Cinq-cens, frappaient tous les esprits. Relevées avec amertume dans un grand nombre d'ouvrages périodiques, elles augmentaient l'anxiété générale déjà très-grande. Des propositions de paix entre

la France et l'Angleterre avaient été renouées depuis les préliminaires de Léoben. Lord *Malmesbury* était venu à Lille, où le Directoire avait envoyé, en qualité de ministres plénipotentiaires, l'ancien directeur *Letourneur*, l'ex-conventionnel *Maret* et l'officier de marine *Pléville-Pelay*, aujourd'hui ministre de la marine. On assurait que non seulement les dissentions entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif arrêtaient les négociations de Lille, mais qu'elles serviraient de prétexte à l'empereur pour rompre les préliminaires et recommencer la guerre. Les deux conseils pressaient l'organisation de la garde nationale, dissoute après les événemens de vendémiaire, an 4; ils paraissaient vouloir s'en faire un rempart contre les entreprises du Directoire. Les Parisiens, instruits par leur propre expérience, montraient une répugnance formelle à s'enrôler.

Paris paraissait calme et tranquille; aucune agitation ne se montrait au dehors, aucun rassemblement ne pouvait inquiéter l'administration; mais une morne tristesse était peinte sur tous les visages.

1797. On savait que le comité des inspecteurs de la salle des Cinq-cens, chargé d'une surveillance active, s'assemblait toutes les nuits, qu'un grand nombre de députés assistaient à ses séances ; mais on ne savait pas de quelle nature étaient ses délibérations. Les bruits les plus sinistres circulaient ; on assurait que Paris était cerné par des troupes de ligne, et qu'un événement tragique menaçait cette capitale. Chaque jour on annonçait la catastrophe pour le lendemain, et le père de famille, après avoir passé la journée dans les alarmes, rentrait chez lui avec la persuasion que sa femme et ses enfans seraient réveillés par le son du tocsin ou le bruit du canon.

CHAPITRE LIX.

Journée du 18 fructidor.

A QUATRE heures du matin le canon d'alarme se fit entendre sur le Pont-Neuf. A ce signal, quelques corps de troupes, entrées dans Paris pendant la nuit

nuit et réunies à la garnison de cette capitale, formant en tout huit ou dix mille hommes, se mirent en mouvement. Une partie de l'armée avait ordre de cerner l'enceinte où siégeaient les deux conseils, l'autre devait s'emparer des ponts, des places, des quais et de tous les postes essentiels.

AN V.

Le directeur *Carnot* avait disparu à onze heures avant minuit, le directeur *Barthélemy* était gardé à vue dans son appartement.

La commission des inspecteurs avait passé la nuit dans le lieu ordinaire de ses séances, et plusieurs députés, sans être de la commission, partageaient ses travaux.

La colonne, chargée de s'emparer du palais des Tuileries, s'était rangée en bataille entre la grille du Pont-Tournant et la grande avenue des Champs-Elysées. L'officier qui la commandait, s'avançant jusqu'à la grille, somma, au nom du Directoire, les grenadiers de la Convention, qui la gardaient, d'ouvrir les portes. Le commandant du poste demandait le tems de délibérer; on lui accorda cinq minutes,

1797. en lui déclarant que les moyens allaient être disposés pour les briser, en cas de résistance. Les grenadiers, témoins de cette sommation et de cette menace, en arrêtèrent l'effet, en s'écriant ensemble: Vive le Directoire, vive *Augereau*. Les grilles furent sur-le-champ ouvertes; les assaillans, maîtres du jardin, occupèrent les postes autour des salles où s'assemblaient les deux conseils. Le commandant des grenadiers, *Ramel*, qui blâmait la conduite tenue au Pont-Tournant, fut arrêté et envoyé en prison. Un piquet, sous la conduite du général *Chérin*, eut ordre d'arrêter les membres de la commission des inspecteurs dans le lieu de leurs séances, et de les conduire au Temple. Ils étaient au nombre de treize: *du conseil des Anciens*, *Rovère*, du département de Vaucluse, *Pérée*, de la Manche, *Tupinier*, de Saône-et-Loire, *Jarry-des-Loges*, de la Mayenne, *Delameitherie*, du Cher, *Descourtils-de-Merlemont*, de l'Oise: *du conseil des Cinq-cens*; *Pichegru*, du Jura, *Willot*, des Bouches-du-Rhône, *Delarue*, de la Nièvre, *Dauchy*, de l'Oise, *Derumare*, de la

Seine-Inférieure, *Favolle*, de la Drôme, *Bourdon*, de l'Oise. AN V.

Au point du jour les Parisiens, éveillés par le bruit du canon, par la marche des troupes, ou que leurs affaires conduisaient dans les rues, ne paraissaient pas étonnés de se trouver au milieu d'un camp, ou plutôt de voir un camp au milieu de Paris; mais ils craignaient les suites de cette journée avec d'autant plus de raison, que, depuis près d'un mois, les royalistes se vantaient publiquement qu'ils étaient en mesure d'affronter leurs ennemis, et de faire triompher leur parti. On s'attendait à un choc, sans pouvoir en calculer l'issue.

A huit heures du matin les représentans du peuple se rendaient à leur poste. L'appareil des armes, le bruit public et les arrêtés du Directoire affichés sur les murs annonçaient qu'une vaste conspiration venait d'être découverte. A huit heures et demie le général *Lemoine* se présente, et, après avoir fait poser les scellés sur la porte du conseil des Anciens, il remet à quelques députés, qui se trouvaient dans celui des Cinq-cens, un arrêté du

Directoire, qui portait en substance :
1797. Le général *Augereau* est chargé de mettre les scellés sur les portes des salles des deux conseils ; il invitera les représentans du peuple, qui s'y trouveront, à s'assembler, les Anciens dans la salle des Ecoles de santé, les Cinq-cens dans la salle de l'Odéon, qui sont disposées pour les recevoir. Alors l'entrée du jardin des Tuileries fut interdite à tout le monde indifféremment.

Cependant les députés, qui n'étaient pas instruits de ce qui venait de se passer, continuaient à se présenter aux avenues. On leur indiquait les endroits où les deux conseils devaient se réunir. Les uns s'y rendirent, d'autres rentraient chez eux, d'autres enfin erraient à l'aventure dans les rues de Paris, cherchant à connaître les particularités de l'événement qui s'annonçait. Quelques-uns d'eux résolurent de se réunir en plus grand nombre possible. Ils choisirent la maison du député *Ponsart* pour les Cinq-cens, et celle du député *Barbé-Marbois* pour les Anciens. Deux députés de chaque conseil parcouraient les alentours du palais national,

pour recruter leurs collègues. A midi les Anciens étaient réunis au nombre de quarante, et les Cinq-cens au nombre de quatre-vingt. Ils connaissaient alors dans toute son étendue l'événement qui avait conduit le Directoire à fermer provisoirement les portes des deux conseils ; ils savaient aussi que le plus grand nombre de leurs collègues siégeaient à l'Odéon et à l'Ecole de santé ; cependant, soit que leur position singulière les entraînât hors des mesures ordinaires, ou que ce même esprit, qui avait iuspiré aux Cinq-cens tant de fausses démarches, prévalût encore, ils résolurent de se présenter en corps pour se faire ouvrir les portes du palais, et haranguer les troupes qui le gardaient.

Cette démarche hasardeuse eut lieu à midi et demi. Les députés des Cinq-cens arrivés à la porte du manège, le président à leur tête, sommèrent l'officier de poste de lever la consigne qui les empêchait d'entrer dans la salle ordinaire de leurs séances. L'officier opposant aux instances qui lui étaient faites, les lois militaires qui lui défendaient de déférer à

1797. toute autre autorité, qu'à celle de ses chefs, assaisonnait son refus des procédés les plus honnêtes. Les anciens n'avaient pas eu plus de succès.

Les uns et les autres prirent le parti de se retirer; quelques uns se réunirent à leurs collégues, à l'Odéon et à l'école de santé. D'autres s'assemblèrent de nouveau, les anciens chez leur président *Lafond-Ladebat*; les Cinq-cens chez *André*, de la Lozère. Ces derniers s'occupaient d'une protestation, lorsqu'on vint les avertir que la police venait de faire investir la maison de *Lafond-Ladebat*, que ce député de même que tous ceux qui se trouvaient chez lui, avaient été arrêtés et qu'on les conduisait au temple; à cette nouvelle, les députés des Cinq-cens se séparèrent à la hâte.

CHAPITRE LX.

Séance permanente des deux Conseils. Arrêtés du Directoire.

UN arrêté du directoire avait ordonné que, conformément à la loi, tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté, la constitution de 93, ou la famille d'Orléans, serait sur-le-champ mis à mort, qu'on respecterait les personnes et les propriétés, et qu'on fusillerait militairement tout individu qui se permettrait le moindre pillage. Un second arrêt suspendait provisoirement l'administration centrale de la Seine, et les douze administrations municipales de Paris. Un troisième arrêté ordonnait sous peine de rébellion à ceux qui occupaient la salle de l'Odéon et l'école de santé d'en céder sur-le-champ l'usage aux représentans du peuple, sauf à pourvoir à leur indemnité. Un quatrième arrêté témoignait aux grenadiers du corps législatif la satisfaction du directoire au sujet de la conduite qu'ils avaient tenue, et les in-

1797. vitait à continuer leur service auprès des deux conseils ; enfin une proclamation annonçait la découverte de la conspiration royale. Elle était accompagnée de la plupart des pièces qui en constataient l'existence (1).

---

(1) *Pièce trouvée à Venise, dans le porte-feuille de d'*Antraigues, *et écrite entièrement de sa main.*

Le comte de *Montgaillard* était à Venise depuis le mois de septembre; je le savais par le bruit public, sans l'avoir jamais vu, ni sans avoir oui parler de lui. L'abbé *Dumontel,* son ami, est venu chez moi de sa part, il y a six semaines, me faire ses excuses de ce que les raisons les plus graves l'obligeaient de ne pas me voir, et qu'il me les expliquerait lui-même un jour.

Le . . . je reçus une lettre de *Fauche-Borel* de Neufchâtel, qui me priait de remettre 600 livres à M. de *Montgaillard,* et de l'engager à se rendre sur-le-champ à Bâle. Je fis avertir M. de *Montgaillard:* il ne veut pas d'abord les 600 livres; quinze jours après il envoie les chercher, et me demande un rendez-vous pour le premier décembre, remis au 4 : il est venu chez moi à six heures, avec l'abbé *Dumontel.*

Après m'avoir parlé de son évasion, de sa course en Angleterre, de ses querelles avec la canaille de l'émigration, qui ne veut, ni faire, ni laisser faire,

Les députés des deux conseils qui s'étaient rendus à l'Odéon et à l'École de

An V.

---

je lui dis : Mais enfin, à présent, que faites-vous? — C'est pour vous en instruire que je suis venu chez vous, mais il faut prendre les choses d'un peu loin : au mois d'août 1795, je me trouvais à Bâle. J'avais quitté précédemment la Hollande; et, dans une conversation avec le ministre de Danemarck, il me demandait ce que je pensais de la révolution; je ne disais que des choses générales, quand il m'interrompit pour me dire : je vais vous parler plus franchement, je regarde les rois coalisés comme des filous qui volent dans les poches, tandis qu'on les conduit à la potence. . . .

M. le prince de *Condé* m'appela à Mulhein, et connaissant toutes les relations que j'avais en France, il me proposa de sonder le général *Pichegru* qui avait son quartier-général à Altkirch. Le général *Pichegru* était alors environné de quatre représentans conventionnels.

Je me rendis avec quatre à cinq cens louis à Neufchâtel, je jetai les yeux, pour faire les premières ouvertures, sur *Fauche-Borel*, homme fanatique de la royauté, plein de courage, de zèle, d'enthousiasme, ayant peu d'esprit, mais de la probité. Je lui associai M. *Courant*, Neufchâtelois, homme à ressources, et d'un sang-froid imperturbable.

Je leur persuadai de se charger de la commission, je les munis d'instructions, de passe-ports, je leur

Santé, s'étant trouvés vers les onze heures
1797. en nombre suffisant pour délibérer, com-

---

fournis tous les prétextes pour voyager en France, comme étrangers, négocians, acquéreurs de biens nationaux. Quand je les crus bien lestés, je les recommandai à Dieu; je partis pour attendre de leurs nouvelles à Bâle.

Le 13 août 1795, *Fauche* et *Courant* partirent pour se rendre au quartier-général d'Altkirch; ils y restèrent huit jours voyant *Pichegru* environné de représentans et de généraux sans pouvoir lui parler. Pourtant *Pichegru* les remarqua, sur-tout *Fauche*, et les voyant assidus sur tous les lieux où il passait, il devina que cet homme avait quelque chose à lui dire, et dit tout haut devant lui en passant : je vais me rendre à Huningue; aussi-tôt *Fauche* part et s'y rend. *Pichegru* y était arrivé avec quatre représentans et sept généraux. *Fauche* trouva le moyen de se présenter à son passage, au fond d'un corridor; *Pichegru* le remarque, le fixe, et dit tout haut : je vais dîner chez madame de *Salomon*, le château est à trois lieues d'Huningue. *Fauche* s'y rend, monte au château après-dîner, et demande le général *Pichegru*; celui-ci le reçoit dans un corridor, en prenant du café.

Fauche lui dit alors que possesseur d'un manuscrit de J. J. Rousseau, il veut le lui dédier. — Fort bien, mais je veux le lire avant; car ce Rousseau a des principes de liberté qui ne sont pas les miens,

mencèrent leur séance. Elle dura cinq jours et ne fut terminée que le 23 fructidor,

---

et où je serais fâché d'attacher mon nom. Mais, lui dit *Fauche*, j'ai autre chose à vous dire. — Eh quoi? et de la part de qui? — de la part de M. le prince de *Condé*. — Taisez-vous, et attendez-moi . . . Alors il le conduisit seul dans un cabinet reculé. — Expliquez-vous, que me veut le prince de *Condé?*

Fauche, embarrassé, balbutia, hésita. — Rassurez-vous, je pense comme le prince de *Condé*, que veut-il de moi? *Fauche*, encouragé, lui dit alors : M. le prince de *Condé* veut s'unir à vous, et compte sur vous. — Ce sont là des choses vagues; retournez, demandez des instructions écrites, et revenez au quartier-général dans trois jours, vous me trouverez seul à six heures du soir.

Fauche partit : arrivé à Bâle, il me rend compte de tout. Je passai la nuit à rédiger une lettre au général *Pichegru*. Je lui dis d'abord tout ce qui pouvait réveiller en lui le noble orgueil qui est l'instinct des grandes ames, et après lui avoir fait voir tout le bien qu'il pouvait faire, je lui parlai de la reconnaissance du roi; je lui dis que sa majesté voulait le créer maréchal de France, gouverneur d'Alsace, qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambort, avec son parc et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, 200,000 livres de rente,

1797. dans les salles des Tuileries, où les conseils étaient revenus.

---

un hôtel à Paris; la terre d'Arbois, patrie du général, porterait le nom de *Pichegru*, et serait exempte de tout impôt, pendant quinze ans; la pension de 200,000 livres reversible par moitié à sa femme, et 50,000 livres à ses enfans à perpétuité jusqu'à extinction de sa race.

Pour son armée, je lui offrais, au nom du roi, la confirmation de tous ses officiers dans leurs grades, un avancement pour tous ceux qu'il recommanderait, un traitement pour tout commandant de place qui la livrerait, et une exemption d'impôt pour toute ville qui ouvrirait ses portes; quant au peuple de tout état, amnistie entière. J'ajoutais que M. le prince de *Condé* désirait qu'il proclamât le roi dans ses camps, lui livrât la ville d'Huningue, et se réunît à lui pour marcher sur Paris.

Pichegru, après avoir lu cette lettre, dit à *Fauche*: c'est fort bien, mais qui est ce M. de *Montgaillard* qui m'écrit? Je ne connais, ni lui, ni sa signature; je désire être assuré que M. le prince de *Condé*, dont je me rappelle très-bien la signature, approuve ce qui a été écrit en son nom. Retournez auprès de M. de *Montgaillard*, qu'il instruise M. le prince de *Condé* de ma réponse.

Fauche partit, laissa *Courant* auprès de *Pichegru*. Arrivé à Bâle, il me rend compte de tout. Je vais à Mulhein, j'y arrive à minuit et demi, je fais

Le bureau des Cinq-cens étant formé, on prit la résolution suivante : « le conseil

AN V.

éveiller le prince de *Condé*, il me fait asseoir sur son lit; il s'agissait, après l'avoir instruit de l'état des choses, de l'engager à écrire au général *Pichegru*, pour lui confirmer la vérité de ce qui lui avait été dit en son nom. . . M. le prince de *Condé*, obsédé par ses alentours, avait rétréci ses idées sur leurs idées; était devenu aussi timide pour les minuties, qu'il l'est peu dans les batailles. Il fallut neuf heures de travail pour lui faire écrire au général *Pichegru* une lettre de neuf lignes. Tantôt il ne voulait pas qu'elle fût de sa main, puis il ne voulait pas la dater, puis il ne voulait pas l'appeler général *Pichegru*, de peur de reconnaître la République en lui donnant ce titre, puis il ne voulait pas y mettre l'adresse, puis il refusait d'y mettre son cachet.

Il se rendit enfin, et lui écrivit qu'il devait ajouter pleine confiance aux lettres que le comte de *Montgaillard* lui avait écrites en son nom et de sa part.

Cela fait autre difficulté, le prince voulait réclamer sa lettre, il fallait lui persuader que c'était en ne la réclamant pas, qu'elle lui serait rendue; enfin, à la pointe du jour, je repartis pour Bâle, d'où je dépêchai *Fauche* au général *Pichegru*.

Le général, en ouvrant la lettre du prince, et reconnaissant le caractère et la signature, la lut, et la remit à *Fauche*, en lui disant : j'ai vu la signature, cela me suffit, la parole d'un prince est un gage

1797. des Cinq-cens considérant qu'il importe d'assurer la tranquillité publique par tous

---

dont tout français doit se contenter : reportez-lui sa lettre.

Alors il fut question de ce que voulait le prince. *Fauche* expliqua qu'il désirait, 1°. que *Pichegru* proclamât le roi dans son armée, et qu'il arborât le drapeau blanc, 2°. qu'il livrât Huningue au prince.

Pichegru s'y refusa : « Je ne ferai rien d'incomplet, dit-il, je ne veux pas être le troisième tome de *Lafayette* et de *Dumourier*. Je connais mes moyens, ils sont aussi sûrs que vastes; ils ont leurs racines, non seulement dans mon armée, mais à Paris, dans la Convention, dans les départemens, dans les armées de ceux des généraux, mes collègues, qui pensent comme moi; je ne veux rien faire de partiel, il faut en finir, la France ne peut exister en République, il faut un roi, il faut *Louis XVIII*; mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer sûrement et promptement, voilà quelle est ma devise. Le plan du prince ne mène à rien, il serait chassé d'Huningue en quatre jours, et je me perdrais en quinze jours. Mon armée est composée de braves gens et de coquins, il faut séparer les uns des autres, et aider tellement les premiers par une grande démarche, qu'ils n'ayent plus la possibilité de reculer, et ne voyent plus leur salut que dans le succès.

» Pour y parvenir j'offre de passer le Rhin où l'on

les moyens permis par la constitution, et que l'emploi des moyens ne peut, dans

AN V.

---

me désignera, le jour et à l'heure fixée, et avec la quantité de soldats de toutes les armes que l'on me désignera; avant je placerai dans les places fortes des officiers pensant comme moi.

» J'éloignerai les coquins, et je les placerai dans des lieux où ils ne puissent nuire, et où leur position sera telle qu'ils ne pourront se réunir. Cela fait, dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je proclame le roi, j'arbore le drapeau blanc; le corps de *Condé* et l'armée de l'empereur s'unissent à nous, aussitôt je repasse le Rhin et je rentre en France. Les places fortes seront livrées et gardées au nom du roi par les troupes impériales.

» Réuni à l'armée de *Condé* je marche en avant, tous mes moyens se déploieront alors de toute part, nous marchons sur Paris, nous y serons en quatorze jours; mais il faut que vous sachiez que, pour le soldat français, la royauté est au fond du gosier, il faut, en criant vive le roi, lui donner du vin et un écu dans la main. Il faut que rien ne lui manque en ce premier moment; il faut solder mon armée jusqu'à sa quatrième ou cinquième marche sur le territoire de France : » Allez rapporter cela au prince, écrit de ma main, et donnez-moi ses réponses.

Tout imposait au prince de *Condé* la loi de se décider promptement, et d'examiner sans passion quel homme était *Pichegru*, quel était son abandon,

les circonstances actuelles, souffrir le
1797. moindre retard, déclare qu'il y a urgence.

---

quelles étaient ses propositions. De plus, sa démarche, son plan, en étaient de nouvelles preuves : en passant le Rhin, se mettant au milieu des armées de *Condé* et de *Wurmser*, il rendait sa désertion impossible, et si le succès ne répondait pas à son attente, il se rendait lui-même émigré.

Quelle stupide prétention que de prétendre mieux connaître l'armée de *Pichegru*, que *Pichegru* lui-même, de croire mieux connaître les provinces françaises que *Pichegru* qui les commandait, et qui y avait placé pour commandant de villes, ses amis. Cette prétention pourtant perdit la monarchie, cette fois, comme tant d'autres. M. le prince de *Condé* en lisant ce plan, le rejeta en totalité.

Il fallait pour son succès en faire part aux Autrichiens; *Pichegru* l'exigeait, le prince de *Condé* ne le voulait pas, pour avoir à lui seul la gloire de faire la contre-révolution. Il répondit à *Pichegru* par des observations, et la conclusion de sa réponse était de revenir à son premier plan, que *Pichegru* proclamât le roi sans passer le Rhin, qu'il remît Huningue, et qu'alors l'armée de *Condé*, seule et sans en rien communiquer aux Allemands, irait le joindre. Qu'en ce cas il pouvait promettre cent mille écus en louis, qu'il avait à Bâle, et 1400 mille livres en excellentes lettres-de-change payables sur-le-champ.

Aucun moyen, aucune idée n'eut de prise sur M.

Le

» Le directoire exécutif est autorisé à faire entrer sans délai dans le rayon fixé

---

de *Condé*; l'idée de communiquer son plan à *Wurmser*, et d'en partager la gloire avec lui, le rendait aveugle et sourd. Il fallut rapporter ces observations à *Pichegru*, et *Courant* en fut chargé.

Je certifie que ce cahier a été trouvé dans le porte-feuille de M. d'*Antraigues*, ouvert en présence du général en chef *Buonaparte*, et du général *Clarke*, et cotté et paraphé par moi. Montebello, le 5 prairial, an 5.

Signé *BERTHIER*.

Le prince de Condé *à M.* Imbert-Colomés, *ancien échevin de Lyon, principal agent de* Louis XVIII, *à Lyon, rayé de la liste des émigrés par un décret du premier prairial, l'an 5, se disant membre du conseil des Cinq-Cents.*

Le roi a jugé à propos d'envoyer M. de *Besignan* à Lyon. Je vous invite, monsieur, à le recevoir avec tous les égards dûs à un homme honoré de la confiance de S. M. Je profite de cette occasion pour vous renouveller les assurances de la satisfaction de S. M. et de mon sincère attachement.

Deux déclarations de Duverne-de-Presles, je les ai rapportées plus haut.

Quelques fragmens des papiers de Duverne-de-Presles, Brottier et Lavilleurnois, *ainsi que de ceux trouvés en vendémiaire, l'an 4, chez* Lemaitre.

On remarque parmi les premiers, la lettre de

1797. par la constitution les corps de troupes qu'il jugera nécessaires pour défendre la répu-

---

Louis XVIII à *Brottier*, qui approuve que d'*Antraigues* soit le canal de leur correspondance avec lui ; une autre pièce est la liste dressée par *Lavilleurnois* des candidats désignés pour être les ministres de *Louis XVIII*.

Parmi les seconds : 1°. M. *Bayard*, porteur du présent est envoyé, par l'ambassadeur d'Angleterre ; mais ayez toute confiance en lui, comme en moi ; aidez-le de vos conseils et de vos moyens, c'est pour la bonne cause. M. *Bayard* est un vrai et loyal royaliste.

2°. Les prêtres colportent, et le tout pour l'amour de Dieu ; ce corps est devenu singulièrement désintéressé. Je serais bien fâché que l'intrigue qui se renouvelle pour Me. royale eût son effet. En cas d'événement on veut avoir un ôtage, c'est là ma crainte, et c'est ce qui m'a fait insister pour que quarante-neuf restât toujours libre. *Barthélemy* est malade, fort mélancolique, et je ne serais pas étonné que le remord n'agisse sur lui. J'avais mandé que si on voulait, je le tâterais pour savoir s'il obéirait à un ordre du roi qui lui ordonnerait de quitter la place, et de remettre en main indiquée tous les papiers de l'ambassade qui auraient donné des éclaircissemens. On n'a pas répondu parce qu'on ne répond jamais.

3°. L'opinion du roi, des princes, dans l'inté-

blique et la constitution de l'an 3, contre les agens du royalisme et de l'anarchie ». AN V.

---

rieur, etc. Tout cela, comme vous sentez bien, doit être tû. Sur toutes choses ne parlons pas de la perfidie anglaise, de celle de *Pitt*, etc.; mais seulement quelques légères improbations ou conseils, tout le reste de la politique pourra être mis à découvert, intrigues de Vienne, celle de Doulcet, etc., tout peut se dire.

4°. Vous me demandez beaucoup de choses, sans doute vous voulez établir une correspondance avec les armées de la Côte, et vous voudriez savoir ce que je trame dans les comités et aux armées. Cela est fort bien, voilà un grand ouvrage, ce ne serait rien, si pour faire il ne fallait plus de moyens que les miens. J'y mettrai tous moyens, travail, etc., mais que je vous dise une chose, et vos commettans le feront sûrement : c'est qu'on n'obtient rien de la part des meneurs qu'en les alléchant, payant les entours, etc.

5°. L'empereur entrera-t-il en Alsace, en conquérant, ou pour soumettre pour le roi de France? Je vous avoue que je n'en crois rien : car pour disposer des esprits, il fallait annoncer son plan d'avance; mais on tient toujours à se dédommager par soi-même, et ce système bien impolitique peut non seulement faire manquer la campagne, mais porter un grand coup aux dispositions des assemblées primaires, et l'ennemi entrant sur le territoire de

X 2

1797. Cette résolution fut approuvée sur-le-champ par le conseil des Anciens. La séance

---

la République, la Convention détournera tout ce qui est relatif au bien que pourraient faire les assemblées, pour leur persuader que le grand intérêt est de s'occuper d'abord de repousser l'ennemi. Qui peut nous répondre d'ailleurs que la cour de Vienne, qui connaît les dispositions de l'intérieur, ne soit intéressée à l'empêcher de se manifester d'une manière qui pourrait être contraire à ses vues.

6°. *Soyer* nous a écrit hier, il sait que *Barthélemy* n'est pas content, et a écrit à un ami confidemment que tout cela finirait mal.

7°. A tout cela on ne répond rien, mais on veut savoir le fil de l'intrigue de *Doulcet*, et pour cela on m'a remis plus de cent louis pour vous faire passer; c'est votre affaire, dites-moi comment vous voulez que j'en dispose.

8°. M. *Wicklam* n'est pas content de ce qu'on rebute les constitutuans, tous les gens ici y tiennent, et souvenez-vous que, si la quatrième législature est menée par eux, qu'elle ait un peu d'à-plomb, on sera fort aise de traiter avec eux, de proposer au roi d'accepter, *sine quâ non*. Avez-vous vu un ouvrage de *Dumourier* qui fait fortune? il appelle la constitution de 1791, attère le roi en disant malheureusement des vérités.

9°. Si sans te gêner tu peux apporter les élémens de *Bezoul* sur les mathématiques, et les élémens

fut ensuite déclarée permanente. Elle s'occupait d'une loi sur les opérations de An V.

---

de littérature du cher *Marmontel*, tu nous ferás le plus grand plaisir : apporte-nous des nouvelles de ce dernier, si tu le peux, sans te compromettre ; mon oncle lui a écrit par le dernier courrier.

10°. *Lettres de* Bessot, *lieutenant de volontaires, datées d'Huningue, le quatrième jour complémentaire* 1795. Il paraît qu'il y a beaucoup de lettres de ce *Bessot*, contre-révolutionnaire et espion. Il parle d'une entrevue de *Wurmser* avec un général français qu'il désigne sous les lettres de J. J., et qui paraît être *Pichegru ;* il annonce à son correspondant l'arrivée à Paris d'un nommé *Voldène*, rapportant des instructions de Vienne.

11°. Vous pouvez être sûr que J. J. enrage, surtout en voyant que l'intérieur va bien. Il fait ce qu'il peut, et profitera du premier jour qu'il entreverra, soyez en très-sûr. La Vendée va bien.

12°. *Lettre de* Maynaut Pansemont, *curé de Saint-Sulpice, à* Lemaître, *en date du* 28 *septembre* 1795. — Oui, assurément, monsieur, je me rappelle parfaitement les différentes sommes qui me sont parvenues par vos mains, et qui ont été employées selon vos vues. J'ai reçu, inclus dans votre lettre, les 10000 livres en billets, et j'agirai conformément à vos intentions. Je vous en fais, au nom de la religion, les plus sincères remercîmens, en attendant que les circonstances me mettent à même

1797. quelques assemblées électorales, lorsqu'un secrétaire annonça un message du directoire ; on en fit lecture :

---

de les faire de vive voix. J'espère fortement que ce jour viendra pour notre consolation réciproque.

13°. J'ai été hier à la Roche, pour trouver *Ratel*, et conférer avec lui sur l'objet pour lequel votre dernière était dirigée. Il est parti pour Mantes où il avait été mandé la veille par les électeurs. On m'a promis qu'il serait instruit de ma visite, et qu'il viendrait nous voir aussitôt. Au moment de cacheter cette présente, nous en recevons une de la façon de *Ratel*, par laquelle il nous mande qu'il part mercredi ou jeudi pour Paris, pour y porter encore un plat de sa façon : ainsi vous le verrez avant nous.

14°. Un autre dédommagement éventuel serait encore celui d'avoir à sa disposition madame royale, et c'est aux sections de Paris, à la France entière à juger le coup, et à ne pas se laisser dessaisir du reste infortuné de la famille. *Lacretelle*, dit-on, mène la section Lepelletier ; c'est-là, ce me semble, la compagnie des grenadiers. Nous n'avons pu voir encore le citoyen *Ratel*, quoique requis deux fois de venir ici recevoir le témoignage de votre amitié et de votre souvenir.

15°. Il convient que toutes les élections sont menées par dix ou douze personnes, mais que les principaux sont *Laharpe*, *Lacretelle* et *Richer Serisy*. Mais

» Le directoire exécutif s'empresse de vous faire part des mesures qu'il a été forcé

AN V.

---

comment, lui ai-je dit, tout cela serait-il possible? car nous croyons-nous que ces trois chefs ne sont pas républicains, et ne l'étant pas, comment pourraient-ils mener ceux qui le sont?

16°. *Lettre de d'Antraigues.* — Il s'agit des communications que l'on a maintenant à me faire, au sujet des dispositions d'une partie de l'amnistie. Pour revenir à quarante neuf, je ne crois pas que le roi puisse, par un acte public, c'est-à-dire par une nouvelle déclaration, pardonner aux juges qui ont voté la mort du roi. Mais le roi regarde comme une chose très-différente de cette déclaration, le pardon à accorder à ceux qui, ayant commis ce crime, rendraient de si grands services, que ce serait à leurs forces et à leurs actions que le roi devrait le rétablissement de la monarchie : en ce cas, on aurait bien des moyens dont on pourrait faire convenir pour assurer l'existence de ceux qui auraient rendu un pareil service, et je ne crois pas que personne désapprouvât le roi en cela. Ce ne serait pas moi, au moins; mais vous sentez que pour une pareille chose, il faut des faits, même pour la justification du roi, et des faits tels que la grandeur du service fût à-la-fois la . . . . et l'excuse du roi.

17°. Note de *Lemaître*. *Boissy*, associé de *Marat*. *Barthélemy* écrivit le 31 décembre : la nouvelle année verra tomber les régicides, périr def. les roya-

1797. de prendre pour le salut de la patrie et le maintient de la constitution. Il vous transmet à cet effet toutes les pièces qu'il a réunies et celles qu'il a fait publier avant que vous fussiez assemblés. S'il eût tardé un jour de plus, la République était livrée à ses ennemis. Les lieux mêmes de vos séances étaient le point de réunion des conjurés, c'était là qu'ils distribuaient hier leurs cartes et les bons pour la délivrance d'armes ; c'est de la qu'ils correspondaient cette nuit avec leurs complices. C'est là enfin, ou dans les environs, qu'ils essayent encore des rassemblemens clandestins et séditieux qu'en ce moment même la police s'occupe de dissiper. C'eût été compromettre la sûreté publique et celle des représentans fidèles, que de les laisser confondus avec les en-

---

listes, la constitution de 91. *Boissy* écrivait qu'il écrirait contre les royalistes p. mieux servir, qu'il fallait *Mallet*, *Montesquieu*, *Malouet*, *Stael*, *Narbonne*, constitut. 10 et 12 août, *Boissy* : il faut un R. constitut. Au midi on ne peut se fier aux Anglais qui veulent anarchie.

18°. *Laumont*, ancien avocat à Caen, bon. *Henri Larivière*, avocat à Falaise, bon.

nemis de la patrie dans l'antre des conspirations.

Vous verrez, citoyens représentans, que la conduite du directoire était tracée par la nécessité instante de prévenir ces conspirateurs qui tuaient le gouvernement, qui voulaient priver les Français du fruit de leurs triomphes et courber de nouveau cette nation magnanime aux pieds des rois qu'elle a vaincus. En matière d'état les mesures extrêmes ne sont appréciées que par les circonstances.

Vous jugerez de celles qui ont déterminé le directoire exécutif et qui ont amené les résultats les plus heureux. Le 18 fructidor sera un jour célèbre dans les annales de la France.

Il est d'autant plus mémorable qu'il vous met à portée de fixer à jamais les destinées de la République : saisissez cette occasion, faites-en une grande époque, ranimez le patriotisme, ressuscitez l'esprit public, et hâtez-vous de refermer l'abîme où les amis des rois s'étaient flattés d'ensevelir jusqu'au souvenir de notre liberté.

Message du 19. Le 18 fructidor a dû sauver la République et vous : le peuple

1797. s'y attend. Avez-vous vu hier sa tranquillité et sa joie ? C'est aujourd'hui le 19 fructidor, le peuple demande où en est la République et ce que le corps législatif a fait pour la consolider. L'œil de la patrie est ouvert sur vous, citoyens représentans, le moment est décisif, si vous le laissez échapper, si vous hésitez sur les mesures à prendre, si vous tardez une minute à vous prononcer ; c'en est fait, vous vous perdez avec la République.

Les conspirateurs ont veillé, votre silence leur a rendu le courage et l'audace ; ils renouent leurs intrigues, ils égarent l'opinion par d'infâmes libelles, les journalistes de Blankembourg et de Londres continuent à distribuer leurs poisons. Tous ces conjurés ne dissimulent pas qu'ils comptent sur leurs intelligences jusque dans le sein du corps législatif, il parlent déjà de punir les républicains du commencement de triomphe qu'ils croyaient avoir obtenu : et l'on peut hésiter encore de purger le sol de la France du très-petit nombre de chefs connus et signalés de ces conspirateurs royaux qui n'attendent que le moment de déchirer la Ré-

publique et de vous dévorer vous-mêmes ! vous êtes au bord du volcan, il va vous engloutir, vous pouvez le fermer, et vous délibérez ! Demain il ne sera plus tems, la moindre incertitude est la mort de la République.

On vous parlera de principes, on cherchera les formes, on inventera des excuses, on voudra des délais, on gagnera du tems, on assassinera la constitution, en ayant l'air de l'invoquer. Cette commisération qu'on implore pour certains hommes ; à quoi va-t-elle vous conduire ? A voir ces mêmes hommes, reprendre de vos propres mains le fil de leurs trames coupables, et ramasser dans votre sein les horribles brandons de la guerre civile pour incendier la patrie. Quelle pitié mal entendue, quel sentiment funeste, quelles vues retrécies concentreraient l'attention du corps législatif sur les individus, et pourrait balancer le sort de quelques hommes avec celui de la République ?

Le Directoire exécutif s'est dévoué pour vous donner les moyens de sauver la France, mais il a dû compter que vous les saisirez. Le Directoire exécutif a cru

1797. que vous vouliez sincèrement la liberté, la République, et que les conséquences de ce premier principe ne devaient pas vous effrayer. Il vous les remet sous les yeux. Il est obligé de vous dire que vous êtes placés dans une circonstance unique, et qu'on ne saurait appliquer les règles ordinaires, à moins que de vouloir se livrer à ses ennemis. Si les amis des rois trouvent des amis parmi vous, si les esclaves peuvent y trouver des protecteurs, si vous attendez un instant, il faut désespérer du salut de la France, fermer la constitution, et dire aux patriotes que l'heure de la royauté est sonnée dans la République. Mais si, comme n'en doute pas le Directoire exécutif, si cette idée affreuse vous contriste et vous frappe, connaissez le prix du moment, soyez les libérateurs de votre pays et fondez à jamais son bonheur et sa gloire.

Ces deux messages étaient accompagnés de pièces relatives à la conspiration et d'une adresse du Directoire aux Français, qui renfermait toute la conduite des conspirateurs.

AN V.

CHAPITRE LXI.

Adresse du Directoire exécutif aux Français.

« LE Directoire exécutif place sous les yeux des Français, quelques unes des pièces relatives à la conspiration royale. Ces écrits d'une authenticité incontestable racontent les complots, nomment les conspirateurs et dévoloppent le fil des trahisons. Ces textes sont trop positifs pour avoir besoin de commentaires, il suffit de retracer en peu de mots les événemens auxquels ces écrits se rattachent.

» Il est des faits si éclatans qu'aucune imposture ne peut parvenir à les déguiser aux yeux des peuples, telle est la conspiration de vendémiaire. Envain les tribunaux qui d'abord n'en contestèrent pas l'existence ont osé déclarer depuis qu'il n'y avait point eu de révolte ou de sédition, le royalisme lui-même a rougi de ce mensonge, toutes les circonstances de cet événement, en avaient trop sensiblement proclamé le but. La nature, les ca-

1797. ractères, et l'opinion de l'Europe eût encore été invariablement décidée à cet égard, quand même on n'eût pas découvert dans la correspondance de *Lemaître*, dans les papiers de l'émigré *Gelin*, les preuves convainquantes et palpables des relations que les principaux agitateurs, meneurs et libellistes de vendémiaire, entretenaient avec les royalistes du dehors.

» Cependant une importante circonstance de cette époque, nous a été longtems cachée, et nous remplissons en vous la dévoilant un devoir pénible puisqu'il s'agit de vous dénoncer un traître dans un homme qui avait quelquefois conduit vos défenseurs à la victoire.

» Tandis qu'on tramait à Paris la dissolution de la Convention nationale, et que des factieux cherchaient à s'emparer de l'autorité suprême, *Pichegru* au Rhin, recevait des propositions de *Condé* et y répondait par des plans d'invasion et de royalisme. Si le drapeau blanc n'a pas été arboré dans le camp français, si le Rhin n'a pas été repassé avec l'armée ennemie, si vos places fortes n'ont pas été livrées et gardées au nom du roi par

les troupes impériales ; si *Pichegru* n'a point marché sur Paris, s'il n'y est point venu en quatorze jours, il est horrible de vous l'annoncer, citoyens, c'est *Condé* qui s'est refusé à l'exécution de ce projet de *Pichegru.* Mais non, ce projet n'eût été qu'entrepris, jamais les braves soldats que le général ose insulter, n'eussent permis qu'il fût consommé. Ils ne savent obéir qu'à la voix du patriotisme : ils eussent repoussé et vaincu la trahison.

AN V.

» Je ne ferai rien d'incomplet, disait *Pichegru*, je ne veux pas être le troisième tome de *Lafayette* et de *Dumourier*... Il veut bien leur ressembler par la perfidie ; mais il veut les surpasser par le succès et par le complet du crime.

Voilà donc le secret de cette faveur que le royalisme n'a cessé d'accorder depuis à *Pichegru.* Voilà pourquoi il a été élu le premier, président du conseil des Cinq-cens après la rentrée du nouveau tiers au premier prairial, voilà l'explication des calomnies dont le Directoire exécutif fut l'objet, lorsqu'il ne fit pourtant qu'accepter la démission de ce général dont il

1797. commençait à peine d'entrevoir ou de soupçonner l'infidélité.

» Vaincu, le 13 vendémiaire, le royalisme parut un instant céder à l'orage, il ne se montra du moins pendant quelques mois que sous les traits hideux du terrorisme; bien sûr de profiter presque également ou du succès ou de la repression de ce nouveau genre de manœuvre. Car tel est, citoyens, le danger de l'anarchie que si elle triomphe, elle ramène à la royauté à travers les calamités et les crimes, et qu'elle n'a coutume de succomber, qu'en faisant prendre aux autorités publiques une attitude toujours plus ou moins favorable aux partisans du despotisme.

» Cette dernière maxime ne s'est que trop vérifiée depuis quinze mois, et fort de la défaite de quelques brigands dont il avait pu lui-même organiser le délire ou diriger les tentatives, le royalisme eût fait depuis lors des progrès si non plus étendus du moins plus rapides, si l'un de ses orateurs ne se fût trop hâté de marquer le but qu'on se proposait d'atteindre. Cet orateur est *Lemerer*, avoué, ainsi

ainsi que *Mersan*, par *Duverne de-Presles*, comme intermédiaire, connu et habituel entre une portion du Corps législatif et les agens du prétendant. AN V.

» Quand, au mois de fructidor de l'an 4, *Lemerer* eut osé à l'une des tribunes nationales désigner la constitution de 1791 comme l'objet des regrets de son parti, quand il eut témérairement insulté au triomphe que la liberté remporta le 10 août 1792, les yeux de tous les députés fidèles à la République, furent à l'instant dessillés, et depuis lors jusqu'au premier prairial dernier, ils ne cessèrent d'opposer aux propositions contre-révolutionnaires, leur zèle, leur dévouement et leur majorité.

» Forcé d'ajourner à ce premier prairial l'époque de son empire législatif, le royalisme donna d'autres directions à ses efforts. Il enveloppa plus étroitement que jamais l'enceinte de la République, et se créant par-tout des agens, des centurions, des émissaires, organisant leurs relations, leur subordination, leur correspondance, continuant en quelque sorte la contre-révolution dans chaque département, dans chaque commune, il travailla tout-à-la

1797. fois et à préparer les élections, et à s'assurer d'une force militaire, qu'il pût montrer et développer au besoin.

Telle était, citoyens, dès le mois de pluviôse, la puissance du royalisme, que la découverte de la conspiration *Brottier, Dunan* et *Lavilleurnois* ne fit qu'accroître son audace, et fortifier ses moyens par leur manifestation même. Jamais des conspirateurs plus convaincus par leurs écrits et par leurs aveux ne trouvèrent plus d'apologistes, de soutien, de protecteurs. On ne craignit point de laisser appercevoir toute la vivacité de l'intérêt que l'on prenait à leur cause, et on trouva plus utile que dangéreux de déployer en les servant toute l'étendue des ressources diverses du parti auquel on appartenait sous eux.

» Que dans la plupart des départemens les élections ayent été l'ouvrage de ce parti, on ne peut en douter, citoyens, ni lorsqu'on parcourt les débats du tribunal militaire, ni lorsqu'on lit les deux déclarations que *Duverne-de-Presles* a déposées entre nos mains et que nous publions aujourd'hui. Enfin, ni lorsque

l'on considère les sentimens et la conduite des nouveaux fonctionnaires que l'intrigue et la corruption ont donnés à la République.

» Les émigrés inondant de plus en plus Paris et les départemens, les républicains égorgés ou forcés de fuir loin de leurs foyers, la superstition et le fanatisme appelés par ceux-là même qui sous la monarchie avaient contribué à les proscrire, les institutions patriotiques abandonnées ou insultées, les symboles du royalisme étalés avec impudence, la licence de la presse portée à un excès dont l'exemple n'existe nulle part, les acquéreurs de biens nationaux menacés ou déjà même dépouillés de leurs propriétés, le crédit public presque anéanti, le commerce paralisé, l'industrie incertaine, les transactions particulières sans règle et sans garantie, le trésor national laissé sans ressources au milieu de ses nombreux et urgens besoins, tous les mécontentemens exaltés, toutes les discordes ranimées ; les défenseurs de la patrie récompensés de leurs triomphes, de leurs sacrifices, de leurs blessures, par des outrages et des

1797. proscriptions ; la paix extérieure enfin retardée par l'annonce des innovations extérieures, tel est, citoyens, le tableau que présente la République, et c'est ainsi que se dissipe chaque jour l'espoir qu'avait inspiré et accru, durant plusieurs mois, l'établissement de l'acte constitutionnel.

» Non, ce n'est point pour retourner à tant de misères et d'opprobres que vous avez traversé les périls d'une révolution. Vos enfans, vos frères, vos amis n'ont pas en vain dissipé les armées des rois et conquis l'admiration des peuples; il n'appartiendra point à des factieux de renverser l'ouvrage de la volonté nationale ; la constitution de l'an trois ne vous sera point ravie.

» Des élus de Blankembourg, usurpant le nom d'élus du peuple, des émigrés, des chefs de chouans, des chefs de conspiration, des hommes enfin, qui ont constamment trahi leur devoir dans les fonctions les plus éminentes, ne vous enlèveront point le fruit de vos travaux.

» Le Corps législatif en saura faire sans doute une sage distinction. C'est sur son

AN V.

patriotisme et ses lumières que vous devez vous reposer pour opérer ce grand acte de justice et de nécessité. Ayez confiance dans le Corps législatif, et laissez agir la loi, sans quoi votre élan généreux, prenant une marche irrégulière et mal assurée, et se dirigeant au milieu du tumulte vers un but mal apperçu, vous en perdrez tout le fruit, si même vous n'en éprouvez les plus tristes conséquences, comme vous l'avez éprouvé tant de fois. N'oubliez jamais, citoyens, que nous sommes entre deux périls également grands, celui de laisser encore des germes à un mal qui nous amènerait infailliblement à de nouvelles secousses, et celui de périr par l'excès du remède».

1797.

CHAPITRE LXII.

Suite de la séance permanente des deux sections du corps législatif. Loi qui condamne à la déportation un grand nombre de députés et les deux directeurs Carnot *et* Barthélemy.

LA séance des deux sections du Corps législatif, suspendue le 18 fructidor vers les cinq heures, fut reprise deux heures après, et dura toute la nuit. Le conseil des Cinq-cens avait nommé une commission, composée des représentans *Poulain-Grandprey*, *Chazal*, *Villers*, *Sieyes* et *Boulay*, pour présenter les mesures que les circonstances exigeaient.

Le rapporteur s'exprima en ces termes : « Dans une position aussi pressante et aussi extraordinaire que celle où nous sommes, les longs discours ne sont pas de saison, il faut agir promptement, vigoureusement et sagement.

» Il est impossible de nous livrer à des discussions lentes, méthodiques et péni-

blement approfondies. Un grand mouvement vient de s'opérer ; le Directoire s'est vu forcé d'indiquer aux deux conseils d'autres locaux que ceux où ils délibèrent habituellement. Non seulement la force armée est déployée dans un grand appareil pour assurer la tranquillité publique, mais le peuple entier est debout et demande avec empressement un résultat qui assure enfin et sa liberté et son bonheur. Tout vous indique donc la nécessité d'adopter sur-le-champ les mesures qui vous paraîtront nécessaires.

An V.

» Il faut que ces mesures soient vigoureuses. Considérez la situation dans laquelle se trouve la chose publique : il y a quelques mois, la paix paraissait assurée, le peuple français l'avait en quelque sorte proclamée par les transports de joie avec lesquels il en avait reçu la nouvelle ; le commerce se ranimait par-tout, l'industrie commençait à se déployer, la République, triomphante au dehors par la force de ses armes, allait exercer sur les peuples un autre genre de conquête par le spectacle de sa félicité.

» Tout est changé, renversé, la paix

1797. avec les puissances belligérantes s'éloigne; tout présente l'image d'une guerre intestine. Que dis-je ? la guerre existe réellement, elle est aussi fatale à la République que les hostilités extérieures lui ont été avantageuses. Là, le nom de républicain imprime à toute l'Europe l'admiration et l'effroi ; ici, ce nom est tellement avili, qu'on ose à peine le prononcer. Tous ceux qui ont donné à la liberté des marques d'attachement semblent être proscrits. C'est l'ouvrage d'une vaste conspiration, ourdie pour anéantir la République, rétablir le trône, la noblesse, le clergé et tous les abus de l'ancien gouvernement.

» Cette conspiration est prouvée matériellement par les pièces que le Directoire a mises sous vos yeux ; si un tribunal avait à la juger dans les formes ordinaires, il ne pourrait s'empêcher d'en prononcer l'existence, d'en punir les auteurs.

» Non seulement le but, mais les moyens et tout le développement de cette conspiration sont mis en évidence : un des foyers de cette conspiration était dans le Corps législatif, non dans la majorité;

An V.

nous croyons même qu'un très-petit nombre de nos collègues servait la conspiration ; mais ce petit nombre avait quelquefois obtenu la majorité ; vous connaissez les intrigues qu'il employait pour cela. Il concertait les mesures et les proposait d'un ton tyrannique et révolutionnaire. Ces mesures tendaient à fortifier le parti des ennemis de la République et paralyser la marche du gouvernement. Le gouvernement ne peut marcher qu'avec la bienveillance du Corps législatif; le parti dont je parle s'étudiait sans cesse à le déconsidérer, à lui ôter les moyens moraux et constitutionnels dont il avait besoin pour remplir la mission importante qui lui est confiée. Le but des chefs du parti était de lui ôter successivement toutes les attributions, de le garroter et de le faire périr. Déjà les mesures étaient prises, les rôles étaient distribués, les grands coups allaient être portés, quand le Directoire a tout déjoué.

» Nous sommes dans un état de guerre, et, en quelque sorte, sur le champ de bataille ; d'un côté sont les ennemis de la liberté, de l'autre, ses amis. Là se trouvent

1797. les agens de la conspiration, ici la majorité du Corps législatif et du Directoire; il n'y a pas de tems à perdre: il faut sauver la chose publique.

» Proclamons d'abord cette grande vérité, capable de rassurer tous les esprits: c'est que le triomphe des républicains ne sera souillé par aucune goutte de sang. Les propriétés, les personnes, tout sera respecté: il n'est pas question de vengeance, mais de Salut-Public. Les agens de la conspiration sont arrêtés: que faut-il en faire? Il faut les éloigner du Corps législatif, de toutes les autorités constituées; et ceux qui paraissent les plus dangereux, il faut les déporter.

» La déportation doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique: c'est la peine qu'il faut imposer à tous les ennemis irréconciliables de la République. Cette mesure, commandée par la politique, est autorisée par la justice, avouée par l'humanité. Nous ne ferons que vous indiquer ce moyen: le Corps législatif, de concert avec le Directoire, s'empressera de le réaliser. Les émigrés sont bannis à perpétuité; ceux qui ren-

treront seront transportés dans un lieu qui sera indiqué par le gouvernement : ils y seront en quelque sorte colonisés, et la nation fera des sacrifices pour les mettre en situation de s'établir. C'est là qu'il faudra aussi transporter tous les prêtres qui ne voudront pas se soumettre franchement à la République.

» Cette mesure, que les principes fondamentaux de tout gouvernement commandent, fut pratiquée dans tous les tems par les peuples les plus sages. Il faut prendre ce parti ou se résoudre à être toujours en guerre, à se déchirer les uns les autres.

» Au reste, vous devez sentir que les formes lentes et purement judiciaires ne peuvent avoir lieu contre des conspirateurs reconnus : vainqueurs aujourd'hui, demain le combat recommencera ; mais il sera terrible ; frappons les coups nécessaires : après cela reprenons le cours de nos fonctions législatives, rétablissons l'harmonie entre nous et le Directoire, ravivons le crédit public, remettons l'ordre dans nos finances, bientôt tous nos maux seront oubliés. Les inquiétudes si légitimes de nos armées seront dissipées : leur sang n'aura

pas été versé en vain ; la paix viendra com-
1797. bler leurs vœux et les nôtres : la liberté et la constitution seront à jamais affermies ; le bonheur public couronnera les efforts et les sacrifices de la nation ».

Les mesures proposées par la commission furent adoptées par cette résolution :

ART. Ier. Les opérations des assemblées primaires, communales et électorales des départemens de l'Ain, l'Ardèche, l'Arriège, l'Aube, l'Aveyron, Boûches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, l'Eure, Eure-et-Loire, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Manche, Marne, Mayenne, Mont-Blanc, Borbihan, Moselle, les deux Nethes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse et Yonne, sont déclarées illégitimes et nulles.

II. Celles de l'assemblée électorale du département du Gers sont déclarées légitimes et valables ; en conséquence, le ci-

toyen *Duffau* est admis au Conseil des Anciens, les citoyens *Carrière-Lagarrière* et *Sauran* sont admis au conseil des Cinq-cens. Les administrateurs et juges nommés par cette assemblée, entreront incessamment en fonctions. Le haut juré, nommé par la même assemblée, remplira les fonctions attachées à cette qualité.

AN V.

III. La loi du 22 prairial dernier, relative aux opérations de l'assemblée électorale du Lot est rapportée. Les opérations de l'assemblée, tenue dans la maison de la Palonie, sont déclarées nulles : celles de l'assemblée tenue dans la ci-devant église du collège de Cahors, sont déclarées valables. Le citoyen *Lachièze*, élu membre du conseil des Anciens, et les citoyens *Poncet* et *Delbret*, membres du conseil des Cinq-cens, prendront leurs places.

IV. Les individus nommés à des fonctions publiques par les assemblées primaires, communales et électorales, sans exception de ceux nommés au Corps législatif des départemens cités dans l'art. premier, cesseront toutes fonctions à l'instant de la publication de la présente loi, sous les peines portées par l'article 6 de la

1797. cinquième section du titre premier de la seconde partie du code pénal.

V. Le Directoire exécutif est chargé de nommer aux places qui deviennent vacantes dans les tribunaux, en vertu des articles précédens, ainsi que de celles qui viendraient à vaquer par démission ou autrement, avant les élections du mois de germinal, l'an 6.

VI. Les nominations faites par le Directoire exécutif, en vertu de l'article précédent, auront en tout point le même effet et la même durée que si elles avaient été faites par les assemblées primaires et électorales.

VII. La loi du premier prairial dernier, qui, en contravention à l'article 78 de l'acte constitutionnel, rappelle dans le Corps législatif les citoyens *Aimé*, *Mersan*, *Ferrant-Vaillant*, *Gau* et *Polissart*, est rapportée.

VIII. Est pareillement rapporté l'article premier de la loi du 9 messidor dernier, portant, au mépris du même article de l'acte constitutionnel, révocation des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la loi du 3 brumaire, an 4, relatif aux parens d'émigrés, etc.

IX. Les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la-

dite loi du 3 brumaire, an 4, sont rétablis, et resteront en vigueur pendant les quatre années qui suivront la proclamation de la paix générale.

AN V.

X. Aucun parent ou allié d'émigré, au degré déterminé par l'article 2 de ladite loi, ne sera admis pendant le même espace de tems à voter dans les assemblées primaires, et ne pourra être nommé électeur s'il n'est compris dans l'une des exceptions portées par l'article 4 de ladite loi.

XI. Nul ne sera non plus admis à voter dans les assemblées primaires et électorales s'il n'a préalablement prêté devant l'assemblée dont il sera membre, entre les mains du président, le serment individuel de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la constitution de l'an 3.

XII. L'article 2 de la loi du 9 messidor dernier, est également rapporté en ce qui concerne les chefs des rébelles de la Vendée et des chouans, auxquels, en conséquence, la disposition de l'article de la présente loi demeure commune. Sont à cet égard réputés chefs de chouans ceux qui sont dé-

1797. signés comme tels par la loi du 5 juillet 1793.

XIII. Les individus ci-après nommés : *Aubry*, du conseil des Cinq-cens. *J. J. Aimé*, idem. *Bayard*, idem. *Boissi-d'Anglas*, idem. *Borne*, idem. *Bourdon* (de l'Oise) idem. *Cadroy*, idem. *Coucheri*, idem. *Delahaye*, idem. *Delarue*, idem. *Doumère*, idem. *Dumolard*, idem. *Duplantier*, idem. *Dupral*, idem. *Gilbert-Desmolières*, *Henri Larivière*, *Imbert Colomés*, *Camille Jourdan*, *André-Joseph Jourdan*, *Gau*, *la Carrière*, *Lemarchand-Gomicourt*, *Lemerer*, *Mersan*, *Madier*, *Maillard*, *Noailles*, *André*, *Mac-Curtain*, *Pavie*, *Pastoret*, *Pichegru*, *Polissart*, *Praire-Montaut*, *Quatremère-Quincy*, *Saladin*, *Siméon*, *Vauvillers*, *Vienot-Vaublanc*, *Villaret-Joyeuse*, *Willot*. *Marbé-Marbois*, des Anciens, *Dumas*, idem. *Ferrant-Vaillant*, *Laffont-Ladebat*, *Laumont*, *Muraire*, *Murinais*, *Paradis*, *Portalis*, *Rovère*, *Troncon-du-Coudray*, *Blain*, des Cinq-cens ; *Carnot*, directeur. *Brottier*, ex-abbé ; *Lavilleurnois*, ex-magistrat ; *Duverne-de-Presles*, dit *Dunan* ; *Cochon*, ex-ministre de la police ; *Dossonville*,

sonville, ex-employé à la police; *Miranda*, général; *Morgan*, général; *Suart*, journaliste; *Maithe*, ex-conventionnel; *Ramel*, commandant des grenadiers du Corps législatif, AN V.

Seront sans retard déportés dans le lieu déterminé par le Directoire exécutif. Leurs biens seront séquestrés aussitôt après la publication de la présente loi, et main-levée ne leur sera accordée que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé pour leur déportation.

XIV. Le Directoire exécutif est autorisé à leur procurer provisoirement, sur leurs biens, les moyens de pourvoir à leurs besoins les plus urgens.

XV. Tous les individus inscrits sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, sont tenus de sortir du territoire de la République; savoir: de Paris et de toute autre commune dont la population est de vingt mille habitans et au-dessus, dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication de la présente loi, et dans les quinze jours qui suivront cette même publication, de toutes les autres parties de la République.

XVI. Passés les délais respectifs, prescrits

par l'article précédent, tout individu ins-
1797. crit sur la liste des émigrés, et non rayé définitivement, qui sera arrêté dans le territoire de la République, sera traduit devant une commission militaire, pour y être jugé dans les vingt-quatre heures, d'après l'article 2 du titre 4 de la loi du 25 brumaire, an 3, relative aux émigrés.

XVII. Cette commission sera composée de sept membres, qui seront nommés par le général, commandant la division militaire, dans l'étendue de laquelle l'individu inscrit sur la liste des émigrés, et non rayé définitivement, aura été arrêté. Les jugemens ne pourront être attaqués par recours à aucun tribunal, et seront exécutés dans les vingt-quatre heures de leur prononciation.

XVIII. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux individus qui, ayant émigré, sont rentrés en France, quoi qu'ils ne soient inscrits sur aucune liste d'émigrés.

XIX. Les émigrés actuellement détenus, seront déportés, et ceux d'entr'eux qui rentreront en France, seront jugés et punis ainsi qu'il est prescrit par les articles 16 et 17 de la présente.

XX. Les individus, inscrits sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, qui ont réclamé contre leur inscription avant le 26 floréal, an 3, pourront correspondre des pays étrangers avec leurs parens, amis ou fondés de pouvoir résidant en France; mais seulement pour ce qui sera relatif à leur demande en radiation définitive.

XXI. Toute correspondance pour d'autres objets, quels qu'ils soient, avec des individus inscrits sur la liste des émigrés, est interdite; et tout individu domicilié ou séjournant dans le territoire de la République, qui en sera convaincu, sera, comme complice d'émigrés, puni des peines portées par l'article 6 du titre 4 de la loi du 25 brumaire, an 3.

XXII. Les loix du 21 et 30 prairial dernier, qui rayent définitivement de la liste des émigrés les noms de *François-Grégoire de Rumare* et de *Jacques-Imbert Colomés*, est rapportée.

XXIII La loi du 7 de ce mois, qui rappelle les prêtres déportés, est rapportée.

XXIV. Le Directoire exécutif est investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés in-

dividuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique.

1797.

XXV. La loi du 7 vendémiaire, an 4, sur la police des cultes, continuera d'être exécutée à l'égard des ecclésiastiques autorisés à demeurer sur le territoire de la République, sauf qu'aulieu de la déclaration prescrite par l'article 6 de ladite loi, ils seront tenus de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an 3.

XXVI. Tout administrateur, officier de police judiciaire, accusateur public, juge, commissaire du pouvoir exécutif, officier ou soldat de gendarmerie nationale, qui ne fera pas exécuter ponctuellement, en ce qui les concerne, les dispositions ci-dessus relatives aux émigrés et aux ministres des cultes, ou qui en entravera l'exécution, sera puni de deux années de fer, à l'effet de quoi le Directoire exécutif est autorisé à décerner tous mandats d'arrêts nécessaires.

XXVII. Les dispositions de la loi du 2 vendémiaire et 24 messidor, an 4, qui

prorogent l'exercice des membres du tribunal de cassation, élus pour quatre années seulement en 1791, sont rapportées; en conséquence, chaque membre du tribunal de cassation, élu en 1791, cessera ses fonctions aussitôt qu'il sera remplacé.

XXVIII. Le Directoire exécutif est chargé de nommer les remplaçans.

XXIX. Les dix juges qui, d'après l'article 259 de l'acte constitutionnel, doivent sortir tous les ans du tribunal de cassation, seront pris au mois prairial, an 6, parmi les juges nommés en vendémiaire, an 4.

XXX. Le cinquième sortant en prairial, an 7, sera composé du restant des membres élus en vendémiaire, l'an 4, et supplétivement des membres nommés par le Directoire exécutif, en exécution de la présente loi.

XXXI. Le cinquième sortant en prairial, an 8, sera pris parmi les membres nommés par le Directoire exécutif, en exécution de la présente loi, et ainsi successivement d'année en année, jusqu'à ce qu'ils soient tous sortis.

XXXII. Aucun juré spécial, ordinaire, ou haut juré ne pourra exercer de fonc-

1797. tions avant d'avoir prêté le serment de haine à la royauté, à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la constitution de l'an trois.

XXXIII Les jurés ne pourront, dans les vingt-quatre heures de leur réunion, voter pour ou contre qu'à l'unanimité; ils seront pendant ce tems exclus de toute communication extérieure. Si, après ce délai, ils déclarent qu'ils n'ont pu s'accorder pour émettre un vœu unanime, ils se réuniront de rechef, et la déclaration se fera à la majorité absolue.

XXXIV. Les décrets du premier août et 7 septembre 1793, et 21 prairial, an 3, qui ordonnent l'expulsion des *Bourbons*, y compris la veuve de *Philippe-Joseph d'Orléans* et la confiscation de leurs biens, seront exécutés; il est dérogé à toute disposition contraire. Le Directoire exécutif est chargé de désigner le lieu de leur déportation, et de leur assigner, sur le produit de leurs biens, les secours nécessaires à leur existence.

XXXV. Les journaux et les autres feuilles périodiques, et les presses qui les impriment, sont mis, pendant un an, sous

l'inspection de la police, qui pourra les prohiber aux termes de l'article 355 de l'acte constitutionnel.

XXXVI. La loi du 7 thermidor dernier, relative aux sociétés particulières, s'occupant de questions politiques, est rapportée.

XXXVII. Toute société particulière, s'occupant de questions politiques, dans laquelle il serait professé des principes contraires à la constitution de l'an trois, acceptée par le peuple français, sera fermée, et ceux de ses membres qui auraient professé les mêmes principes, seront poursuivis et punis conformément à la loi du 27 germinal, an 4.

XXXVIII. Les loix du 25 thermidor dernier et 13 fructidor présent mois, relatives à l'organisation et au service de la garde nationale, sont rapportées.

XXXIX. Le pouvoir de mettre une commune en état de siège est rendu au Directoire.

XL. La présente résolution sera imprimée et portée au conseil des Anciens par un messager d'état.

Cette loi fut acceptée sur-le-champ par

1797. les Anciens. Les Cinq-cens nommèrent une commission pour présenter des mesures répressives contre un grand nombre de journalistes. Les deux conseils suspendirent leurs séances à neuf heures du soir, le 19.

CHAPITRE LXIII.

Adresse du Corps législatif aux Français. Plusieurs journalistes sont condamnés à la déportation. Nomination de deux nouveaux directeurs. Clôture de la séance permanente des deux sections du Corps législatif.

LE 20 fructidor, à onze heures, un secrétaire fit lecture d'un message du Directoire ainsi conçu.

« D'après les mesures que vous avez adoptées pour sauver la République et assurer son repos, deux places se trouvent vacantes dans le Directoire exécutif. Nous vous invitons, citoyens représentans, à vous occuper à pourvoir au remplacement des deux membres qui ont cessé d'en

faire partie : la constitution le commande, et tout doit prouver qu'ici le Corps législatif et le Directoire exécutif n'ont rien fait et ne feront rien que pour la sauver.

» Nous n'avons pas besoin de plus longues observations : déjà vous avez senti combien il importe que vous vous occupiez promptement de cet objet, pour maintenir le repos de la République, inspirer de la confiance à tous les citoyens, et fermer la bouche à tous les partis. Nous le demandons avec empressement, parce qu'incapables d'être aveuglés par les égaremens d'une ambition qui nous fut toujours étrangère, nous sentons tout le poids du fardeau dont nous sommes chargés ».

Il fut décidé qu'il serait fait une adresse aux départemens et aux armées ; elle fut lue sur-le-champ.

« Nous vous devons la vérité, nous allons vous la dire. Une conspiration, qui a pour objet de rétablir en France un trône, des priviléges et des vexations mille fois plus odieuses que celles qui ont été abolies par votre volonté, une conspiration, toujours dévoilée et jamais

1797. détruite, avait amené de nouveau la République sur le bord de l'abyme : le gouvernement, par sa sagesse et sa fermeté, en a déconcerté l'action au moment où elle allait éclater. Encore une nuit, et un deuil éternel couvrait notre patrie, et le pouvoir arbitraire levait sa tête hideuse, et asseyait sans retour son usurpation sur les cadavres de tout ce qui avait plus ou moins servi la cause de la liberté.

» Des hommes qui n'avaient ambitionné le pouvoir populaire que pour en user contre le peuple, travaillaient depuis longtems à l'exécution de cet exécrable projet. La plupart, chefs des révoltés en vendémiaire, enhardis par l'impunité, avaient repris le fil de leurs trames ; ils correspondaient plus audacieusement que jamais avec les agens du prétendu *Louis XVIII* ; les aveux de l'un de ces agens royaux en font foi. Leurs lettres, surprises à Venise, leurs intelligences avec les émigrés et les principaux rebelles le prouvent. Toutes les pièces sont rendues publiques. Leurs moyens étaient l'anéantissement de tout esprit national, l'assassinat de tout ce qu'ils appelaient *sus-*

pects de patriotisme, et l'impunité accordée aux assassins par des tribunaux vendus au royalisme, l'extinction des ressources financières de l'état, l'avilissement du gouvernement et des institutions républicaines, la guerre civile allumée sur divers points de la République, la sûreté intérieure détruite et les routes interceptées, la misère du rentier, de l'ouvrier, du soldat; enfin l'active fabrication de toutes les loix éversives de la constitution. AN V.

» Ce but et ces moyens ne vous étonneront pas, lorsque vous apprendrez, par les pièces authentiques trouvées, que leurs nominations, ordonnées d'avance et réglées par des bureaux particuliers de contre-révolution dans presque tous les départemens, dérivaient d'un plan général, formé, organisé sous le nom de *société des fils légitimes*, société dont une des règles était le plus absolu, le plus aveugle dévouement de ses membres aux ordres que leur donnaient des chefs inconnus. C'est par ce moyen, citoyens, que vous avez vu sortir tout-à-coup, du sein de vos assemblées primaires et électorales, cette foule de délégués ignorés

1797. jusqu'alors dans la révolution, ou connus par l'incivisme le plus révoltant. C'est par là que s'est formée, dans presque toutes les places, une majorité d'hommes, séduits, vendus ou égarés, qui, parlant sans cesse de mandat spécial, et ne s'occupant que du renversement de la République, faisaient douter si leurs commettans étaient en France ou à Blankembourg. C'est ainsi que le vote des vrais citoyens s'est trouvé de nul compte dans les élections, et qu'à l'exception d'un petit nombre d'assemblées où leurs voix ont pu se faire entendre, presque par-tout l'intrigue royale a prévalu. On conçoit comment ensuite s'établissant eux-mêmes les juges de leurs propres élections, ils se sont empressés de les déclarer bonnes ou mauvaises suivant qu'il leur convenait, tantôt argumentant de la majorité des votans pour couvrir les violences, les inconstitutionalités de ces assemblées, tantôt opposant des protestations obscures et sans caractère au vote formel d'une majorité républicaine. Certes on peut s'etonner qu'avec tant de moyens de corruption et d'influence destructive, quelques nomi-

nations, que dis-je? une seule place leur soit échappée : comme, après un vaste incendie, on voit avec étonnement quelques bâtimens épars respectés par les flammes. An V.

» Nous ne vous rappellerons pas quel a été le déplorable succès de ces atroces combinaisons. En floréal, la paix honorable et solide souriait à nos vœux, elle s'est éloignée; pouvait-elle s'asseoir sur une terre en convulsion, prête à se couvrir de sang et de décombres? Le crédit national prenait de la consistance; le rentier allait être payé, la solde était au courant, tout-à-coup la misère vient fondre sur la France. Le rentier se désespère; les inscriptions, de 14 liv. descendent à 10 liv.; les armées, sans solde, sans vêtemens, sont obligées de vivre de réquisitions ou du produit de leur courage; et cependant un rire affreux s'échappe des lèvres des ouvriers de la contre-révolution. Chaque jour ils voient l'embarras du gouvernement, chaque jour ils l'augmentent. Les interprétations les plus forcées, la mauvaise foi la plus impudente, tout leur est bon, pourvu qu'ils

1797. atteignent le but désiré. Les artisans du fanatisme sont rappelés ; un trafic honteux et public de radiations d'émigrés est affiché ; les citoyens effrayés se rassemblent, le droit leur en est interdit ; on réclame, on est traité de séditieux, d'égorgeur ; on parle des malheureux assassinés; on vous objecte la légitimité de la vengeance, et le crime est érigé en systême.

» Une nouvelle révolution, mille fois plus sanglante que la première, sort par tous les pores du corps politique ; des indiscrétions, des signes de joie prématurés trahissent les conjurés, on s'honore d'être royaliste ; une séparation, avant-courrière de l'égorgement, est élevée entre les proscripteurs et les proscrits. Les premiers s'intitulent les *vrais représentans ;* déjà les autres ne sont plus leurs collègues : ils sont jugés, ils sont républicains. Des armes sont distribuées, des poignards fabriqués, plusieurs sont saisis avec des cartes de ralliement, des registres d'enrôlemens sont ouverts. O ma patrie ! ô doux et noble sentiment de la liberté, élans généreux de l'honneur, de l'orgueil national ! qu'êtes-vous devenus ? Noms, tant

profanés, de justice, de morale, d'humanité; vertus sociales ! où vous êtes-vous réfugiées? .. Elles vivent aux armées.

» Cette intrépide avant-garde d'une nation dont des monstres ont juré la perte, fidelle à ses sermens, sonne l'alarme. Ses cris sont entendus dans toute la France; ils retentissent dans le camp ennemi; ils ont refoulé l'épouvante dans l'ame des traîtres : alors leur plan change; sans être moins actifs, ils feignent une modération extérieure pour atténuer les mesures de résistance qu'ils redoutent. Mais c'en était fait : l'éveil était donné; le gouvernement, long-tems trompé, s'était souvenu que lui aussi était dépositaire de la constitution, et garant des destinées de la République. Dans les deux conseils, une minorité, courageuse et clairvoyante, luttant sans cesse contre un parti démasqué, ne désespérait plus de ramener à elle ceux des membres intègres que ce parti s'était associés en les trompant. Elle sentait que la constitution, en ne prévoyant point le cas où une faction de législateurs la renverserait en s'environnant de l'apparence des formes, laissait par cela même, à

ceux qui voudraient la sauver, le droit
1797. d'employer tous les moyens, et qu'il était absurde de prétendre que si une majorité perverse ou trompée décrétait l'abrogation de la République, tous les pouvoirs, institués par la constitution, dussent fermer les yeux et exécuter le décret.

» L'événement, Français, ne trompa point leurs espérances, et, cette fois encore, comme au Jeu-de-paume, la providence, conservatrice des lumières, des vertus et de la liberté, défendit la République. Vous connaissez le résultat de la mémorable journée du 18 fructidor. Les conspirateurs ont été arrêtés; le Corps législatif, dégagé de l'oppression, éclairé sur les manœuvres réitérées des coupables, sentant sa dignité et ses devoirs, n'a pas manqué à l'une et a rempli les autres avec courage. Il n'a pas mis, il n'a pas dû mettre des considérations quelconques dans cette circonstance impérieuse, en balance avec le salut de la patrie et de la constitution. Mais en frappant des conspirateurs, il n'a point oublié qu'il représentait une nation sensible et grande, qu'il devait en conserver le caractère. Ces

hommes

hommes évidemment coupables du plus grand des crimes, ces hommes qui parlaient d'humanité en méditant des assassinats, ces hommes qui n'eussent épargné la vie d'aucun républicain, iront traîner la leur loin de nous avec les remords et l'opprobre : ils sont déportés. Aucune tache de sang, aucun acte de violence ou de désordre n'a souillé cette journée; aussi cette attitude imposante et sage des Français, et notamment de nos frères d'armes dans cette terrible occasion, en complétant leur éloge, atteste la bassesse et l'infamie de celui qui, dans sa criminelle correspondance, de ceux qui, dans leurs audacieuses diatribes ont osé les peindre comme des pillards et des scélérats. La constitution est leur bien, ils l'ont scellée de leur sang, ils ne souffriront point qu'on y porte atteinte; tous les Français l'ont placée entre la royauté et l'anarchie, ils sauront l'y maintenir.

» O vous, pères, mères, épouses, enfans, que le souvenir des malheurs et des désastres de la révolution irritait, considérez avec effroi quelle épouvantable révolution l'on vous préparait de nouveau,

1797. et que ce sentiment éloigne enfin de vos cœurs ces haines barbares, ces oppositions meurtrières qui dissolvent une nation, et précipitent sur elle un déluge de calamités. Appréciez la conduite de ceux qui avaient surpris votre confiance, et dont la perversité n'a point reculé à l'aspect du sang et des larmes qu'ils allaient faire verser. Que cette considération vous remette devant les yeux l'article constitutionnel, qui vous avertit que la stabilité de la constitution et votre bonheur dépendent de la sagesse de vos choix.

» La méchanceté dévoilée tentera sans doute de nous calomnier et de vous armer les uns contre les autres : nous bravons les calomnies, mais nous ne bravons pas votre péril. Nous vous avons dit la vérité, examinez l'intérêt de ceux qui vous parlent différemment; repoussez loin de vous toute insinuation perfide : songeons que l'esprit et la lettre de la constitution ne doivent pas être séparés. C'est à vous, Français, c'est à votre union, c'est à votre confiance à nous servir d'encouragement... Magistrats, administrateurs, fonctionnaires, la voix de la pa-

trie vous appelle à vos postes. Par-tout, dans une République, on est au champ d'honneur, quand on se conduit en républicain. Hommes de lettres, vous que le despotisme de la calomnie réduisait au silence, reprenez votre première énergie, commencez l'institution républicaine, faites rougir les lâches apologistes de l'esclavage et les déhontés fauteurs de la licence, aidez au Corps législatif et au gouvernement, formez les mœurs de la nation ». AN V.

La commission, chargée de présenter des mesures répressives contre les journalistes, fit son rapport; le conseil des Cinq-cens ordonna la déportation des propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs des journaux suivans : Le Mémorial, le Messager du soir, le Miroir, les Nouvelles politiques nationales et étrangères, l'Observateur de l'Europe, Perlet, le Petit Gauthier, le Postillon des armées, le Précurseur, la Quotidienne, les Rapsodies du jour, le Spectateur du Nord, le Tableau de Paris, le Thé, la Tribune publique, le Véridique, l'Argus, les Annales catholiques, les Actes des Apôtres, l'Accusateur public,

1797. l'Anti-terroriste, l'Aurore, le Censeur des journaux, le Courrier de Lyon, le Courrier extraordinaire, le Courrier républicain, le Cri public, le Défenseur des vieilles institutions, le Déjeûner, l'Echo, l'Eclair, l'Europe littéraire, la Gazette française, la Gazette universelle, le Grondeur, l'Impartial bruxellois, l'Impartial européen, l'Invariable, le Journal des journaux, le Journal des colonies, le Journal général de France, l'Abbréviateur universel.

Le Corps législatif s'occupa les jours suivans du rétablissement des finances, et de donner des successeurs aux directeurs *Carnot* et *Barthélemy*. *Merlin* (de Douai) et *François* (de Neuchâteau) furent élus. Les deux conseils siégèrent, le 23, dans le lieu de leurs séances ordinaire, où fut levée la séance permanente, qui avait duré cent heures.

AN V.

CHAPITRE LXIV.

Réception des nouveaux Directeurs. Déportation des députés, du directeur Barthélemy, *et des individus de la maison* Bourbon. *Traité de paix entre la République et l'Empereur.*

LES nouveaux directeurs furent installés dans la séance publique du Directorre, le 24 fructidor. *Merlin*, qui prit le premier la parole, fit un tableau rapide des événemens qui s'étaient succédés en France depuis l'établissement du régime constitutionnel :

« Dans les premiers jours, la République était dans l'état le plus alarmant, ses ressources paraissaient épuisées; un papier sans valeur représentait la fortune publique; les bras de l'industrie étaient enchaînés; les canaux du commerce obstrués; quelques puissances avaient été détachées de la coalition, mais elles offraient encore un front redoutable; la guerre civile embrasait les départemens de l'Ouest;

1797. l'esprit public, dégradé, menaçait d'une ruine presque assurée les institutions républicaines ; les ennemis du peuple étaient devenus ses magistrats ; le glaive de la justice nationale avait fait place aux poignards de la vengeance des émigrés ; des rebelles siégeaient dans le sénat.

» Dans cet état de choses, vous avez pris les rênes de l'autorité, et voici ce que nous avons vu : le commerce a repris son activité ; l'industrie s'est ranimée ; la terre a rendu les trésors que la défiance y avait enfouis ; l'abondance a régné dans nos villes ; la guerre civile a été éteinte ; la victoire a dicté la paix à la coalition expirante ; un souffle heureux a jeté sur les contrées voisines les germes de la liberté ; vous avez comprimé les factions.

» Cependant vos triomphes, votre courage, le bien que vous faisiez et celui que vous vous efforciez de faire, tout a failli échouer devant les tentatives des conspirateurs. Les amis des rois étaient devenus législateurs de la République, des traîtres délibéraient avec vous. . . . Jour immortel du 18 fructidor, tu seras fameux dans la révolution française. C'est à vous,

citoyens Directeurs, que la gloire en appartient toute entière. A cette lâche conspiration vous avez opposé une conjuration sainte ; vous avez prévenu les traîtres ; vous les avez frappés avec la rapidité de l'éclair ; votre enceinte a été purgée ; le Corps législatif est devenu libre ; des loix républicaines sont venues consoler, rassurer, encourager les citoyens ; le 18 fructidor devait être un jour de combat, il a été un jour de fête.

» Honneur à votre sagesse et à votre courage, honneur aux représentans de la nation, qui ont bien senti qu'il n'y avait aucune différence entre leur cause et la vôtre ! Honneur à vous, braves compagnons de *Buonaparte* et de *Hoche*, *Augereau*, *Chérin*, noms chers à la victoire et à la liberté ; à vous aussi, intrépides soldats, si dignes des chefs qui vous commandent ! Honneur à vous, républicains indomptés, peuple vertueux et fier, toi qui as répondu par tant de modération aux viles calomnies de ceux qui n'étaient pas dignes de te connaître ! Tu n'as jamais été plus terrible pour tes ennemis que dans ce repos majestueux, qui lais-

sait deviner ton énergie, et te dispensait
1797. de la manifester ».

La plupart des députés, condamnés à la déportation, s'étaient soustraits aux recherches qu'on faisait d'eux. Ceux qui étaient arrêtés arrivèrent à Rochefort le premier vendémiaire ; on les embarqua sur-le-champ. Les individus des deux sexes de la maison de *Bourbon* étaient partis le 26 fructidor, pour être déportés en Espagne.

Le Directoire avait nommé les ex-conventionnels *Treillard* et *Bonnier* pour traiter de la paix avec l'Angleterre, en remplacement des plénipotentiaires *Letourneur* et *Maret*, qu'on rappelait à Paris. On sut bientôt que le lord *Malmesbury* avait quitté Lille le deuxième jour complémentaire. Cette nouvelle faisait une sensation d'autant plus désagréable, qu'on pensait que cet événement devait influer sur le résultat des négociations de paix entre *Buonaparte* et les ministres impériaux. La proclamation faite par le Directoire, le quatrième jour complémentaire, qui ordonnait que toutes les armées fussent portées au complet et prêtes à

marcher le 15 vendémiaire, an 6, laissait craindre la continuation des hostilités, lorsqu'on apprit que le vainqueur de l'Italie, joignant l'olive de la paix aux lauriers immortels dont son front était coucouvert, venait de mettre le comble à sa gloire en réconciliant l'empereur avec la République française. Je crois devoir rapporter le texte du traité. AN VI.

« S. M. l'empereur des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, et la République française,

» Voulant consolider la paix, dont les bases ont été posées par les préliminaires, signés au château d'Erkenwald près de Léoben en Styrie, le 18 avril 1797, (19 germinal, an 5 de la République française), ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'empereur et roi, *Martius Martilly* noble Napolitain, marquis de Gallo, chevalier de l'ordre royal de Saint-Janvier, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi des deux siècles, et son ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne; *Louis de Cobenzel*, comte du Saint Empire Romain, grand crois de

l'ordre royal de Saint-Étienne, chambel-
1797. lan, conseiller d'état, intime de S. M. impériale et royale apostolique et son ambassadeur extraordinaire près S. M. l'empereur de Russie; *Maximilien* comte de Mervelt, chevalier de l'ordre Teutonique et de l'ordre militaire de *Marie Thérèse*, chambellan et général major de cavalerie dans les armées impériales, et *Ignace* baron de Gelman ministre plénipotentiaire de S. M. près la République Helvétique.

Et de la part de la République française, *Buonaparte* général en chef de l'armée française en Italie. Lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans.

ART. Ier. Il y aura à l'avenir et pour toujours, une paix solide et inviolable entre S. M. l'empereur des romains roi de Hongrie et de Bohême, ses héritiers et successeurs, et la République française. Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre leurs états une parfaite intelligence, sans permettre dorénavant que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilités par terre ou par mer, pour quelque

cause ou sous quelque prétexte que ce soit, et on évitera soigneusement tout ce qui pourrait altérer à l'avenir l'union heureusement établie. Il ne sera donné aucun secours ou protection, soit directement, soit indirectement, à tous ceux qui voudraient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre des puissances contractantes.

II. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, les parties contractantes feront lever tout séquestre mis sur les biens, droits et revenus des particuliers résidans sur les territoires respectifs; elles s'obligent à acquiter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par les dits particuliers et établissemens publics, et à payer ou rembourser toutes rentes constituées à leur profit sur chacune d'elles. Le présent article est déclaré commun à la République Cisalpine.

III. S. M. l'empereur roi de Hongrie et de Bohême, renonce pour elle et ses successeurs en faveur de la République française à tous ses droits et titres sur les provinces Belgiques, connues sous le nom

de pays bas autrichiens. La République
1797. française possédera ces pays à perpétuité en toute souveraineté et propriété, et avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

IV. Toutes les dettes, hypothèques qui existent avant la guerre sur le sol des pays énoncés dans les articles précédens et dont les contrats seront revêtus des formalités d'usage, seront à la charge de la Républiqne française. Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, en remettront l'état le plutôt possible au plénipotentiaire de la République française, et avant l'échange des ratifications; ainsi lors de l'échange les plénipotentiaires des deux puissances pourront convenir de tous les articles explicatifs ou additionnels au présent article, et les signer.

V. S. M. l'empereur roi de Hongrie et de Bohême consent à ce que la République française possède en toute souveraineté les îles ci-devant vénitiennes du levant, savoir: Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Laure, Cérigo et autres îles en dépendantes, ainsi que Butrinto, Larta,

et en général tous les établissemens ci-devant vénitiens en Albanie, qui sont situés plus bas que le golphe de Lodrino.

VI. La République française consent à ce que S. M. l'empereur et roi possède en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous : savoir, l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les Lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de S. M. l'empereur et roi; la mer Adriatique et une ligne qui partira du Tirol, suivra le torrent en avant de Gardola, traversera le lac de Garda, jusqu'à Lacise, delà une ligne militaire jusquà San-Giacomo, offrant un avantage aux deux partis, laquelle sera désignée par des officiers du génie nommés de part et d'autre avant l'échange des ratifications du présent traité. La ligne de limite passera ensuite l'Adige à San-Giacomo, suivra la rive gauche de cette rivière jusqu'à l'embouchure du canal blanc, y compris la partie du Porto Legnano, qui se trouve sur la rive droite de l'Adige, avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises. La ligne se

1797. continuera par la rive gauche du canal blanc, la rive gauche du Tartaro, la rive gauche du canal dit la Polizella, jusqu'à son embouchure dans le Pô, et la rive gauche du grand Pô, jusqu'à la mer.

VII. S. M. l'empereur et roi renonce à perpétuité pour elle, ses successeurs et ayant cause, en faveur de la République Cisalpine, à tous les droits et titres que S. M. pourrait prétendre sur les pays qu'elle possédait avant la guerre, et qui font maintenant partie de la République Cisalpine, laquelle les possédera en toute propriété et souveraineté avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

VIII. S. M. l'empereur et roi de Hongrie et de Bohême reconnait la République Cisalpine comme puissance indépendante.

Cette République comprend la Lombardie ci-devant appelée autrichienne, le Bergamasque, le Bressan, le Cremasque, la ville et forteresse de Mantoue, le Mantouan, Peschiera, la partie des états ci-devant vénitiens à l'Ouest et au Sud de la ligne désignée dans l'article 6 pour la frontière des états de S. M. l'empereur, le Modenois, la principauté de Massa et

Carrara, et les trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne.

An VI.

IX. Dans tous les pays, cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il sera accordé à tous les habitans et propriétaire quelconque, main levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a eu lieu entre S. M. impériale et royale, et la République française, sans qu'à cet égard, ils puissent être inquiétés dans leurs biens ou dans leurs personnes. Ceux qui à l'avenir voudront cesser d'habiter les dits pays seront tenus d'en faire la déclaration trois mois après la publication du traité de paix définitif; ils auront le terme de trois ans pour vendre leurs biens, meubles et immeubles, ou en disposer à leur volonté.

X. Les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, porteront à ceux auxquels ils demeureront les dettes hypothéquées sur leur sol.

XI. La navigation de la partie des rivières et canaux, servant de limites entre les possessions de S. M. l'empereur roi de Hongrie et de Bohême, et celles de la République Cisalpine, sera libre sans que

1797. l'une ni l'autre puissance puisse y rétablir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre ; ce qui n'exclut pas les précautions nécessaires à la sûreté de la forteresse de Porto-Legnano.

XII. Toutes ventes ou aliénations faites, tous engagemens contractés soit par les villes ou par le gouvernement, ou autorités civiles et administratives des pays ci-devant vénitiens, pour l'entretien des armées allemandes et françaises jusqu'à la date de la signature du présent traité, seront confirmés et regardés comme valides.

XIII. Les titres domaniaux et archives des différens pays cédés ou échangés par le présent traité, seront remis dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, aux puissances qui en auront acquis la propriété. Les plans et cartes des forteresses, villes et pays que les puissances contractantes acquièrent par le présent traité, leur seront fidèlement remis.

Les papiers militaires et registres pris dans la guerre actuelle aux états majors des armées respectives seront pareillement rendus.

XIV. Les

XIV. Les deux puissances contractantes, également animées du désir d'écarter tout ce qui pourrait nuire à la bonne intelligence heureusement rétablie entre elles, s'engagent de la manière la plus solemnelle à contribuer de tout leur pouvoir au maintien de la tranquillité extérieure de leurs états respectifs.

XV. Il sera incessamment conclu un traité de commerce sur des bases équitables et telles qu'elles assurent à S. M. l'empereur et roi, et à la République française, des avantages égaux à ceux dont jouissent dans les états respectifs les nations les plus favorisées. En attendant, toutes les communications et relations commerciales sont rétablies dans l'état où elles étaient avant la guerre.

XVI. Aucun habitant des pays occupés par les armées autrichiennes ou françaises, ne pourra être poursuivi ni recherché, soit dans sa personne, soit dans ses propriétés, à raison de ses opinions politiques, ou actions civiles, militaires ou commerciales pendant la guerre qui a eu lieu entre les deux puissances.

XVII. S. M. L'empereur et roi, ne

1797. pourra, conformément aux principes de neutralité, recevoir dans chacun de ses ports, pendant le cours de la présente guerre plus de six bâtimens armés en guerre, appartenant à chacune des puissances belligérantes.

XVIII. S. M. L'empereur et roi s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avaient en Italie, le Brisgau, qu'il possédera aux mêmes conditions, que celles en vertu desquelles il possédait le Modénais.

XIX. Les biens fonciers et personnels non aliénés, de leurs altesses royales le duc *Charles* et l'archiduchesse *Christine*, qui sont situés dans les pays cédés à la République française, leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans. Il en sera de même des biens fonciers et personnels de son altesse royale l'archiduc *Ferdinand*, dans le territoire de la République Cisalpine.

XX. Il sera tenu à Rastadt un congrés uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire Germanique et de la République française pour la pacification

entre ces deux puissances. Ce congrés sera ouvert un mois après la signature du présent traité, ou plutôt s'il est possible. AN VI.

XXI. Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autres, et les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auraient pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

XXII. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre, qui ont eu lieu dans les états respectifs des puissances contractantes, cesseront à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

XXIII. S. M. l'empereur et roi, et la République française conserveront entre elles le même cérémonial, quant au rang et aux autres étiquettes, que ce qui a été constamment observé avant la guerre. Sa dite majesté et la République Cisalpine auront entre elles le même cérémonial d'étiquette, que celui qui était en usage entre sa dite majesté et la République de Venise.

XXIV. Le présent traité de paix,

1797. est déclaré commun à la République Batave.

XXV. Le présent traité sera ratifié par S. M. l'empereur roi de Hongrie et de Bohême, et la République française, dans l'espace de trente jours, à dater d'aujourd'hui ou plutôt si faire se peut. Les actes de ratifications en due forme seront échangés à Rastadt.

Fait à Campo-Formio près d'Udine, le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an 6 de la République française). Signé, *Buonaparte*, le comte de *Gallo*, *Louis* comte de *Cobenzel*, le comte de *Merfeld*, le baron de *Gelmal*.

CHAPITRE LXV.

Conclusion.

J'ai rempli la tâche que je m'étais imposée. La révolution française doit être considérée comme terminée. La République triomphante au dehors, est reconnue par les puissances continentales de l'Europe. Quelques nuages rembrunissent encore l'horison de la France; mais les

derniers événemens, que je viens de rapporter, doivent convaincre toutes les personnes qui ne sont pas aveuglées par leurs préjugés ou par leurs passions, que le gouvernement est investi d'une force suffisante, non seulement pour comprimer toutes les factions, mais pour rendre inutiles les complots possibles que pourrait tenter une majorité du corps législatif, égarée ou corrompue. AN VI.

La France républicaine parviendra aux grandes destinées que lui promet la fortune, et dont l'éloignait l'ancienne forme de son gouvernement, dans laquelle l'intérêt national était perpétuellement froissé par l'intérêt de la noblesse. Le soldat romain bravait les fatigues des camps et les malheurs de la guerre, lorsqu'il envisageait les oracles qui promettaient au capitole l'empire du monde. La République française ne subjuguera pas l'univers, mais elle en sera l'arbitre. Cette grande pensée, emportant vers l'avenir l'ambition des hommes doués d'une ame forte et généreuse, les éloigne de la commotion dont nous avons été les témoins. Ils sont heureux du bonheur destiné à leurs en-

1797. fans ; ils jouissent de la gloire qui doit rejaillir sur la génération qui fonda la prospérité nationale future, aux dépens de sa tranquillité présente ; cette disposition compense dans leur esprit les maux qu'ils ont soufferts, les pertes qu'ils ont faites.

Lorsque, vers le tems des événemens de vendémiaire, je livrais à la presse l'histoire philosophique de la révolution, quelques puissances avaient abandonné le systême de *Pilnits*, pour se réconcilier avec la France.. Cependant la coalition semblait présenter un front plus menaçant. Tremblant pour le sort de ma patrie, que, malgré les efforts de l'Europe, nos seules dissentions pouvaient mettre en danger, j'exhortais tous les Français, au nom de la France, à renoncer franchement à de vaines prétentions, pour marcher de concert contre des ennemis, qui, sous prétexte de favoriser un parti, voulaient détruire la France entière et s'en partager les dépouilles. Les choses ont changé depuis lors, la République hors des atteintes de ses ennemis extérieurs, repose sur des bases que des ennemis intérieurs ne sauraient détruire.

Les fauteurs de l'ancien régime prodiguèrent leurs efforts pour sauver la vie aux chefs de la conspiration découverte en pluviôse l'an 5. Entraînés par leurs affections, ils agirent contre le véritable intérêt de leur parti. Il est probable que si *Brottier*, *Dunan* et *Lavilleurnois* avaient été punis de mort comme ils le méritaient, la journée du 18 fructidor n'aurait pas eu lieu ; l'expérience n'aurait pas résolu ce problême politique : *les ennemis de l'état en parvenant, par des moyens quelconques, à placer dans le Corps législatif et dans les autorités constituées un grand nombre de leurs partisans, réussiraient-ils à détruire la République ?*

AN VI.

La plupart des insurrections qui se sont succédées en France depuis la chute de *Robespierre*, avaient leur cause secrette dans l'opinion qu'on s'était formée de la faiblesse du gouvernement. La journée du 18 frrctidor a dissipé cette opinion. Le gouvernement de France est fort par lui-même. Les dissidens peuvent le chicaner, l'harceler, le fatiguer, mais non l'abattre. Le résultat du 18 fructidor est moins une suite des fautes faites par les royalistes

1797. et que de nouveaux insurgens se flatteraient d'éviter, qu'une conséquence de l'état actuel de la République.

Hommes de tous les systêmes, vous n'avez plus qu'un intérêt, quelles que soient vos opinions, vos habitudes, vos préjugés, vos pertes et vos espérances : c'est de vous réunir à la grande famille pour partager le sort qu'elle attend du nouvel ordre de choses ; c'est de vous rallier au gouvernement qui vous offre la paix et la liberté, et qui ne peut s'écrouler, qu'en ensevelissant ses ennemis sous ses ruines.

La secousse qui détruisit le royalisme en France, ne suffirait pas aujourd'hui pour abattre la République. C'est une vérité qn'on ne saurait trop propager pour éviter de nouveaux mouvemens, sans avantages pour ceux qui pourraient en être les objets ou les ordonnateurs, et dont le fatal effet serait d'éloigner de nous les jouissances sociales que doit amener la paix intérieure.

A mesure qu'un gouvernement vieillit, il prend une existence qui lui est propre. Ses moyens sont relativement plus bornés en raison de ce qu'il se combine moins

avec les moyens communs. Les mécontens qui veulent l'attaquer, ont aussi leurs moyens particuliers. Le peuple plongé dans une apatique insouciance ne se prononce ni pour ni contre : souvent il ne connait la lutte que par son explosion, et le gouvernement se voit réduit à l'état d'un parti, qui combat corps à corps un parti contraire.

La situation actuelle de la France est différente. La masse inerte de la multitude, que son poid finit toujours par entraîner au fond, agitée encore par la fermentation révolutionnaire, bouillonne jusqu'à la surface; elle prend une part plus ou moins active à tous les événemens principaux; la nature de cette part tient de son éducation révolutionnaire. Elle sait parfaitement que plusieurs partis, peu d'accord entre eux, veulent détruire le système actuel. Le choc à peine se prépare, que le peuple est obligé de se prononcer : il ne peut manquer de le faire en faveur du gouvernement qui réunit à l'avantage d'avoir un but connu, la force publique, les troupes, les canons, les finances.

1797. Les mécontens divisés d'opinions ne sauraient se concerter ni presque s'entendre. Parmi eux est une faction aussi ennemie de toutes les autres que du gouvernement. Au premier bruit d'une insurrection, je vois tous ceux qui ne sont pas dans le secret, rester d'abord dans l'indécision, parce qu'ils ignorent quelle faction s'insurge. Celle-ci ne se prononce qu'à demi, de peur d'aliéner ses rivales. La plupart des mécontens ne distinguant pas leur étendard dans le camp des insurgés, se trouvent entraînés, par l'impulsion générale, sous les drapeaux du gouvernement.

Un certain nombre d'hommes à petits moyens et à grande ambition, se proclamant les organes de l'opinion publique, semblent prendre à tâche d'augmenter l'inquiétude des uns, la morosité des autres, en rejetant perpétuellement sur les gouvernans tous les malheurs de la révolution, sans calculer les changemens apportés par les événemens mêmes dont ils se plaignent dans les opinions, dans les intérêts, dans les convenances et dans la situation des choses; sans considérer que les révolutions font disparaître les nuances

de la société, pour en créer de nouvelles, et qu'un torrent engloutit tout; sans observer, enfin, que dans l'état où se trouve le gouvernement français, il est impolitique d'aigrir les magistrats et de les accoutumer au blâme. De ce que les hommes puissans ont été long-tems faibles ou même coupables, résulte-t-il qu'il faille les placer sans cesse entre leurs intentions et leur conduite, entre leur intérêt et leur devoir?

On emmielle les hommes avec douces paroles, disait le bon *Montaigne*. Le ciel a donné au crime lui-même une sorte de pudeur. C'est en se montrant persuadé que les chefs des nations ne sauraient se refuser aux actions honnêtes, qu'on les entraîne vers ces actions. Plus d'une fois toutes les vertus, qui tiennent à la grandeur d'ame, sont nées dans les cœurs les plus corrompus; ils n'osaient pas repousser l'éloge, et en le recevant, ils s'engageaient à le mériter.

Au lieu de nous offrir sans cesse la peinture des maux que nous connaissons aussi bien que vous, médecins malencontreux, présentez-nous le remède: il est, dites-vous, dans la royauté.

Raisonneurs de mauvaise foi, jetez les

1797. yeux sur la situation de la France, et prononcez. La guerre intérieure et extérieure a nécessité une consommation prodigieuse d'hommes et de trésors; les dépenses incalculables qu'entraînaient les armées de terre, absorbant les fonds qu'il aurait fallu prodiguer pour soutenir avec succès une guerre de mer; les Anglais ont détruit notre marine. Sa ruine entraîne celle du commerce. La rigueur des circonstances a conduit le gouvernement à des mesures destructives de l'industrie individuelle. Nos villes ont été inondées de sang, abreuvées de larmes; et si les échafauds sont abattus, le mécontentement intérieur occasionne encore aujourd'hui des précautions inquisitoriales; dites-nous franchement quel remède apporterait à ces maladies du corps politique le retour de la royauté?

Je ne parle pas des indemnités qu'exigeraient les puissances de l'Europe; un roi aurait-il des moyens de raviver la marine et le commerce: ces deux sources de prospérité ne se rétablissent que lentement; la forme du gouvernement n'influe sur les spéculations mercantiles, que par la liberté qu'elle laisse aux particuliers: leur accrois-

sement tient à l'exercice individuel de l'industrie. Croira-t-on que les Anglais favoriseront le commerce des Français, pourvu qu'ils deviennent royalistes? Le crédit, dont l'absence est un fléau si cruel, renaîtrait-il de la royauté? Par quelles ressources le nouveau monarque suppléerait-il à celles qui existent? Un roi constitutionnel inspirerait-il plus de confiance que le Directoire, et les mécontens regarderaient-ils sa puissance comme mieux affermie? Je conçois que la royauté absolue trouverait des ressources passagères, fondées sur l'envahissement de quelques propriétés : elle rejetterait ses vexations sur le mouvement révolutionnaire : lui seul a creusé, diraitelle, l'abîme dans lequel nous sommes; mais ces ressources s'épuiseraient bientôt : l'abîme deviendrait sans fond. On rétablirait tous les anciens impôts, direz-vous : croyez-vous sérieusement qu'on en vînt à bout? Si vous le croyez, parcourez les provinces, et vous serez détrompés.

La République est le but où l'on voulut atteindre, et la révolution, la route pour arriver à ce but. Route épineuse, route difficile; mais enfin elle est faite. L'in-

1797. térêt du Directoire est de diminuer les malheurs qu'a produits la révolution : l'intérêt d'un roi serait de les faire ressortir. L'un doit chercher dans l'avenir l'excuse du passé ; l'autre trouverait dans le passé l'excuse de l'avenir.

D'ailleurs, de quelle royauté demandez-vous le retour ? A cette question les Royalistes se divisent ; quatre factions répondent diversement ; le déchirement de quatre factions, acharnées à s'entre-détruire, n'est guères pour la France une perspective, en faveur de laquelle on puisse raisonnablement proposer une nouvelle révolution.

Depuis les événemens de vendémiaire, les partisans de la royauté absolue se sont rapprochés des partisans de la royauté mitigée. J'ai indiqué l'époque et les motifs de ce rapprochement, et son influence sur la journée du 18 fructidor. Les constitutionnels avaient d'autant plus de tort dans cette occasion, qu'ils couraient à la mort en réussissant ; les Royalistes absolus, qui les mettaient en avant, ne voulaient pas davantage de la constitution de 1791, que de celle de 1795.

Ces Royalistes absolus, malgré leur

détresse, recueillent tous les soupçons, séparent toutes les nuances, rejettent tout ce qui a dévié un instant de ce qu'ils appellent les principes fondamentaux de la monarchie. Ils protestent d'avance contre toute espèce d'accommodement, de mitigation, d'indulgence. On compte parmi eux vingt factions différentes ; toutes portent l'intolérance au dernier degré ; que feraient ces hommes s'ils étaient les plus forts ?

On parle d'amnistie : lisez l'histoire ; voyez les juges de *Charles Ier*. traînés à l'échafaud ; voyez l'amnistie de 1787 en Hollande, composée de treize exceptions, toutes si vagues, que chaque citoyen restait menacé de la mort ou de l'exil. Voyez *Joseph II*, protestant d'avance contre l'indulgence dont il userait envers les Belges. Mais ne sortons pas de la révolution.

Dans un livre, qui paraît avoir été rédigé par ordre de la cour de Blankembourg, on trouve cette nomenclature de ceux qui doivent être punis de mort après la contre-révolution : les hommes qui demandèrent les états-généraux, les hommes

1797. oisivement obscurs, les amis des nouveautés, les mécontens, les philosophes, les protestans, les partisans des deux chambres, les fauteurs de la maison *d'Orléans*, les républicains, tous ceux qui prétèrent le serment du jeu-de-paume, les Feuillans, les ministériels, les administrateurs, les membres des clubs, les débris de la première législature, les individus qui lui ont été substitués. Après cette énumération, l'auteur ajoute : J'ai fait la part du crime petite : je l'ai traité avec parcimonie.

Calonne, dans un livre intitulé : *Lettre au Roi*, s'exprimait en ces termes, en 1787 : « Plus on supposera de résistance possible de la part de la nation, enivrée de ses prétentions, plus les suites en deviendraient funestes. Il faudrait alors traverser un fleuve de sang pour revenir à l'ordre... Ce n'est pas une vaine terreur : car il est écrit dans les annales du monde, qu'une révolution, suivie d'une révolution contraire, est le plus grand des maux qu'une nation puisse éprouver ».

Le gouvernement était parfaitement informé que la dernière conspiration contre le

le Directoire était l'ouvrage d'une classe d'hommes sans talens, comme sans énergie, qui poussait les autres à se battre, et qui se cachait dans les débris dont elle s'environnait. Ce fut le sujet d'une proposition, dans le conseil des Cinq-cents, de déporter une partie des ci-devant nobles; une motion d'ordre, faite, le 27 vendémiaire, par *Serres* (des Hautes-Alpes) (1) arrêta cette mesure extrême; mais elle

AN VI.

---

(1) Je viens proposer au conseil d'ajourner à primidi prochain, la discussion du projet présenté par *Boulay* (de la Meurthe), contre les ci-devant nobles. Vous sentez combien il est essentiel que chacun de nous soit averti du jour où cette importante discussion doit avoir lieu.

D'un autre côté vous ne devez pas prolonger indéfiniment l'inquiétude générale que ce projet à répandu dans le public, non seulement parmi les individus qu'on veut proscrire, mais encore parmi les meilleurs citoyens.

Quant à moi, je déclare avec franchise que mes alarmes sont telles, que j'apperçois dans ce projet le développement de la plus horrible tyrannie qui ait encore pesée sur les hommes. J'y retrouve l'organisation du système dépopulateur de *Robespierre*, sous des formes à la vérité moins sanguinaires en apparence, mais également meurtrières, et cent fois

1797. doit avertir ceux qui en étaient les objets, que de nouvelles manœuvres de leur part les conduiraient infailliblement à leur perte.

On craint le retour des Jacobins : appréhension chimérique ; le gouvernement sait que le triomphe des terroristes serait sa perte. Leur système n'est que destructif. S'il s'est servi d'eux comme on emploie dans les batailles ces machines infernales, qui vomissent la mort, et qu'on enferme, à la paix, dans les arsenaux, il pésera sur leurs têtes, au sein de la tranquillité intérieure, convaincu que ces hommes, sans foi comme sans entrailles, se vendraient aux Royalistes s'ils étaient en mesure de les acheter.

---

plus cruelles. J'y retrouve le génie fiscal de cet exécrable tyran, et tous les symptômes de la terreur qui fonda son empire.

Il faut d'ailleurs que la France sache, si vous voulez devenir ses tyrans ou rester mandataires fidèles, si elle peut compter sur la constitution qu'elle s'est donnée, ou si elle doit chercher son salut dans les convulsions du désespoir.

Lors de la discussion qui aura lieu, je prends l'engagement formel de mettre en évidence des vérités que je ne fais qu'indiquer ici.

La force et l'énergie fondent les empires: la prudence et la sagesse les consolident. Rome fut fondée par le fils du dieu de la guerre; mais son successeur *Numa*, pour donner des loix à sa patrie, consulta la nymphe *Egerie*. Lorsque les anciens historiens nous disent que les Chinois, les Indous, les Persans, les Égyptiens, les Grecs, les Toscans, furent gouvernés primitivement par les dieux; si l'ineptie cherche dans leur récit l'origine fabuleuse de la mythologie, l'observateur attentif n'y trouve que l'ingénieux emblême des vertus célestes, dont furent environnés les hommes que les peuples chargèrent de l'administration publique, lorsqu'à la suite de ces grandes commotions physiques ou morales, qui ont bouleversé le globe, ils courbèrent leurs têtes sous le joug des loix, comme les fleuves rentrent dans leur lit après une longue et vaste inondation.

C'est à la sagesse et à la prudence à verser un baume salutaire sur des plaies que les passions haineuses et corrosives ont envenimées, à tempérer l'effervescence des uns, à diminuer les regrets des autres; à présenter à tous le frein salutaire des

1797. loix, comme seul capable d'arrêter des réactions sans cesse renaissantes, et qui engloutiraient toute la génération présente, sans ramener des institutions, désirées ou détestées, au gré de l'intérêt des hommes.

Consolez-vous, pères de famille, mères respectables, le tems de vos allarmes passe. La paix, en ramenant auprès de vous vos enfans, ceints du laurier de la victoire, vous promet le retour de ces douces jouissances, qu'un mouvement colossal avait éloignées d'une terre en convulsion. La tranquillité, les mœurs, la bonne-foi, l'enseignement public, la religion, tous les biens naissent les uns des autres.

Dois-je parler de religion dans un livre dont presque toutes les pages portent l'empreinte de la violence qui brise tous les obstacles? On ne quitte jamais les Romains, disait *Montesquieu*, qui les avait bien étudiés. Les institutions romaines se soutinrent avec majesté aussi long-tems, que le peuple romain fut le plus religieux de tous les peuples: Les deux passions, qui agissent le plus fortement sur le cœur de l'homme, sont l'intérêt et l'espérance:

elles sont le pivot sur lequel roule la religion. *Curtius* ne se fût pas jeté dans un gouffre pour sauver sa patrie, s'il n'eût été persuadé que son généreux dévoûment placerait son ame parmi les génies immortels, et que, dans un ordre supérieur, il serait témoin de la gloire de ses descendans.

La religion chrétienne, établie entre les Pyrénées, les Alpes, le Rhin et la mer, avant l'irruption des Francs dans les Gaules, survivra-t-elle à la monarchie française? Et rendue à sa primitive pureté, doit-elle briller d'un nouvel éclat sous les institutions républicaines? Mon vœu est pour l'affirmative.

Les hommes tiennent plus intimement aux opinions religieuses qu'aux institutions politiques ou civiles. Quels efforts ne fit pas *Louis XIV* pour détruire en France le calvinisme. Il n'en vint pas à bout, quoiqu'il employât toutes les armes du despotisme. Les romains en chassant les rois, conservèrent les rites religieux qu'ils tenaient de l'un d'eux; *Constantin* après avoir embrassé le christianisme, n'espérant pas que ce culte l'emportât sur celui que les Romains professaient, aban-

donna Rome, pour fonder une nouvelle
1797. capitale, entre l'Europe et l'Asie. Les Francs en France, les Gots en Espagne, embrassèrent eux-mêmes la religion des peuples qu'ils avaient soumis, et de nos jours, les tartares vainqueurs des Chinois respectèrent le culte religieux établi de tems immémorial dans ce vaste empire.

Nous ne connaissons aucune nation policée qui n'ait présenté ses adorations à l'auteur de la nature avec des rites quelconques, et la fin du dix-huitième siècle paraît peu propre à l'établissement d'une nouvelle religion. J'ai vu naître le martinisme, et la théophilantropie. Le premier de ces systêmes religieux est mort, le second mourra sans avoir fait de nombreux prosélites.

Il est certain que le clergé de France était attaché au mode de gouvernement, sous lequel il s'était procuré les plus superbes établissemens; il est certain encore qu'un grand nombre de membres de ce corps conduits par le ressentiment des biens qu'ils avaient perdus ou des maux qu'ils avaient soufferts, ont employé tous leurs efforts, pour faire rétrograder la

révolution. Mais une partie de ces hommes turbulens et dangéreux a péri dans le mouvement révolutionnaire, d'autres ont émigré, d'autres enfin se sont condamnés à une nullité prudente ; la plupart des pasteurs qui conduisent les églises se montrent attachés aux principes républicains. Que la religion chrétienne trop longtems persécutée, fasse parmi nous la consolation des gouvernés et augmente la force des gouvernans ! Mais que toutes les sectes qui ne contrarient pas l'ordre public, trouvent généralement la même indulgence.

Aujourd'hui que la République est établie, il est du devoir du gouvernement de faire tout plier devant le systême républicain, et les Français n'ont d'autre alternative que de trouver le repos sous le nouveau régime, ou de recommencer en sens inverse, la terrible carrière que la France a remplie, et de retourner à l'ancien régime en remontant le fleuve de sang que des monstres ont fait couler au nom de la liberté. Mais puisque l'homme de lettres est aussi un magistrat, je dois ajouter que le gouvernement

1797. ne peut être que l'organe auguste de la volonté générale ; jamais elle n'a prononcé la destruction de la religion chrétienne : il n'a donc pas le droit de gêner les consciences.

Écoutez l'éloquent *Raynal*, un des apôtres les plus zélés de la liberté : « gouvernemeut, aimez le peuple, aimez les hommes et vous serez heurenx. Ne craignez alors ni les esprits libres et chagrins ni la révolte des méchans. Souvenez-vous que votre intérêt n'est que celui de la nation ; quiconque divise en deux cet intérêt si simple, ne peut qu'y préjudicier.

L'autorité divise ce grand intérêt, lorque les places qui décident du repos public sont confiées à des intrigans vils et corrompus, lorsque la faveur obtient les récompenses dues aux services. Alors sont brisés ces ressorts puissans qui assurent la grandeur et la durée des empires.

Toute émulation s'éteint, les citoyens éclairés et laborieux se retirent. Les méchans, les audacieux se montrent insolemment et prospèrent ; la présomption, l'intérêt, les passions les plus désordonnées mènent à tout, décident de tout. On compte

pour rien la justice. La vertu tombe dans l'avilissement, et les bienséances qui pourraient en quelque sorte la remplacer, sont regardées comme des préjugés antiques, comme des usages ridicules. Le découragement au dedans, l'opprobre au dehors, voilà ce qui reste à une nation autrefois puissante et respectée. AN VI.

» Un bon gouvernement peut quelquefois faire des mécontens ; mais quand on fait beaucoup de malheureux, sans aucune sorte de prospérité publique, c'est alors que le gouvernement est vicieux de sa nature.

» Le genre humain est ce qu'on veut qu'il soit ; c'est la manière dont on le gouverne, qui le décide au bien ou au mal.

FIN du second et dernier Volume.

TABLE DES CHAPITRES

DU SECOND VOLUME.

FIN de la Table des Chapitres du second et dernier volume.

ERRATA.

PAGE 3, sur les Crètes; *lisez* sur les crètes des montagnes.

Page 37, la colonne droite; *lisez* la colonne de droite.

Page 48, sa gauche à Lugo; *lisez* sa droite à Lugo.

Page 74, pont d'Acole; *lisez* pont d'Arcole.

Page 78, Bellano; *lisez* Belluno.

Page 99, la Muerh; *lisez* le Muerch.

Page 103, la voie; *lisez* la voix.

Page 121, la auche; *lisez* la gauche.

Page 124, Vertslar; *lisez* Vetzlar.

Page 212, ils s'indignent; *lisez* ils s'indignaient.

Page 225, 1740; *lisez* 1746.

Page 259, les autres qui; *lisez* les autres s'addonnant.

Page 345, et paraliser; *lisez* et à paraliser.



6

